

# Document d'Enregistrement Universel

Rapport Financier Annuel inclus

# 2023



# Document d'Enregistrement Universel

## Incluant le rapport financier annuel

---

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 3 avril 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : [www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance).

---



# Sommaire

---

**01****Présentation  
du Groupe**

<b>1.1</b>	Organisation du Groupe .....	20
<b>1.2</b>	Les activités du Groupe .....	22

**02****Gouvernance**

<b>2.1</b>	La Gouvernance de Cegedim .....	38
<b>2.2</b>	Organes de direction et de contrôle .....	40
<b>2.3</b>	Principes de rémunération des mandataires sociaux.....	59
<b>2.4</b>	Politique envers les salariés .....	64
<b>2.5</b>	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat .....	65
<b>2.6</b>	L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires ...	66

**03****Commentaires  
sur l'exercice**

<b>3.1</b>	Faits marquants de l'exercice .....	70
<b>3.2</b>	Activité du Groupe au cours de l'exercice 2023 .....	72
<b>3.3</b>	Politique d'investissement .....	92
<b>3.4</b>	Transactions entre les parties liées .....	95
<b>3.5</b>	Evènements postérieurs au 31 décembre 2023 .....	95
<b>3.6</b>	Perspectives .....	96
<b>3.7</b>	Contrats importants .....	97
<b>3.8</b>	Examen de la situation financière de la société Cegedim SA .....	98
<b>3.9</b>	Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA .....	100
<b>3.10</b>	Dividendes versés au titre des trois derniers exercices .....	101

**04****Comptes  
consolidés**

<b>4.1</b>	Bilan consolidé .....	104
<b>4.2</b>	Compte de résultat consolidé .....	106
<b>4.3</b>	Etat du résultat global consolidé .....	107
<b>4.4</b>	Tableau des variations des capitaux propres consolidés .....	108
<b>4.5</b>	Tableau des flux de trésorerie consolidés .....	109
<b>4.6</b>	Notes annexes aux états financiers consolidés .....	110
<b>4.7</b>	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	159

**05****Comptes  
sociaux**

<b>5.1</b>	Bilan .....	166
<b>5.2</b>	Compte de résultat .....	168
<b>5.3</b>	Annexes aux comptes sociaux .....	170
<b>5.4</b>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	188
<b>5.5</b>	Tableau des résultats des 5 derniers exercices .....	192

06

DPEF  
Groupe  
Cegedim

6.1	Activités, modèle d'affaires et chaîne de valeur du Groupe Cegedim .....	196
6.2	Gestion des risques de durabilité .....	203
6.3	Développer l'humain : un pilier de notre succès .....	208
6.4	Réduire notre empreinte environnementale .....	220
6.5	Engagés sur la qualité et la sécurité des données .....	239
6.6	Développer nos activités avec éthique et loyauté .....	246
6.7	Contribuer au développement des territoires .....	249
6.8	Note méthodologique .....	252
6.9	Tables de concordance DPEF / GRI / ODD .....	254
6.10	Rapport de l'organisme tiers indépendant .....	259

07

Gestion  
des risques

7.1	Politique de gestion des risques .....	264
7.2	Facteurs de risques .....	266
7.3	Assurance et couverture des risques .....	278
7.4	Le contrôle interne .....	279
7.5	Processus clés pour l'information comptable et financière .....	282

08

Assemblée  
générale

8.1	Projets de résolutions .....	286
8.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	289

09

Informations  
complémentaires

9.1	Informations concernant Cegedim .....	294
9.2	Informations concernant le capital .....	295
9.3	Personnes responsables .....	301
9.4	Documents accessibles au public .....	302
9.5	Informations financières historiques .....	302
9.6	Tables de concordance .....	303



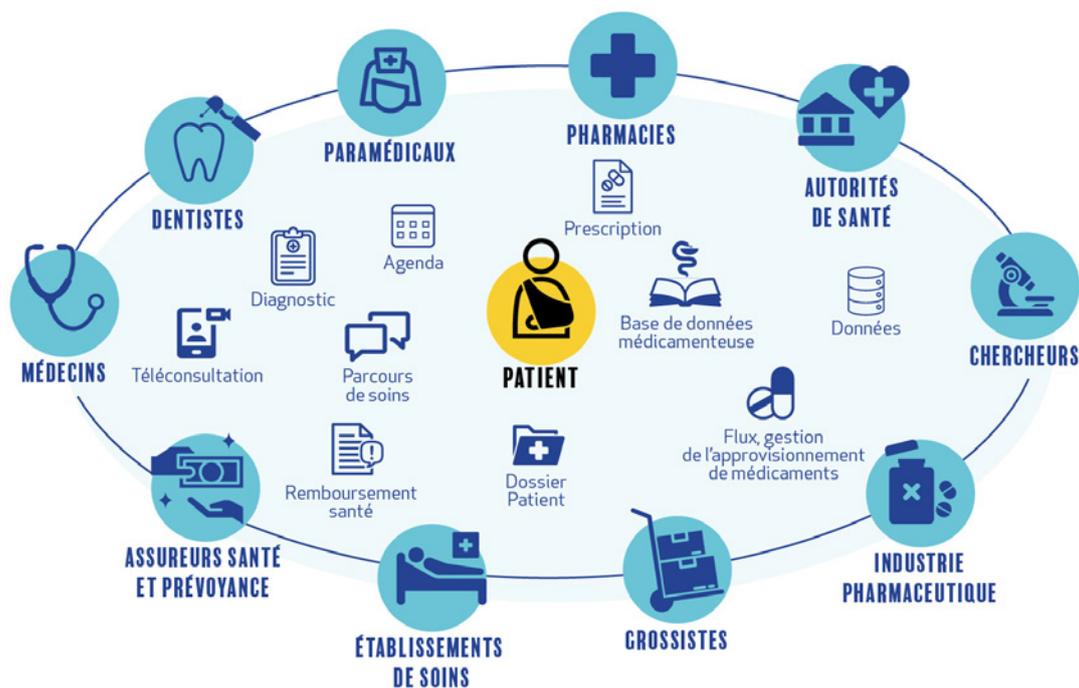
## Panorama | Cegedim c'est...

Fondé en 1969, Cegedim est un groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim compte plus de 6 500 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 616 millions d'euros en 2023. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

### Une présence européenne forte



### Un acteur intégré de premier plan avec un écosystème unique dans le monde de la santé





## Panorama | Nos métiers en 2023

### Logiciels & Services

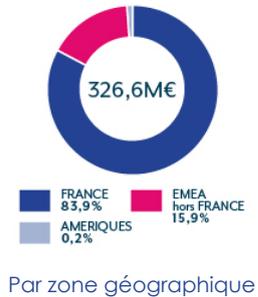


Voir section 1.2

Licences, SaaS, services internet, maintenance, intégration, hébergement pour les professionnels de santé en France, Royaume-Uni, Roumanie, Espagne, Belgique et Italie, acteurs de l'assurance de personnes en France et au Royaume-Uni, et départements RH en France.

53 %  
Chiffre d'affaires  
Groupe 2023  
Croissance du chiffre  
d'affaires  
+8,2 %  
Publiée  
+8,0 %  
Organique<sup>(1)</sup>

326,6M€  
Chiffre d'affaires  
—  
4,2 M€  
ROC<sup>(1)</sup>  
—  
1,3 %  
marge ROC



### Flux

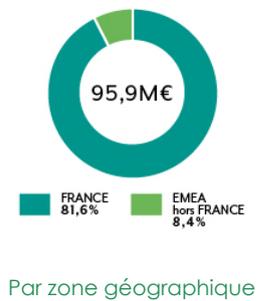


Voir section 1.2

Digitalisation des processus et des factures dans la santé et tout autre secteur en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.  
Gestion du Tiers payant en France.

16 %  
Chiffre d'affaires  
Groupe 2023  
Croissance du chiffre  
d'affaires  
+5,9 %  
Publiée  
+6,0 %  
Organique<sup>(1)</sup>

95,9M€  
Chiffre d'affaires  
—  
12,1 M€  
ROC<sup>(1)</sup>  
—  
12,6 %  
marge ROC



### Data & Marketing

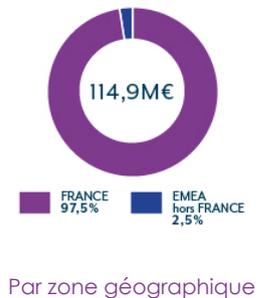


Voir section 1.2

Base de données santé européenne et études utilisées par les autorités sanitaires, les gouvernements, les professionnels et industries de santé, en France, au Royaume-Uni, en Roumanie en Espagne, en Italie et en Allemagne. Marketing digital et print dans les pharmacies en France. Marketing digital pour les médecins français.

19 %  
Chiffre d'affaires  
Groupe 2023  
Croissance du chiffre  
d'affaires  
+7,5 %  
Publiée  
+7,0 %  
Organique<sup>(1)</sup>

114,9M€  
Chiffre d'affaires  
—  
15,9 M€  
ROC<sup>(1)</sup>  
—  
13,9 %  
marge ROC



### BPO



Voir section 1.2

Externalisation de processus métier pour les acteurs de l'assurance de personnes en santé et prévoyance, et les départements RH en France, avec des centres nearshores en Roumanie et offshores au Maroc.

12 %  
Chiffre d'affaires  
Groupe 2023  
Croissance du chiffre  
d'affaires  
+34,9 %  
Publiée  
+34,9 %  
Organique<sup>(1)</sup>

71,5M€  
Chiffre d'affaires  
—  
4,0 M€  
ROC<sup>(1)</sup>  
—  
5,5 %  
marge ROC



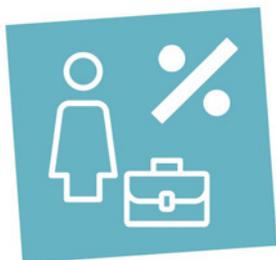
(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».



## Panorama | Nos collaborateurs



6 582  
Collaborateurs



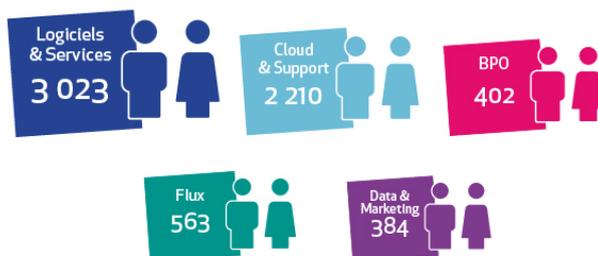
49 %  
de collaboratrices



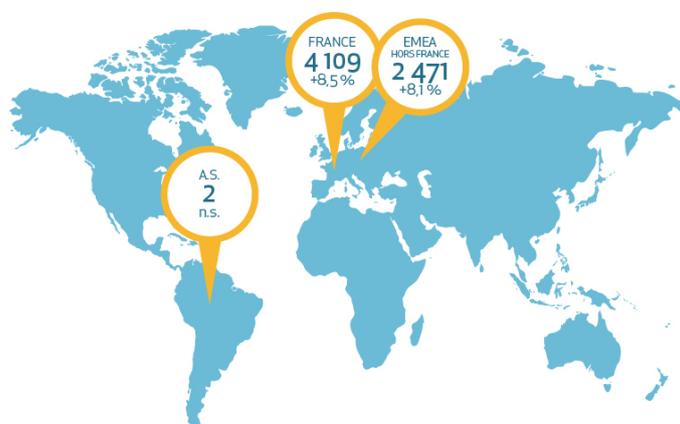
73 %  
de salariés en inshore



27 %  
de salariés en  
offshore



## Collaborateurs par division



## Collaborateurs par pays



## Panorama | ESG (2023 | 2022)



35 | 24

Emissions de gaz à effet de serre des datacenters

Objectif : Réduire les émissions de GES en  $\text{tCO}_2$  liées à la consommation électrique des datacenters



+4 % | +14 %

Croissance de la virtualisation des serveurs (1 serveur physique pour 20 virtuels)

Objectif : Maintenir une croissance continue



110 | 115

Taux moyen de  $\text{CO}_2$  de la flotte tourisme

Objectif : Maintenir un niveau < 120g



37 % | 41 %

QVT - Part de l'effectif France en télétravail régulier



100 % | 100 %

Réalisation de la check list sécurité

Objectif : Maintenir un niveau = 100 %



96 | 92

Index d'égalité professionnelle H/F en France

Objectif : Maintenir un niveau > 75



40 % | 40 %

Proportion de femmes au Conseil d'Administration



30 % | 30 %

Taux d'indépendance du Conseil d'Administration



## Panorama | Les grandes tendances affectant nos marchés



### **Viellissement de la population et maladies chroniques**

Demande croissante de services de santé due au vieillissement de la population et à la croissance des maladies chroniques.



### **Passage aux soins ambulatoires**

Demande en hausse pour des traitements au domicile du patient plutôt qu'à l'hôpital dont le coût est supérieur.



### **Passage à des soins axés sur les résultats**

Incitation à utiliser l'informatique pour accroître l'efficacité.



### **Pénurie de personnel**

La pénurie mondiale de personnel de santé, qui devrait encore augmenter dans les décennies à venir, crée des déserts médicaux.



### **Offres de soins fragmentées**

Un patient – multiples situations – de nombreux médecins.



### **Pression sur les coûts**

D'un point de vue financier les différents systèmes de santé sont à bout de souffle.



### **Une implication des patients croissante**

Les patients s'impliquent de plus en plus pour leur santé en sélectionnant et organisant leurs équipes de soins.



### **Digitalisation**

- Changement dans la dispensation des soins et des modes de paiement.
- Analyse de la Big Data.
- Intelligence artificielle.



### **Une réglementation plus stricte**

- Les normes de qualité sont de plus en plus strictes en raison des nouvelles réglementations.
- Accroissement obligatoire des investissements pour être conforme aux nouvelles réglementations.
- Logiciel certifié CE, considéré comme un dispositif médical.



### **Pandémie**

La pandémie de Covid-19 a accéléré les tendances de fond.



## Panorama | Innovation



Innovation



14,9 %  
Effort de R&D\*



55,6 M€  
R&D Capitalisée



1 588  
Collaborateurs R&D

Nos capacités d'innovation reposent sur :

### Software factory

- Organisation R&D rationalisée et agile
- Industrialisation
- Collaborateurs talentueux
- Plateforme offshore

### Qualité et conformité

- RGPD
- HDS
- ISO 27001, ISO 20000, ISO 27017, ISO 27018 et ISAE 3402 Type II
- Réglementation

### Collaboration

- Développement de produits et services axés sur le client

### Plateforme technologique

- Cloud
- Web et mobile
- Datacenter Cegedim

\* % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.



## Panorama | Modèle d'entreprise et stratégie de croissance





## Panorama | Notre modèle d'entreprise et stratégie de croissance

1

### Anticiper les besoins de nos clients

Notre position unique dans l'écosystème de la santé, nous permet d'avoir une relation extrêmement étroite avec nos clients. Ceci nous permet d'anticiper et de comprendre les futures évolutions de la santé, de la digitalisation des processus et de la gestion des ressources humaines.

Cette position s'est construite sur des années d'expérience à servir nos marchés. Cette connaissance des marchés nous permet de faire correspondre les attentes des clients avec les évolutions de marché en anticipant les tendances. De plus, nous pouvons identifier les opportunités et menaces et nous y adapter.

4

### Créer des synergies entre nos différentes offres

Nous libérons le formidable potentiel du Groupe en créant des synergies entre nos différentes offres.

2

### Développer une innovation de pointe

En 2023, nos équipes R&D comptaient 1 598 collaborateurs et nous avons capitalisé 55,4 millions d'euros de R&D. Depuis 2015, Cegedim s'est lancé dans un programme de redéveloppement majeur pour transformer l'ensemble de sa suite de produits en une série d'applications SaaS modernes interopérables.

*Pour plus de détails sur nos capacités d'innovation, se référer au chapitre 1, point 1.2 les activités du Groupe, et au chapitre 3 point 3.3.2 « Investissements opérationnels », section « R&D au niveau du Groupe Cegedim » et point 3.9 « Recherche et développement au niveau de Cegedim SA ».*

5

### Accroître notre base installée et gagner de nouveaux clients

Pour développer notre base installée, nous bénéficions des grandes tendances de marché qui créent des opportunités significatives, de la transition SaaS, de nos solutions de pointe et de la commercialisation de nouveaux modules et produits complémentaires.

Les acquisitions offrent également des opportunités, entre autres, en nous donnant accès à de nouveaux clients, technologies ou produits. Nous pouvons ensuite commercialiser nos produits existants à nos clients nouvellement acquis ou commercialiser les technologies ou produits acquis à nos clients existants.

3

### Concevoir des solutions

À partir de nos technologies de pointe, nous concevons des solutions à forte valeur pour nos clients. Ceci s'appuie sur notre équipe de R&D, la software factory, la connaissance du marché et l'excellence opérationnelle.

6

### Générer de la valeur pour nos parties prenantes

Nos activités sont globales, complexes et touchent une grande variété de parties prenantes. Nous visons à créer des relations de confiance avec nos investisseurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'avec la société civile, nos communautés, les autorités locales / nationales et les organismes de réglementation.

Pour construire une activité résiliente, nous devons comprendre les besoins de toutes nos parties prenantes et continuer à créer de la valeur.



## Panorama | Notre contribution économique

### Création de valeur



616,0M€

Chiffre d'affaires 2023

0,5M€

Produits financiers et autres

616,5M€

Création de valeur totale

### Distribution de valeur

167,1M€



**Fournisseurs** : achat de biens et services

11,9M€



**Prêteurs de fonds** : coûts financiers

4,2M€



**Société civile et communauté** : impôt sur les sociétés, taxes et droits

331,7M€



**Collaborateurs** : Salaires, pensions, etc.

76,5M€



**Réinvesti dans Cegedim** : création de valeur future



## Panorama | Bref historique de la structure du Groupe

<b>1969</b> Jean-Claude Labrune fonde Cegedim <sup>(1)</sup> afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.	<b>1972</b> Création de la première base informatisée de médecins.	<b>1979</b> Lancement de l'activité CRM en France.	<b>1990</b> Début de l'expansion internationale.	<b>1991</b> Première plateforme d'échanges dématérialisés.
				<b>1994</b> Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.
<b>2015</b> Cession de la division CRM et données stratégiques à IQVIA.	<b>2007</b> Acquisition de Dendrite International, Cegedim devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.	<b>1999</b> Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.	<b>1997</b> Lancement de la première base informatique de médicaments, la base Claude Bernard.	<b>1995</b> Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris du titre Cegedim. Il est désormais coté sur Euronext Paris, compartiment B.
<b>2015-2018</b> 1 <sup>ère</sup> étape de la transformation du business model : Repositionnement stratégique avec le passage au mode SaaS et le développement des offres Cloud, Digital et BPO.				
<b>2018-2020</b> 2 <sup>ème</sup> étape de la transformation du business model : Maintenir une dynamique de croissance profitable soutenue et durable.	<b>2021</b> Cegedim continue d'innover et de se focaliser sur la croissance du chiffre d'affaires, les marges et la génération de trésorerie.	<b>2022</b> Cegedim et le Groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP signent un partenariat stratégique. Les 3 groupes rentrent au capital de Cegedim Santé.	<b>2023</b> Gain d'un contrat majeur sur les activités BPO Assurance.	Les événements de 2023 et 2024 sont présentés au chapitre 4 et dans les annexes des états financiers consolidés, note 3 du présent document.

<sup>(1)</sup> Centre de Gestion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing







# Présentation du Groupe

---

## 1.1 | Organisation du Groupe

### Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe. Cegedim est cotée sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Cegedim Business Services** : accompagne depuis plus de 30 ans toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans leurs enjeux grâce à des solutions digitales d'optimisation des processus de facturation, achats, paie et performance RH. L'objectif de Cegedim Business Services : être l'acteur incontournable en France et à l'international de la transformation digitale et de la performance des fonctions finance, achats et RH.
- **Informatique et R&D** : développement et mise au point de certains des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent.
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, de sécurité, gestion des risques, contrôle interne, conformité, d'organisation, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

### Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent au Chapitre 4, point 4.6, note 5 « Périmètre de consolidation », du présent Document d'Enregistrement Universel. De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.2 « Les activités du Groupe » de ce Chapitre.

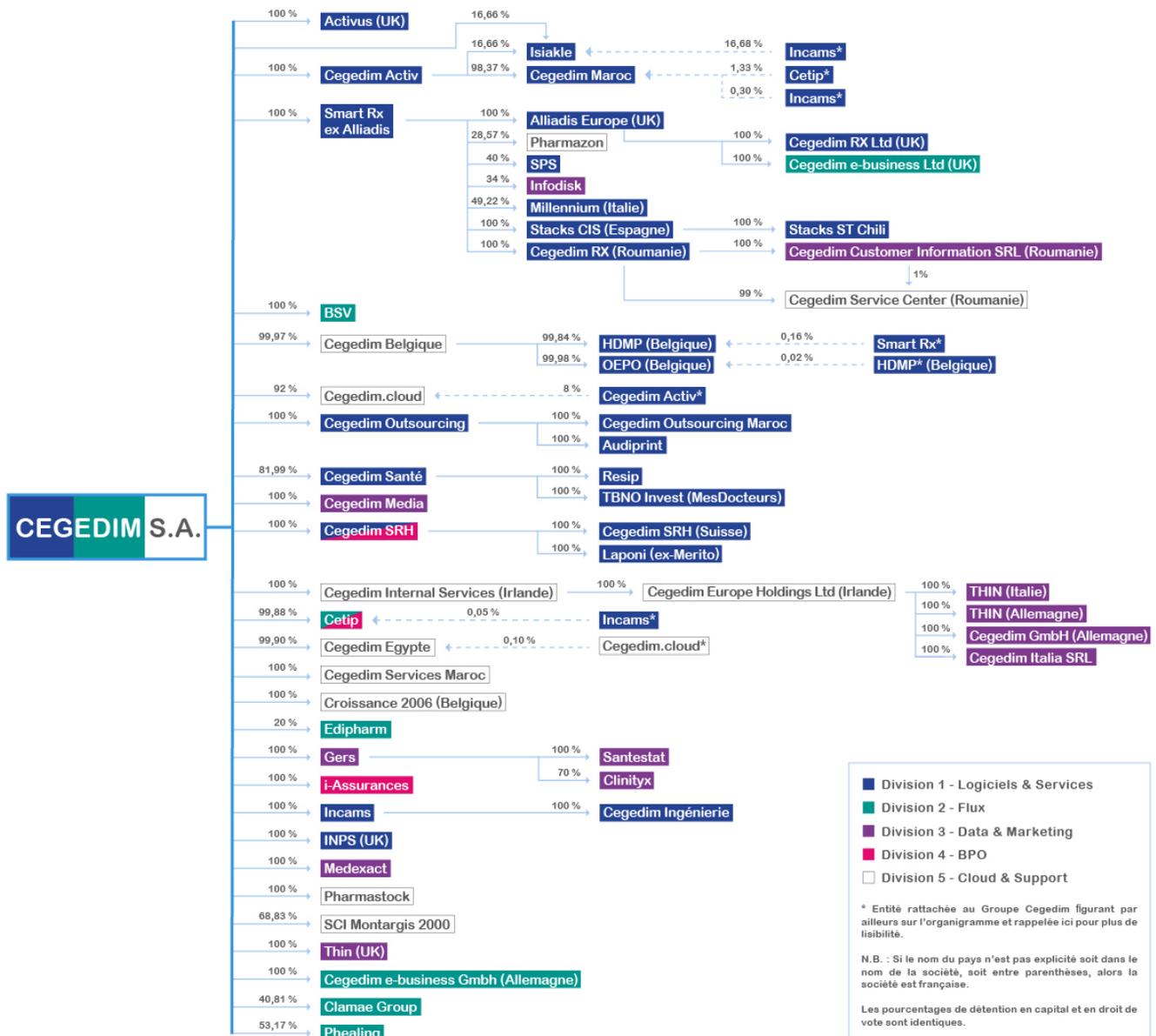
L'organigramme juridique du Groupe est présenté à la page suivante.

### Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme de la page suivante du présent Document d'Enregistrement Universel. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6, note 22 « Méthodes et principes comptables ».

Les filiales dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est supérieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2023 sont : Cegedim Activ, Cegedim-MEDIA, Cegedim SA, Cegedim Santé, Cegedim SRH, Cetip, GERS Data et Smart Rx.

## Organigramme du Groupe Cegedim au 31 décembre 2023



Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les entités BSV, Audiprint, Cegedim Outsourcing et Cegedim SRH ont fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine (TUP) à Cegedim SA. De même, les entités Cegedim Ingénierie et i-Assurances ont fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine (TUP) à CETIP. Ces sociétés sortiront à cette date de l'organigramme, leur activité étant poursuivie dans l'entité absorbante.

## 1.2 | Les activités du Groupe

Le Groupe Cegedim propose une large gamme de solutions et services innovants à destination des professionnels de santé, des chercheurs, des entreprises et autorités de santé, des compagnies d'assurance et des entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation, d'hébergement sécurisé et d'échanges dématérialisés.

Dans un souci de cohérence de sa communication financière, le Groupe présente toutefois ses résultats financiers en fonction des typologies de métiers (divisions : Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing, BPO, Cloud & Support) et non des typologies de clients.



Un rappel de la division sous forme de pictogramme figure ci-après au début de chaque présentation d'activité.

### Activités du Groupe selon les typologies de clients :



## 1.2.1 | Solutions pour professionnels de santé

### Cegedim Santé

Logiciels & Services



#### Logiciels de gestion de patientèle, services numériques et télésecrétariat

France

Acteur majeur\* du numérique en santé en France, Cegedim Santé aide les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients en leur proposant des solutions de gestion de patientèle, de facturation, d'agenda et de prise de rendez-vous en ligne, de téléconsultation/télésoin, de coordination et de télésecrétariat. Ses offres s'adressent aux professions médicales (médecins généralistes et spécialistes, sages-femmes) et aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues). Elles sont adaptées à chaque mode d'exercice, en cabinet médical et paramédical, maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé, établissement de soins médico-sociaux, officine, communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), en libéral ou salariat.

Cegedim Santé accompagne également les grands comptes (santé au travail, ...) en mettant à leur disposition des services numériques de santé innovants.

La suite de services en ligne Maiia vient compléter l'expertise historique de Cegedim Santé en matière de logiciels de gestion de patientèle et de facturation. Elle rassemble plusieurs services interopérés entre eux et avec les logiciels de gestion de Cegedim Santé :

- Agenda professionnel et prise de rendez-vous en ligne pour les patients (Maiia Agenda) ;
- Téléconsultation, téléconsultation assistée, télésoin (Maiia Téléconsultation) ;
- Messagerie instantanée sécurisée, visio de pro à pro (Maiia Connect).

Cegedim Santé compte 29 000 médecins utilisateurs de ses logiciels de gestion MLM (MonLogicielMedical), Crossway, MédiClick et Médimust, 52 000 paramédicaux utilisateurs de ses logiciels de gestion (Maiia kiné, Simply Vitale, Série 4000) et 23 000 professionnels de santé utilisateurs des services de la suite Maiia avec 5 millions de patients. De nombreuses maisons de santé pluridisciplinaires et centres de santé, EHPAD et Services de Prévention et de Santé au Travail ont choisi de s'équiper de ses solutions.

---

Les principaux concurrents de Cegedim Santé sont le groupe allemand CompuGroup, le groupe Vidal (qui a racheté Weda en 2019 et Dr Santé en 2023), le groupe Equasens (qui a intégré Medistory de Prokov Editions en 2021), Doctolib, Sephira, CBA, Sophia Développement et Soins 2000.

---

Les professionnels de santé font face à de réelles difficultés d'exercice, pris dans une course permanente à la recherche de temps médical, avec le souci de maintenir des standards de qualité de leur exercice et une écoute active des patients. L'évolution de la démographie médicale qui s'annonce encore plus tendue pour les 10 prochaines années et l'accroissement de la demande de soins liée au vieillissement de la population et à la hausse des maladies chroniques rendent le contexte particulièrement complexe. Le numérique en santé est un levier majeur pour répondre à ces enjeux en simplifiant l'organisation des professionnels de santé, en facilitant les logiques de parcours de soins, en favorisant la coordination autour du patient, en libérant du temps médical pour améliorer l'accès aux soins.

Cegedim Santé en est un fort contributeur avec son écosystème pluriprofessionnel complet de solutions : logiciels de gestion médicaux et paramédicaux (dossier patient avec INS, facturation incluant l'appli carte Vitale, prescription incluant l'ordonnance numérique, téléservices de l'Assurance Maladie, DMP, Mon Espace Santé, MSS) et suite de services en ligne Maiia (agenda, prise de rendez-vous en ligne, téléconsultation/télésoin, messagerie instantanée sécurisée). Le respect du cadre d'interopérabilité et les labels (e-santé, Ségur, LAP) permettent également aux professionnels de santé d'accéder aux financements des pouvoirs publics pour leur équipement numérique. Cegedim Santé poursuit la mise en conformité permanente de ses solutions.

Au-delà des outils, l'enjeu crucial est désormais celui du développement des usages du numérique en santé, dont le succès repose sur les professionnels de santé, les pouvoirs publics et les éditeurs. Si le cadrage national des outils et des bonnes pratiques du numérique en santé est un préalable indispensable, la transformation de notre système de santé se joue véritablement dans les usages sur les territoires. Cegedim Santé y contribue directement en apportant à ses 100 000 clients professionnels de santé une information continue sur les nouveautés et les bonnes pratiques, en mettant à leur disposition des outils de formation (vidéos, webinaires, formation DPC), en étant présent sur le terrain, dans toutes les régions, à leurs côtés.

Les développements et déploiements vont se poursuivre en 2024 et dans les prochaines années, en ligne avec la feuille de route de l'ANS (vague 2 du Ségur médecins, nouveau couloir Ségur des paramédicaux, ...) et les évolutions de pratique et d'organisation des professionnels de santé. Cegedim Santé continuera d'être aux avant-postes dans l'expérimentation et la généralisation des nouveaux outils numériques.

2024 verra aussi s'accélérer la mise en place de l'exercice coordonné avec le déploiement des Maisons de Santé pluridisciplinaires et la généralisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé. Cegedim Santé mettra ses solutions au service de cette dynamique et contribuera à soutenir la transition vers un modèle de soins plus intégré et centré sur le patient.

Cegedim Santé accompagnera également les professionnels de santé dans leurs usages de plus en plus mobiles, avec une alternative à la fin du TLA (Terminal Lecteur Applicatif, pour lecture simultanée de cartes vitale patients et praticiens) pour la facturation dans l'application Maiia pro destiné aux professionnels de santé et en accélérant sur la mise à disposition de solutions en ligne tout en un (gestion, facturation, services, coordination) adaptées à chaque type d'exercice et consultables sur tout type d'interface.

L'acquisition du groupe Visiodent en février 2024 permet à Cegedim Santé d'étoffer son écosystème de solutions avec une offre de référence pour les dentistes libéraux et centres de santé dentaires et polyvalents.

\* Cegedim Santé est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM-Vitale, décembre 2023).

## Smart Rx

Logiciels & Services



### Logiciels & Services pour les pharmaciens

France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, Smart Rx développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats. Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée.

---

Smart Rx, Equasens (ex-Pharmagest) et Everys (Winpharma) sont les principaux\* acteurs sur le marché de l'informatique officinale en France.

---

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est toutefois en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaire tels que le Dossier Médical Partagé, le bilan de médication, le suivi de l'observance, la sérialisation, les objectifs de substitution, la télémédecine, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions des solutions logicielles à court ou moyen terme. Le pharmacien est plus que jamais au cœur du parcours de soins des patients.

Les pharmaciens d'officine font face à de nombreux challenges les obligeant à adapter leur organisation et celle de leurs équipes : augmentation des compétences et missions ; tensions d'approvisionnement en médicaments ; digitalisation de la santé ; difficultés de recrutement.

Le rôle des éditeurs est d'accompagner ces évolutions et de proposer des solutions innovantes.

Par ailleurs, l'accroissement de la concurrence oblige les pharmaciens à avoir recours à des outils informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente. Parallèlement, le marché continue à se structurer autour de groupements qui permettent aux pharmacies de s'inclure dans des réseaux. Cette stratégie se traduit par des nouveaux besoins spécifiques pour les pharmacies en matière de positionnement, mise en place de leurs missions, organisation interne, politique d'offre...

Les solutions logicielles doivent donc pouvoir fournir des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexion entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

\* En nombre de FSE transmises (source GIE SESAM-Vitale, décembre 2023).

## RESIP / Claude Bernard

Logiciels & Services



### Base de données sur les médicaments et produits de santé

France

RESIP équipe plus de 150 000 professionnels de santé avec la Base de données médicale Claude Bernard (anciennement BCB), base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé. RESIP édite également le moteur de facturation SESAM-Vitale jFSE à destination des éditeurs de logiciels de santé.

---

La base de données médicale Claude Bernard de RESIP et son concurrent Vidal sont les principaux acteurs historiques dans le domaine des bases de données sur les médicaments et produits de santé en France utilisées par les professionnels de santé aussi bien en ville qu'en établissements de soins publics ou privés. Thésorimed et Thériaque (bases de données publiques) sont principalement implantées sur le marché des établissements hospitaliers et cliniques. Synapse Medicine et Posos sont de nouveaux concurrents, le premier a noué un partenariat avec Thériaque, le second a créé sa propre base.

---

RESIP va proposer ses différents services phares autour de la plateforme Claude Bernard sous forme de composants web pour faciliter le travail d'intégration de ses clients éditeurs. Claude Bernard va également s'enrichir en 2024 d'une solution de lecture d'ordonnances permettant un double contrôle entre produits prescrits et délivrés. Enfin, la plateforme d'intelligence médicale (PIM), coconstruite avec Gustave Roussy, a vocation à accompagner différents programmes médicaux et aider à réduire l'errance diagnostique sur des pathologies ciblées (cancers, maladies chroniques, maladies rares, dermatoses).

## Cegedim Healthcare Solutions

### Logiciels & Services pour le Primary Care / médecine générale (INPS Ltd)

Royaume-Uni

Logiciels & Services



Cegedim Healthcare Solutions (INPS) est un des principaux\* fournisseurs de logiciels pour médecins généralistes au Royaume-Uni. La suite de produits Vision alimente également l'interopérabilité entre équipes multidisciplinaires, entre médecins généralistes et spécialistes, entre centres et réseaux de soins. La suite logicielle historique d'INPS (Vision 3) est progressivement renforcée avec de nouvelles fonctionnalités et propose une disponibilité dans le Cloud (Vision Anywhere).

---

Fin 2023, INPS est le seul fournisseur de solutions logiciels clé à destination des médecins généralistes opérant dans les quatre pays du Royaume-Uni. L'entreprise détient 10 % du marché UK dont 58 % en Ecosse, 56 % au Pays de Galles, 40 % en Irlande du Nord et moins de 1 % du marché anglais. En octobre 2022, le National Service Scotland avait officialisé INPS comme futur unique opérateur en Ecosse. Pour ce faire, INPS et l'autorité écossaise ont engagé un plan de migration long terme de plus de 400 médecins opérés par EMIS vers INPS et qui s'accélérera en 2024.

---

Le nombre et les besoins de la population au Royaume Uni augmentent obligeant les autorités à débloquer des fonds additionnels pour soutenir les réseaux de médecine générale, moderniser la gestion quotidienne des cabinets, améliorer l'accès des patients aux soins et réduire la pression sur les ressources humaines. L'illustration la plus probante est le plan de relance PCARP (Plan for Recovering Access to Primary Care) initié par le gouvernement anglais en mai 2023 qui comporte un volet outils numériques dont le but est de développer une médecine générale modernisée.

Côté fournisseurs de solutions logicielles, les financements du NHS -paradoxalement en baisse- restent inférieurs aux besoins alors que l'augmentation de la qualité de service nécessite des investissements continus de plus en plus importants. En effet, la feuille de route fonctionnelle du NHS England ainsi que des normes en évolution constante impliquent la mise en service de nouvelles fonctionnalités (ou de travailler à leurs évolutions) de manière exponentielle. A compter de 2024, INPS concentrera ses investissements R&D sur les projets présentant le plus grand potentiel de croissance -notamment Vision Anywhere- et offrant un retour sur investissement positif à moyen terme. Ainsi, tout en répondant aux obligations contractuelles long terme liées aux contrats d'application en cours, INPS ne participera pas aux prochains accords-cadres en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord. L'entreprise concentrera ses futurs investissements en Ecosse, pays dont le programme et les règles de conformité sont indépendants de la NHS Angleterre, où sa clientèle est en constante expansion et où INPS est officiellement le seul futur opérateur.

Logiciels & Services



### Logiciels & Services pour les pharmaciens (Cegedim Rx Ltd)

Royaume-Uni

Cegedim Rx est l'un des principaux\* fournisseurs de logiciels pour les pharmacies du Royaume-Uni. Pharmacy Manager, le système central de Dossier Médical Patient (PMR), est au cœur de son offre qui inclut également la solution cloud Pharmacy Intelligence Hub (outil d'analyse de performance et d'aide à la décision), Hub Fulfillment Manager (automatisation et vérification intelligente de la répartition des prescriptions au sein des chaînes de pharmacies) et d'autres applications évolutives, permettant à plus de 30 000 utilisateurs en officines d'optimiser la délivrance de médicaments et de services associés. Depuis 2022, Cegedim Rx propose également des solutions de promotion digitale en point de vente (Pharmacy Display).

---

Le Royaume-Uni comptabilise 13 500 pharmacies dans les quatre nations dont 10 500 en Angleterre, un nombre en baisse pour la cinquième année consécutive. En 2023, le marché a été fortement influencé par le segment Corporate dont Lloyds et Boots qui se sont chacun réorganisés afin de s'adapter à l'évolution économique du secteur : ainsi plus de 1 000 pharmacies Lloyds (précédemment 10 % du marché) et 300 pharmacies Boots ont été fermées, cédées à la concurrence ou fait l'objet de reprises par leurs gérants. Corolaire de ces réorganisations, les segments Indépendants et Key Accounts ont progressé de manière significative en 2023. Côté opérateurs, ces mouvements de marché ont bénéficié à divers degrés à EMIS Health, Titan (Invatech), Cegedim Rx et Positive Solutions. Cegedim Rx est l'un des trois principaux éditeurs du marché en nombre de sites gérés et dispose d'une belle marge de progression. La société continue d'investir dans la R&D et l'innovation avec, pour reconnaissance sectorielle en 2023, l'obtention du prix Product of The Year décerné par l'association des pharmaciens indépendants.

---

Le gouvernement et le NHS ont promis un investissement de 645 millions de livres sterling pour les pharmacies indépendantes au cours des deux prochaines années. Cet investissement, le plus important depuis une décennie, a été annoncé dans le cadre du plan Pharmacy First du gouvernement et du NHS visant à améliorer l'accès aux soins primaires (Primary Care), notamment en permettant aux patients ayant besoin de médicaments sur ordonnance pour sept affections courantes de les obtenir directement auprès d'une pharmacie, sans rendez-vous préalable avec un médecin généraliste. Si ce plan est bien reçu par les professionnels en Angleterre, il est néanmoins considéré comme insuffisant pour alléger la pression qui s'exerce sur la gestion quotidienne des pharmacies et sur leurs finances. En effet, l'inflation, les ruptures de stocks, le manque de personnel et le coût croissant de ceux-ci restent un défi permanent, auxquels s'ajoute la nécessité de délivrer un nombre croissant de services annexes. Dans ce contexte, après une réorganisation initiée en 2023 (et qui se poursuivra en 2024), le déploiement de nouvelles solutions par Cegedim Rx sera une opportunité d'améliorer plus encore la gestion quotidienne et la rentabilité des pharmacies, quels que soient les segments de marché.

\* Selon estimations internes Cegedim.

## Cegedim Rx

Logiciels & Services



### Logiciels & Services pour les pharmaciens et médecins

#### Roumanie

Cegedim Rx est spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions logicielles pour les professionnels de santé en Roumanie.

---

Avec une part de marché de près de 25 %\*, Cegedim Rx est un fournisseur de premier plan pour les médecins généralistes roumains. Ses principaux concurrents sont un logiciel public (SIUI) et des acteurs privés tels que : Syonic, Setrio et Softeh. Cegedim Rx est également un acteur de premier plan\* sur le segment des logiciels pharmacies où la société propose des solutions sur mesure pour les pharmaciens indépendants, les grossistes et les chaînes de pharmacies. Setrio, Softeh et HTSS sont ses principaux concurrents sur ce segment.

---

En 2024, les grandes tendances du marché restent stables : consolidation des pharmacies de détail, croissance des services de santé privés, digitalisation. Cegedim Rx poursuit le développement de ses solutions pour la pharmacie et lance NOVA, la version nouvelle génération Cloud de son logiciel médecins.

\* Estimations internes.

## HDMP

Logiciels & Services



### Logiciels & Services pour les pharmaciens et médecins

#### Belgique

Avec 23 % de part de marché\*, HDMP est acteur majeur du marché du Dossier Médical Informatisé à destination des médecins généralistes belges (solution HealthOne). HDMP est également très présent sur le segment des centres de soins avec plus de 2 800 utilisateurs.

---

Les contraintes et la complexité du plan eSanté 2019-2023 ont entraîné une réduction du nombre d'éditeurs et la disparition des acteurs régionaux. Le marché se consolide progressivement autour de 4 sociétés majeures : Corilus (51 %), Cegedim 23 %, CGM et Medispring (12 % chacun). Les nouveaux entrants NexuzHealth Pro (Cegeka) et Mediportal restent marginaux avec moins de 1 % de part de marché\*.

---

La mise en production progressive de HealthOne NOVA, solution nouvelle génération devrait renforcer sa position concurrentielle. Full web et conforme au standard international Fhir, le logiciel a été lancé mi-2023 et remplacera à terme le logiciel HealthOne. L'année 2024 sera consacrée au développement de nouveaux modules et aux tests d'accréditation en vue de l'homologation de HealthOne NOVA par le CNMM (Commission Nationale Médico-Mutualiste). En parallèle, HDMP poursuivra la passation de mini-labs (tests fonctionnels et techniques) réglementaires pour HealthOne.

\* Estimations internes.

## Stacks

Logiciels & Services



### Logiciels & Services pour les médecins

Espagne et Chili

Acteur de référence des logiciels médecins en Espagne avec plus de 40 000 utilisateurs, Stacks est spécialisé dans la conception et le développement de systèmes d'information dédiés aux professionnels de santé des secteurs privé et public. Stacks s'adresse à un large éventail de clients, notamment les hôpitaux, les centres de soins primaires, les compagnies d'assurance et les cliniques multidisciplinaires. La société dispose de son propre réseau de vente pour l'Espagne et propose également ses solutions en Amérique du Sud (Chili) et en Amérique Centrale (Mexique).

Stacks fournit également des services de conseil et d'intégration afin de répondre aux besoins des professionnels de santé. Pour ce faire, Stacks collabore avec des entreprises compétentes sur des projets de transformation technologique complexes.

---

Les principaux concurrents de Stacks sont Dedalus et Compugroup (sur le marché des soins primaires) et, Compugroup, EKON, GreenGubem, iSoft et Dedalus (sur le marché hospitalier).

---

Les tendances observées en 2023 se poursuivront en 2024 pour Stacks avec notamment la poursuite du déploiement de la solution omiAP (soins primaires) dans la région de Murcie et le lancement de la nouvelle version d'omi360 PRO.

## Millennium

Logiciels & Services



### Logiciels & Services pour les médecins

Italie

Détenu à 49 % par Cegedim, Millennium est un éditeur de logiciels médecins de premier plan\* en Italie, avec plus de 17 000 clients équipés de ses solutions Millewin et Milleweb. Millennium continue de renforcer sa présence régionale notamment via Mediatec (sa filiale à 40 %). Ainsi, Millennium équipe directement ou via ses filiales près de 26 000 médecins et plus de 60 % des généralistes en Italie.

---

Millennium et ses filiales comptent parmi leurs concurrents : CompuGroup Medical (Profim, Phronesis, FPF, Venere, CCBasic), Koinè, Iatros, Kappamed Atlas, E-shark et d'autres concurrents mineurs.

---

Les principales tendances observées en 2023 sur ce marché se poursuivront en 2024, notamment une baisse du nombre de médecins généralistes, conséquence d'un nombre record de départs à la retraite dans la profession.

\* Estimations internes.

## 1.2.2 | Solutions pour chercheurs, industries et autorités de santé

### GERS Data

Data & Marketing



### Données et analyses pour le marché de la Santé

France

GERS Data est un acteur de référence en matière de données et analyses pour le marché de la santé en France. GERS Data fournit des données d'achat, de stock, de vente en temps proche (disponibles géographiquement de la France à l'UGA), du suivi des marchés et de la consommation des produits de santé, des études ad hoc sur ces marchés et des données observatoire patient en vie réelle (THIN®) anonymisées dans un intérêt de santé publique et afin de répondre aux besoins de tous les acteurs de l'écosystème santé. Grâce à la robustesse de ses données, GERS Data est un acteur reconnu et référencé auprès des Autorités de santé et des chercheurs. GERS Data soutient la recherche publique en fournissant gracieusement, en France, les données de la base de données THIN® aux universités et chercheurs qui travaillent sur des projets financés sur fonds publics.

L'acquisition, en 2022, de la société Clinityx, experte des entrepôts de données de santé (EDS) et des données médico-administratives en France, a permis de renforcer ses positions dans le domaine des données de vie réelle au service de la santé publique.

## Cegedim Health Data

Data &amp; Marketing



## Données et analyses pour le marché de la Santé

## Europe

Cegedim Health Data est la division en charge de l'activité Globale « Données » pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires. Cette division propose l'un des plus larges réseaux de bases de données européennes de vie réelle, propriétaires, médicalisées et anonymisées dénommées THIN® (The Health Improvement Network). Les bases de données THIN® comportent plus de 69 millions de dossiers de santé électroniques anonymisés et sont présentes dans sept pays européens : Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique et Roumanie. Ces données anonymisées sont transmises, en conformité avec la réglementation en vigueur, depuis 1994, par un réseau de médecins volontaires, convaincus de l'intérêt de participer à un tel observatoire de données longitudinales pour favoriser la recherche et accompagner le progrès médical.

Les bases de données THIN® sont codées et structurées selon un modèle commun, les rendant facilement utilisables et prêtes pour l'intelligence artificielle. Elles sont référencées par les institutions académiques et par les autorités de santé en France (HAS, CEPS & ANSM), au Royaume-Uni (NHS & NICE) et en Europe (EMA / ENCePP).

THIN® présente un intérêt de santé publique en contribuant à aider les autorités de santé, les chercheurs et centres de recherche à faire progresser la recherche et ainsi améliorer les soins et la prise en charge des patients.

Cegedim Health Data propose aussi des outils d'analyse et d'aide à la décision, ainsi que des études et du conseil.

L'activité « Données » est commercialisée en France par GERS Data et en Roumanie par Cegedim Customer Information.

---

THIN® constitue l'un des plus larges réseaux de bases de données santé en Europe avec plus de 69 millions de dossiers de santé anonymisés dans sept pays. Sur ce marché, le leader mondial est IQVIA.

---

La taille du marché mondial des données de vie réelle (RWD) devrait passer de 1,59 milliard d'USD en 2023 à 4,07 milliards d'USD d'ici 2030, avec un taux de croissance annuel moyen de 14,4 %. L'adoption croissante des données de vie réelle dans le développement et l'approbation des médicaments, l'accès au marché et la surveillance post-commercialisation stimule la croissance du marché.

Le marché mondial des données de vie réelle connaît une croissance significative en raison de la prévalence croissante des maladies chroniques telles que le cancer, et de la demande croissante de médecine personnalisée. Le marché est également stimulé par l'adoption croissante des données de vie réelle dans le secteur des soins de santé pour les processus de prise de décision, le développement de médicaments et leur autorisation de mise sur le marché. En ce qui concerne les défis, les problèmes de confidentialité et de sécurité des données, ainsi que l'absence de méthodes normalisées de collecte des données, et, l'hyper réglementation et l'interprétation qui peut en être faite dans certains pays d'Europe, pourraient potentiellement entraver la croissance du marché.

À l'avenir, le marché devrait poursuivre sa trajectoire de croissance, stimulée par les avancées technologiques dans l'analyse des données et l'adoption croissante des technologies de santé numérique. L'intégration de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique avec les données de vie réelle devrait également offrir des opportunités de croissance pour le marché.

L'Europe devrait être le deuxième plus grand marché pour les données de vie réelle, avec une part de marché de 28,5 % en 2023. Cela s'explique par le fait que la région met fortement l'accent sur l'innovation et l'adoption croissante de l'usage des données de vie réelle dans les soins de santé.

Dans ce contexte, en 2024, Cegedim Health Data va mettre en place de nombreux projets pour développer et améliorer son offre sur les données de vie réelle, notamment :

- La conversion des bases de données THIN® au modèle commun de données OMOP sur la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la Roumanie, et leur certification par EHDEN,
- L'amélioration de la valeur et la qualité des données avec l'extension des données/enrichissement de l'historique,
- Le développement de nouveaux services, comme l'accès aux données de vie réelle de secondary care et l'usage des données de vie réelle au service de l'intelligence artificielle générative.

Accessible pour tous les chercheurs, THIN® est aujourd'hui, en France, mise gracieusement à disposition de la recherche non sponsorisée dans un cadre de collaboration, pour favoriser l'amélioration des connaissances scientifiques et l'innovation pour le plus grand nombre.

Source : Coherent market insights (<https://www.coherentmarketinsights.com/market-insight/real-world-data-rwd-market-6029#:~:text=The%20global%20real%20world%20data%20%28RWD%29%20market%20size,surveillance%20is%20driving%20the%20growth%20of%20the%20market>)

6029#:~:text=The%20global%20real%20world%20data%20%28RWD%29%20market%20size,surveillance%20is%20driving%20the%20growth%20of%20the%20market

## Cegedim-MEDIA (C-MEDIA)

Data & Marketing



### Communication phygitale en santé

France

C-MEDIA est une régie publicitaire et une agence conseil en media point de vente. Acteur de référence de la communication phygitale en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, elle offre aux marques distribuées en pharmacie des solutions de visibilité à 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper et améliorer l'expérience d'achat.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, C-MEDIA et FUTURAMEDIA entreprise spécialisée dans l'affichage dynamique en pharmacie, toutes deux filiales du Groupe Cegedim, ont fusionné dans un objectif de synergie et de croissance. Cette fusion permet de rassembler les compétences et le savoir-faire des équipes.

---

Les principaux concurrents de C-MEDIA sont Fil Rouge, Phenix Groupe (Stratego et Phenix Digital), Pharmaflix et Dynamiz Pharma.

---

Dans un environnement challengeant (hausse des coûts des matières premières, développement de la concurrence, contexte économique, sociétal et environnemental, ...), C-MEDIA continue à se différencier, gagner en efficacité et garantir un haut niveau de satisfaction et de confiance client. C-MEDIA poursuit ainsi de forts investissements :

- Développement de solutions de communications digitales innovantes,
- Refonte de la plateforme de gestion et de personnalisation des contenus ClipSanté,
- Collecte et revalorisation de la PLV et mise en conformité avec la loi climat 2024 (démarche RSE),
- Développement de l'outil de gestion AppliMedia (BI).

## MedExact

Data & Marketing



### e-promotion

France

MedExact propose divers supports de marketing digital liés aux logiciels de gestion de cabinet et au web. Les clients sont les acteurs de l'industrie pharmaceutique, désireux de bénéficier d'une orchestration de la diffusion d'une information scientifique et médicale de qualité auprès des acteurs de santé, pour les accompagner dans le suivi de leurs patients.

---

L'activité digitale de MedExact devrait poursuivre son expansion avec en particulier une forte demande de prestations numériques.

## Pharmastock

Cloud & Support



### Stockage et logistique de produits de santé

France

Pharmastock, établissement dépositaire pharmaceutique, est spécialisé dans la distribution de produits de santé et de matériels promotionnels et institutionnels (documentations...). Dans des locaux sécurisés et sous température dirigée, Pharmastock assure le stockage des produits, la préparation des commandes, les expéditions des produits BtoB et BtoC en France et à l'international, la traçabilité des lots, la réalisation d'opérations One Shot (vignettage, confection de présentoirs, etc.).

## 1.2.3 | Solutions pour les assureurs santé et prévoyance

### Cegedim Insurance Solutions

Cegedim Insurance Solutions regroupe l'ensemble des solutions et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires, à travers ses filiales Cegedim Activ, Activus, Cetip et Conselium. Cegedim Insurance Solutions rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé, les organismes assureurs et les gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires.

#### Cegedim Activ

### Logiciels & Services pour les Assureurs et mutuelles de santé

France

Logiciels & Services



Avec plus de 23 millions de personnes protégées en France gérées au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui un acteur majeur des solutions logicielles dédiées à l'assurance de personnes (santé et prévoyance). Ses offres s'adressent à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

---

Cegedim Activ intervient sur le marché français des logiciels de gestion en assurance santé et prévoyance, ses principaux concurrents étant DXC, Inetum, COOPENGO et Wyde.

---

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2023\*, révèle que les événements de ces deux dernières années (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine, réchauffement climatique) vont changer durablement le marché de l'assurance santé, entraînant notamment une forte demande de protection hyper-personnalisée, de solutions innovantes tournées vers l'avenir. Les assureurs vont devoir prendre le virage du digital pour répondre à ces nouveaux besoins et adapter leurs offres.

\* [https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en\\_gl/topics/insurance/insurance-pdfs/ey-2023-global-outlook-report.pdf](https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-pdfs/ey-2023-global-outlook-report.pdf)

#### Activus

### Logiciels & Services pour les Assureurs et mutuelles de santé

Division internationale

Logiciels & Services



Activus, éditeur de logiciels en assurance santé et prévoyance implanté au Royaume-Uni, se positionne sur les marchés des populations d'expatriés (Europe, États-Unis, Asie-Pacifique, Afrique).

---

A l'international, les concurrents d'Activus sont FADATA, DXC et Oracle, ainsi que d'autres acteurs technologiques, spécifiques selon le territoire géographique concerné.

---

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2020\*, met en avant un certain nombre de thèmes clés qui sont toujours d'actualité, comme :

- L'augmentation des pressions réglementaires : communication financière, fiscalité, blanchiment d'argent, protection des consommateurs, confidentialité des données... Cette pression se traduit également par l'introduction de la nouvelle norme IFRS 17 relative à la comptabilisation et à la valorisation des contrats d'assurance, qui impacte fortement les sociétés d'assurance publiant des comptes IFRS.
- Le rôle de la digitalisation dans le parcours de l'expérience client : l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté, de la souscription à la distribution, en passant par les sinistres.

\* [https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en\\_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf](https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf)

## Cetip

### Flux et Gestion pour le compte de tiers en assurance santé et prévoyance

France



Le Cetip est un acteur de référence dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, et plus de 400 millions de factures de tiers payant santé traitées pour plus de 22 millions de bénéficiaires, et plus de 3,2 milliards de prestations versées par an.

Sous la marque iGestion, le Cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire en santé et prévoyance (hors souscription), auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires.

---

S'agissant des services à valeur ajoutée de gestion du tiers payant, Viamedis et Almerys sont les principaux concurrents du Cetip, sous chacune de ses marques (iSanté et SP santé).

---

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2020\*, met en avant un certain nombre de thèmes clés qui sont toujours d'actualité, comme le rôle de la digitalisation dans le parcours de l'expérience client : l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté, de la souscription à la distribution, en passant par les sinistres. Le marché de la délégation de gestion bénéficie quant à lui de la volonté des assureurs de maîtriser les coûts de gestion et de concentrer leurs investissements sur l'évolution des offres, leur distribution, et l'évolution des parcours de leurs assurés.

\* [https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en\\_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf](https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf)

## Conselium

### Conseil

France



Cette structure accompagne les professionnels de la santé et de l'assurance, au sens large, dans leurs projets tant stratégiques qu'opérationnels. Elle est composée d'une équipe de consultants dédiés, combinant à la fois des expertises et expériences opérationnelles acquises dans l'écosystème de l'assurance et des méthodes de travail issues du monde du conseil.

## 1.2.4 | Solutions pour entreprises de tous secteurs

### Cegedim Business Services

Cegedim Business Services accompagne depuis plus de 30 ans toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans leurs enjeux grâce à des solutions digitales d'optimisation des processus de facturation, achats, paie et performance RH.

Pour clarifier son portefeuille de solutions, Cegedim Business Services a regroupé ses offres autour de trois domaines d'expertise : Ressources Humaines, Factures & Achats, et Flux Santé.

Au quotidien, ce sont plus de 2 000 collaborateurs engagés auprès de leurs clients pour leur permettre de se recentrer sur leur cœur de métier. L'objectif de Cegedim Business Services : être l'acteur incontournable en France et à l'international de la transformation digitale et de la performance des fonctions finance, achats et RH.

### Cegedim Business Services – practice Factures, Achats et Flux santé

#### Digitalisation

##### Europe



Cegedim Business Services est un acteur de référence de la digitalisation et de l'automatisation des process BtoB en Europe, avec plus de 900 millions de flux traités par an et 2 millions d'entreprises connectées dans le monde. Cette activité développe et commercialise les offres SY Business, Hospitalis, SY Pharma, Diagdirect et Careweb.

Initiée avec Edipharm pour les officines, les grossistes répartiteurs et les laboratoires dès 1989, l'activité s'est rapidement développée en dehors du marché de la santé, pour adresser tous les secteurs d'activités. Avec son offre de services SY Business, Cegedim Business Services accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution complète collaborative de digitalisation, de la signature du contrat à la transmission et au paiement de la facture.

Depuis 2019, avec les acquisitions de Ximantix et NetEDI, Cegedim Business Services opère depuis 5 pays (France, Allemagne, Angleterre, Belgique et Maroc) et est en mesure d'accompagner ses clients vers une digitalisation des processus multi-pays ou d'adresser les besoins propres aux activités locales. Cette capacité complète l'offre historique de Cegedim Business Services en matière de dématérialisation des factures dans 64 pays grâce à l'interopérabilité de sa solution. Membre des réseaux PEPPOL et EESPA, du FNFE-MPE, et de la FnTC, Cegedim Business Services s'appuie sur la conformité de sa solution pour devenir Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP), et accompagner les entreprises le plus simplement possible dans la réforme de la facture électronique.

À l'heure où la menace des cyberattaques pèse de plus en plus sur les établissements de santé, Cegedim Business Services propose au travers de son offre Hospitalis, une solution de continuité d'activité nommée Hospi-Secu, permettant d'assurer la poursuite des commandes auprès des fournisseurs.

---

Sur cette practice, Cegedim Business Services se positionne sur deux principaux marchés :

- La digitalisation des processus financiers des entreprises (Procure-to-Pay & Order-to-Cash), en tant qu'acteur en passe de devenir Plateforme de Dématérialisation Partenaire immatriculée par l'Etat dans le cadre de la réforme de la facture électronique, tout comme par exemple Generix, Yooz ou Edicom. Avec ses applications spécifiques pour le secteur de la santé, Cegedim Business Services est identifié comme un acteur incontournable tant pour la santé ville que pour l'hôpital.
- La confiance numérique, avec la signature électronique et les certificats numériques segment sur lequel on trouve également DocuSign, Yousign et Universign.

---

Porté par le contexte réglementaire, la recherche accrue de gains de productivité et le développement du travail à distance, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement.

Les obligations de généralisation de la facture électronique en France et à l'international transforment le paysage des flux de facturation et des acteurs. Certains se préparent à devenir des Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP), tandis que d'autres seront seulement Opérateurs de Dématérialisation.

Cegedim Business Services a d'ores et déjà été désigné le 18 janvier 2024 comme candidat par la Direction générale des Finances publiques pour devenir Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP). Elle sera ainsi en capacité de gérer pour ses donneurs d'ordre l'ensemble des obligations liées à la nouvelle réglementation en tant que PDP.

Par ailleurs, Cegedim Business Services prévoit l'accélération du marché de la confiance numérique avec la gestion et la délivrance d'identités numériques pour les personnes physiques et morales, la signature électronique, la vérification de signature, l'horodatage et l'archivage à valeur probante, et investit pour renforcer sa présence sur ce secteur.

## Cegedim Business Services – practice Ressources Humaines

### Logiciels & Services, et BPO pour les RH

France, Suisse, Maroc et Roumanie

Logiciels & Services



BPO



Cegedim Business Services se positionne grâce à sa practice Ressources Humaines comme un acteur incontournable du marché des solutions et des services paie/RH avec plus de 11 millions de bulletins de paie gérés par an. L'entreprise dispose d'une expertise de plus de 25 ans dans le domaine du SIRH en mode SaaS et de l'externalisation RH et compte parmi ses clients des entreprises du mid-market, des grands comptes, des TPE/PME, des cabinets d'expertise comptable.

Cegedim Business Services propose Teams RH, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution Teams RH peut être couplée à une gamme de services d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing).

---

Le marché des solutions RH évolue entre des « pure players » proposant des solutions externalisées sur des briques du SIRH (ex. gestion des talents) et des concurrents d'éditeurs ERP avec des solutions « globales » nécessitant des partenariats pour prendre en compte les spécificités locales. Cegedim Business Services présente la particularité de proposer à la fois une couverture fonctionnelle à 360° et des niveaux de services avancés en BPO comme par exemple ADP, SOPRA et SAGE.

---

D'autres leviers de croissance tels que le développement d'une offre dédiée aux experts-comptables, l'accélération des partenariats indirects et l'expansion à l'international viendront compléter le dispositif de développement de ces activités.

Cegedim Business Services continue par ailleurs à innover et propose depuis 2022 à ses nouveaux clients une nouvelle interface full web avec une ergonomie repensée permettant ainsi aux experts paie et RH d'améliorer leur productivité. De nouvelles offres de Talent Management ou encore à destination du marché du secteur public sont également en développement.

## Cegedim Outsourcing

### Services IT

France

Logiciels & Services



Cegedim Outsourcing est une entreprise spécialisée dans les métiers et services IT autour de la gestion du poste de travail, de la sécurité et de l'ITSM (Information Technology Service Management ou Gestion des services informatiques).

Elle délivre aux entreprises de toutes tailles des services d'IT Digital Workspace & Cybersécurité : intégration de solutions technologiques dédiées (solutions de gestion centralisée de l'utilisateur, hyperconvergence, collaboration unifiée), infogérance, services managés et prestations en assistance technique.

## Cegedim.cloud

### Hébergement d'applications critiques et de données de santé

France et UK

Cloud & Support



Cegedim.cloud dispose d'une large expérience en hébergement d'applications critiques et de données sensibles (données de santé, documents dématérialisés, flux financiers, etc.). Ces activités, du fait de leur caractère stratégique, ont conduit les équipes du Groupe à développer des expertises et à déployer des infrastructures techniques répondant aux exigences de sécurité parmi les plus élevées, et reconnues par de multiples certifications (HDS, ISO 27001, ISO 20000-1, ISO 50001, ISAE 3402, bonnes pratiques ISO 27017 et ISO 27018). Cegedim.cloud propose une gamme complète de prestations d'hébergement et infogérance « Cloud » souveraines offrant des niveaux de performance, d'intégrité et de disponibilité adaptés à l'exploitation d'applications exigeant un haut niveau de sécurité.

---

Les principaux concurrents de cegedim.cloud en matière d'hébergement / infogérance sont : Wordline, Claranet (offre e-Santé™), OVH (offre OVH Healthcare) et ITS Integra.

---

Pour 2024, cegedim.cloud ambitionne de poursuivre l'enrichissement de son catalogue de services PaaS et l'amélioration permanente de son offre de sécurité pour faire face aux menaces croissantes sur les données de ses clients. Cegedim.cloud vise également la qualification SecNumCloud IaaS, pour renforcer les marqueurs souverains de ses prestations, et continuera sa stratégie RSE avec l'objectif de certification ISO 14001 portant sur le Management environnemental.

**Cegedim Service Center****Services nearshore**

Roumanie

Cloud &amp; Support



Cegedim Service Center permet de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche nearshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO, gestion de relation client et développement informatique.

**Cegedim Maroc & Cegedim Outsourcing Maroc****Services offshore**

Maroc

Cloud &amp; Support



Cegedim Maroc et Cegedim Outsourcing Maroc permettent de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche Offshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO, R&D, support et gestion de la relation client.







# Gouvernance

---

## 2.1 | La Gouvernance de Cegedim

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225- 37 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n° 2017- 1162 du 12 juillet 2017 et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 mars 2023 après examen par les Comités du Conseil des parties relevant de leurs compétences respectives, et transmis aux Commissaires aux comptes.

### Code de gouvernance d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration de Cegedim du 28 octobre 2021 a confirmé que le Code de gouvernance d'entreprise de Middlenext de septembre 2021 disponible sur le site Internet de Middlenext<sup>(1)</sup>, est celui auquel se réfère Cegedim, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225- 37 du Code de commerce.

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L.225- 37- 4 du Code de Commerce et indiqué dans le point 3 « Les postulats du Code Middlenext », Cegedim estime que ses pratiques se conforment aux recommandations Middlenext.

### Tableau de synthèse des recommandations Middlenext

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Déontologie des membres du Conseil	Oui	-
Conflits d'intérêts	Oui	Sauf pour les services autres que la certification des comptes.
Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	Oui	-
Information des membres du Conseil	Oui	-
Formation des membres du Conseil	Oui	-
Organisation des réunions du Conseil et des comités	Oui	-
Mise en place de comités	Oui	-
Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Oui	-
Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Oui	-
Choix de chaque administrateur	Oui	-
Durée des mandats des membres du Conseil	Non	Actuellement 60 % des mandats arrivent à échéance en 2028, 30 % en 2025 et 10 % en 2024. La durée des mandats est de 6 ans conformément aux statuts du Groupe Cegedim.
Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	Oui	-
Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui	-
Relation avec les « actionnaires »	Oui	-
Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise.	Oui	-
Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	-
Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui	-

(1) [http://www.middlenext.com/IMG/pdf/21\\_09\\_13\\_-code\\_de\\_gouvernance\\_middlenext\\_revise.pdf](http://www.middlenext.com/IMG/pdf/21_09_13_-code_de_gouvernance_middlenext_revise.pdf)

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Cumul contrat de travail et mandat social	Non	<p>Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim. Monsieur Jean-Claude Labrune est Président du Conseil de Cegedim et Directeur Général de Cegedim, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim</p> <p>Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.</p> <p>Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.</p>
Indemnités de départ	Oui	-
Régimes de retraite supplémentaires	Oui	-
Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	-
Revue des points de vigilance	Oui	-

## Unicité des fonctions de direction

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 23 avril 2002, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de Directeur Général sont réunies en la personne de Monsieur Jean-Claude Labrune.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du Groupe Cegedim. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part Monsieur Jean-Claude Labrune présente toutes les qualités pour assumer avec compétence un pilotage efficient du Groupe, ainsi que les performances de ce dernier en attestent depuis plusieurs années, et d'autre part sur le fait que l'organisation du Groupe se prête particulièrement bien à ce mode de gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, qui contrôle lui-même le premier actionnaire de Cegedim, agit aussi en cette qualité lorsqu'il contribue, dans le meilleur intérêt du Groupe, à la détermination des orientations stratégiques de Cegedim, comme tout actionnaire de référence impliqué.

Le Groupe présente également la particularité d'être très décentralisé. Cette décentralisation est un mode de management qui a fait ses preuves dans des métiers où la prise de décision doit être effectuée au plus près du terrain. Elle se matérialise par l'existence de nombreuses filiales (58), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel.

La prise de décisions opérationnelles ou de décisions d'investissement relève des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la Direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière notamment, est ainsi appelé à examiner et à approuver les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la Direction Générale à l'issue de son propre examen.

Il en ressort que les rôles respectifs de la Direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de Président du Conseil et de Directeur Général fait sens, et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient.

## 2.2 | Organes de direction et de contrôle

### 2.2.1 | Le Conseil d'Administration

#### Le Conseil d'Administration



#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est un organe collégial. Ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres qui sont tenus au secret des délibérations.

Il peut être composé de 18 membres au plus. La durée de leurs mandats est de 6 années.

L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société, C/o Cegedim 129-137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.

Le Conseil d'Administration à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, est composé de 10 membres, dont 3 membres sont indépendants, soit un taux de 30 % et 4 femmes, soit un taux de 40 %.

Au cours de l'exercice 2023, il n'y a pas eu d'évolution dans la composition du Conseil d'Administration.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune.

#### Principes relatifs à la composition et la diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'interroge régulièrement sur l'équilibre de sa composition et de celle de ses comités, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalité, âge, qualifications et expériences professionnelles, etc.)

En application de l'article L.255- 37- 4 du Code de Commerce le tableau ci-après décrit la politique de diversité appliquée au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2023.

Cette politique de diversité, qui se traduit notamment par une représentation équilibrée des femmes et des hommes, est déclinée au sein de Cegedim SA. Ainsi, parmi les 10 postes à plus forte responsabilité, hors mandataire social, 20 % sont tenus par des femmes.

Critère	Exercice 2023*	Objectifs
Composition du Conseil	<b>40 %</b> Proportion de femmes	Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil
Indépendance des Administrateurs	<b>30 %</b> Taux d'indépendance du Conseil	1/3 d'Administrateurs indépendants, en conformité avec le Code Middenext pour les sociétés contrôlées
Age des Administrateurs	<b>61 ans</b> Age moyen	Moins d'un tiers d'Administrateurs de plus de 75 ans
Ancienneté moyenne au sein du Conseil	<b>19 ans</b> Ancienneté moyenne	Stabilité et pérennité de la stratégie

\* Résultat obtenu sur l'exercice

### Plan de succession

Le Comité Rémunération - Nomination examine périodiquement le plan de succession du Groupe. Cela lui permet d'établir et d'actualiser un plan de succession sur le :

- court terme : la succession imprévue (démission, empêchement, décès) ;
- long terme : la succession prévue (retraite, échéance de mandat).

Le Comité Rémunération - Nomination privilégie une collaboration étroite avec la Direction Générale afin de garantir une cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés. Le Conseil et le Comité veillent avec une vigilance particulière à garder la confidentialité de ces informations.

### Censeurs

Les censeurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration qui prend avis auprès du Comité des Rémunérations - Nominations. Ils peuvent être au nombre de 4 maximum et sont nommés pour une durée maximale de 2 ans.

Ils ont pour mission principale de participer, en tant que de besoin, aux réunions du Conseil d'Administration, pour y apporter les informations nécessaires, leur expertise et leur connaissance des différents métiers du Groupe. Ils ont une voix consultative.

Monsieur Frédéric Duchesne est Membre de plusieurs Conseils d'Administration et de Boards d'experts, et est ancien Président & Directeur Général, Division Pharmaceutique de Pierre Fabre. Son mandat a été renouvelé le 16 juin 2023 pour une durée de 2 ans.

### Règlement interne du Conseil d'Administration

Cegedim a mis à jour, lors du Conseil d'Administration du 28 octobre 2021, son règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités. Il est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante :

[https://www.cegedim.fr/Communique/Cegedim\\_reglement-interieur-du-Conseil\\_28-10-2021.pdf](https://www.cegedim.fr/Communique/Cegedim_reglement-interieur-du-Conseil_28-10-2021.pdf)

### Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois.

## Délibérations et décisions du Conseil d'Administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2022, des comptes consolidés semestriels 2023, des comptes prévisionnels 2023), le plan d'affaires à 5 ans, la feuille de route 2022-2025, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- Programme de rachats d'actions ;
- Autorisation de procéder à une augmentation de capital de la filiale Cegedim Santé
- Autorisation de cautions, avals et garanties ;
- Préparation des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- Examen du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2023;
- Renouvellement des mandats du Président et des Directeurs généraux délégués.

## Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA. Conformément à l'article L. 225- 238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

## Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

## Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société ou par visioconférence.

## Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

## Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, depuis 2010, au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à une discussion sur son fonctionnement. L'engagement et les contributions des Administrateurs sont identifiés comme des domaines de force ainsi que la relation de confiance établie avec la Direction. Le Conseil d'Administration a pu s'appuyer, pour débattre des décisions importantes, sur le travail préparatoire du Comité d'audit qui s'est réuni avant chaque séance du Conseil, ainsi que ceux du Comité RSE qui s'est tenu une fois dans l'année.

Le Comité d'Audit après étude de son activité en 2023, de l'assiduité de ses membres, de la fréquence des réunions tenues, considère être conforme aux obligations définies dans la Charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

## Taux de présence en 2023 des administrateurs aux conseils de Cegedim SA

Date	Taux de présence
26 janvier	90 %
23 mars	100 %
27 avril	100 %
19 septembre	90 %
26 octobre	90 %

Sont comptés comme absents les administrateurs absents y compris ceux ayant donné un pouvoir de représentation à un autre administrateur.

## Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

### Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.

### Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

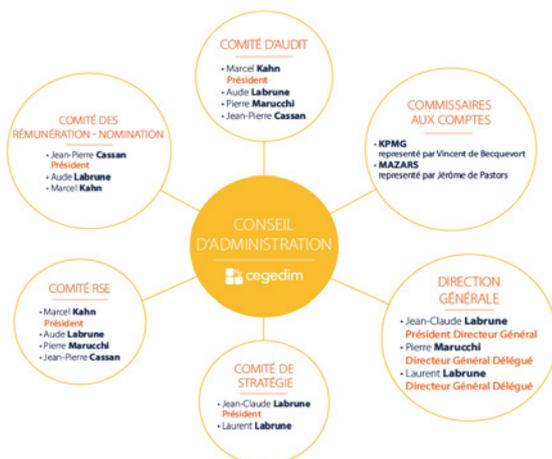
Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur. Il est à noter que le Code de Commerce (art. L. 225- 54 et L. 225- 48) prévoit qu'il convient de fixer dans les statuts la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration, à défaut de quoi cette limite est fixée à 65 ans. Les statuts de Cegedim ont porté cette limite d'âge à 85 ans. Si le Président ou le Directeur Général en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

## 2.2.2 | Organisation et fonctionnement des Comités

### Composition du Conseil d'Administration et de ses conseil

Administrateur	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Année échéance du mandat	Comité Audit	Comité Rémunération - Nomination	Comité RSE	Comité stratégie
Jean Claude Labrune	Non	1969	2028	-	-	-	Président
FCB représentée par Pierre Marucchi	Non	1989	2028	Membre	-	Membre	-
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	Non	1995	2028	-	-	-	-
Marcel Khan	Oui	2016	2028	Président	Membre	Président	-
Laurent Labrune	Non	2001	2025	-	-	-	Membre
Aude Labrune	Non	2007	2025	Membre	Membre	Membre	-
Catherine Abiven	Non	2019	2025	-	-	-	-
Sandrine Debrosse	Non	2016	2028	-	-	-	-
Jean Pierre Cassan	Oui	2010	2028	Membre	Président	Membre	-
Béatrice Saunier	Oui	2018	2024	-	-	-	-

### Les Comités du Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- Le Comité Audit ;
- Le Comité Rémunération - Nomination ;
- Le Comité RSE ;
- Le Comité Stratégie.

## 2.2.3 | Organisation et fonctionnement des Comités

### Le Comité d'Audit

#### Composition :

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, FCB représenté par M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant.

De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document d'Enregistrement Universel les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

La Directrice Financière, le Directeur du Contrôle de Gestion Groupe et la Directrice Risque et Compliance sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

#### Mission :

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée.

Il a notamment :

- Effectué la revue de son fonctionnement ;
- Élaboré le programme de travail pour 2023 ;
- Fait le point sur les travaux du Contrôle Interne ;
- Procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- Effectué la revue du plan d'affaires à 5 ans et des comptes prévisionnels de Cegedim SA ;
- Examiné les travaux du contrôle Interne en lien avec la loi Sapin 2 et la cartographie des risques ;
- Assuré le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Effectué la revue de la stratégie financière du Groupe ;
- Assuré le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- Examiné le chiffre d'affaires du premier et troisième trimestre ;
- Examiné le projet de mise à jour du Règlement Interne du Conseil;
- Revue le projet de code de Gouvernance du Groupe;
- Revue des projets d'acquisitions du Groupe.

Le Comité d'audit bénéficie d'un règlement intérieur propre, mis à jour régulièrement.

#### Réunion :

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2023 en dates du 25 janvier, 22 mars, 26 avril, 18 septembre et 20 octobre.

**50 %**

Taux d'indépendance

**100 %**

Taux de présence

**5**

Réunions en 2023

## Le Comité Rémunération - Nomination

### Composition :

Le Comité Rémunération – Nomination est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité Rémunération – Nomination), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn (Administrateur indépendant).

### Mission :

Le Comité Rémunération – Nomination a notamment :

- Examiné et propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux, des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société ;
- Examiné les politiques d'attribution gratuite d'actions ;
- Examiné toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés ;
- Formulé des propositions au Conseil sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formulé des propositions au Conseil sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Établi un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

### Réunion :

Le Comité Rémunération – Nomination se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité Rémunération – Nomination s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 26 janvier et du 23 mars afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur la rémunération des administrateurs, sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

**66 %**

Taux d'indépendance

**100 %**

Taux de présence

**2**

Réunions en 2023



## Gouvernance

Organes de direction et de contrôle

### Le Comité de Stratégie

#### Composition :

Le Comité stratégique est actuellement composé de deux membres : M. Jean-Claude Labrune, Président et M. Laurent Labrune. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique.

#### Mission :

Le Comité de stratégie propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

#### Réunion :

Il s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2023.

0 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

2

Réunions en 2023

### Le Comité RSE

#### Composition :

Le Comité RSE est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, FCB représenté par M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant. Cette composition est volontairement identique à celle du Comité d'Audit. Du fait de la forte interaction entre les sujets traités par les deux comités. Il a été tenu comptes des compétences des administrateurs lors de leurs nomination au Comité RSE.

#### Mission :

Le Comité RSE a pour mission d'assister le Groupe dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'une bonne gouvernance d'entreprise englobant la Responsabilité Sociale/sociétale et Environnementale des Entreprises. Ceci à la suite du souhait du Conseil d'administration et de la Direction Générale d'inscrire les actions du Groupe dans le cadre d'une création de valeur durable. Il effectue également pour le Conseil la veille réglementaire ainsi que le suivi des indicateurs et de la politique RSE du Groupe.

Le Comité a pris connaissance du bilan RSE 2022 et de l'évolution de la feuille de route 2022-2025, avec un focus sur les principes retenus dans la mise en œuvre de la RSE au sein du Groupe et la veille réglementaire associées. Le contexte général a été rappelé et discuté, notant la pression réglementaire accrue, notamment européenne, une pression externe accrue de la part des agences de notations et des investisseurs, ainsi que le poids dans les appels d'offres et les demandes clients de mesurer l'empreinte carbone des services qui leurs sont proposés.

#### Réunion :

Le comité RSE s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2023, en date du 22 mars.

50 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

1

Réunions en 2023

## 2.2.4 | Indépendance des administrateurs

### Critère d'indépendance

Pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts, le Conseil a retenu les critères définis dans le Code midddenext, énumérés ci-dessous.

- Critère 1 Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant d'une société du Groupe.
- Critère 2 Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec le Groupe.
- Critère 3 Ne pas être actionnaire de référence ou de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.
- Critère 4 Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- Critère 5 Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

### Tableau des critères d'indépendance

Administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓	
FCB représenté par Pierre Marucchi					✓	
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	✓			✓	✓	
Marcel Khan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune					✓	
Aude Labrune					✓	
Catherine Abiven	✓		✓	✓	✓	
Sandrine Debroise	✓		✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	✓	✓	✓	✓	✓

### Évaluation de l'indépendance

Chaque année, une analyse de l'indépendance de chaque Administrateur est menée par le Comité Rémunération – Nomination sur la base des critères énumérés ci-dessus. S'agissant de l'analyse de l'indépendance au regard du critère de la relation d'affaires directe ou indirecte, une analyse complémentaire quantitative et qualitative est conduite au cas par cas pour apprécier, si la relation d'affaires il y a, sa matérialité et évaluer l'indépendance de l'Administrateur concerné.

En 2023, le Conseil d'Administration a examiné au même titre que les autres critères, les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe Cegedim et la société ou le Groupe dont est issue chaque Administrateur indépendant. Il en résulte qu'à l'exception de Monsieur Marcel Khan, aucun des administrateurs indépendants n'entretient des relations d'affaires avec le Groupe Cegedim ou sa direction.

Le Conseil d'Administration a procédé à un examen quantitatif et qualitatif de la situation de Monsieur Marcel Khan, Président de la Financière d'Argenson SAS et des relations d'affaires entretenues en 2023 entre la société Financière d'Argenson SAS et le Groupe Cegedim. Les flux d'affaires entre ces deux sociétés, toutes activités confondues et au niveau mondial sont, de part et d'autre, inférieurs au seuil de matérialité retenu par le Conseil d'Administration (1 % pour le Groupe Cegedim et 10 % pour la partie tiers). Ainsi le Conseil d'Administration considère Monsieur Marcel Khan comme indépendant, en, raison notamment de l'absence de dépendance économique.

## 2.2.5 | Mandats et expérience

Compétences des Administrateurs			
Compétences majeurs	Taux <sup>(1)</sup>	Compétences majeurs	Taux <sup>(1)</sup>
 Leadership	100 %	 Marketing	90 %
 Finance & comptabilité	90 %	 RSE	90 %
 Technologie	50 %	 Gestion du Risque	90 %
 Industrie	80 %	 Gouvernance	90 %

<sup>(1)</sup> Ratio du nombre d'administrateurs détenant la compétence sur le nombre total d'administrateurs.

## Jean-Claude Labrune



Date de première nomination  
1<sup>er</sup> décembre 1969  
Date d'échéance de mandat  
AG 2028

### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

#### Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration de *Cetip* depuis le 28 juin 2001 ;
- Président de SASU *GERS* depuis 30 mars 2010 ;
- Gérant de *Cegedim Média* depuis le 30 juin 2000 ;
- Administrateur de *Cegedim* depuis le 12 avril 1989 ;
- Président Directeur Général de *Cegedim* depuis le 18 août 1994.

#### Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Administrateur CLCC Gustave Roussy
- Président de la Fondation Gustave Roussy
- Président du Conseil de Surveillance de *FCB* depuis le 5 février 2013 ;
- Président de la SASU *Château de la Dauphine* depuis le 26 novembre 2015.

#### Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Président de la SASU *Hospitalis* jusqu'au 3 juillet 2018.

### Expérience

Jean-Claude est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

## Aude Labrune



Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2025

#### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de *Cegedim* depuis le 27 avril 2007 ;
- Administratrice de *Cetip* depuis le 15 mai 2013 ;
- Gérante de *Santestat* depuis le 10 décembre 2012.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Présidente du directoire de *FCB* depuis le 5 février 2013 ;
- Directrice Générale du *Château de la Dauphine* depuis le 26 novembre 2015.
- Co-gérante de la SCI *Marynice* depuis le 26 juin 2022.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Directrice Générale de *SCB* jusqu'au 8 juin 2021.

#### Expérience

Aude est diplômée d'une Maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice *FCB* puis Présidente du Directoire de *FCB*. Aude exerce également la fonction de Directrice de la Communication au sein du Groupe Cegedim.

Laurent Labrune



Date de première nomination

18 avril 2001

Date d'échéance de mandat

AG 2025

#### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères  
du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 18 avril 2001 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015 ;
- Président de la SASU Cegedim SRH ;
- Administrateur du Cetip depuis le 26 février 2015 ;
- Directeur de Millenium (Italie), Alliadis Europe UK, THIN (Italie), Cegedim Italia ;
- Directeur Général de Cegedim Allemagne et THIN Allemagne.
- Administrateur de HDMP (Belgique) et Cegedim Belgium (Belgique)

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales  
du Groupe Cegedim

- Membre du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales  
du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Président de Pulse Systems Inc (USA) jusqu'au 15 août 2019 ;
- Administrateur de COSYTEC jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Gérant d'Accueil Web jusqu'au 2 juillet 2019 ;
- Président de Docavenue jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Directeur de Cegedim SRH (UK) démission le 2 mai 2021 ;
- Président de la SASU Futuramedia jusqu'au 6 avril 2023.

#### Expérience

Laurent est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

## Gers

Représenté par Nicolas Giraud



Date de première nomination

GIE GERS depuis le 6 mars 1995

Nicolas Giraud depuis avril 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2028

**Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023**

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Représentant du GIE GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis avril 2018.

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration du GIE-GERS ;
- Administrateur de l'AFIPA (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication Responsable) et du LEEM (les Entreprises du Médicament).
- Administrateur de SCORPIUS SAS et ses filiales

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

**Expérience**

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.

## Marcel Kahn



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

**Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023**

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 14 Juin 2016.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Président de Financière d'Argenson SAS, de Hubb Real Estate Investment Managers SAS et d'Amarante SAS ;
- Administrateur de Advanced Credit Solutions (ACS) au Luxembourg.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Administrateur d'Aviva France jusqu'au 30 septembre 2021 ;
- Président du Comité d'Audit d'Aviva France jusqu'au 30 septembre 2021.

**Expérience**

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, Marcel dispose de plus de 30 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur Général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui, il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

## Jean-Pierre Cassan



Date de première nomination  
8 janvier 2010  
Date d'échéance de mandat  
AG 2028

### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du  
Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 8 janvier 2010.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du  
Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe  
Cegedim durant les 5 dernières années

- Vice-Président de Inserm-Transfert et de IFIS ;
- Administrateur de *Fondation Cœur et Recherche* ;
- Gérant de *Eratos santé*.

### Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, Jean-Pierre est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur et Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

## Catherine Abiven



Date de première nomination

30 août 2019

Date d'échéance de mandat

AG 2025

### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 30 août 2019 ;
- Administratrice du CETIP depuis le 8 novembre 2017 ;
- Directrice Générale du CETIP depuis le 15 mars 2023 ;
- Présidente de Cegedim Activ depuis le 2 janvier 2023 ;
- Présidente d'ISIAKLE depuis le 31 mai 2023.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

### Expérience

Catherine est diplômée d'un magistère de Sciences de Gestion et d'Affaires Internationales (Paris Dauphine) et du CHEA (Centre des Hautes Etudes de l'Assurance, Executive MBA, Paris Dauphine). Elle est également certifiée Administrateur de Sociétés Sciences-Po IFA. Elle a tout d'abord exercé différentes responsabilités au sein d'AG2R, successivement à la direction des systèmes d'information puis en charge des directions contrôle de gestion, contrôle interne, audit et comptabilités. Elle a ensuite rejoint D&O en 2007 pour y exercer des fonctions de management général. D&O fusionnant avec Mornay pour devenir KLESIA, Catherine y a assuré la direction générale déléguée à partir de janvier 2013. Elle a rejoint le Groupe Cegedim en octobre 2017 et devient Directrice Générale Déléguée du CETIP le 10 octobre 2018 et Directrice Générale de Cegedim Activ le 7 janvier 2021.

FCB

Représenté par Pierre Marucchi



Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2028

### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim<sup>(2)</sup>

- Représentant permanent de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 23 avril 2002 ;
- Administrateur du Cetip depuis le 17 décembre 1996 ;
- Président des SASU : Cegedim Ingénierie, Incams, Cegedim.Cloud, I-Assurances et Cegedim Assurances Conseil ;
- Directeur Général de Cegedim SRH ;
- Gérant de Resip ;
- Président de Croissance 2006 (Belgique), Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Tecnologicos (Chili) et Cegedim SRH Switzerland ;
- Administrateur de Cegedim Service Center (Roumanie) depuis le 21 juin 2017 ;
- Directeur de Millennium (Italie), Cegedim Internal Services (Irlande), Acrossduty Ltd (UK), Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Activus Ltd (UK), Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande), Cegedim Europe Holding (Irlande) ;
- Représentant d'administrateur de Cegedim chez OEP (Belgique).

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim<sup>(2)</sup>

- Président de la SASU MARUCCHI SAS depuis le 22 novembre 2018 ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales

du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années<sup>(2)</sup>

- Président des SASU : Cegedim Software jusqu'au 31 décembre 2018, Cegedim Assurances jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017, Cegedim Dynamic Framework jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017, Smart RX (ex Cegedim Healthcare Software) jusqu'au 2 février 2017, Laboratoire NYM jusqu'au 6 mars 2019, RM Ingénierie jusqu'au 31 décembre 2021 et Les Grands Vignobles de Bordeaux jusqu'au 30 novembre 2021 ;
- Président de Stacks Servicios Tecnologicos (Espagne) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Administrateur de Rue de la Paye jusqu'au 18 avril 2019, de Cosytec jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Directeur de Cegedim Healthcare Software R&D (Irlande) jusqu'en 2019, Cegedim Healthcare Services (UK) jusqu'au 2 mai 2021, Cegedim Data Services (UK) jusqu'au 30 avril 2021, Cegedim SRH UK jusqu'au 2 mai 2021, Cegedim World Internal Services (UK) jusqu'au 4 octobre 2023;
- Directeur Général de Futuramedia jusqu'au 6 avril 2023
- Administrateur délégué de Cegedim Belgium jusqu'au 23 décembre 2020 ;
- Gérant de IRIS jusqu'au 15 mars 2021, Cegedim SRH Montargis jusqu'au 31 décembre 2021 et Cegedim Holding Santé jusqu'au 13 décembre 2021.

### Expérience

Pierre est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(2) Mandats exercés par Monsieur Pierre Marucchi

## Sandrine Debroise



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

#### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 14 juin 2016.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

#### Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité des entreprises de l'Université Paris Dauphine, Sandrine a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directrice Financière Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directrice Financière de la holding familiale FCB.

## Béatrice Saunier



Date de première nomination

31 août 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2024

#### Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2023

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 31 août 2018.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

#### Expérience

Béatrice est diplômée d'une école de commerce suivi d'un D.E.A à l'Université de Paris La Sorbonne où elle se spécialise dans les affaires étrangères.

Elle débute sa carrière en 1995 chez M6 en tant que Chef de Produits Licenciés puis passe chez Pathesport en tant que Directeur Sport et Acquisitions et membre du COMEX. Ensuite elle rejoint Canal + comme Directrice Adjointe chargée des Droits et Acquisitions Sports.

En 2006, elle rejoint IMG, elle est aujourd'hui Directrice d'IMG Media France, en charge de la direction et du développement d'IMG Media pour la France. Elle a entre autre supervisé la vente du portefeuille d'IMG Sports Media, qui comprenait plus de 200 clients et événements.

## 2.2.6 | Déclaration des administrateurs

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que chaque administrateur est tenu de faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Cegedim SA ou toute autre société du Groupe et doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême démissionner.

Le Conseil d'Administration évalue chaque année la situation des Administrateurs dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts.

Ce règlement intérieur fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance. Le texte du règlement intérieur est publié dans son intégralité sur le site internet de la Société.

Cegedim entretient des relations commerciales avec deux de ses Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et de La Financière d'Argenson dont le président est Monsieur Marcel Kahn, administrateur de Cegedim, qui fournit au Groupe des prestations de conseils.

Le GIE GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS et la société de la Financière d'Argenson l'ont été aux conditions de marché et représentent, dans les deux cas, un montant de chiffre d'affaires inférieur à 1 % du chiffre d'affaires consolidé 2023 du Groupe. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA. Si les locations ne sont pas en conventions courantes, elle sont indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 8.2 du Chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 8,3 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2023. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront, ce qui correspond à des conventions courantes au sein d'un groupe.

### Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'inscription et / ou sanction publique officielle

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## 2.2.7 | Autres informations sur les mandataires sociaux

Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2022	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 31.12.2023
Jean-Pierre Cassan	0	-	-	-	<b>0</b>
Sandrine Debroise	7 327	705	0	0	<b>8 032</b>
FCB	7 601 283	-	30 440	0	<b>7 631 723</b>
GIE GERS	0	-	0	0	<b>0</b>
Marcel Kahn	0	-	0	0	<b>0</b>
Aude Labrune <sup>(1)</sup>	36	-	0	0	<b>36</b>
Jean-Claude Labrune <sup>(1)</sup>	7 500	-	3 000	0	<b>10 500</b>
Laurent Labrune <sup>(1)</sup>	7 101	-	691	0	<b>7 792</b>
Pierre Marucchi <sup>(2)</sup>	6 765	-	250	0	<b>7 015</b>
Nicolas Giraud	0	-	0	0	<b>0</b>
Béatrice Saunier	0	-	0	0	<b>0</b>
Catherine Abiven	1 826	1 242	0	0	<b>3 068</b>

<sup>(1)</sup> Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaires de FCB qui détient 54,52 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2023.

<sup>(2)</sup> Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 54,52 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 27 mars 2024. Seuls sont indiqués les administrateurs ayant réalisés des opérations sur titres.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2023	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 27.03.2024
Sandrine Debroise	8 032	678	0	0	8 710
Catherine Abiven	3 068	1 584	0	0	4 652

## 2.3 | Principes de rémunération des mandataires sociaux

### Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim SA. Ils sont uniquement rémunérés au titre de leurs contrats de travail. Les rémunérations versées par FCB de Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ne font pas l'objet de conventions réglementées car elles sont versées au titre du contrat de travail et non au titre de mandataire social.

Monsieur Jean-Claude Labrune est président du Conseil de Surveillance de FCB, Monsieur Laurent Labrune est Membre du Directoire de FCB et Monsieur Pierre Marucchi est Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB.

Monsieur Jean-Claude Labrune est Président Directeur Général de Cegedim SA, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim SA.

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leur rémunération est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

Mesdames Aude Labrune et Sandrine Debroise sont employées par FCB et disposent d'un contrat de travail avec FCB. Madame Aude Labrune est Présidente du Directoire de FCB et Directeur de la Communication Groupe de Cegedim. Madame Sandrine Debroise est Directrice financière de FCB et du Groupe Cegedim.

Madame Catherine Abiven est Directrice Générale de Cegedim Activ et dispose d'un contrat de travail avec Cegedim Activ.

Il existe une convention courante de prestation de service établie entre Cegedim et sa société détentric FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2023, une provision annuelle de 1 886 632 euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseil supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseil représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation du prorata du temps passé par chacun des employés de FCB travaillant pour le compte de Cegedim. Le contrat a été mis en place en 2005 pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune. Cf. Chapitre 8, point 8.2 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » section 4 « Avec la société FCB S.A. – Contrat de prestation ».

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. Les rémunérations variables de Pierre Marucchi et de Laurent Labrune évoluent proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant<sup>(3)</sup> du Groupe. Le Groupe s'est réorganisé et a transformé son business model impliquant des charges exceptionnelles significatives. Le Résultat opérationnel courant<sup>(3)</sup> apparaît par conséquent comme reflétant au mieux la réelle performance opérationnelle du Groupe.

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 18 – Indemnités départ à la retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de système de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrit par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performances. Il est à noter que ce système ne concerne pas la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué).

### 2.3.1 | Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

#### Description

Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versés durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe, sont présentées dans les tableaux suivants.

(3) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

**Tableau n°1** – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2023	2022
<b>Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	274 000	274 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Total</b>	<b>274 000</b>	<b>274 000</b>
<b>Laurent Labrune – Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	422 472	387 376
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Total</b>	<b>422 472</b>	<b>387 376</b>
<b>Pierre Marucchi - Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	434 474	410 264
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Total</b>	<b>434 474</b>	<b>410 264</b>

**Tableau n°2** – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune	Montant au titre de l'exercice 2023		Montant au titre de l'exercice 2022		
	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	
En euros					
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	260 000	260 000	260 000	260 000	
Rémunération variable au titre du contrat de travail <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail	-	-	-	-	
Rémunération des administrateurs <sup>(4)</sup>	14 000	14 000	14 000	14 000	
Avantages en nature au titre du contrat de travail <sup>(5)</sup>	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>274 000</b>	<b>274 000</b>	<b>274 000</b>	<b>274 000</b>	
<b>Laurent Labrune</b>					
		Montant au titre de l'exercice 2023		Montant au titre de l'exercice 2022	
		Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>
En euros					
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	120 250	120 250	120 250	120 250	
Rémunération variable Cegedim au titre du contrat de travail <sup>(3)</sup>	188 222	153 126	153 126	238 623	
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail	100 000	100 000	100 000	100 000	
Rémunération des administrateurs <sup>(4)</sup>	14 000	14 000	14 000	14 000	
Avantages en nature au titre du contrat de travail <sup>(5)</sup>	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>422 472</b>	<b>387 376</b>	<b>387 376</b>	<b>472 873</b>	

Pour Messieurs Jean-Claude Labrune et Laurent Labrune les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

<sup>(1)</sup> La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+ 1.

<sup>(2)</sup> La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N- 1.

<sup>(3)</sup> La rémunération variable de Monsieur Laurent Labrune évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

<sup>(4)</sup> La rémunération des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribués par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim.

<sup>(5)</sup> Voiture de fonction.

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2023		Montant au titre de l'exercice 2022	
	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>	Dus <sup>(1)</sup>	Versés <sup>(2)</sup>
En euros				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	153 801	153 801	153 801	153 801
Rémunération variable au titre du contrat de travail <sup>(3)</sup>	129 845	105 634	105 634	164 614
Rémunération exceptionnelle Cegedim SA au titre du contrat de travail	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération des administrateurs <sup>(4)</sup>	42 671	42 671	42 671	42 671
Avantages en nature au titre du contrat de travail <sup>(5)</sup>	8 157	8 157	8 157	5 004
<b>Total</b>	<b>434 474</b>	<b>410 264</b>	<b>410 264</b>	<b>466 090</b>

Les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

<sup>(1)</sup> La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+1.

<sup>(2)</sup> La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N-1.

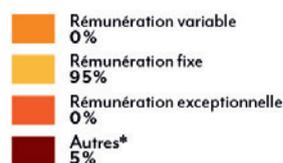
<sup>(3)</sup> La rémunération variable de Monsieur Pierre Marucchi évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

<sup>(4)</sup> La rémunération des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribuées par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi est inclus la rémunération des administrateurs de Cegedim SRH Suisse.

<sup>(5)</sup> Voiture de fonction.

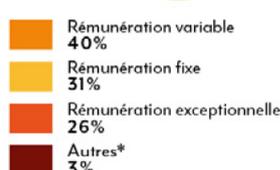
### Répartition de la rémunération versée en 2023

Jean-Claude Labrune



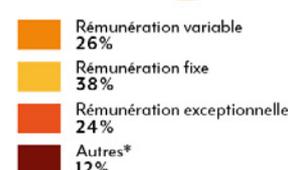
\*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Laurent Labrune



\*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Pierre Marucchi



\*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

### Tableau n°3 – Rémunération des administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil d'Administration		Montants en euros versés en 2023	Montants en euros versés en 2022
Aude Labrune <sup>(1)</sup>	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Jean-Pierre Cassan	Rémunération des administrateurs	18 000	18 000
Sandrine Debroise <sup>(2)</sup>	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Marcel Kahn	Rémunération des administrateurs	25 000	25 000
Catherine Abiven	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Béatrice Saunier	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000

Le censeur monsieur Frédéric Duchesne a reçu la rémunération de 25 000€ au titre de 2023.

<sup>(1)</sup> Madame Aude Labrune est employée par FCB et payée par FCB. Elle est présidente du Directoire de FCB et Directeur de la communication chez Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.3 « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

<sup>(2)</sup> Madame Sandrine Debroise est employée par FCB et payée par FCB. Elle exerce les fonctions de Directeur Financier chez FCB et Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.5 « Politique de Rémunération », section « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

#### Tableau n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d'options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>Néant</b>						

#### Tableau n°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
<b>Néant</b>				

#### Tableau n°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>Néant</b>					

#### Tableau n°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
<b>Néant</b>				

#### Tableau n°8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque dirigeant mandataire social

	N° du plan
Date d'assemblée	<b>Néant</b>
Date du conseil d'administration	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
- Point de départ d'exercice des options	
- Date d'expiration	
- Prix de souscription ou d'achat	
- Modalités d'exercice	
- Nombre d'actions souscrites	
- Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat annulées ou caduques	
- Option de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

## Tableau n°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d'exercice	Plan
Néant			

## Tableau n°10 – Récapitulatif de certaines informations liées au contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux Cegedim SA	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Jean Claude Labrune</b> Président Directeur Général Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
<b>Pierre Marucchi</b> Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
<b>Laurent Labrune</b> Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois aient intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

## 2.4 | Politique envers les salariés

### Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim

Les charges de personnel représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2023, les évolutions de salaire seront individualisées.

### Participation des salariés dans le capital de Cegedim

#### Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim.

La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2023, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 83 361 actions Cegedim, représentant 0,60 % du capital.

### Autres éléments de la politique de rémunération

Attribution d'actions gratuites soumise à des conditions de performances aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim hors membres de la Direction Générale du Groupe. Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

#### Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

Plan du	26/01/2021	27/01/2022	26/01/2023
Date de l'Assemblée Générale	19/06/2018	17/06/2021	17/06/2021
Date du Conseil d'administration	26/01/2021	27/01/2022	26/01/2023 et 19/09/2023
Date d'ouverture du plan	26/01/2021	27/01/2022	26/01/2023
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	37 308	49 845	47 970 actions
Prix initial de souscription	25,00€	24,15 €	18,76€
Date de libre disposition des actions gratuites France	26/01/2023	27/01/2024	25/01/2025
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	26/01/2024	27/01/2025	25/01/2026

#### Situation du plan du 31 décembre 2023

Plan du	26/01/2021	27/01/2022	26/01/2023
Nombre total d'actions attribuées	30 438	29 690	47 820
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites France			
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites Etranger	24,27 €	23,44 €	18,21 €
	21,25 €	20,53 €	15,95 €

Pour plus d'informations voir la note 8.3 « Attribution d'actions gratuites » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

### Ratio d'équité

La seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui au global pour les trois dirigeants mandataires sociaux, s'élève à 71 milliers d'euro. Ainsi le Groupe n'est pas dans l'obligation de publier les ratios d'équités et leurs évolutions.

## 2.5 | Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

### En cas d'offre publique

Il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233- 7 et L. 233- 12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de convention portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;
- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

### Accords conclus par la Société, changement de contrôle, privilège attaché aux actions, Seuil de déclaration.

**Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.**

Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

**Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.**

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

**Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.**

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissants d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

**Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société :**

Néant

**Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée :**

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchise.

**Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi :**

Néant.

## 2.6 | L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

### Conditions selon lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Ordinaires Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.







# Commentaires sur l'exercice

---

## 3.1 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2023 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

### Contrat significatif en BPO

Cetip (activité BPO) a signé un contrat de services sur 15 ans visant à prendre en charge la délégation de gestion administrative de contrats d'assurance complémentaire santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie.

Le Groupe Allianz confie ainsi au Groupe Cegedim la gestion de ses trois portefeuilles de contrats en santé collective, prévoyance collective et santé individuelle, représentant plus de 1,3 million de personnes protégées. Ce contrat s'accompagne d'une reprise de l'ensemble du personnel affecté à cette activité en France et s'exerce dans un premier temps sur les outils informatiques d'Allianz, afin de permettre une transition progressive, à horizon 3 ans, vers les solutions et les process de BPO propres à Cetip.

Ce contrat a démarré au début du mois d'avril 2023 et a généré plus de 15 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice. Il comporte un très fort taux de récurrence et les dispositions contractuelles ont été négociées sur un horizon de 15 ans.

### Prise de participation majoritaire au capital de la société Phealing

Le 30 novembre 2023, Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances. Basée sur son moteur d'Intelligence Artificielle avancé, l'offre de Phealing répond à un besoin essentiel des officines de pharmacie : le double contrôle des ordonnances, une responsabilité qui consiste à vérifier, au moment de la délivrance, la conformité entre les médicaments vendus, l'ordonnance du patient et son profil physiopathologique.

Phealing a été intégrée dans les comptes du Groupe en date du 31 décembre 2023, donc uniquement pour ses postes de bilan.

### Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en cassation, à l'issue duquel la Cour de cassation par un jugement en date du 20 mars 2024 a cassé l'arrêt de la Cour d'appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire est donc renvoyée devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision.

### Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour les années 2015 et 2016. Ce contrôle s'est soldé par un avis de redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux, contestés par l'administration. Le 21 octobre 2021, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour les années 2019 et 2020, qui n'a pas donné lieu à d'autres redressements que ceux déjà contestés.

Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que le redressement envisagé par l'administration est infondé au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La société a donc mis en œuvre et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles.

Sur la période écoulée, Cegedim S.A. a poursuivi l'imputation des déficits fiscaux contestés sur ses résultats taxables, et a ainsi bénéficié d'une économie d'impôts dont le montant cumulé s'élève à 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'administration fiscale a adressé à Cegedim S.A. au premier semestre 2022 un avis de mise en recouvrement, qui a conduit la société à régler un total de 12,1 millions d'euros d'impôts au titre des déficits utilisés jusqu'en 2020, et 0,4 millions d'euros d'intérêts de retard. En février 2024, l'administration fiscale a également mis en recouvrement la somme de 10,9 millions d'euros d'impôts au titre des déficits utilisés en 2021 et 2022, sans intérêts ni pénalités eu égard à la bonne foi de la société. La contrepartie de ces versements n'a pas été comptabilisée en charges : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas d'issue favorable.

Par conséquent, dans le cas où ce contentieux se solderait par une issue défavorable, Cegedim S.A. devrait comptabiliser dans ses résultats une charge d'impôts de 27,2 millions d'euros, mais n'aurait à décaisser en trésorerie que la quote-part d'impôts encore non acquittée, à savoir 4,1 millions d'euros.

De plus, en application des normes IFRS, Cegedim S.A. comptabilise dans ses comptes consolidés un actif d'impôts différés au titre du stock de déficits encore non utilisés, qui matérialise le gain futur d'impôts que la société pourrait encore réaliser. Il convient de préciser que les écritures comptables relatives aux impôts différés n'ont jamais d'incidence sur la trésorerie. Jusqu'au 31 décembre 2022, l'actif d'impôts différés était inchangé et s'élevait à 20 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, cet actif s'élève à 7,7 millions d'euros du fait d'un ajustement à la baisse de 12,3 millions d'euros comptabilisé en charges d'impôts différés dans les résultats consolidés.

La société a en effet pris acte d'une évolution de la jurisprudence, parue en juillet 2023, qui la conduit à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable au titre du reliquat de déficits contestés.

En cas d'issue défavorable, l'actif d'impôts différés existant à la clôture devrait être comptabilisé en pertes dans les résultats consolidés pour sa totalité, à savoir 7,7 millions d'euros, sans décaissement de trésorerie.

Cegedim S.A., en accord avec ses avocats, considère qu'elle dispose toujours d'arguments solides pour obtenir l'annulation du redressement dont elle fait l'objet, à hauteur des positions comptables actuellement reflétées dans ses comptes. Au dernier trimestre 2023 la société a donc saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Elle reste confiante dans ses chances probables de succès et n'a passé aucune provision dans ses comptes.

Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de 34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés de 7,7 millions d'euros diminuera à concurrence des impôts réellement économisés qui viendront s'incrémenter aux 27,2 millions d'euros déjà constatés.

Le risque maximal de décaissement de trésorerie a considérablement diminué du fait des mises en recouvrement intervenues au cours des 18 derniers mois et s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il progressera à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

## 3.2 | Activité du Groupe au cours de l'exercice 2023

Performance opérationnelle			
<b>616,0 m€</b> Chiffre d'affaires 2022 : 555,2 m€ 2021 : 524,7 m€	<b>+ 10,9 %</b> Croissance Publiée <b>+ 10,8 %</b> Croissance organique	<b>5,1 %</b> marge ROC <sup>(4)</sup> 2022 : 4,6 % 2021 : 7,6 %	<b>+52 bps</b> Croissance
<b>31,7 m€</b> Résultat Opérationnel Courant (ROC) <sup>(4)</sup> 2022 : 25,7 m€ 2021 : 39,9 m€	<b>+23,4 %</b> Croissance du ROC	<b>-0,5 €</b> BPA 2022 : 1,0€ 2021 : 1,9€	<b>-150 %</b> Croissance

Compte de résultat consolidé				
En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation %	Variation m€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>616,0</b>	<b>555,2</b>	<b>10,9 %</b>	<b>60,8</b>
Achats consommés	-28,5	-26,6	7,5 %	-2,0
Charges externes	-138,5	-119,9	15,5 %	-18,6
Frais de personnel	-331,7	-303,6	9,1 %	-28,1
Autres produits et charges d'exploitation	-8,3	-9,0	-7,1 %	+0,7
<b>EBITDA<sup>(4)</sup></b>	<b>108,8</b>	<b>96,2</b>	<b>13,1 %</b>	<b>+12,6</b>
Marge EBITDA <sup>(4)</sup>	17,7 %	17,3 %	+34 bps	-
Dotation aux amortissements	-77,2	-70,5	9,4 %	-6,6
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(4)</sup></b>	<b>31,7</b>	<b>25,7</b>	<b>23,4 %</b>	<b>+6,0</b>
Marge Résultat opérationnel courant <sup>(4)</sup>	5,1 %	4,6 %	+52 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants <sup>(4)</sup>	-11,7	0,8	n.m.	-12,5
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>20,0</b>	<b>26,5</b>	<b>-24,6 %</b>	<b>-6,5</b>
Marge Résultat opérationnel	3,2 %	4,8 %	-153 bps	-
Résultat financier	-11,9	-8,8	35,2 %	3,1
Total d'impôt	-14,8	-4,6	222 %	-10,2
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-7,9</b>	<b>12,1</b>	<b>-165,7 %</b>	<b>-20,0</b>
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>-7,4</b>	<b>13,6</b>	<b>-154,4 %</b>	<b>-21,0</b>
Résultat courant par action (euro)	0,1	0,9	-88,9 %	-
Résultat par action (euro)	-0,5	1,0	-154 %	-

(4) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle »

### 3.2.1 | Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires <b>616,0 m€</b>	<b>+ 10,9 %</b> Publiée
	<b>+10,8 %</b> Croissance organique <sup>(5)</sup>

en millions d'euros	
<b>Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2022</b>	<b>555,2</b>
Impact des acquisitions et cessions	+0,0
Impact des effets de change	-0,8
<b>Chiffre d'affaires hors impact au 31/12/2022</b>	<b>554,4</b>
Impact des acquisitions	+1,7
Contribution des activités Logiciels & services	+24,1
Contribution des activités Flux	+5,4
Contribution des activités Data & Marketing	+7,6
Contribution des activités BPO	+18,5
Contribution des activités Cloud & Support	+4,3
<b>Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2023</b>	<b>616,0</b>

Le chiffre d'affaires a progressé de 60,8 millions d'euros, soit 10,9 %, pour s'établir à 616,0 millions d'euros en 2023 contre 555,2 millions d'euros en 2022.

L'effet favorable de périmètre de 1,7 millions d'euros, soit 0,3 %, est lié à la consolidation en année pleine dans les comptes de Cegedim des sociétés MesDocteurs, Laponi, Sedia et Clinityx.

L'impact des devises est négatif de 0,8 million d'euros soit 0,1 %, reflétant essentiellement l'appréciation de la Livre Sterling face à l'euro.

En données organiques<sup>(5)</sup>, le chiffre d'affaires est en progression de 10,8 % sur la période.

Chiffre d'affaires par division				
en millions d'euros	2023	2022	Var. Organique	Var. Publiée
Logiciels & services	326,6	302,0	+8,0 %	+8,2 %
Flux	95,9	90,6	+6,0 %	+5,9 %
Data & Marketing	114,9	106,9	+7,0 %	+7,5 %
BPO	71,5	53,0	+34,9 %	+34,9 %
Cloud & Support	7,1	2,8	+154,0 %	+154,0 %
<b>Cegedim</b>	<b>616,0</b>	<b>555,2</b>	<b>+10,8 %</b>	<b>+10,9 %</b>

L'ensemble des divisions contribue positivement à croissance en données organiques et en données publiées.

### Répartition du chiffre d'affaires

#### Répartition par division

La répartition évolue de la façon suivante :

- la division *Logiciels & services* recule de 1,4 point à 53,0 % ;
- la division *Flux* recule de 0,7 point à 15,6 % ;
- la division *Data & Marketing* recule de 0,6 point à 18,6 %
- La divisions *BPO* progresse de 2,1 points à 11,6 %,
- la division *Cloud & Support* (anciennement *Corporate & Autres*) progresse de 0,7 points à 1,2 %.

#### Répartition par zone géographique

La contribution de :

- la France progresse de 0,2 point à 89,7 % ;
- l'EMEA (hors France) recule de 0,3 point à 10,2 % ;
- la zone Amérique reste stable à 0,1 %.

#### Répartition par devise

La répartition évolue peu par rapport à la même période il y a un an :

- l'Euro progresse de 0,2 point à 91,8 % ;
- la Livre Sterling recule de 0,2 point à 6,9 % ;
- les autres devises reculent de 0,1 point à 1,2 %.

(5) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Achats consommés <b>-28,5 m€</b>	% du chiffre d'affaires <b>4,6 %</b> en 2023 <b>4,8 %</b> en 2022
-------------------------------------	---

Charges externes <b>-138,5 m€</b>	% du chiffre d'affaires <b>22,5 %</b> en 2023 <b>21,6 %</b> en 2022
--------------------------------------	---

Frais de personnel <b>-331,7 m€</b>	% du chiffre d'affaires <b>53,9 %</b> en 2023 <b>54,7 %</b> en 2022
--	---

EBITDA <b>+108,8 m€</b>	% du chiffre d'affaires <b>17,7 %</b> en 2023 <b>17,3 %</b> en 2022
----------------------------	---

Dotations aux amortissements <b>-77,2 m€</b>	% du chiffre d'affaires <b>12,5 %</b> en 2023 <b>12,7 %</b> en 2022
---	---

Résultat opérationnel courant <b>+31,7 m€</b>	% du chiffre d'affaires <b>5,1 %</b> en 2023 <b>4,6 %</b> en 2022
--	---

Les **achats consommés** ont augmenté à 28,5 millions d'euros en 2023 contre 26,6 millions d'euros en 2022, en lien avec les acquisitions de marchandises revendues aux professionnels de santé ou nécessaires à l'activité C-Media. Ils progressent à une moindre vitesse que le chiffre d'affaires dont ils représentaient 4,6 % en 2023.

Les **charges externes** ont progressé de 18,6 millions d'euros, soit 15,5 %, pour s'établir à 138,5 millions d'euros en 2023. Cette progression provient pour un tiers des frais liés au démarrage du contrat Allianz (activité BPO) et, dans une moindre mesure, au recours accru à de la prestation de services (notamment activités Logiciels RH et au UK), ainsi qu'à l'alourdissement des redevances logiciels.

Les **frais de personnel** ont progressé de 28,1 millions d'euros, soit 9,1 %, pour s'établir à 331,7 millions d'euros en 2023. Ils représentaient 53,9 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 54,7 % en 2022. Les embauches nettes sur 2023 s'élevaient à 509 collaborateurs. Cette progression concerne principalement la reprise de personnel Allianz (activité BPO), l'essor des activités Logiciels RH et des activités Flux, ainsi que les centres de service offshore du Groupe (Roumanie et Maroc).

L'**EBITDA** a progressé de 12,6 millions d'euros, soit +13,1 %, pour s'établir à 108,8 millions d'euros en 2023. Hormis les charges externes, les autres composantes de coût ont progressé moins rapidement que l'activité.

Les divisions *Logiciels & services*, *Flux*, *Data & marketing*, *BPO*, et *Cloud & support* ont généré respectivement 41,1 %, 19,1 %, 22,2 %, 5,8 % et 11,9 % de l'EBITDA consolidé du Groupe en 2023.

(Cf. l'examen de la situation financière par division).

Les **dotations aux amortissements** ont progressé de 6,7 millions d'euros, soit 9,4 %, pour s'établir à 77,2 millions d'euros en 2023. Les amortissements de capex s'accroissent de 2,8 millions du fait notamment des investissements réalisés dans les activités *cedim.cloud* et *C-Media*. Les amortissements de la R&D sont en croissance de 2,3 millions par rapport à 2022. L'amortissement lié aux contrats de location (IFRS 16) est quasi stable.

Le **résultat opérationnel courant** a progressé de 6 millions d'euros pour s'établir à 31,7 millions d'euros en 2023. Il représentait 5,1 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 4,6 % en 2022. Cette progression résulte de la bonne maîtrise des coûts d'exploitation, en partie atténuée par l'accroissement des amortissements.

Les divisions *Logiciels & services*, *Flux*, *Data & Marketing* et *BPO* ont généré respectivement 13,2 %, 38,2 %, 50,3 % et 12,5 % du résultat opérationnel courant du Groupe en 2023.

(Cf. l'examen de la situation financière par division).

## Autres produits et charges opérationnels non courants -11,7 m€

### Ventilation par nature

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Provisions et dépréciations	-9,0	-10,3
Frais de restructuration	-2,0	-4,2
Autres produits et charges non courants	-0,7	+15,3
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(6)</sup></b>	<b>-11,7</b>	<b>+0,8</b>

### Ventilation par division

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels & services	-10,9	+2,8
Flux	-0,5	-0,1
Data & marketing	+0,5	-0,5
BPO	-0,1	-0,1
Cloud & support	-0,6	-1,4
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(6)</sup></b>	<b>-11,7</b>	<b>+0,8</b>

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont une charge de 11,7 millions d'euros en 2023 et se comparent à un produit de 0,8 millions en 2022. Le Groupe a déprécié pour près de 9 millions d'euros d'actifs au Royaume-Uni en 2023, du fait notamment de sa décision récente de recentrer ses activités *logiciels médecins* exclusivement sur l'Ecosse. En 2022, il s'agissait essentiellement de l'accélération des plans d'amortissement des versions logicielles les plus anciennes.

Les frais de restructuration concernent les réorganisations significatives intervenues dans la gouvernance ou la conduite de certaines activités et ont contribué notamment au redressement des marges de *Cegedim Santé* et au UK.

Les autres produits et charges non courants sont essentiellement relatifs à des honoraires sur contentieux ou au dénouement d'opérations non courantes. En 2022 le Groupe Cegedim avait perçu un produit de cession d'une participation minoritaire.

Résultat  
opérationnel  
**20,0 m€**

% du chiffre d'affaires

**3,2 %** en 2023

**4,8 %** en 2022

Le résultat opérationnel a reculé de 6,5 millions d'euros pour s'établir à 20,0 millions d'euros en 2023 contre 26,5 millions d'euros en 2022. Il représentait 3,2 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 4,8 % en 2022. Cette baisse du résultat opérationnel résulte principalement de l'évolution des charges opérationnelles non courantes, qui recouvrent en grande partie des transactions sans incidence sur la trésorerie.

## Résultat financier -11,9 m€

Le résultat financier s'établit à 11,9 millions d'euros en baisse de 3,1 millions d'euro par rapport à 2022. Les charges d'intérêts sur les éléments de dette à taux variable sont en progression de 2,7 millions d'euros et concernent à la fois les prêts financiers et les obligations locatives retranscrites via le retraitement IFRS16.

## Total d'impôts -14,8 m€

Le total d'impôts s'établit à 14,8 millions d'euros en 2023 contre 4,6 millions d'euros en 2022, en hausse de 10,2 millions d'euros, du fait notamment d'une écriture d'ajustement des impôts différés précédemment activés pour un montant de 12,3 millions d'euros. Cette écriture, sans impact sur la trésorerie, vise à prendre en considération une évolution récente de jurisprudence conduisant la société à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable.

## Résultat net consolidé -7,9 m€

Le résultat net consolidé s'établit à -7,9 millions d'euros en 2023 contre +12,1 millions d'euros en 2022. Cette évolution négative de 20 millions d'euros provient des autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(6)</sup> et de la charge d'impôts (tels qu'exposés précédemment). Les évolutions les plus significatives de ces deux postes (21 millions d'euros), ayant pour conséquence cette perte nette, concernent la prise en compte d'événements sans rapport avec les performances de gestion et sans impact sur la trésorerie.

## Résultat net consolidé part du Groupe -7,4 m€

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat consolidé net part du groupe s'établit à -7,4 millions d'euros en 2023, contre +13,6 millions d'euros en 2022.

Le résultat net par action s'établit à -0,5 euro en 2023 contre 1,0 euro en 2022.

(6) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.2.1.1 | Division Logiciels &amp; services

53,0 %

% chiffre d'affaires Groupe

13,2 %

% du ROC<sup>(7)</sup> Groupe

45,9 %

% effectifs Groupe



<b>326,6 m€</b> Chiffre d'affaires 2022 : 302,0 m€ 2021 : 292,0 m€	<b>+ 8,2 %</b> Croissance Publiée <b>+ 8,0 %</b> Croissance organique <sup>(7)</sup>	<b>1,3 %</b> Marge ROC <sup>(7)</sup> 2022 : -1,6 % 2021 : 4,4 %	<b>+289 bps</b> Croissance
<b>4,2 m€</b> Résultat Opérationnel Courant (ROC) <sup>(7)</sup> 2022 : -4,9 m€ 2021 : 12,8m€	<b>+185,5 %</b> Croissance	<b>53,0 %</b> % chiffre d'affaires Groupe	<b>3 024</b> Effectifs

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation %	Variation m€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>326,6</b>	<b>302,0</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>+24,6</b>
Cegedim Santé	76,6	69,6	+10,1 %	+7,0
Assurances, RH, Pharmacies et autres services	197,6	183,5	+7,7 %	+14,1
Activités internationales	52,5	48,9	+7,2 %	+3,5
EBITDA <sup>(7)</sup>	44,7	33,8	+32,3 %	+10,9
Marge EBITDA	13,7 %	11,2 %	-	-
Dotations aux amortissements	-40,5	-38,7	+4,8 %	+1,9
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(7)</sup></b>	<b>4,2</b>	<b>-4,9</b>	<b>-185,5 %</b>	<b>+9,0</b>
Cegedim Santé	-2,9	-7,8	62,5 %	+4,9
Assurances, RH, Pharmacies et autres services	14,7	14,3	+3,0 %	+0,4
Activités internationales	-7,6	-11,4	+33,1 %	+3,8
Marge Résultat opérationnel courant	+1,3 %	-1,6 %	-	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	-10,9	2,8	-485,7 %	-13,8
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-6,8</b>	<b>-2,0</b>	<b>-231,0 %</b>	<b>-4,7</b>
Marge Résultat opérationnel	-2,1 %	-0,7 %	n.s.	-

Le chiffre d'affaires de la division **Logiciels & services** a progressé de 24,6 millions d'euros, pour s'établir à 326,6 millions d'euros en 2023 contre 302,0 millions d'euros en 2022.

L'effet favorable de périmètre de 0,4 % soit 1,3 millions d'euros est lié à la consolidation en année pleine dans les comptes de Cegedim des sociétés *MesDocteurs* et *Laponi*.

L'effet défavorable de conversion de devises de 0,7 million d'euros, soit -0,2 %, reflète principalement l'appréciation de la Livre sterling face à l'Euro (11,4 % du chiffre d'affaires de la division).

En données organiques<sup>(7)</sup>, le chiffre d'affaires est en progression de 8,0 % sur la période.

La progression du chiffre d'affaires s'explique par les bonnes performances de *Cegedim Santé* (+10 % sur l'année), des *solutions RH* (+19 %), des *activités pharmaciens en France* (+8 %) et des *activités internationales* au Royaume-Uni et en Espagne (+7 %).

(7) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

- la France progresse de 0,1 point à 83,9 % ;
- l'EMEA (hors France) recule de 0,2 points à 15,9 %
- les Amériques restent stables à 0,1 %.

### Répartition du chiffre d'affaires par devise

- l'Euro progresse de 0,2 point à 87,0 % ;
- la Livre sterling recule de 0,2 points à 11,4 % ;
- les autres devises restent stables à 1,6 %.

Résultat  
opérationnel  
courant<sup>(8)</sup>  
**+4,2 m€**

Marge  
**+1,3 %** en 2023  
**-1,6 %** en 2022

Dotations aux  
amortissements  
**40,5 m€**

Croissance  
**+4,8 %**

Autres produits et  
charges  
opérationnels non  
courants<sup>(8)</sup>  
**-10,9 m€**

Croissance  
**n.m.**

**Le Résultat opérationnel courant<sup>(8)</sup>** a clôturé sur un gain de 4,2 millions d'euros par rapport à une perte de 4,9 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 9 millions d'euros. Cette performance s'explique, pour près de 5 millions d'euros, par le niveau soutenu de l'activité *Cegedim Santé* combiné à un bon contrôle des embauches, après une année 2022 marquée par le renforcement des équipes commerciales, du support opérationnel et de la R&D. Les *activités internationales*, contribuent également pour 3,8 millions d'euros à cette performance, avec une forte reprise de la branche *Pharmacie au Royaume-Uni* pour laquelle les restructurations commencent à porter leurs fruits ainsi que la très bonne tenue de la filiale *Activus* (assurance aux personnels expatriés). Les autres métiers de *Logiciels & services* en France enregistrent des résultats très satisfaisants dans les *activités RH* et *logiciels pharmaciens*, compensées par les effets d'une baisse de l'activité projets dans les métiers de l'Assurance.

**Les dotations aux amortissements** ont progressé de 1,8 millions d'euros pour s'établir à 40,5 millions d'euros en 2023 contre 38,7 millions d'euros en 2022.

Cette hausse s'explique pour moitié par l'accroissement de l'amortissement de la R&D qui s'établit à 29,4 millions d'euros en 2023, en hausse de 0,9 millions d'euros par rapport à 2022. L'autre moitié provient des autres investissements. Les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) restent stables par rapport à 2022.

**Les autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(8)</sup>** sont une charge de 10,9 millions d'euros en 2023 contre un produit de 2,8 millions d'euros en 2022. Le Groupe a déprécié pour près de 9 millions d'euros d'actifs au Royaume-Uni en 2023, du fait notamment de sa décision récente de recentrer ses activités *logiciels médecins* exclusivement sur l'Ecosse. En 2022, le Groupe Cegedim avait essentiellement perçu un produit de cession d'une participation minoritaire.

(8) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.2.1.2 | Division Flux

15,6 %

% chiffre d'affaires Groupe

38,2 %

% ROC<sup>(9)</sup> Groupe

8,6 %

% effectifs Groupe



<b>95,9 m€</b> Chiffre d'affaires 2022 : 90,6 m€ 2021 : 84,2 m€	+ 5,9 % Croissance Publiée + 6,0 % Croissance organique	<b>+12,6 %</b> Marge ROC <sup>(9)</sup> 2022 : 14,4 % 2021 : 13,2 %	<b>-180 bps</b> Croissance
<b>12,1 m€</b> Résultat Opérationnel Courant (ROC) <sup>(9)</sup> 2022 : 13,1 m€ 2021 : 11,1 m€	- 7,3 % Croissance	<b>15,6 %</b> % chiffre d'affaires Groupe	<b>563</b> Effectifs

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation %	Variation m€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>95,9</b>	<b>90,6</b>	<b>5,9 %</b>	<b>5,3</b>
e-business	57,9	53,9	7,4 %	+4,0
Tiers Payant	38,0	36,7	3,7 %	+1,3
EBITDA <sup>(9)</sup>	20,8	20,7	+0,1 %	+0,1
Marge EBITDA <sup>(9)</sup>	21,6 %	22,9 %	-125 bps	-
Dotations aux amortissements	-8,7	-7,7	+12,8 %	-1,0
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(9)</sup></b>	<b>12,1</b>	<b>13,1</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>-1,0</b>
Marge Résultat opérationnel courant <sup>(9)</sup>	12,6 %	14,4 %	-180 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants <sup>(9)</sup>	-0,5	-0,1	-791,7 %	-0,4
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>11,6</b>	<b>13,0</b>	<b>-10,9 %</b>	<b>-1,4</b>
Marge Résultat opérationnel	12,1 %	14,4 %	-227 bps	-

Le chiffre d'affaires de la division Flux a progressé de 5,3 millions d'euros pour s'établir à 95,9 millions d'euros en 2023. Les effets périmètre et devise ne sont pas significatifs.

La hausse du chiffre d'affaires a été entraînée par les activités de dématérialisation des processus et des échanges de données (+7,4 %) que ce soit en France ou à l'international. Dans le même temps, le Tiers payant réalise une croissance de 3,7 %.

(9) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

### Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 0,9 point à 91,6 % et celle de l'EMEA (hors France) progresse de 0,9 point à 8,4 %.

Résultat  
opérationnel  
courant<sup>(10)</sup>  
**12,1 m€**

Marge  
**12,6 %** en 2023  
**14,4 %** en 2022

Dotations aux  
amortissements  
**8,7 m€**

Croissance  
**+12,8 %**

Autres produits et  
charges  
opérationnels non  
courants<sup>(10)</sup>  
**-0,5 m€**

Croissance  
n.s.

### Répartition par devise

Par devises, la contribution de l'Euro recule de 1,1 points à 94,3 % et celle de la Livre sterling progresse de 1,1 points à 5,7 %.

**Le Résultat opérationnel courant<sup>(10)</sup>** a reculé de 1,0 millions d'euros pour s'établir à 12,1 millions d'euros en 2023. Il représentait 12,6 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 14,4 % en 2022.

Le recul du ROC de 1 million d'euro est lié essentiellement aux investissements effectués pour devenir *plateforme de dématérialisation partenaire* (PDP), dans la perspective de la réforme de la facture électronique qui va s'imposer en France à compter de 2026. Le *Tiers payant* affiche pour sa part une légère croissance de son ROC.

**Les dotations aux amortissements** ont augmenté de 1,0 million d'euros pour s'établir à 8,7 millions d'euros en 2023. Cette hausse reflète principalement la hausse de 0,8 million d'euros de l'amortissement R&D qui s'établit à 6,2 millions d'euros en 2023. Les dotations de capex enregistrent une légère baisse de 0,2 million d'euros, alors que les dotations IFRS progressent de 0,3 million d'euros et que les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) enregistrent une légère baisse de 0,2 million d'euros.

**Les Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(10)</sup>** ont reculé de 0,4 million d'euros pour s'établir à -0,5 million d'euros en 2023.

(10) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.2.1.3 | Division Data &amp; Marketing

18,6 %

% chiffre d'affaires Groupe

50,3 %

% ROC<sup>(11)</sup> Groupe

5,8 %

% effectifs Groupe



114,9 m€

Chiffre d'affaires

2022 : 106,9 m€

2021 : 98,4 m€

Croissance

+ 7,5 %

Publiée

+ 7,0 %

organique<sup>(11)</sup>

13,9 %

Marge ROC<sup>(11)</sup>

2022 : 16,8 %

2021 : 14,8 %

-293 bps

Croissance

15,9 m€

Résultat

Opérationnel

Courant (ROC)<sup>(11)</sup>

2022 : 17,9 m€

2021 : 14,6 m€

-11,3 %

Croissance

18,6 %

% chiffre

d'affaires

Groupe

384

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation %	Variation m€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>114,9</b>	<b>106,9</b>	<b>+7,5 %</b>	<b>+8,0</b>
Data	64,5	61,4	+5,1 %	+3,1
Marketing	50,4	45,5	+10,7 %	+4,9
EBITDA <sup>(11)</sup>	24,1	24,4	-1,1 %	-0,3
Marge EBITDA <sup>(11)</sup>	21,0 %	22,8 %	181 bps	-
Dotations aux amortissements	-8,2	-6,4	27,5 %	+1,8
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(11)</sup></b>	<b>15,9</b>	<b>17,9</b>	<b>-11,3 %</b>	<b>-2,0</b>
Marge Résultat opérationnel courant <sup>(11)</sup>	13,9 %	16,8 %	-293 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants <sup>(11)</sup>	+0,5	-0,5	n.s.	+1,0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>16,4</b>	<b>17,4</b>	<b>-5,8 %</b>	<b>2,8</b>
Marge Résultat opérationnel	14,3 %	16,3 %	-202 bps	-

Le chiffre d'affaires de la division **Data & Marketing** a progressé de 8,0 millions d'euros pour s'établir à 114,9 millions d'euros en 2023. L'effet favorable de périmètre de +0,5 % est lié à la consolidation dans les comptes de Cegedim de la société *Clinityx* en année pleine. L'effet devise n'est pas significatif.

Les métiers du *Marketing* et de la *Data* contribuent positivement à la hausse du chiffre d'affaires de la division par rapport à 2022, respectivement de 10,7 % et 5,1 %. Les métiers du *Marketing*, dont le business model est majoritairement non récurrent, ont réalisé un 4<sup>ème</sup> trimestre dynamique à +13 %, porté par les offres de communication en officines.

(11) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

### Répartition par zone géographique

Par zone géographique, les contributions de la France et de l'EMEA (hors France) restent stables à respectivement 97,5 % et 2,5 %.

Résultat  
opérationnel  
courant<sup>(12)</sup>  
**15,9 m€**

Marge  
**13,9 %** en 2023  
**16,8 %** en 2022

Dotations aux  
amortissements  
**8,2 m€**

Croissance  
**27,5 %**

Autres produits et  
charges  
opérationnels  
non courants  
**+0,5 m€**

Croissance  
**n.s.**

### Répartition par devise

Par devise, la contribution de l'Euro progresse de 0,1 point à 97,8 % et les autres devises reculent de 0,1 points à 2,2 %.

**Le Résultat opérationnel courant<sup>(12)</sup>** a reculé de 2,0 millions d'euros pour s'établir à 15,9 millions d'euros en 2023 contre 17,9 millions d'euros en 2022.

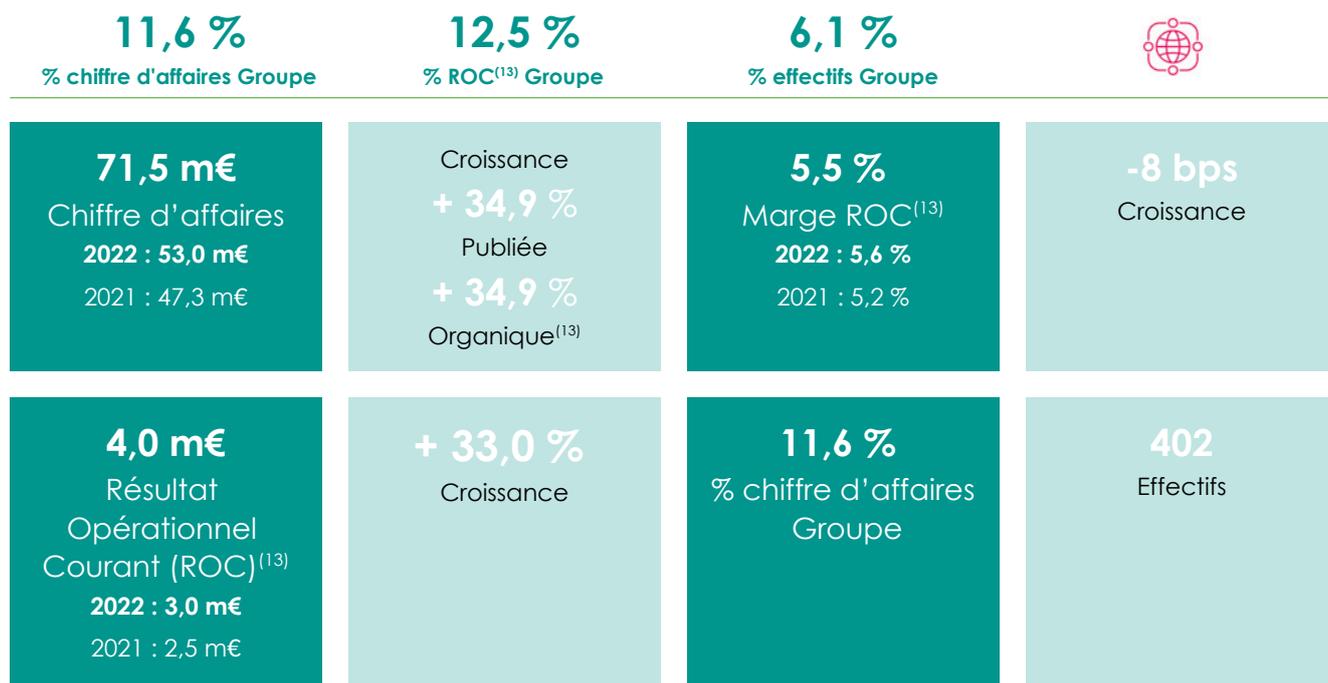
Le ROC<sup>(12)</sup> de la division a connu un retrait de 11,3 % par rapport à 2022, imputable aux opérations *Data à l'international*, qui sont en recul en 2023, ainsi qu'au démarrage de la nouvelle activité Magellan chez *Clinityx* dont le lancement commercial est attendu sur 2024. La division *Marketing* a connu quant à elle une progression de 4,4 % de son ROC.

**Les dotations aux amortissements** ont progressé de 1,8 million d'euros pour s'établir à 8,2 millions d'euros en 2023. Cette hausse résulte de l'augmentation de 0,3 million d'euros des dotations aux amortissements R&D et de l'augmentation de 1,4 million d'euros des autres dotations aux amortissements en lien avec la croissance de *C-Media*, communication phygitale à destination des officines.

**Les Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(12)</sup>** s'établissent en un produit de 0,5 million d'euros pour 2023. .

(12) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.2.1.4 | Division BPO



En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation %	Variation m€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>71,5</b>	<b>53,0</b>	<b>11,9 %</b>	<b>18,5</b>
BPO Assurances	49,9	32,1	+55,3 %	+17,8
BPO RH	21,5	20,8	+3,4 %	+0,7
EBITDA <sup>(13)</sup>	6,3	5,4	+17,4 %	+0,9
Marge EBITDA <sup>(13)</sup>	8,8 %	10,1 %	-131 bps	-
Dotations aux amortissements	-2,3	-2,4	-2,0 %	-0,0
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(13)</sup></b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>+33,0 %</b>	<b>+1,0</b>
Marge Résultat opérationnel courant <sup>(13)</sup>	5,5 %	5,6 %	-8 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants <sup>(13)</sup>	-0,1	-0,1	-	-0,0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3,8</b>	<b>2,9</b>	<b>+30,9 %</b>	<b>+0,9</b>
Marge Résultat opérationnel	5,4 %	5,5 %	-16 bps	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **BPO** a progressé de 18,5 millions d'euros pour s'établir à 71,5 millions d'euros en 2023. Il n'y a pas d'effet de périmètre ni de conversion de devises.

La division a connu une croissance de l'activité de 34,9 % en 2023 par rapport à 2022. Elle résulte plus particulièrement de l'activité de gestion de prestations pour le compte des *assureurs santé et prévoyance*, en croissance de 55,3 % avec le démarrage du contrat Allianz au 1er avril 2023. Le chiffre d'affaires en gestion pour compte des services RH est en hausse de 3,4 %.

(13) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

### Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. La France est stable à 100 %.

Résultat  
opérationnel  
courant<sup>(14)</sup>  
**4,0 m€**

Marge  
**5,5 %** en 2023  
**5,6 %** en 2022

Dotations aux  
amortissements  
**2,3 m€**

Croissance  
**-2,0 %**

Autres produits et  
charges  
opérationnels non  
courants<sup>(14)</sup>  
**-0,1 m€**

Croissance  
**n.s.**

### Répartition par devise

Par devises, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. L'Euro représente 100 %.

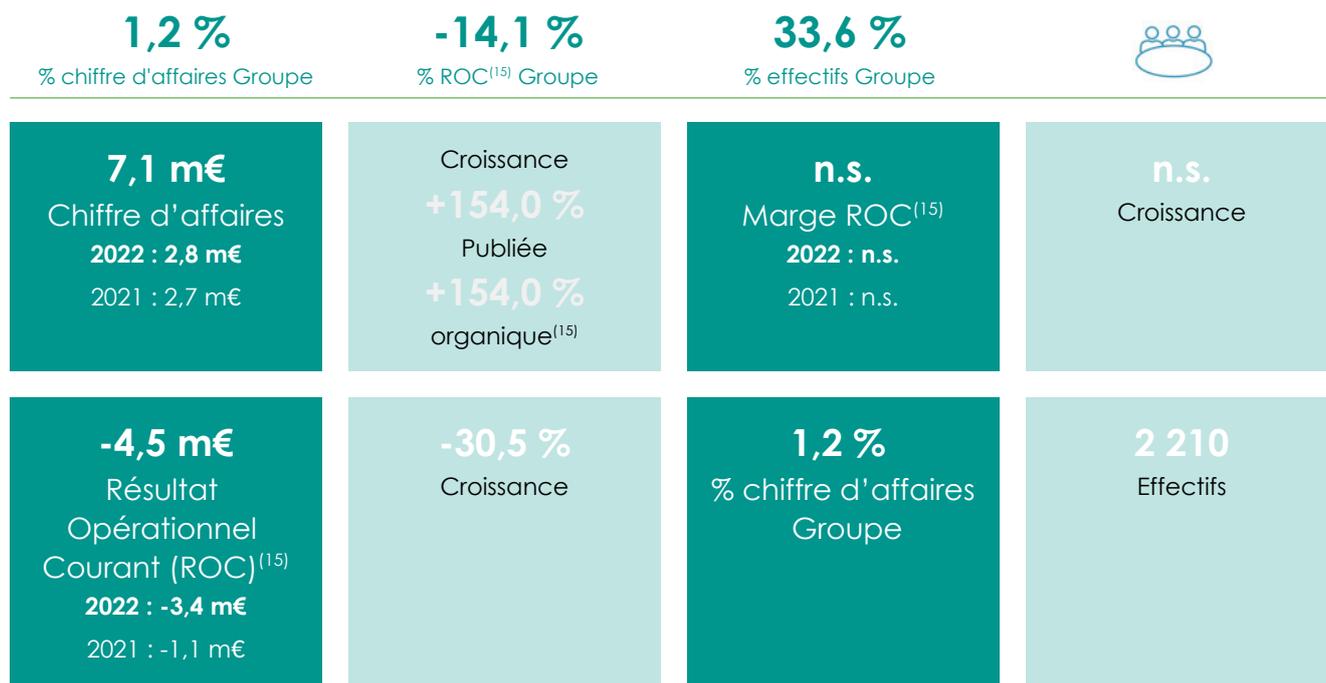
**Le Résultat opérationnel courant<sup>(14)</sup>** s'établit en un bénéfice de 4,0 millions d'euros en 2023 en hausse de 1 million par rapport à 2022. Le ROC de la division progresse de 33 % porté essentiellement par la *délégation de gestion des RH* qui profite de l'automatisation des processus de gestion. L'activité à destination des *assureurs* affiche un ROC positif et en légère progression, malgré les coûts de lancement du contrat Allianz.

**Les dotations aux amortissements** ont reculé de 0,1 million, d'euros soit une baisse de 2 % pour s'établir à 2,3 millions d'euros en 2023.

**Les Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(14)</sup>** sont quasi inexistantes en 2023.

(14) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.2.1.5 | Division Cloud et support



En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation %	Variation m€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7,1</b>	<b>2,8</b>	<b>+154,0 %</b>	<b>4,3</b>
EBITDA <sup>(15)</sup>	13,0	11,9	+8,6 %	+1,0
Marge EBITDA <sup>(15)</sup>	n.s.	n.s.	n.s.	-
Dotations aux amortissements	-17,4	-15,4	+13,5 %	-2,1
<b>Résultat opérationnel courant<sup>(15)</sup></b>	<b>-4,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>-30,5 %</b>	<b>-1,0</b>
Marge Résultat opérationnel courant <sup>(15)</sup>	n.s.	n.s.	n.s.	-
Autres produits et charges opérationnels non courants <sup>(15)</sup>	-0,6	-1,4	+55,6 %	+0,8
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-5,1</b>	<b>-4,8</b>	<b>-5,6 %</b>	<b>-0,3</b>
Marge Résultat opérationnel	n.s.	n.s.	n.s.	-

Le chiffre d'affaires de la division **Cloud & Support** a progressé de 4,3 millions d'euros pour s'établir à 7,1 millions d'euros en 2023. Cette progression est principalement liée au rassemblement de toutes les activités cloud dans cette division (pour celles anciennement logées en Logiciels & Services).

(15) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Résultat Opérationnel courant <sup>(16)</sup> <b>-4,5 m€</b>	Marge <b>n.s.</b>
---	----------------------

Dotations aux amortissements <b>-17,4 m€</b>	Croissance <b>+13,5 %</b>
---	------------------------------

Autres produits et charges non courants <sup>(16)</sup> <b>-0,6 m€</b>	Croissance <b>+55,6</b>
---	----------------------------

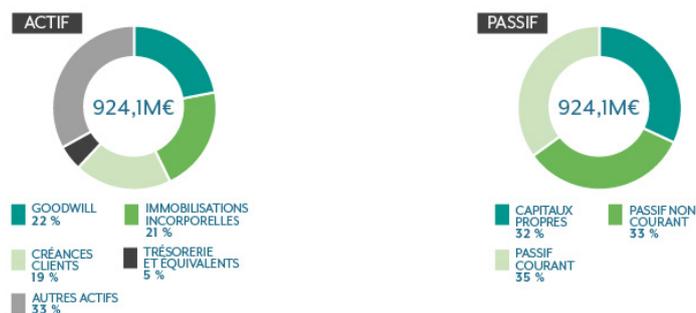
**Le Résultat opérationnel courant<sup>(16)</sup>** affiche une perte de 4,5 millions d'euros, qui s'accroît de 1,1 millions d'euros par rapport à 2022. Cette baisse résulte notamment d'un alourdissement des amortissements portés par *cegedim.cloud*, en rapport avec les investissements réalisés dans les infrastructures de support informatique mutualisées au sein du Groupe.

**Les dotations aux amortissements** ont progressé de 2,1 million d'euros pour s'établir à 17,4 millions d'euros en 2023. Comme dit précédemment, cette hausse résulte principalement de l'augmentation des investissements réalisés dans les infrastructures de support informatique mutualisées chez *cegedim.cloud*.

**Les Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(16)</sup>** s'établissent en une charge de 0,6 million d'euros en 2023 contre une charge de 1,4 millions en 2022.

(16) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.2.2 | Structure financière au 31 décembre 2023



En millions d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation %
<b>Actif</b>				
Goodwill		199,8	198,8	+0,5 %
Immobilisations incorporelles		194,2	188,1	+3,2 %
Immobilisations corporelles	a	138,6	131,0	+5,8 %
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	b	20,6	20,7	-0,6 %
Autres actifs non courants	c	41,8	51,0	-18,0 %
<b>Total actif non courant</b>		<b>594,9</b>	<b>589,5</b>	<b>+0,9 %</b>
Créances clients : part à moins d'un an		175,2	151,8	+15,4 %
Trésorerie et équivalents		46,6	55,6	-16,1 %
Autres actifs courants	d	107,3	93,1	+15,3 %
<b>Total actif courant</b>		<b>329,1</b>	<b>300,4</b>	<b>+9,6 %</b>
<b>Total actif</b>		<b>924,1</b>	<b>889,9</b>	<b>+3,8 %</b>
<b>Passif</b>				
		31/12/2023	31/12/2022	Variation %
Dettes financières long terme	e	188,5	188,9	-0,2 %
Autres passifs non courants	f	117,9	109,8	+7,4 %
<b>Total passif non courant</b>		<b>306,4</b>	<b>298,7</b>	<b>+2,6 %</b>
Dettes financières court terme	e	3,0	3,9	-22,0 %
Autres passifs courants	d & g	320,1	283,2	+13,0 %
<b>Total passif courant</b>		<b>323,1</b>	<b>287,1</b>	<b>+12,5 %</b>
Total passif (hors capitaux propres)		629,5	585,8	+7,5 %
<b>Capitaux propres</b>	h	<b>294,6</b>	<b>304,1</b>	<b>-3,1 %</b>
<b>Total passif</b>		<b>924,1</b>	<b>889,9</b>	<b>+3,8 %</b>

a) Incluant les droits d'utilisation pour 89,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 89,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

b) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

c) Incluant des impôts différés pour 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 30,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

d) Incluant les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 45 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 36 millions d'euros au 31 décembre 2022.

e) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

f) Incluant la dette IFRS 16 pour 78,8 millions au 31 décembre 2023 et 75,9 millions au 31 décembre 2022.

g) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 121,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 112,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 à savoir la TVA, la participation en France, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus. Incluant également la dette IFRS 16 pour 14,8 millions au 31 décembre 2023 et 15,9 millions au 31 décembre 2022.

h) Incluant les intérêts minoritaires pour 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 19,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

### 3.2.2.1 | Commentaires sur la structure financière au 31 décembre 2023

#### Total bilan consolidé **924,1 m€**

Le **total bilan consolidé** s'élevait à 924,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, en progression de 34,1 millions d'euros, soit +3,8 % par rapport au 31 décembre 2022. Cette hausse se traduit notamment par un accroissement de 13,7 millions d'euros en immobilisations incorporelles et corporelles, une progression des créances clients de 23,4 millions d'euros et la baisse des impôts différés pour 10,7 millions d'euros.

#### Goodwill **199,8 m€**

Le **Goodwill** représentait 199,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 198,8 millions d'euros à fin décembre 2022. Cette quasi stabilité recouvre notamment une variation à la hausse de 1,2 M€, en lien avec la prise de participation majoritaire dans la société Phealing et une variation à la baisse de 0,9 M€ du fait de l'affectation à des actifs identifiables de goodwill issus d'opérations précédentes. Les goodwill représentaient 21,6 % du total du bilan au 31 décembre 2023, contre 22,3 % au 31 décembre 2022.

#### Immobilisations incorporelles **194,2 m€**

Les **immobilisations incorporelles** ont progressé de 6,1 millions d'euros en valeur nette soit 3,2 %, pour s'établir à 194,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 188,1 millions d'euros au 31 décembre 2022, reflétant principalement l'immobilisation de la R&D et son amortissement sur la période. La part des immobilisations incorporelles dans le total bilan représentait 21,0 % au 31 décembre 2023 contre 21,1 % au 31 décembre 2022.

#### Immobilisations corporelles **138,6 m€**

Les **immobilisations corporelles** ont progressé de 7,6 millions d'euros en valeur nette, soit 5,8 %. Elles s'élevaient à 138,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 131,0 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette progression résulte principalement des investissements réalisés dans les activités *cegedim.cloud* (infrastructure informatique mutualisée du Groupe), et *C-Media* (réseau digital d'affichage en pharmacie). La part des immobilisations corporelles dans le total bilan représentait 15,0 % au 31 décembre 2023 contre 14,7 % au 31 décembre 2022.

#### Créances clients **175,2 m€**

Les **créances clients** ont progressé de 23,4 millions d'euros, soit 19,0 %, pour s'établir à 175,2 millions d'euros à fin décembre 2023 contre 151,8 millions d'euros à fin décembre 2022. La totalité des créances clients est à moins d'un an. Leur part dans le total bilan représentait 19,0 % au 31 décembre 2023 contre 17,1 % au 31 décembre 2022. Les activités en fort essor sont notamment responsables de cette hausse : *Cegedim SRH* (processing de paie et gestion des RH), *C-Media* (réseau de communication digitale en pharmacies), *Cetip* (avec le démarrage des activités BPO pour le client Allianz). Quelques opérations de négoce ponctuelles chez *Cegedim Outsourcing* s'ajoutent également au solde 2023.

#### Impôts différés **19,7 m€**

Les **impôts différés actifs** sont en baisse de 10,7 millions d'euros, du fait notamment d'une écriture d'ajustement des impôts différés précédemment activés pour un montant de 12,3 millions d'euros. Cette écriture, sans impact sur la trésorerie, vise à prendre en considération une évolution récente de jurisprudence conduisant la société à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable.

#### Capitaux propres **294,6 m€**

Les **capitaux propres** ont baissé de 9,6 millions d'euros, soit 3,1 %, s'établissant à 294,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 304,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette évolution résulte de la prise en compte du résultat de l'exercice, en perte de 7,9 millions d'euros et des éléments du résultat global impactant directement les capitaux propres, dont un ajustement de 2,2 millions d'euros à la baisse sur l'écart actuariel afférent aux engagements de retraite (baisse des taux), que ne compense pas l'écart de conversion (devises) en hausse de 0,8 million d'euros. La variation des minoritaires est non significative sur 2023. Les capitaux propres représentaient 31,9 % du total bilan au 31 décembre 2023, contre 34,1 % au 31 décembre 2022.

### 3.2.2.2 | Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2023

Endettement financier net <sup>(17)</sup>				
En millions d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation %
Dettes financières long terme		188,5	188,9	-0,2 %
Dettes financières court terme		3,0	3,9	-22,0 %
<b>Dettes brutes</b>		<b>191,6</b>	<b>192,8</b>	<b>-0,6 %</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46,6	55,6	-16,1 %
<b>Endettement financier net hors dette IFRS 16<sup>(17)</sup></b>		<b>144,9</b>	<b>137,2</b>	<b>+5,6 %</b>
Dettes IFRS 16		93,6	91,8	+1,9 %
<b>Endettement financier net<sup>(17)</sup></b>	<b>f</b>	<b>238,5</b>	<b>229,0</b>	<b>+4,1 %</b>
Capitaux propres	g	294,6	304,1	-3,1 %
<b>Gearing</b>	<b>h=f/g</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	-
EBITDA <sup>(17)</sup>	i	108,8	96,2	+13,1 %
<b>Levier financier</b>	<b>f/i</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	-

(h) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres.

#### Description des principaux financements de Cegedim

**Euro PP** de 135,0 millions d'euros à taux fixe de 3,50 % arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;

**Crédit revolving** de 65,0 millions d'euros, arrivant à échéance le 9 octobre 2024. L'option de prolongation d'un an a été activée en décembre 2019. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'utilisait pas la facilité de crédit revolving.

**Prêt de FCB** de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025. Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

**Facilités de découvert** de 24,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2023 le Groupe n'utilisait pas les facilités de découvert.

#### Principaux financements de Cegedim par maturité (tirés et non tirés)

en millions d'euros	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Euro PP	135,0	-	135,0	-
Facilité de crédit revolving (non tirée à la clôture)	65,0	65,0	-	-
Prêt FCB	45,1	-	45,1	-
Facilités de découvert (non tirées à la clôture)	24,0	24,0	-	-
<b>Total</b>	<b>269,1</b>	<b>89,0</b>	<b>180,1</b>	<b>0,0</b>

(17) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## Total des dettes financières **191,6 m€**

Le **total des dettes financières** a baissé de 1,2 millions d'euros, soit 0,6 %, pour s'établir à 191,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 192,8 millions d'euros au 31 décembre 2022. A la clôture, 98 % des dettes financières sont à moyen terme.

- **La dette financière à moyen terme** a baissé de 0,4 million d'euros pour s'établir à 188,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle inclut la part à plus d'un an de la dette de participation des salariés pour un montant total de 6,0 millions d'euros à fin décembre 2023 contre 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.
- **La dette financière à court terme** a reculé de 0,8 million d'euros et s'élève à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie **46,6 m€**

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** s'établissaient à 46,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, en baisse de 10,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Les flux nets d'investissements sur l'exercice 2023 ont contribué pour l'essentiel à cette consommation de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient 5,0 % du total bilan au 31 décembre 2023 contre 6,2 % au 31 décembre 2022.

## Endettement financier net<sup>(18)</sup> **144,9 m€**

Le **total des dettes financières nettes<sup>(18)</sup>** s'élève à 144,9 millions d'euros, en hausse de 7,7 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 49,2 % des capitaux propres au 31 décembre 2023 contre 45,1 % au 31 décembre 2022. Les dettes financières diverses de 9 millions d'euros à la clôture 2023 comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 7,4 millions d'euros (7,5 millions d'euros à la clôture 2022).

## Dettes locatives **93,6 m€**

Les **dettes locatives** ont progressé de 1,7 millions d'euros soit 1,9 % s'établissant à 93,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 91,8 millions d'euros au 31 décembre 2022. 78,8 millions d'euros sont classés en dette non courante et 14,8 millions d'euros en dette courante.

## Engagements hors bilan

Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 20.3 du point 4.6 du chapitre 4.

(18) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.2.3 | Résumé du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023

Tableaux de flux		
En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>+100,4</b>	<b>+107,3</b>
Impôt versé	-4,3	-21,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité*	+1,7	+0,5
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>+97,9</b>	<b>+86,5</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-75,3</b>	<b>-20,2</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-31,0</b>	<b>-33,9</b>
<b>Variation de trésorerie hors effet devises</b>	<b>-8,4</b>	<b>+32,4</b>
Incidence des variations de cours de devises	-0,5	-1,0
Variation de trésorerie	-8,9	+31,4
Trésorerie nette d'ouverture	55,6	24,2
Trésorerie nette de clôture	46,6	55,6

\* Un signe « + » indique un dégagement et un signe « - » indique un besoin.

Cash-flow libre opérationnel		
En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	+100,4	+107,3
Variation du BFR	+1,7	+0,5
Impôts versés	-4,2	-21,3
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>+97,9</b>	<b>+86,5</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-53,5	-58,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-22,0	-17,6
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+2,6	+2,1
<b>Cash-flow libre opérationnel</b>	<b>+25,0</b>	<b>+12,4</b>

Total des dépenses d'investissement		
En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
R&D immobilisée	-55,5	-54,0
Investissement de maintenance	-23,0	-24,8
<b>Total investissement hors acquisition/cession et activités cédées</b>	<b>-76,5</b>	<b>-78,8</b>
Acquisition / Cession	-3,4	52,5
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>-79,9</b>	<b>-26,3</b>
Chiffre d'affaires Groupe consolidé	616,0	555,2
Ratio total investissement hors acquisition/cession et activités cédées sur chiffre d'affaires	13,0 %	14,2 %

### 3.2.3.1 | Commentaires sur le tableau de flux au 31 décembre 2023

#### Flux de trésorerie générés par l'activité **100,4 m€**

Le **la génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation** a baissé de 6,9 millions d'euros, pour s'établir en une génération de 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre une génération de 107,3 millions d'euros au 31 décembre 2022. L'EBITDA courant, hors capitalisation de la R&D, progresse de 11 millions d'euros sur l'exercice et est vecteur de trésorerie. En revanche, les transactions non courantes de l'année 2022 comprenaient un produit de trésorerie de 16,4 millions d'euros (cession d'une participation minoritaire) faisant plus que compenser les frais de restructuration décaissés pour 5,1 millions d'euros, alors que l'essentiel des produits non courants de 2023 ne sont pas vecteurs de cash et que les transactions non courantes sont consommatrices de trésorerie pour 6,8 millions d'euros. La variation non courante d'un exercice à l'autre se solde ainsi par une consommation de 18,1 millions d'euros de trésorerie.

#### Variation de BFR **+1,7 m€**

Le **Besoin en fonds de roulement** fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.

La **variation du besoin en fonds de roulement** s'établit en un dégageant de 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un dégageant de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2022.

#### Cash-flow libre opérationnel **+25,0 m€**

Le **cash-flow libre opérationnel** s'établit en un dégageant de 25,0 millions d'euros en 2023 contre un dégageant de 12,4 millions d'euros en 2022. Cette hausse est la résultante du niveau élevé des flux de trésorerie générés par l'activité après impôt et variation de BFR (+11,4 millions d'euros), d'une diminution des acquisitions d'immobilisations incorporelles (-5,0 millions d'euros) du fait notamment de la prépondérance des licences souscrites en mode SaaS et d'investissements corporels plus élevés (+4,4 millions d'euros) essentiellement dans les activités *cegedim.cloud* et *C-Média*.

#### Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement **-75,3 m€**

Le **décaissement de trésorerie lié aux activités d'investissement** progresse fortement pour s'établir à -75,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre -20,2 millions d'euro au 31 décembre 2022. Cette hausse du décaissement par rapport à 2022 provient principalement d'une variation de périmètre de -3,4 millions d'euros cette année liée à la prise de participation dans *Phealing* et à l'augmentation de capital souscrite dans *Clamae* alors que l'exercice 2022 avait été marqué par une variation de périmètre de +52,5 millions d'euros principalement du fait de l'augmentation de capital de Cegedim Santé pour 65 millions d'euros, et d'opérations de croissance externe pour 12,5 millions d'euros.

#### Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement **-31,1 m€**

Le **besoin de trésorerie lié aux activités de financement** a baissé de 2,7 millions d'euros pour s'établir en un décaissement de 31,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un décaissement de 33,9 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette évolution est principalement due à l'absence de dividendes versés aux actionnaires en 2023, contre un versement de 6,9 millions d'euros en 2022, que l'augmentation des charges financières nettes versées de 3 millions d'euros ne compense pas.

#### Variation de trésorerie **-8,9 m€**

Les **variations de trésorerie** issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent donc par une variation négative de la trésorerie de 8,9 millions d'euros à fin décembre 2023 incluant 0,5 million d'euros d'incidence négative des variations de cours des devises.

### 3.3 | Politique d'investissement

#### Politique d'investissement

La politique d'investissement de Cegedim a pour objectif de soutenir et d'amplifier le potentiel de croissance du Groupe sur ses marchés et s'articule autour :

- des investissements financiers (acquisitions ou cessions d'actifs) ;
- des investissements opérationnels (croissance organique).

#### 3.3.1 | Investissements financiers

##### Investissements financiers

Les investissements financiers traduisent la stratégie du Groupe à se développer sur ses marchés (santé et hors santé). La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion nationale et internationale.

Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de taille supérieure, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 50 millions d'euros, l'accord des porteurs d'obligations Euro PP et des banques prêteuses est requis si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Le Groupe respecte tous ses covenants au 31 décembre 2023 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible. Cf point 3.7 « Contrats importants » section « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ». Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité. Les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés.

##### Variations de périmètre

**Les incidences de variations de périmètre** sont un décaissement de 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 contrairement à un encaissement net de 52,5 millions d'euros au 31 décembre 2022. En 2023, le Groupe a fait l'acquisition de la start-up Phealing, a souscrit à une augmentation de capital dans la société Clamae (participation non contrôlée, consolidée par mise en équivalence) et a versé un complément de prix relatif à une acquisition passée. En 2022, le Groupe avait encaissé 65 millions d'euros à l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim Santé souscrite par des investisseurs minoritaires, et avait fait l'acquisition des sociétés *MesDocteurs*, *Laponi*, *Sedia* et *Clinityx*.

##### Opérations d'acquisitions réalisées au cours des trois dernières années

##### Description des acquisitions réalisées en 2021

**Avril 2021** : Acquisition de la start-up *Kobus Tech*, spécialisée dans le suivi patient des kinésithérapeutes (bilans, prescription d'exercices, création de courrier, etc.). La solution est utilisée par plus de 4 000 utilisateurs. Elle s'intègre parfaitement avec les solutions de *Cegedim Santé* et lui permet de proposer, en France, une des offres les plus complètes du marché.

**Mai 2021** : Acquisition de la société *Médimust*, éditeur de logiciels pour les professionnels de santé depuis 25 ans et équipant environ 2 000 médecins libéraux. La mutualisation des savoir-faire et expertises vise à permettre de renforcer la gamme de solutions de *Cegedim Santé* et de toujours mieux répondre aux évolutions du marché et aux attentes des professionnels de santé. *Médimust* a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mai 2021

##### Description des acquisitions réalisées en 2022

**Mai 2022** : le Groupe Cegedim et les groupes de protection sociale Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe ont annoncé la concrétisation de leur partenariat stratégique à l'issue des négociations initiées le 1er mars 2022.

Ce partenariat stratégique rejoint les ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022. Il s'appuie sur l'expérience reconnue de Cegedim, du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV et de PRO BTP Groupe qui partagent les mêmes objectifs : améliorer l'accès aux soins des patients et fluidifier leurs parcours de soins.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP Groupe, qui représentent 25 millions de personnes protégées en France, ont souscrit à une augmentation de capital réservée de 65 millions d'euros le 24 mai 2022 et détiennent ainsi 18 % du capital de *Cegedim Santé*. Dans le même temps, *Cegedim Santé* a acquis auprès du Groupe VYV, *MesDocteurs*, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télémédecine 24/7.

**Juin 2022** : Cegedim SRH a réalisé l'acquisition de la société Merito, éditeur de Laponi, solution innovante de gestion de l'absentéisme en temps réel. Cette startup française créée en 2016, a développé avec succès une plateforme digitale accessible en mode SaaS afin de proposer en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements. Facile d'utilisation, la solution Laponi alerte en temps réel tous les salariés des missions disponibles et leur permet ainsi de choisir librement les missions tout en augmentant leurs revenus. Cegedim SRH complète ainsi encore le panel de fonctionnalités de sa plateforme SIRH TeamsRH. Composante à part entière du portefeuille de Cegedim SRH, Laponi sera en capacité de répondre aux problématiques d'absentéisme de ses 400 clients et de bénéficier de l'ensemble des moyens techniques, financiers et commerciaux de l'entreprise.

Laponi est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**Juillet 2022** : Cegedim e-business, département de Cegedim SA, complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société SEDIA spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme. SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**Juillet 2022** : Cegedim renforce ses positions dans le domaine des données de vie réelle avec l'acquisition de Clinityx.

Clinityx est une start up en Santé, fondée en 2018, qui a pour objectif de faciliter la recherche sur les données de vie réelle dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort. Clinityx déploie, en partenariat avec des acteurs académiques, des Entrepôts de Données appariés au SNDS pour enrichir les données de santé, assurer leur gouvernance et leur sécurité. En qualité de bureau d'études, Clinityx assure la gestion d'études de vie réelle, de la protocolisation au rapport d'étude, en mobilisant les données de ses entrepôts, le SNDS ou toute autre base de données.

Clinityx est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

### Description des acquisitions réalisées en 2023 et post clôture

**Novembre 2023** : Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances. Basée sur son moteur d'Intelligence Artificielle avancé, l'offre de Phealing répond à un besoin essentiel des officines de pharmacie : le double contrôle des ordonnances, une responsabilité qui consiste à vérifier, au moment de la délivrance, la conformité entre les médicaments vendus, l'ordonnance du patient et son profil physiopathologique.

Phealing a été intégrée dans les comptes du Groupe en date du 31 décembre 2023, donc uniquement pour ses postes de bilan.

### Opération d'acquisition réalisée entre le 31 décembre 2023 et la date de dépôt du présent document :

**Février 2024** : Cegedim a annoncé l'acquisition du Groupe Visiodent, l'un des leaders en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. Cette opération permet à sa filiale Cegedim Santé d' étoffer son écosystème de solutions avec une offre de référence pour les dentistes libéraux et centres de santé dentaires et polyvalents, et d'accroître son leadership sur le marché de l'édition de logiciels à destination des professionnels de santé. Voir également les événements postérieurs à la clôture ci-après.

### Description des cessions réalisées au cours des trois dernières années

En Octobre 2022, In Practice Systems Ltd, société détenue à 100 % par Cegedim SA, a cédé l'intégralité de ses parts dans la société Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre. HGL, dont Cegedim avait 50 % des parts sans contrôle, était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe jusqu'alors.

**Aucune opération de cession** n'a été réalisée entre le 31 décembre 2022 et la date de dépôt du présent document.

### Investissements prévus

**Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes** : au jour du dépôt du présent Document Universel d'Enregistrement, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.

## Prises de participations

Prises de participations au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233- 6, al. 1 et L.247- 1, 1°) :

**En 2021** : Aucune

**En 2022** : Aucune.

**En 2023** : Le 30 novembre 2023, Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances.

## 3.3.2 | Investissements opérationnels

### Investissements opérationnels

Les investissements opérationnels ont vocation à accélérer la croissance organique du Groupe, en élargissant la gamme des prestations offertes, en lançant de nouvelles fonctionnalités, offres et activités, ou en ouvrant de nouveaux pays, etc.

Les investissements opérationnels sont financés sur la base des fonds propres du Groupe.

L'essentiel des investissements est constitué des frais de R&D dont une partie est capitalisée.

### R&D au niveau du Groupe Cegedim **55,5 m€**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation. Les coûts de développement activés en 2023 dans les comptes consolidés s'élèvent à 55,5 millions d'euros.

#### Les principaux projets concernent :

- Les offres à destination des médecins et des professions paramédicales en France, exerçant en libéral et en centres de santé pluridisciplinaires. L'accompagnement du Ségur de la Santé ainsi que la conception de nouvelles innovations viennent étoffer les offres logicielles du portefeuille de Cegedim Santé et les services connectés tels que l'agenda, la téléconsultation et la télémédecine ;
- Les solutions destinées aux assureurs et mutuelles de santé et prévoyance avec des développements significatifs sur des applications visant à optimiser leurs outils de gestion ainsi qu'une solution de back-office en mode full SaaS ;
- Le développement des plateformes offrant des services de dématérialisation, notamment dans la perspective de la prochaine réforme de la facturation électronique obligatoire ;
- Le développement de modules additionnels sur les applications de gestion des ressources humaines et de paie ;
- La poursuite du développement des offres à destination des pharmaciens en France, des médecins et pharmaciens en Europe.

Les différentes entités opérationnelles du Groupe Cegedim conçoivent et développent leurs propres produits, en s'appuyant sur leurs ressources internes : direction R&D, équipes de développeurs propres ou issues de la sous-traitance en privilégiant dans ce dernier cas les compétences mutualisées au sein du Groupe. A ce titre, Cegedim SA, dans son département R&D, dispose d'une équipe de recherche et de développement affectée aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe et veille à mettre en oeuvre les meilleures synergies possibles via une coordination des équipes en filiale. Des centres de R&D régionaux (notamment en Espagne, au Maroc et en Egypte) viennent également en support des équipes de R&D des filiales, qui restent leurs donneurs d'ordre.

Ces efforts de développement sont complétés par des investissements en logiciels et matériels. De plus, des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (les coûts correspondants sont affectés en charges de l'exercice). Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 14,9 % de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

## Dépenses d'investissement hors acquisition / cession **76,5 m€**

Les dépenses d'investissement hors opérations d'acquisition et de cession, sont relativement stables ces dernières années. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D capitalisés et des investissements de maintenance. Les coûts de R&D capitalisés sont présentés en minoration des frais de personnel et des charges externes. Les dépenses de R&D relevant de la maintenance applicative sont enregistrées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée conformément aux prescriptions de la norme IAS 38.

Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, chaque année, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité du Groupe Cegedim.

Au 31 décembre 2023, les dépenses d'investissement ont baissé de 2,2 millions d'euros, soit 2,8 %, pour s'établir à 76,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre respectivement 68,0 et 78,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 55,6 millions d'euros de R&D immobilisée en 2023 contre respectivement 54,0 et 49,0 millions d'euros en 2022 et 2021, et 20,9 millions d'euros d'investissements de maintenance en 2023 contre respectivement 24,8 et 19,0 millions en 2022 et 2021. Ces dépenses représentaient 12,4 % du chiffre d'affaires Groupe en 2023 contre respectivement 14,2 % et 13,0 % en 2022 et 2021.

## Effort de R&D<sup>(1)</sup> **14,9 %**

Les frais liés au personnel de Recherche et Développement affecté à l'innovation, la R&D ou la maintenance applicative représentent 14,9 % du chiffre d'affaires Groupe en 2023. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est en hausse par rapport aux années précédentes.

(1) % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.

## 3.4 | Transactions entre les parties liées

### Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées intervenues durant l'exercice 2023 sont décrites dans le Chapitre 4 « Comptes Consolidés » point 4.6, note 19.

## 3.5 | Evènements postérieurs au 31 décembre 2023

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu postérieurement à la clôture et jusqu'à la date de publication, à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

### Acquisition du Groupe Visiodent

Cegedim a annoncé le 24 février 2024 l'acquisition du Groupe Visiodent, l'un des leaders en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé.

Cegedim a annoncé l'acquisition du Groupe Visiodent, l'un des leaders en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. Visiodent a lancé la première solution 100 % SaaS du marché, Veasy, dans un contexte de fort développement de ces structures et compte désormais parmi ses utilisateurs les plus grands réseaux de centres de santé nationaux, mutualistes et privés, ainsi que plusieurs milliers de chirurgiens-dentistes libéraux.

Visiodent a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros, et contribuera au périmètre de consolidation du Groupe Cegedim à compter du 1er mars 2024. Le Groupe Cegedim, suite à cette acquisition, continue de respecter l'ensemble des covenants de ses divers contrats de financement.

### Guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activités en Russie ni en Ukraine, et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

## 3.6 | Perspectives

### Réalisé en 2023

Le Groupe anticipait pour 2023 :

- en janvier 2023, une croissance de son chiffre d'affaires 2023 dans une fourchette de 6 % à 9 % ;
- en mars 2023, une croissance organique<sup>(19)</sup> de son chiffre d'affaires 2023 autour de 10 % ;
- en avril 2023, un chiffre d'affaires en croissance organique<sup>(19)</sup> d'au moins 10 % ;
- en juillet 2023, un chiffre d'affaires en croissance organique<sup>(19)</sup> d'au moins 10 % et une hausse du résultat opérationnel courant<sup>(19)</sup> ;
- en septembre 2023, un chiffre d'affaires en croissance organique<sup>(19)</sup> d'au moins 10 % et une hausse du résultat opérationnel courant<sup>(19)</sup> ;
- en octobre 2023, un chiffre d'affaires en croissance organique<sup>(19)</sup> entre 11 % et 12 % et une amélioration du résultat opérationnel courant<sup>(19)</sup> ;

Cegedim a enregistré un chiffre d'affaires de 616,0 millions d'euros en croissance de 10,8 % en données organiques<sup>(19)</sup> et un résultat opérationnel courant<sup>(19)</sup> de 31,7 millions d'euros en progression de 23,4 %.

### Perspectives 2024

Sur la base des données actuellement disponibles, le Groupe anticipe une croissance organique<sup>(1)</sup> de son chiffre d'affaires 2024 entre 5 % et 8 % par rapport à 2023. Le Résultat opérationnel courant devrait continuer à progresser en poursuivant les tendances observées sur 2023.

Ces objectifs ne constituent pas des prévisions et pourraient être remis en cause en cas d'aggravation significative des risques géopolitiques, économiques et monétaires.

### Mise en garde

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter au Chapitre 7 point 7.2 « Facteurs de risques ».

(19) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.7 | Contrats importants

### Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité. Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société ([www.cegedim.fr](http://www.cegedim.fr)). Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, fait l'objet d'une mention au point 20.3 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

### Contrat de Crédit

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire. L'option de prolongation d'un an a été activée en décembre 2019. La date de maturité du RCF est dorénavant le 9 octobre 2024.

Le Contrat de Crédit comporte des déclarations et garanties habituelles, ainsi que certaines clauses restrictives usuelles pour un contrat de cette nature, comme indiqué ci-dessous dans le point « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ». Le Contrat de Crédit prévoit également le maintien de la dette FCB comme dette subordonnée.

### Emission Obligataire

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance du 8 octobre 2025. Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert). En outre, cette Emission Obligataire peut faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction. L'Emission Obligataire prévoit également le maintien de la dette FCB comme dette subordonnée. Les clauses principales sont détaillées ci-dessous dans le point « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ».

### Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire

L'Euro PP et le RCF sont :

- régis par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat : classement pari passu, clause de gage négatif qui limite la garantie pouvant être accordée à d'autres prêteurs et obligation de défaut croisé ;
- soumis aux covenants des ratios financiers. Le respect de ces **covenants financiers** est déterminé sur la base des comptes arrêtés en normes IFRS. Le Groupe doit veiller à ce que, pour toute période de 12 mois jusqu'à la date de résiliation, son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,50. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas les dettes de participation des salariés ni le prêt FCB, ni la dette IFRS16, respectivement 7,4 millions, 45,1 millions et 93,6 millions d'euros. Le ratio dette nette sur EBITDA<sup>(20)</sup> s'établit à 1,04 (1,09 en déc. 2022) et le ratio EBITDA<sup>(19)</sup> sur charges d'intérêts s'établit à 16,61 (14,68 en déc. 2022) ;
- soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
- soumis à une clause d'acquisition, limitant la valeur d'entreprise agrégée de toutes les acquisitions réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice à un maximum de 50 millions d'euros si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Si ce ratio est inférieur à 2,00, la valeur d'entreprise des acquisitions n'est pas plafonnée.

Le Groupe respecte tous ces covenants au 31 décembre 2023 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.

(20) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

## 3.8 | Examen de la situation financière de la société Cegedim SA

### 3.8.1 | Règles, méthodes et indicateurs clés applicables à Cegedim SA

#### Règles de présentation et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

#### Indicateurs clés de performance de nature financière

Les indicateurs clés de performance suivis par Cegedim SA pour l'examen de sa situation financière individuelle sont les suivants:

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

#### Indicateurs clés de performance de nature non financière

Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ses installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

#### Stratégie ou facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim SA

À la connaissance de la Société et à l'exception des développements exposés dans la note 30 "Faits marquants de l'exercice" du point 5.3.3 du chapitre 5, il n'en existe pas.

### 3.8.2 | Commentaires sur le compte de résultat de Cegedim SA

#### Chiffre d'affaires **97,5 M€**

L'activité de Cegedim SA a progressé de 1,9 %, avec **un chiffre d'affaires** atteignant 97,5 millions d'euros en 2023 contre un chiffre d'affaires de 95,7 millions d'euros en 2022. Cette progression reflète principalement la progression de l'activité e-business. Pour plus d'information sur l'évolution de l'activité e-business, le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de performance de la division Flux au point 3.2.1.2 du présent chapitre.

#### Résultat d'exploitation **-7,0 M€**

**Le résultat d'exploitation** clôture 2023 sur une perte de 7 millions d'euros contre une perte de 3,7 millions d'euros en 2022.

On rappelle que les opérations menées au sein de la société Cegedim SA sont de deux ordres : les activités e-business tournées vers une clientèle externe (rapportées dans la division Flux), et les activités support tournées vers les filiales du Groupe. Pour assurer ces dernières Cegedim mutualise dans son siège plusieurs fonctions transverses (comptabilité, contrôle de gestion, performance et contrôle interne, ressources humaines, juridiques, achats, services généraux...). Certaines de ces activités n'ont pas vocation à être refacturées en totalité (notamment en rapport avec la Direction Générale et la stratégie ou les obligations incombant aux sociétés cotées). Le résultat d'exploitation ressort donc en pertes. Il convient de noter qu'une autre source de recettes provient des dividendes reçus des filiales, et ne figure pas en résultat d'exploitation mais en produit financier.

Les produits d'exploitation sont restés stables à 111,6 millions d'euros en 2023.

Notamment, on constate sur l'exercice :

- Une progression du chiffre d'affaires de 1,8 millions d'euros par rapport à 2022 ;
- Une baisse de 2 millions d'euros des reprises sur amortissement-provision et transferts de charge 2022.

Les charges d'exploitation ont progressé de 2,9 % passant de 115,3 millions d'euros en 2022 à 118,7 millions d'euros en 2023. Notamment, on constate sur l'exercice une progression de 3,3 millions d'euros des dotations aux provisions.

### Résultat financier **-2,9 M€**

Le résultat financier s'établit en perte de 2,9 millions d'euros en 2023 contre un produit de 85,9 millions d'euros en 2022. Il comprend 13,7 millions d'euros de produits financiers et 16,6 millions d'euros de charges financières.

- **Les produits financiers baissent** de 84,8 millions d'euros par rapport à 2022. Les produits financiers de participations (essentiellement les dividendes reçus) sont en recul de 13,4 millions d'euros sur l'exercice 2023. De plus l'exercice 2022 avait été marqué par une reprise de provision sur titres de 74 millions d'euros, à l'issue de la période de liquidation d'une filiale (ancien holding des activités nord-américaines) dont les titres étaient entièrement provisionnés de longue date. La variation des provisions sur titres en 2023 n'est pas significative.
- **Les charges financières augmentent** de 4,1 millions d'euros par rapport à 2022, principalement du fait de la progression des intérêts et charges assimilées de 5,3 millions d'euros. Cegedim SA porte l'endettement financier du Groupe et supporte donc les intérêts de la dette, dont 25 % sont à taux variable.

### Résultat courant avant impôt **-10,0M€**

Le résultat courant avant impôt en 2023 ressort en perte de 10,0 millions d'euros contre un profit de 82,2 millions d'euros en 2022 (dont on trouve les explications dans le Résultat financier).

### Résultat exceptionnel **+2,6 M€**

Le résultat exceptionnel en 2023 s'établit en un gain de 2,6 millions d'euros, contre une perte de 73,6 millions d'euros en 2022. Ceci résulte d'un différentiel entre produits et charges exceptionnels sur opérations en capital. Ces opérations visent à réorganiser en interne, le périmètre, préalablement à la fusion de certaines filiales via transfert universel de patrimoine (notamment cession des titres Cegedim Assurances Conseil avant TUP dans Cetip).

### Impôt **10,0 M€**

Le poste impôt en 2023 se solde par un produit de 10,0 millions d'euros contre un produit de 8,4 millions d'euros en 2022.

### Résultat net **1,7M€**

Le résultat net de l'exercice 2023 se solde par un bénéfice de 1,7 millions d'euros contre un bénéfice de 16,3 millions d'euros en 2022.

## 3.9 | Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

### R&D au niveau de Cegedim SA 9,9 M€

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2023 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 9,9 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de sa plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. Elle continue également à développer sa plateforme interne de configuration rapide d'applications visant à mutualiser les socles applicatifs de certaines solutions logicielles. Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

### 3.9.1 | Informations sur les données de paiement chez Cegedim SA

Les dettes fournisseurs à la clôture sont réparties ci-dessous en fonction de leurs échéances, à la clôture 2023 et 2022.

#### Balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2023	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 - 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	4 642 211	4 562 255	79 955	30 182	49 773	-
Fournisseurs hors Groupe	4 965 299	3 688 187	1 277 112	828 535	189 497	259 080
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>9 607 510</b>	<b>8 250 443</b>	<b>1 357 067</b>	<b>858 718</b>	<b>239 270</b>	<b>259 080</b>

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2022	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 - 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	6 490 671	4 965 43	1 525 241	1 052 208	24 698	448 335
Fournisseurs hors Groupe	8 890 482	8 005 594	884 888	374 307	193 807	316 775
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>15 381 153</b>	<b>12 971 023</b>	<b>2 410 130</b>	<b>1 426 515</b>	<b>218 505</b>	<b>765 110</b>

#### Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441- 4 du Code de commerce).

Article D. 441 I.- 1°

Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
--------	--------------	---------------	---------------	------------------	------------------------

Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
--------	--------------	---------------	---------------	------------------	------------------------

#### (A) Par tranche de retard de paiement

Nombre de factures concernées	66				496	561					1 015	
Montant TTC des factures concernées	404 565	454 153	239 270	37 104	221 976	952 503	2 308 139	1 208 240	2 446 570	1 541 548	3 129 652	8 326 010
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,63 %	0,71 %	0,37 %	0,06 %	0,35 %	1,49 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							2,37 %	1,24 %	2,51 %	1,58 %	3,21 %	8,54 %

#### (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombres de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures HT exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

#### (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal art. L. 441- 6 ou L.443- 1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours	Délais contractuels : 60 jours
	Délais légaux : 60 jours	Délais légaux : 60 jours

### 3.10 | Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

#### Politique de distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2020 et 2022.

Le Groupe a versé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 un dividende d'un montant de 6,8 M€, 0,5 € par action, au titre de l'exercice 2021.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

#### Tableau de distributions des dividendes des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nb. D'actions	Revenus éligibles à l'abattement			Revenue non éligibles à l'abattement
		Dividende		Autres revenus distribués	
		Par action	Global		
2021	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2022	13 997 173	0,5 €	6 829 744 €	Néant	Néant
2023	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant





# Comptes consolidés

---

## 4.1 | Bilan consolidé

## Bilan Actif

En milliers euros	Note	31.12.2023 Net	31.12.2022 Net
Goodwill	10.1	199 787	198 761
Frais de développement		1 562	3 081
Autres Immobilisations Incorporelles		192 616	185 004
Immobilisations Incorporelles	10.2	194 178	188 085
Terrains		544	544
Constructions		1 660	1 872
Autres immobilisations corporelles		45 829	39 467
Droit d'utilisation		89 718	88 988
Immobilisations en cours		831	133
Immobilisations Corporelles	10.3	138 582	131 004
Titres de participation		0	1
Prêts		15 332	15 642
Autres Immobilisations Financières		5 230	5 053
Immobilisations Financières hors titres des sociétés mises en équivalence	10.4	20 563	20 696
Titres mis en équivalence	9.2	22 065	20 578
Etat, Impôt différé	15.1	19 747	30 385
Charges constatées d'avance - part > 1 an		0	0
Actif Non Courant		594 922	589 509
Marchandises	7.5	5 498	6 495
Avances et acomptes sur commandes		3 703	177
Créances clients part à moins d'un an	7.6	175 199	151 757
Autres créances, part à moins d'un an	7.7	59 563	50 497
Créances d'impôt courant		16 495	16 557
Instruments Financiers		0	0
Equivalents de trésorerie		0	0
Trésorerie		46 606	55 553
Charges constatées d'avance		22 082	19 370
Actif courant		329 146	300 406
<b>TOTAL Actif</b>		<b>924 068</b>	<b>889 915</b>

## Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
Capital		13 337	13 337
Réserves groupe		282 521	271 344
Réserves de conversion groupe		-12 275	-13 141
Résultat Groupe		-7 407	13 624
<u>Capitaux propres part du Groupe</u>		<u>276 175</u>	<u>285 164</u>
Intérêts minoritaires		18 381	18 971
<u>Capitaux Propres</u>		<u>294 556</u>	<u>304 135</u>
Dettes financières à plus d'un an	11.1	188 546	188 913
Dettes de location à plus d'un an		78 761	75 907
Instruments financiers		0	0
Impôts différés - passif	15.1	5 600	6 137
Engagements de retraite	18.2	31 007	25 397
Provisions non courantes	7.9	2 521	2 355
Autres passifs non courant		0	0
<u>Passif non courant</u>		<u>306 435</u>	<u>298 709</u>
Dettes financières à moins d'un an	11.1	3 006	3 854
Dettes de location à moins d'un an		14 789	15 916
Dettes fournisseurs		61 734	55 709
Dettes d'impôt courant		235	247
Dettes fiscales et sociales		121 371	112 341
Provisions	7.9	1 730	2 172
Autres passifs courant	7.8	120 212	96 832
<u>Passif courant</u>		<u>323 077</u>	<u>287 071</u>
<b>TOTAL Passif</b>		<b>924 068</b>	<b>889 915</b>

## 4.2 | Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>615 995</b>	<b>555 209</b>
Achats consommés		-28 547	-26 559
Charges externes	7.2	-138 544	-119 913
Impôts et taxes		-5 352	-6 259
Frais de personnel	8.1	-331 748	-303 577
Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs et sur actifs de contrats		-2 444	-1 298
Dotations & Reprises aux provisions		-2 714	-3 609
Autres produits et charges d'exploitation		431	-8
Quote part des sociétés mises en équivalence inclus dans le Résultat Opérationnel		1 757	2 216
<b>EBITDA</b>		<b>108 834</b>	<b>96 202</b>
Dotations aux amortissements autres que les droits d'utilisation		-59 471	-53 302
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-17 693	-17 227
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>31 670</b>	<b>25 673</b>
Dépréciation écarts d'acquisition		0	0
Produits et charges non récurrents		-11 687	819
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>7.3</b>	<b>-11 687</b>	<b>819</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>19 983</b>	<b>26 492</b>
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie		475	114
Coût de l'endettement financier brut		-11 742	-8 949
Autres produits et charges financiers		-614	45
<b>Résultat financier</b>	<b>11.5</b>	<b>-11 881</b>	<b>-8 790</b>
Impôts sur les bénéfices		-4 509	-5 882
Impôts différés sur les bénéfices		-10 336	1 272
<b>Total d'impôts</b>	<b>15.1</b>	<b>-14 845</b>	<b>-4 610</b>
Quote part des sociétés mises en équivalence		-1 195	-1 013
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>-7 937</b>	<b>12 079</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>A</b>	<b>-7 407</b>	<b>13 624</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-531	-1 545
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 610 429	13 658 348
Résultat courant par action (en euros)		0,1	0,9
Résultat par action (en euros)	A/B	-0,5	1,0
Résultat dilué par action (en euros)		-0,5	1,0

### 4.3 | Etat du résultat global consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net consolidé		-7 937	12 079
Ecart de conversion		865	-3 642
<b>Couverture instruments financiers</b>			
Gains et pertes latents bruts		0	0
Effets d'impôts		0	0
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		865	-3 642
<b>Ecart actuariels sur engagements de retraite</b>			
Gains et pertes bruts		-2 962	11 115
Effets d'impôts		762	-2 871
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		-2 200	8 244
<b>Résultat global total</b>		<b>-9 272</b>	<b>16 681</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-581	-1 328
<b>Part du Groupe</b>		<b>-8 691</b>	<b>18 009</b>

## 4.4 | Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
<b>Solde au 01/01/2022</b>	<b>13 337</b>	<b>226 940</b>	<b>-8 213</b>	<b>232 064</b>	<b>323</b>	<b>232 387</b>
Résultat de la période	0	13624		13624	-1545	12079
- Couverture instruments financiers	0	0	0	0	0	0
- Ecart de conversion		1 286	-4 928	-3 642	0	-3 642
- Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites	0	8 027	0	8 027	217	8 244
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>22 937</b>	<b>-4 928</b>	<b>18 009</b>	<b>-1 328</b>	<b>16 681</b>
· Opérations sur titres	0	50	0	50	-15	35
· Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>	0	-6 830	0	-6 830	-95	-6 925
· Actions propres	0	-1 671	0	-1 671	0	-1 671
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>-8 451</b>	<b>0</b>	<b>-8 451</b>	<b>-110</b>	<b>-8 561</b>
- Autres variations	0	0	0	0	0	0
- Variation de périmètre <sup>(2)</sup>	0	43 542	0	43 542	20 086	63 628
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>13 337</b>	<b>284 968</b>	<b>-13 141</b>	<b>285 164</b>	<b>18 971</b>	<b>304 135</b>
Résultat de la période		-7 407		-7 407	-530	-7 937
· Couverture instruments financiers	0	0	0	0	0	0
· Ecart de conversion	0	0	865	865	0	865
- Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites	0	-2 149	0	-2 149	-51	-2 200
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>-9 556</b>	<b>865</b>	<b>-8 691</b>	<b>-581</b>	<b>-9 272</b>
· Opérations sur titres	0	111	0	111	3	114
· Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	-2	-2
· Actions propres	0	-389	0	-389	0	-389
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>-278</b>	<b>0</b>	<b>-278</b>	<b>1</b>	<b>-277</b>
- Autres variations	0	-20	0	-20	12	-8
- Variation de périmètre	0	0	0	0	-22	-22
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>13 337</b>	<b>275 114</b>	<b>-12 276</b>	<b>276 175</b>	<b>18 381</b>	<b>294 556</b>

<sup>(1)</sup> Le montant total des dividendes est distribué au titre d'action ordinaire. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2022 et 2023 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

<sup>(2)</sup> En 2022, l'accroissement des intérêts minoritaires correspond à l'entrée du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV, et de PRO BTP Groupe au capital de Cegedim Santé.

## 4.5 | Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
<b>Résultat net total consolidé</b>		<b>-7 937</b>	<b>12 079</b>
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-561	-1 203
Dotations aux amortissements et provisions		84 010	83 090
Plus ou moins-values de cession		-1 817	-31
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>73 695</b>	<b>93 935</b>
Coût de l'endettement financier net		11 881	8 791
Charges d'impôt		14 844	4 609
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>100 420</b>	<b>107 335</b>
Impôts payés <sup>(1)</sup>		-4 233	-21 309
Incidence de la variation du BFR		1 736	450
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>A</b>	<b>97 923</b>	<b>86 476</b>
Acquisition d'immos incorp. (net de la var. des dettes)		-53 538	-58 554
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes)		-21 952	-17 582
Acquisition d'actifs financiers		-1036	-2619
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 598	2 099
Cession d'actifs financiers		805	1 636
Variation des dépôts reçus ou versés		84	-717
Incidence des variations de périmètre		-3371	52483
Dividendes reçus		1 114	3 084
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>B</b>	<b>-75 296</b>	<b>-20 170</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	-6 831
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-2	-95
Augmentation de capital		0	0
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		-263	-85
Participation des salariés		-65	81
Remboursements des obligations locatives		-19 796	-19 036
Intérêts versés sur emprunts		-5 050	-4 949
Autres produits financiers reçus		966	1 784
Autres charges financières versées		-6 861	-4 758
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>C</b>	<b>-31 071</b>	<b>-33 889</b>
<b>Variation de trésorerie hors effet devises</b>	<b>A + B + C</b>	<b>-8 444</b>	<b>32 417</b>
Incidence des variation de cours des devises		-503	-1 024
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-8 947</b>	<b>31 393</b>
Trésorerie d'ouverture		55 553	24 159
Trésorerie de clôture		46 606	55 553

<sup>(1)</sup> dont en 2022, avance liée au litige fiscal

## 4.6 | Notes annexes aux états financiers consolidés

<b>Note 1</b>	<b>Référentiel et généralité</b>	<b>111</b>	<b>Note 11</b>	<b>Financement et instruments financiers</b>	<b>138</b>
<b>Note 2</b>	<b>Indicateurs alternatifs de performance</b>	<b>112</b>			
<b>Note 3</b>	<b>Faits marquants de la période</b>	<b>114</b>	11.1	Endettement financier net	138
<b>Note 4</b>	<b>Conditions macro-économiques</b>	<b>116</b>	11.2	Trésorerie nette	138
<b>Note 5</b>	<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>117</b>	11.3	Dettes financières IFRS 16	138
<b>Note 6</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>121</b>	11.4	Tableau de variation de l'endettement net	138
6.1	Information sectorielle 2023	121	11.5	Coût de l'endettement net	139
6.2	Information sectorielle 2022 - Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2022	124	11.6	Financement	139
			11.7	Gestion des risques financiers	140
<b>Note 7</b>	<b>Données opérationnelles</b>	<b>126</b>	<b>Note 12</b>	<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>141</b>
7.1	Chiffre d'affaires	126	<b>Note 13</b>	<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité</b>	<b>141</b>
7.2	Charges externes	128	<b>Note 14</b>	<b>Contrats de location</b>	<b>142</b>
7.3	Autres produits et charges opérationnels non courants	128	14.1	Droits d'usage des contrats de location	142
7.4	Production immobilisée	128	14.2	Dettes de location	142
7.5	Stocks et en-cours	129	<b>Note 15</b>	<b>Impôts</b>	<b>143</b>
7.6	Créances clients	129	15.1	Impôt différé	143
7.7	Créances Autres	129	<b>Note 16</b>	<b>Capitaux propres et résultat par action</b>	<b>145</b>
7.8	Autres passifs	130	16.1	Capital	145
7.9	Provisions courantes et non courantes	130	16.2	Résultat par action	145
<b>Note 8</b>	<b>Charges et avantages au personnel</b>	<b>131</b>	<b>Note 17</b>	<b>Dividendes</b>	<b>145</b>
8.1	Frais de personnel	131	<b>Note 18</b>	<b>Indemnités départ à la retraite</b>	<b>146</b>
8.2	Effectifs	131	18.1	Indemnités départ à la retraite	146
8.3	Attribution d'actions gratuites	131	18.2	Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures	147
8.4	Rémunération des dirigeants	132	<b>Note 19</b>	<b>Parties liées</b>	<b>149</b>
<b>Note 9</b>	<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>133</b>	19.1	Parties liées	149
9.1	Valeur des titres mis en équivalence	133	<b>Note 20</b>	<b>Autres informations</b>	<b>150</b>
9.2	Variation des titres mis en équivalence	133	20.1	Saisonnalité	150
<b>Note 10</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>134</b>	20.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	150
10.1	Goodwill	134	20.3	Engagements hors bilan	151
10.2	Immobilisations incorporelles	136	20.4	Litiges	151
10.3	Immobilisations corporelles	137	<b>Note 21</b>	<b>Evénements postérieurs au 31 décembre 2023</b>	<b>152</b>
10.4	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)	137	<b>Note 22</b>	<b>Méthodes et principes comptables</b>	<b>152</b>

## Note 1 | Référentiel et généralité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2023 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

La devise des comptes consolidés est l'euro et les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Cegedim, Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est situé au 129-137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 422 622 RCS Nanterre et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 reflètent la situation comptable de Cegedim et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 27 mars 2024, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 et donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2024.

### 1.1. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers autres que ceux évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs dans le cadre de regroupements d'entreprises sont également évalués à la juste valeur.

#### Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour l'année 2023, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023 :

- IFRS 17 «Contrats d'assurance» ;
- Amendements d'IAS 12 – «Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction» ;
- Amendements d'IAS 8 – «Définition des estimations comptables».

#### Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Amendements d'IAS 1 – «Passifs non courants assortis de clauses restrictives»
- Amendements d'IFRS 16 «Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail» ;
- Amendements d'IAS 7 et IFRS 7 – «Accords de financements fournisseurs» ;
- Amendements d'IAS 21 – «Absence de convertibilité».

### 1.2. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, sur l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des provisions et des passifs éventuels (hypothèses décrites dans les notes 7.9 et 10.2) ;
- La reconnaissance des impôts différés actifs (note 15) ;
- La comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels développés en interne (notes 7.4 et 10.2) ;
- Les tests de dépréciation des actifs (note 10.1) ;
- L'évaluation des retraitements des contrats de location en application de la norme IFRS 16 (note 14)
- Le cas échéant, les modalités de classement des activités destinées à la vente (conformément à IFRS 5)

## Note 2 | Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes activités, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les normes IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans ce point.

### 2.1. Chiffre d'affaires publié et organique - Définition

Le chiffre d'affaires publié correspond au chiffre d'affaires réel du Groupe. Cegedim utilise, par ailleurs, la notion d'organique, elle consiste à :

- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités cédées en 2022 et 2023 ;
- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités acquises en 2022 et 2023 ;
- Recalculer l'ensemble du chiffre d'affaires 2022 aux taux de change 2023.

Ces retraitements permettent ainsi d'obtenir une base comparable à taux et périmètre constants, afin d'identifier la croissance dite « organique » du Groupe.

### 2.2. Chiffre d'affaires publié et organique - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		Logiciel	Flux	Data & Marketing	BPO	Cloud & Support	Groupe
<b>Chiffre d'affaires 2022</b>	<b>a</b>	<b>301 975</b>	<b>90 601</b>	<b>106 864</b>	<b>52 974</b>	<b>2 795</b>	<b>555 209</b>
Impact des cessions		-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires 2022 avant impact des cessions		301 975	90 601	106 864	52 974	2 795	555 209
<b>Impact devise</b>		<b>-698</b>	<b>-83</b>	<b>-7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-789</b>
Chiffre d'affaires 2022 au taux de change 2023	b	301 276	90 517	106 857	52 974	2 795	554 420
Chiffre d'affaires 2023 avant impact des acquisitions	c	325 356	95 938	114 372	71 481	7 100	614 247
Chiffre d'affaires des acquisitions		1 256	-	493	-	-	1 749
<b>Chiffre d'affaires 2023</b>		<b>326 612</b>	<b>95 938</b>	<b>114 864</b>	<b>71 481</b>	<b>7 100</b>	<b>615 995</b>
<b>Croissance organique</b>	<b>[c-b]/a</b>	<b>8,0 %</b>	<b>6,0 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>34,9 %</b>	<b>154,0 %</b>	<b>10,8 %</b>

### 2.3. Résultat opérationnel courant - Définition

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et atypiques.

Les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* », qui regroupent les éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents, sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe. Les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* » peuvent comprendre notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition et d'autres immobilisations incorporelles et corporelles, des résultats de cession d'actifs immobilisés, des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux mesures exceptionnelles d'adaptation des effectifs.

Ainsi Cegedim utilise, pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, comme solde de gestion majeur le résultat opérationnel courant (REBIT), défini comme la différence entre le résultat opérationnel total et les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* ».

Le résultat opérationnel courant (REBIT) est un agrégat intermédiaire qui permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe et qui peut servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps et selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière.

### 2.4. EBITDA - Définition

Le Groupe utilise, pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé EBITDA. Cet indicateur financier correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements.

## 2.5. Résultat opérationnel courant et EBITDA - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2023	31.12.2022
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>a</b>	<b>19 983</b>	<b>26 492</b>
Produits et charges non courant	b	11 687	-820
<b>Dépréciation des goodwill</b>	<b>c</b>	-	-
Autres produits et charges opérationnelles non courants <sup>(1)</sup>	d=b+c	11 687	-820
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>e=a-d</b>	<b>31 670</b>	<b>25 673</b>
Dotations aux amortissements	f	77 164	70 530
<b>EBITDA</b>	<b>j=e-f</b>	<b>108 834</b>	<b>96 202</b>

<sup>(1)</sup> voir note 7.3

## 2.6. Cash-flow libre opérationnel - Définition

Le Groupe utilise également un agrégat intermédiaire pour le suivi de sa performance financière dénommé cash-flow libre opérationnel. Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduit des investissements opérationnels nets (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles).

## 2.7. Cash-flow libre opérationnel - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2023	31.12.2022
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versés et variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>a</b>	<b>97 923</b>	<b>86 476</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	b	-53 538	-58 554
Acquisition d'immobilisations corporelles	c	-21 952	-17 582
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	d	2 598	2 099
<b>Cash-flow libre opérationnel</b>	<b>e= a+b+c+d</b>	<b>25 031</b>	<b>12 439</b>

## 2.8. Endettement financier net - Définition

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus et le retraitement de la dette au coût amorti diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## 2.9. Endettement financier net - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2023	31.12.2022
Dettes financières non courantes	a	267 307	264 820
Dettes financières courantes	b	17 796	19 770
<b>Total dette financière brute</b>	<b>c=a+b</b>	<b>285 103</b>	<b>284 590</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	d	46 606	55 553
<b>Endettement financier net</b>	<b>e=c-d</b>	<b>238 497</b>	<b>229 037</b>
Dettes IFRS 16 non courantes	f	78 761	75 907
Dettes IFRS 16 courantes	g	14 789	15 916
<b>Endettement financier net hors dette IFRS 16</b>	<b>h=e-f-g</b>	<b>144 947</b>	<b>137 214</b>

## Note 3 | Faits marquants de la période

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2023 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

### 3.1. Guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activité en Russie ou en Ukraine. Le Groupe n'a pas non plus d'actifs exposés dans ces pays.

### 3.2. Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour les années 2015 et 2016. Ce contrôle s'est soldé par un avis de redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux, contestés par l'administration. Le 21 octobre 2021, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour les années 2019 et 2020, qui n'a pas donné lieu à d'autres redressements que ceux déjà contestés.

Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que le redressement envisagé par l'administration est infondé au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La société a donc mis en œuvre et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles.

Sur la période écoulée, Cegedim S.A. a poursuivi l'imputation des déficits fiscaux contestés sur ses résultats taxables, et a ainsi bénéficié d'une économie d'impôts dont le montant cumulé s'élève à 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'administration fiscale a adressé à Cegedim S.A. au premier semestre 2022 un avis de mise en recouvrement, qui a conduit la société à régler un total de 12,1 millions d'euros d'impôts au titre des déficits utilisés jusqu'en 2020, et 0,4 millions d'euros d'intérêts de retard. En février 2024, l'administration fiscale a également mis en recouvrement la somme de 10,9 millions d'euros d'impôts au titre des déficits utilisés en 2021 et 2022, sans intérêts ni pénalités eu égard à la bonne foi de la société. La contrepartie de ces versements n'a pas été comptabilisée en charges : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas d'issue favorable.

Par conséquent, dans le cas où ce contentieux se solderait par une issue défavorable, Cegedim S.A. devrait comptabiliser dans ses résultats une charge d'impôts de 27,2 millions d'euros, mais n'aurait à décaisser en trésorerie que la quote-part d'impôts encore non acquittée, à savoir 4,1 millions d'euros.

De plus, en application des normes IFRS, Cegedim S.A. comptabilise dans ses comptes consolidés un actif d'impôts différés au titre du stock de déficits encore non utilisés, qui matérialise le gain futur d'impôts que la société pourrait encore réaliser. Il convient de préciser que les écritures comptables relatives aux impôts différés n'ont jamais d'incidence sur la trésorerie. Jusqu'au 31 décembre 2022, l'actif d'impôts différés était inchangé et s'élevait à 20 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, cet actif s'élève à 7,7 millions d'euros du fait d'un ajustement à la baisse de 12,3 millions d'euros comptabilisé en charges d'impôts différés dans les résultats consolidés. La société a en effet pris acte d'une évolution de la jurisprudence, parue en juillet 2023, qui la conduit à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable au titre du reliquat de déficits contestés.

En cas d'issue défavorable, l'actif d'impôts différés existant à la clôture devrait être comptabilisé en pertes dans les résultats consolidés pour sa totalité, à savoir 7,7 millions d'euros, sans décaissement de trésorerie.

Cegedim S.A., en accord avec ses avocats, considère qu'elle dispose toujours d'arguments solides pour obtenir l'annulation du redressement dont elle fait l'objet, à hauteur des positions comptables actuellement reflétées dans ses comptes. Au dernier trimestre 2023 la société a donc saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Elle reste confiante dans ses chances probables de succès et n'a passé aucune provision dans ses comptes.

Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de 34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés de 7,7 millions d'euros diminuera à concurrence des impôts réellement économisés qui viendront s'incrémenter aux 27,2 millions d'euros déjà constatés.

Le risque maximal de décaissement de trésorerie a considérablement diminué du fait des mises en recouvrement intervenues au cours des 18 derniers mois et s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il progressera à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

### 3.3. Prise de participation au capital de Phealing

Le 30 novembre 2023, Cegedim a pris une prise de participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances. Basée sur son moteur d'Intelligence Artificielle avancé, l'offre de Phealing répond à un besoin essentiel des officines de pharmacie : le double contrôle des ordonnances, une responsabilité qui consiste à vérifier, au moment de la délivrance, la conformité entre les médicaments vendus, l'ordonnance du patient et son profil physiopathologique.

Phealing a été intégrée dans les comptes du Groupe en date du 31 décembre 2023, donc uniquement pour ses postes de bilan.

### 3.4. Contrat significatif en BPO

Cetip (activité BPO) a signé un contrat de services sur 15 ans visant à prendre en charge la délégation de gestion administrative de contrats d'assurance complémentaire santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie.

Le Groupe Allianz confie ainsi au Groupe Cegedim la gestion de ses trois portefeuilles de contrats en santé collective, prévoyance collective et santé individuelle, représentant plus de 1,3 million de personnes protégées. Ce contrat s'accompagne d'une reprise de l'ensemble du personnel affecté à cette activité en France et s'exerce dans un premier temps sur les outils informatiques d'Allianz, afin de permettre une transition progressive, à horizon 3 ans, vers les solutions et les process de BPO propres à Cetip.

Ce contrat a démarré au début du mois d'avril 2023 et a généré plus de 15 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice. Il comporte un très fort taux de récurrence et les dispositions contractuelles ont été négociées sur un horizon de 15 ans.

### 3.5. Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en cassation, à l'issue duquel la Cour de cassation par un jugement en date du 20 mars 2024 a cassé l'arrêt de la Cour d'appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire est donc renvoyée devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision.

## Note 4 | Conditions macro-économiques

Les conditions macro-économiques actuelles (pression inflationniste, hausse des coûts de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change, hausse des taux d'intérêt, la guerre en Ukraine) peuvent accroître les incertitudes économiques et avoir des effets sur les états financiers. L'exposition du Groupe a été prise en considération lors de l'arrêt des comptes 2023, ainsi que dans les plans d'affaires.

**La pression inflationniste** a été particulièrement ressentie en 2022 dans les coûts salariaux, sans pouvoir être retranscrite dans des proportions analogues dans les prix de vente. En France, principal marché du Groupe (avec 90 % du chiffre d'affaires consolidé), la majorité des contrats de service est indexée, a minima, sur l'indice Syntec. Or, en 2022, l'inflation s'est élevée en moyenne à 5,2 % (source : Insee) alors que l'indice Syntec s'établissait à moins de 1 % à l'ouverture de l'exercice, créant une distorsion sensible sur les marges. La pression inflationniste s'est poursuivie en 2023, avec une inflation moyenne à 4,9 % (source : Insee). La tension induite sur les coûts salariaux a pu, toutefois, être mieux retranscrite dans les prix de vente. En effet, le rattrapage de l'indice Syntec par rapport à l'inflation s'est amorcé au fil des mois, pour s'établir à près de 4 % début 2023, permettant de réaliser un certain nombre de réévaluations tarifaires contractuelles. Le Groupe engage en outre des négociations tarifaires avec ses clients à chaque fois que cela est possible et applique des hausses de prix, mesurées mais justifiées, qui peuvent dépasser l'indice Syntec dès lors que celui-ci n'est qu'un minima contractuel.

Le Groupe a tenu compte des effets inflationnistes sur ces deux postes (revenus et salaires) dans ses prévisions 2024. En revanche, considérant les prévisions économiques de place, les plans d'affaires ne prennent pas en compte d'effet inflationniste significatif au-delà du court-terme.

**La principale ressource énergétique** du Groupe est l'électricité. En France, le Groupe a bénéficié d'un contrat d'approvisionnement à prix fixe couvrant les années 2020-2023, qui lui a permis d'être relativement peu impacté par les tensions récentes du marché. La négociation de nouvelles conditions tarifaires applicables à compter de 2024 se traduit par une hausse sensible, dépendant en partie de paramètres variables, dont il a été tenu compte dans les budgets et les plans d'affaires sur la base d'estimations qui pourraient être imparfaites.

**Le risque de pénurie** en matière de fourniture d'électricité est pris en considération dans les plans de sécurité et de reprise des sites de production. Le Groupe estime que ce risque est correctement jugulé.

**La volatilité des taux de change** a une incidence limitée sur les activités opérationnelles. Le Groupe Cegedim opère essentiellement en monnaie locale pour ses achats et ses ventes, dans les pays dans lesquels il intervient. On rappelle que les activités hors zone euro représentent 8,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2023.

**La hausse des taux d'intérêt** a eu un effet limité sur le coût de l'endettement financier du Groupe qui est à 75 % à taux fixe, avec une échéance de remboursement au 8 octobre 2025.

La hausse des taux d'intérêt a impacté significativement les paramètres de taux d'actualisation utilisés par le Groupe pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et la réalisation des tests d'impairment sur l'exercice 2022. En revanche, l'impact a été bien moindre en 2023, avec une variation du taux en légère baisse (pour la détermination de l'écart actuariel sur les engagements de retraite) ou quasi stable (pour l'actualisation des flux des plans d'affaires).

En dehors des conséquences indirectes liées aux facteurs macroéconomiques présentés ci-dessus, le Groupe n'est pas impacté par **la guerre en Ukraine**. Il ne détient pas d'actifs ni n'exerce d'activités en Ukraine ou en Russie.

## Note 5 | Périmètre de consolidation

### 5.1. Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2023

#### Sociétés françaises consolidées

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Cegedim	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	350422622	100,00 %	100,00 %
Audiprint	15, rue Paul Dautier	Vélizy	SAS	811166008	100,00 %	100,00 %
BSV	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	397552829	100,00 %	100,00 %
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	400891586	100,00 %	100,00 %
Cegedim Cloud	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790173066	100,00 %	100,00 %
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin -AMILLY	Montargis	SAS	402338719	100,00 %	99,88 %
Cegedim Media	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SARL	602006306	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Vélizy	SAS	303529184	100,00 %	100,00 %
Cegedim Santé	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	348940255	81,99 %	81,99 %
Cegedim SRH	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	332665371	100,00 %	100,00 %
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	410489165	99,88 %	99,88 %
Clinityx	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	481094084	70,00 %	70,00 %
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	521625582	100,00 %	100,00 %
I-Assurances	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790172225	100,00 %	99,88 %
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	429216351	100,00 %	100,00 %
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	432451912	100,00 %	100,00 %
Merito	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	819927757	100,00 %	100,00 %
Pharmastock	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	403286446	100,00 %	100,00 %
Phealing	92, cours Lafayette	Lyon	SAS	879228328	53,17 %	53,17 %
Resip	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SASU	332087964	100,00 %	81,99 %
Santestat	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	790172175	100,00 %	100,00 %
SCI Montargis 2000	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SCI	324215128	68,83 %	68,83 %
Smart RX	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	342280609	100,00 %	100,00 %
Services Premium Santé (sps)	3 avenue Edouard Herriot	Limas	SAS	513188771	40,00 %	40,00 %
TBNO Invest	Centre d'affaires Alta Rocca	Aubagne	SASU	529134942	100,00 %	81,99 %

## Sociétés étrangères consolidées

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Siège social	Pays	Ville	Forme juridique	% de contrôle	% intérêt
Activus Ltd	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Alliadis Europe LTD	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Belgium	451 Route de Lennik,	Belgique	Anderlecht	SA	99,97 %	99,97 %
Cegedim Customer Information SRL	20 Modrogan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim E-Business GmbH	Landsberger Strabe 478	Munich	Allemagne	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim E-Business Ltd	The Bread Factory 1 a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Egypte	44, North Tesseen St., 5th settlement	Egypte	Le Caire	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Europe Holdings Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim GMBH	Carl-Reuther Str. 1	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Internal Services Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Italia	Piazza Vetra n. 17.	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Maroc	Arribat Center, Av. Omar Ibn Al Khattab	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing Maroc	36 avenue Abdelmoumen	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX Limited	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX SRL	20 Modrogan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Service Center SRL	Bucharest sector 2, Pipera Road	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Services Maroc	36 avenue Abdelmoumen	Maroc	Rabat	SASU	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH SA Switzerland	24 rue du cendrier	Suisse	Genève	SA	100,00 %	100,00 %
Croissance 2006	15, Avenue Albert	Belgique	Bruxelles	SA	100,00 %	100,00 %
Health Data Management Partners	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
In Practice Systems Ltd	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
OEPO	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
Stacks Consulting e Ingeniera en Software SL	Arago 182 Entresuelo	Espagne	Barcelone	SOC	100,00 %	100,00 %
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Avenida Nueva Providencia 2353	Chili	Providencia	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin GMBH	Carl-Reuther Str.	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin Ltd	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Thin S.R.L	Piazza Vetra n. 17	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %

LLC : Limited liability Company | PLC : Private Limited Company | SOC : Single-Owner Company.

### Sociétés françaises mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Clamae Group	25 rue Louis Legrand	Paris	SAS	830138376	40,81 %	40,81 %
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	GIE	381819309	20,00 %	20,00 %
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin	SAS	490029774	34,00 %	34,00 %
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris	GIE	823272588	50,00 %	50,00 %
Pharmazon	101 rue de la Gare	Orléans	SCA	812610061	28,57 %	28,57 %

### Sociétés étrangères mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	% de contrôle	% intérêt
Millennium	Italie	Florence	PLC	49,22 %	49,22 %

## 5.2. Tableau de variation de périmètre

### Entreprises entrant dans le périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Phealing	53,17 %	53,17 %		IG	-	Acquisition

### Création de sociétés :

Néant

### Acquisitions de sociétés :

Néant

### Prises de participation de sociétés :

Prise de participation majoritaire dans la société Phealing en France (cf faits marquants) intégrée à compter du 31 Décembre 2023, donc uniquement pour ses postes de bilan.

### Entreprises sortant du périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Observations
Cegedim Assurances Conseil			100,00 %	-	TUP dans Cetip
Futuramedia			100,00 %	-	TUP dans Cegedim Media
Kobus			100,00 %	-	TUP dans Cegedim Santé
Sedia			100,00 %	-	TUP dans Cegedim SA
Stacks ST			100,00 %	-	Fusion dans Stacks CIS

### 5.3. Impact des variations de périmètre

#### Sur le bilan à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2023	Variation 2023	Consolidé après variation au 31.12.2023
Goodwill	198 624	1 163	199 787
Autres actifs non courants (hors goodwill)	394 470	665	395 135
Actif courant	328 479	667	329 146
<b>Total Bilan</b>	<b>921 573</b>	<b>2 495</b>	<b>924 068</b>

Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2023.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés acquises sont :

- Sur les actifs : 1 332 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 1 379 milliers d'euros.

Le goodwill de 1,2 M€ induit par ces variations de périmètre est provisoire : il est susceptible d'être affecté en tout ou partie à des éléments identifiables dans le délai de 12 mois suivant les dates d'acquisition des activités considérées.

#### Sur le compte de résultat à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2023	Variation 2023	Consolidé après variation au 31.12.2023
Chiffre d'affaires	615 995	-	615 995
Résultat opérationnel	19 983	-	19 983
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-7 937</b>	<b>-</b>	<b>-7 937</b>

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

#### Sur le tableau des flux de trésorerie à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2023	Variation 2023	Consolidé après variation au 31.12.2023
Incidence des variations de périmètre	-9 386	-439	-8 947
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-9 386</b>	<b>-439</b>	<b>-8 947</b>

#### Financement des acquisitions de sociétés

En 2023, les acquisitions de sociétés ont été autofinancées pour un montant de 698 milliers d'euros.

## Note 6 | Information sectorielle

### 6.1. Information sectorielle 2023

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de deux secteurs opérationnels. Cette ventilation par secteur correspond au reporting interne de gestion, utilisé pour le pilotage des activités opérationnelles par les équipes de direction.

**Le secteur Assurance santé, RH et e-services** est tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur :

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Il cible également des entreprises de tous secteurs, intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement des données (GERS).

**Le secteur Professionnels de santé** est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

**Cloud & Support** est le troisième secteur du Groupe qui intervient en support aux secteurs opérationnels.

### Éléments du compte de résultat au 31 décembre 2023

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & Support	Total 31.12.2023	Total France	Total Reste du monde
<b>Produits sectoriels</b>							
A	Ventes HG	443 877	165 018	7 100	615 995	552 578	63 417
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	12 516	15 886	103 661	132 064	124 180	7 884
<b>A+B</b>	<b>CA total secteur</b>	<b>456 394</b>	<b>180 904</b>	<b>110 761</b>	<b>748 059</b>	<b>676 758</b>	<b>71 301</b>
<b>Résultat sectoriel</b>							
C	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>49 333</b>	<b>-13 193</b>	<b>-4 469</b>	<b>31 670</b>		
D	<b>EBITDA</b>	<b>87 874</b>	<b>8 006</b>	<b>12 953</b>	<b>108 834</b>		
C/A	Marge opérationnelle courante	11,1 %	-8,0 %	-62,9 %	5,1 %		
D/A	Marge EBITDA	19,8 %	4,9 %	182,4 %	17,7 %		
	Dotation aux amortissements	38 542	21 200	17 423	77 164		

### Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2023
Répartition géographique	552 578	13 092	42 707	7 618	615 995
%	89,7 %	2,1 %	6,9 %	1,2 %	100,0 %

## Eléments du bilan au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & Support	Total 31.12.2023	Total France	Total Reste du monde
<b>Actifs sectoriels</b>						
Goodwill (Note 10)	104 998	94 789	-	199 787	139 654	60 133
Immobilisations incorporelles	103 101	80 374	10 702	194 178	161 327	32 851
Immobilisations corporelles	60 325	20 199	58 058	138 582	125 896	12 687
Titres mis en équivalence (Note 9)	4 534	17 531	-	22 065	8 568	13 496
<b>Total net</b>	<b>272 959</b>	<b>212 893</b>	<b>68 761</b>	<b>554 612</b>	<b>435 445</b>	<b>119 167</b>
<b>Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)</b>						
Goodwill (Note 10)	-	1 163	-	1 163	1 163	-
Immobilisations incorporelles	33 325	18 760	1 453	53 538	49 660	3 878
Immobilisations corporelles	21 102	6 775	15 724	43 602	38 171	5 431
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
<b>Total brut</b>	<b>54 427</b>	<b>26 699</b>	<b>17 177</b>	<b>98 303</b>	<b>88 994</b>	<b>9 309</b>
<b>Passifs sectoriels<sup>(1)</sup></b>						
<b>Passifs non courants</b>						
Provisions retraite	20 714	8 512	1 781	31 007	31 007	-
Autres provisions	490	1 337	694	2 521	1 746	775
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs courants</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 579	12 957	8 198	61 734	51 352	10 382
Dettes fiscales et sociales	86 400	26 419	8 551	121 371	112 642	8 728
Provisions	795	935	-	1 730	1 730	-
Dettes d'impôt courant	-	21	214	235	-	235
Autres passifs	94 862	24 865	485	120 212	110 816	9 396

<sup>(1)</sup> La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

## Répartition par division des éléments du compte de résultat au 31 décembre 2023

Le découpage en 3 secteurs (utilisé plus haut) vise à présenter les activités par grandes typologies de clientèle. C'est le découpage utilisé pour le reporting de gestion interne.

Ce découpage sectoriel est complété par un découpage en cinq divisions, visant à présenter les activités en fonction des typologies de métiers exercés au sein du Groupe.

**Division Logiciels & services** : regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe sous toutes leurs formes (licence, SaaS, services internet) ainsi que l'hébergement (agrément HDS) et l'infogérance. Cegedim cible notamment :

- l'assurance santé et prévoyance (France et Royaume-Uni),
- les directions des ressources humaines (France),
- les pharmacies indépendantes, groupements ou chaînes de pharmacies (France, Roumanie et Royaume-Uni),
- les médecins et centres de santé (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie, Chili),
- les professions paramédicales : kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues, sages-femmes... (France).

**Division Flux** : regroupe les activités de gestion du tiers payant (France), de dématérialisation de processus "contract to pay" et des documents de gestion (commandes, factures...), d'archivage à valeur probante et d'EDI (France, Royaume-Uni, Allemagne). Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France, Roumanie et Maroc.

**Division Data & Marketing** : regroupe les activités :

- données pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires en France, Italie, Allemagne, Espagne, Roumanie et Royaume-Uni ;
- communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne en France sous format print et digital ;
- marketing digital auprès des médecins.

**Division BPO** : regroupe les activités de Business Process Outsourcing (gestion déléguée) en France pour le compte des assureurs complémentaires santé (entre autre gestion des remboursements) et institutions de prévoyance, et des départements RH. Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France et en Roumanie.

**Division Cloud & Support** : intervient en support aux divisions ci-dessus

En milliers d'euros		Logiciels & Services	Flux	Data & Marketing	BPO	Cloud & Support	Groupe
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>a</b>	<b>326 612</b>	<b>95 938</b>	<b>114 864</b>	<b>71 481</b>	<b>7 100</b>	<b>615 995</b>
<b>EBITDA courant</b>	<b>b</b>	<b>44 704</b>	<b>20 763</b>	<b>24 117</b>	<b>6 296</b>	<b>12 953</b>	<b>108 834</b>
marge EBITDA	b/c	13,7 %	21,6 %	21,0 %	8,8 %	182,4 %	17,7 %
Dotation aux amortissements R&D	e	-29 353	-6 213	-1 648	-1 554	-1 185	-39 953
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	f	-6 534	-1 494	-1 046	-392	-8 228	-17 693
Dotation aux amortissements autres	g	-4 647	-956	-5 507	-397	-8 010	-19 518
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>h=e+f+g</b>	<b>-40 534</b>	<b>-8 663</b>	<b>-8 201</b>	<b>-2 343</b>	<b>-17 423</b>	<b>-77 164</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>i=b+h</b>	<b>4 170</b>	<b>12 101</b>	<b>15 916</b>	<b>3 953</b>	<b>-4 469</b>	<b>31 670</b>
marge Résultat opérationnel courant	i/a	1,3 %	12,6 %	13,9 %	5,5 %	-62,9 %	5,1 %
Dépréciation des goodwill	j	-	-	-	-	-	-
Produits et charges non courants	k	-10 930	-511	500	-128	-618	-11 687
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>l=j+k</b>	<b>-10 930</b>	<b>-511</b>	<b>500</b>	<b>-128</b>	<b>-618</b>	<b>-11 687</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>m=i+l</b>	<b>-6 760</b>	<b>11 590</b>	<b>16 416</b>	<b>3 825</b>	<b>-5 087</b>	<b>19 983</b>
marge Résultat opérationnel	m/a	-2,1 %	12,1 %	14,3 %	5,4 %	-71,7 %	3,2 %

## 6.2. Information sectorielle 2022 - Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2022

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & Support	Total 31.12.2022	Total France	Total Reste du monde
<b>Produits sectoriels</b>							
A	Ventes HG	400 314	152 100	2 795	555 209	496 757	58 452
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	16 702	17 438	93 236	127 376	119 277	8 099
<b>A+B</b>	<b>CA total secteur</b>	<b>417 015</b>	<b>169 538</b>	<b>96 031</b>	<b>682 585</b>	<b>616 034</b>	<b>66 551</b>
<b>Résultat sectoriel</b>							
C	Résultat opérationnel courant	51 496	-22 399	-3 425	25 673		
D	EBITDA	86 862	-2 588	11 928	96 202		
C/A	Marge opérationnelle courante	12,9 %	-14,7 %	-122,5 %	4,6 %		
D/A	Marge EBITDA	21,7 %	-1,7 %	426,7 %	17,3 %		
	Dotation aux amortissements	35 366	19 811	15 353	70 530		

## Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2022
Répartition géographique	496 757	11 842	39 240	7 370	555 209
%	89,5 %	2,1 %	7,1 %	1,3 %	100,0 %

## Eléments du bilan au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & Support	Total 31.12.2022	Total France	Total Reste du monde
<b>Actifs sectoriels</b>						
Goodwill (Note 10)	105 230	93 531	-	198 761	139 461	59 300
Immobilisations incorporelles	95 539	80 921	11 625	188 085	147 155	40 930
Immobilisations corporelles	53 518	19 631	57 854	131 004	117 707	13 297
Titres mis en équivalence (Note 9)	3 715	16 864	-	20 578	7 789	12 789
<b>Total net</b>	<b>258 002</b>	<b>210 946</b>	<b>69 479</b>	<b>538 428</b>	<b>412 112</b>	<b>126 316</b>
<b>Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)</b>						
Goodwill (Note 10)	11 297	4 321	-	15 618	15 618	-
Immobilisations incorporelles	31 175	22 259	5 120	58 554	50 542	8 012
Immobilisations corporelles	18 324	6 392	17 439	42 156	37 496	4 660
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
<b>Total brut</b>	<b>60 796</b>	<b>32 972</b>	<b>22 559</b>	<b>116 327</b>	<b>103 655</b>	<b>12 672</b>
<b>Passifs sectoriels<sup>(1)</sup></b>						
<b>Passifs non courants</b>						
Provisions retraite	16 606	7 409	1 383	25 397	25 397	-
Autres provisions	165	1 490	700	2 355	1 595	760
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs courants</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 952	14 695	8 062	55 709	42 832	12 877
Dettes fiscales et sociales	77 205	28 010	7 125	112 341	104 433	7 908
Provisions	815	1 357	-	2 172	2 172	-
Dettes d'impôt courant	35	50	162	247	35	212
Autres passifs	70 921	25 541	370	96 832	89 106	7 726

<sup>(1)</sup> La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

Répartition par division des éléments du compte de résultat au 31 décembre 2022

En milliers d'euros		Logiciel & services	Flux	Data & Marketing	BPO	Cloud & Support	Groupe
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>a</b>	<b>301 975</b>	<b>90 601</b>	<b>106 864</b>	<b>52 974</b>	<b>2 795</b>	<b>555 209</b>
<b>EBITDA courant</b>	<b>b</b>	<b>33 798</b>	<b>20 740</b>	<b>24 375</b>	<b>5 361</b>	<b>11 928</b>	<b>96 202</b>
marge EBITDA	b/c	11,2 %	22,9 %	22,8 %	10,1 %	426,7 %	17,3 %
Dotation aux amortissements R&D	e	-28 453	-5 390	-1 325	-1 372	-1 106	-37 646
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	f	-6 438	-1 184	-1 035	-709	-7 862	-17 228
Dotation aux amortissements autres	g	-3 784	-1 107	-4 071	-308	-6 385	-15 655
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>h=e+f+g</b>	<b>-38 675</b>	<b>-7 681</b>	<b>-6 432</b>	<b>-2 390</b>	<b>-15 353</b>	<b>-70 530</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>i=b+h</b>	<b>-4 876</b>	<b>13 059</b>	<b>17 943</b>	<b>2 971</b>	<b>-3 425</b>	<b>25 673</b>
marge Résultat opérationnel courant	i/a	-1,6 %	14,4 %	16,8 %	5,6 %	-122,5 %	4,6 %
Dépréciation des goodwill	j	-	-	-	-	-	-
Produits et charges non courants	k	2 834	-57	-515	-50	-1 392	820
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>l=j+k</b>	<b>2 834</b>	<b>-57</b>	<b>-515</b>	<b>-50</b>	<b>-1 392</b>	<b>820</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>m=i+l</b>	<b>-2 042</b>	<b>13 002</b>	<b>17 428</b>	<b>2 921</b>	<b>-4 817</b>	<b>26 492</b>
marge Résultat opérationnel	m/a	-0,7 %	14,4 %	16,3 %	5,5 %	-172,3 %	4,8 %

## Note 7 | Données opérationnelles

### 7.1. Chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de :

- prestations de services délivrées sur les logiciels développés et hébergés par le Groupe ou se fondant sur les bases de données constituées par le Groupe et restant la propriété du Groupe,
- ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles,
- ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériel.

#### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur (en fonction de la clientèle)

Le chiffre d'affaires est ventilé selon deux typologies principales de clientèle, et une catégorie subsidiaire :

- Les services destinés aux entreprises du secteur de **l'Assurance santé, des Ressources Humaines et des e-services** (72 % du Chiffre d'affaires consolidé en 2023). Il s'agit d'une typologie de clientèle « grands comptes » : assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance, avec des services couvrant la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ; ainsi que d'entreprises de tout secteur (laboratoires pharmaceutiques, grands facturiers des secteurs de la distribution ou des services, industriels, etc.) pour leurs problématiques d'hébergement, d'externalisation de gestion (en RH, paie...), d'échanges dématérialisés, ou de traitement de données.
- Les services destinés aux **Professionnels de santé** (27 % du chiffre d'affaires consolidé en 2023) : médecins généralistes ou spécialistes, paramédicaux (tels que les kinésithérapeutes, infirmières, podologues, etc.) en exercice libéral en cabinet ou dans le cadre de maisons de soins pluridisciplinaires ou de centres de santé, ainsi qu'aux pharmaciens d'officines, ou agissant au sein de groupements. Il s'agit de structures unipersonnelles ou de taille moyenne. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.
- Quelques services accessoires, non significatifs en valeur, sont également délivrés à partir des entités réalisant des activités de support pour le reste du Groupe (**Cloud & Support** : 1 % du chiffre d'affaires consolidé en 2023).

Cette ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité correspond au reporting interne de gestion, utilisé pour le pilotage des activités opérationnelles par les équipes de direction. C'est sur cette ventilation que se fonde l'information sectorielle, conforme à IFRS 8 (cf. Note 7). Une vision géographique de l'information sectorielle est également communiquée en s'appuyant sur les devises de réalisation des opérations.

#### Ventilation du chiffre d'affaires par division (en fonction des métiers)

Depuis l'exercice 2020, la ventilation sectorielle du chiffre d'affaires est complétée par un découpage du chiffre d'affaires par division, selon les principaux métiers exercés au sein du Groupe. Ce découpage vise à améliorer la compréhension des activités en mettant en évidence les différents métiers exercés pour lesquels le lecteur disposera aisément de comparables connus sur le marché.

- La **Division Logiciels & services** (53 % du chiffre d'affaires consolidé 2023) regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe sous toutes leurs formes (licence, SaaS, services internet) ainsi que l'hébergement (agrément HDS) et l'infogérance. Cegedim cible notamment :
  - l'assurance santé et prévoyance (France et Royaume-Uni),
  - les directions des ressources humaines (France),
  - les pharmacies indépendantes, groupements ou chaînes de pharmacies (France, Roumanie et Royaume-Uni),
  - les médecins et centres de santé (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie, Chili),
  - les professions paramédicales : kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues, sages-femmes... (France).
- La **Division Flux** (15 % du chiffre d'affaires consolidé 2023) regroupe les activités de gestion du tiers payant santé (France), de dématérialisation des processus « contract to pay » et des documents de gestion (commandes, factures...), d'archivage à valeur probante et d'EDI (France, Royaume-Uni, Allemagne). Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France, Roumanie et Maroc.
- La **Division Data & Marketing** (19 % du chiffre d'affaires consolidé 2023) : regroupe les activités :
  - données pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires, en France, Italie, Allemagne, Espagne, Roumanie et Royaume-Uni ;
  - communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne en France sous format print et digital ;
  - marketing digital auprès des médecins ;
  - distribution de produits de santé.
- La **Division BPO** (12 % du chiffre d'affaires consolidé 2023) regroupe les activités de Business Process Outsourcing (gestion déléguée) en France pour le compte des assureurs complémentaires santé (entre autre gestion des remboursements) et institutions de prévoyance, et des départements RH. Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France et en Roumanie.
- La **Division Cloud & Support** (1 % du chiffre d'affaires consolidé 2023) identique au secteur du même nom.

C'est cette ventilation par division qui est privilégiée dans les communiqués de presse et les présentations financières. Une réconciliation avec les secteurs d'activité au sens d'IFRS 8 est systématiquement présentée (cf. Note 6)

### Information sur les prestations

Les prestations réalisées dans le secteur «**Assurance santé, RH et e-services**» sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **prestations de consulting et d'ingénierie technique** visant à conseiller les clients et à les accompagner dans la conduite et la réalisation des changements devant intervenir dans leurs organisations et leurs environnements techniques ; ces prestations s'exercent généralement sur plusieurs semaines ou mois et constituent des obligations distinctes à part entière.
- les **prestations récurrentes** liées à l'utilisation des logiciels, plateformes de flux ou d'échanges de données hébergées par le Groupe et accessibles par les clients en mode SaaS, ou exploitées pour le compte des clients en «gestion déléguée» (BPO) ; ces prestations font l'objet d'une facturation généralement mensuelle, à mesure de la délivrance des services.
- Plus rarement, des prestations ponctuelles délivrées «à un moment précis» (voir exemples ci-dessous).

Les prestations réalisées dans le secteur «**Professionnels de santé**» sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **ventes de logiciels** dans le cadre d'une **offre packagée** incluant la maintenance et l'assistance, donnant lieu à un **abonnement** (facture annuelle lissée) ; il s'agit du cas général toutes professions médicales confondues et pharmacies.
- les services d'accès aux **logiciels en mode SaaS** (facture mensuelle) ; concerne les applications hébergées par Cegedim, comme le logiciel de cabinet médical MLM, ou Maiia gestion ou l'offre de télémédecine.
- les ventes de logiciels sous forme de **licences ponctuelles** d'une part, et de **contrats de maintenance et d'assistance annuelle** d'autre part (ponctuellement chez certains paramédicaux ou en officines).
- les **abonnements** aux bases de données (base de médicaments Claude Bernard accessible sur les postes de travail des professionnels de santé) et autres services récurrents (sauvegardes...).
- les ventes de **matériel** (postes de travail, imprimantes, cashguard...).
- les **prestations d'installation** (à la journée) ou d'ingénierie technique ne dépassant généralement pas quelques jours ou semaines dans les structures regroupant plusieurs professionnels.

### Information sur la reconnaissance du revenu

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires dans le Groupe est majoritairement «**à l'avancement**». Il concerne :

- les projets d'ingénierie technique et de consulting ;
- les abonnements aux bases de données du groupe ;
- l'accès aux prestations et logiciels vendus en mode SaaS ;
- les services de traitement de flux et d'informations dématérialisées ;
- les services d'assistance et de maintenance sur les solutions du Groupe ;
- les activités de « gestion déléguée » (BPO).

Le chiffre d'affaires reconnu «**à un moment précis**» concerne notamment :

- la délivrance d'études ponctuelles ou ad'hoc, reconnue à la livraison ;
- les ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles, reconnues à la livraison ;
- les ventes de matériel et leur installation, reconnues à l'issue de l'installation, généralement concomitante à la livraison ;
- les formations et autres interventions ponctuelles, reconnues à l'issue de la prestation.

Il n'a pas été relevé de différences significatives entre le traitement comptable de reconnaissance du revenu dans les comptes sociaux et le traitement requis par la norme IFRS 15.

Il convient également de noter que les activités du Groupe ne relèvent pas de problématiques « agent-principal » susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.

### Information sur les actifs et passifs de contrats

**Les actifs de contrats** traduisent le droit de Cegedim à obtenir une contrepartie en échange de prestations pour lesquelles le transfert de contrôle a été réalisé ou est en cours. Ils concernent notamment les cas où le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation (lorsque la facturation se fait à l'achèvement ou au jalon). Ces actifs figurent au sein des créances clients.

**Les passifs de contrats** traduisent l'obligation pour Cegedim de réaliser des prestations pour lesquelles le client a déjà versé une contrepartie. Ils incluent les avances et acomptes reçus, ainsi que les produits constatés d'avance, notamment au titre des services d'assistance et de maintenance facturés d'avance, pour lesquels la période d'exécution des prestations s'étend au-delà de la date d'arrêt des comptes. Ces montants figurent dans les autres passifs.

Les actifs et passifs de contrats ont vocation à se dénouer sur un horizon inférieur à 12 mois, dans la majorité des cas.

Les actifs et passifs de contrats qui sont nés et ont été dénoués au cours du même exercice n'ont pas été inventoriés.

En milliers d'euros	Soldes à l'ouverture	dénoués	nouveaux	Soldes à la clôture
Actifs de contrats	29 729	-24 818	24 406	29 316
Passifs de contrats	34 370	-28 085	32 220	38 506

### Principes comptables et jugements clés

La reconnaissance des revenus est réalisée sur la base de l'analyse des contrats engageant le Groupe avec ses clients, en déclinant les cinq étapes prévues par la norme IFRS 15 :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Compte tenu de la nature des prestations réalisées par le Groupe et de la formulation généralement explicite des contrats, cette analyse est essentiellement factuelle et ne nécessite pas de faire appel au jugement ou à des estimations.

## 7.2. Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-59 151	-54 847
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-32 4 20	-27 339
Autres : publicité, prestataires externes, frais de réception, frais postaux...	-46 973	-37 727
<b>Total charges externes</b>	<b>-138 544</b>	<b>-119 913</b>

## 7.3. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>31 670</b>	<b>25 673</b>
Provisions et dépréciations <sup>(1)</sup>	-8 985	-10 260
Frais de restructuration <sup>(2)</sup>	-1 952	-4 426
Autres produits et charges non courants <sup>(3)</sup>	-750	15 506
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>19 983</b>	<b>26 492</b>

<sup>(1)</sup> Les Provisions et dépréciations recouvrent les pertes de valeurs relatives à des actifs isolés ou consécutives aux tests d'impairment. En 2023 le Groupe a déprécié pour près de 9 millions d'euros d'actifs au Royaume-Uni, du fait notamment de sa décision récente de recentrer ses activités logiciels médecins exclusivement sur l'Ecosse. En 2022, il s'agissait essentiellement de l'accélération des plans d'amortissement des logiciels destinés aux pharmaciens au UK pour leurs fonctionnalités les plus anciennes, celles-ci ayant été remplacées par des développements reposant sur des technologies de nouvelle génération.

<sup>(2)</sup> Les frais de restructuration concernent les frais liés aux départs de cadres dirigeants ou les réorganisations significatives intervenues dans la gouvernance de certaines activités, y compris les fermetures de sites afférentes. Ces frais sont notamment consécutifs à la réorganisation des activités Cegedim Santé et des activités réalisées au UK, engagée en 2022 qui s'est prolongée en 2023.

<sup>(3)</sup> Les autres produits et charges non courants sont essentiellement relatifs à des honoraires sur contentieux ou au dénouement d'opérations non courantes. En 2022, le Groupe a cédé sa participation dans la société HGL au UK, détenue à 50 % sans contrôle, dégageant une plus-value de 16 M€. Cette société était jusqu'alors mise en équivalence dans le résultat opérationnel.

Chaque rubrique est présentée nette des effets positifs qui s'y rattachent : reprises de provisions, gains non courants, indemnités reçues.

## 7.4. Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel	44 473	43 203
Charges externes	11 118	10 801
<b>Production immobilisée</b>	<b>55 592</b>	<b>54 004</b>

## 7.5. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes		Dépréciations		Valeurs nettes	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Stocks de marchandises	6 939	7 547	-1 440	-1 052	5 498	6 495
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>6 939</b>	<b>7 547</b>	<b>-1 440</b>	<b>-1 052</b>	<b>5 498</b>	<b>6 495</b>

## 7.6. Créances clients

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

Le Groupe applique la nouvelle méthodologie de dépréciation préconisée par IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir la comptabilisation des pertes attendues dès l'origine sur l'ensemble des créances. Compte tenu du profil des clients du Groupe, les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 43 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En milliers d'euros	Clients courants		Clients non courants		Total Clients	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Sociétés françaises	168 655	146 488	-	-	168 655	146 488
Sociétés étrangères	18 026	16 215	-	-	18 026	16 215
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>186 681</b>	<b>162 703</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>186 681</b>	<b>162 703</b>
Provisions	11 482	10 945	-	-	11 482	10 945
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>175 199</b>	<b>151 757</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>175 199</b>	<b>151 757</b>

### Balance âgée

En milliers d'euros	Total créances clients échues	Créances < à 1	Créances de 1	Créances de 2	Créances de 3	Créances > à 4
		mois	à 2 mois	à 3 mois	à 4 mois	mois
Sociétés françaises	33 708	6 717	7 255	1 367	1 106	17 263
Sociétés étrangères	8 877	2 203	326	2 118	653	3 577
<b>Total (valeurs brutes)</b>	<b>42 584</b>	<b>8 920</b>	<b>7 582</b>	<b>3 485</b>	<b>1 759</b>	<b>20 839</b>

## 7.7. Créances Autres

En milliers d'euros	Débiteurs sociaux		Débiteurs fiscaux		Autres créances <sup>(1)</sup>		Total autres créances	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
<b>Créances courantes</b>								
Sociétés françaises	812	397	8 669	9 739	47 199	36 935	56 680	47 071
Sociétés étrangères	311	489	2 741	2 067	330	1 369	3 382	3 926
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 122</b>	<b>886</b>	<b>11 411</b>	<b>11 806</b>	<b>47 529</b>	<b>38 304</b>	<b>60 063</b>	<b>50 997</b>
Provisions	-	-	-	-	-500	-500	-500	-500
<b>Total créances courantes (valeurs nettes)</b>	<b>1 122</b>	<b>886</b>	<b>11 411</b>	<b>11 806</b>	<b>47 029</b>	<b>37 804</b>	<b>59 563</b>	<b>50 497</b>
<b>Créances non courantes</b>								
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total créances non courantes (valeurs nettes)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Les «Autres créances» incluent les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 45 M€ au 31 décembre 2023 et 36 M€ au 31 décembre 2022.

## 7.8. Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>665</b>	<b>201</b>	-	-	<b>665</b>	<b>201</b>
Clients – Avoir à établir	-	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-	-
Créditeurs divers <sup>(1)</sup>	82 106	62 461	-	-	82 106	62 461
<b>Autres dettes</b>	<b>82 106</b>	<b>62 461</b>	-	-	<b>82 106</b>	<b>62 461</b>
Dettes sur acquisitions d'actifs	4	1	-	-	4	1
Dividendes à payer	0	-	-	-	0	-
Produits constatés d'avance	37 437	34 170	-	-	37 437	34 170
<b>Total autres passifs</b>	<b>120 212</b>	<b>96 832</b>	-	-	<b>120 212</b>	<b>96 832</b>

<sup>(1)</sup> Le poste «Créditeurs divers» inclut les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 78 M€ au 31 décembre 2023 et 62 M€ au 31 décembre 2022.

## 7.9. Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise, à l'aide des informations disponibles en interne, de l'expérience acquise et, selon les cas, d'échanges avec les conseils. Elles tiennent compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement et des assurances souscrites. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Les provisions courantes concernent les litiges salariés ainsi que les risques pour lesquels on s'attend à un dénouement dans l'année suivante. Les provisions non courantes couvrent des risques susceptibles de persister sur un plus long terme.

Les provisions les plus significatives concernent les litiges avec d'anciens salariés, pour 2 M€ à la clôture 2023.

Les autres montants sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2022	Dotations complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Encarts de conversion	Reclassement	31.12.2023
Provisions litiges salariés	2 172	177	419	-1 074	-15	-	50	1 730
<b>Provisions courantes</b>	<b>2 172</b>	<b>177</b>	<b>419</b>	<b>-1 074</b>	<b>-15</b>	-	<b>50</b>	<b>1 730</b>
Provisions pour litiges salariés	50	-	-	-	-	-	-50	-
Autres provisions pour risques	1 331	9	568	-204	-120	14	-	1 597
Autres provisions pour charges	973	297	0	-	-347	-	-	924
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2 355</b>	<b>306</b>	<b>568</b>	<b>-204</b>	<b>-468</b>	<b>14</b>	<b>-50</b>	<b>2 521</b>
<b>Total provisions courantes et non courantes</b>	<b>4 527</b>	<b>483</b>	<b>987</b>	<b>-1 278</b>	<b>-482</b>	<b>14</b>	-	<b>4 251</b>

## Note 8 | Charges et avantages au personnel

### 8.1. Frais de personnel

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Coût du personnel	-323 011	-295 033
Participation et intéressement	-8 240	-8 416
Actions gratuites	-115	-35
Provisions pour litiges salariés	-382	-93
<b>Frais de personnel</b>	<b>-331 748</b>	<b>-303 577</b>

### 8.2. Effectifs

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
France	4 109	3 786
International	2 473	2 287
<b>Total effectif</b>	<b>6 582</b>	<b>6 073</b>

### 8.3. Attribution d'actions gratuites

Le conseil du 26 janvier 2021 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 27 janvier 2022 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les conseils du 26 janvier 2023 et du 19 septembre 2023 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 26 janvier 2021 a autorisé une attribution maximum de 37 068 actions gratuites.
- Le plan du 27 janvier 2022 a autorisé une attribution maximum de 49 845 actions gratuites.
- Le plan du 26 janvier 2023 a autorisé une attribution maximum de 47 970 actions gratuites.
- Pour les plans 2021, 2022 et 2023, l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant «l'avantage» offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

	Plan du 26/01/2021	Plan du 27/01/2022	Plan du 26/01/2023
Date de l'Assemblée Générale	19/06/2018	17/06/2021	17/06/2021
Date du Conseil d'administration	26/01/2021	27/01/2022	26/01/2023 et 19/09/2023
Date d'ouverture du plan	26/01/2021	27/01/2022	26/01/2023
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	37 308 actions	49 845 actions	47 970 actions
Prix initial de souscription	25,00 €	24,15 €	18,76€
Date de libre disposition des actions gratuites France	26/01/2023	27/01/2024	26/01/2025
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	26/01/2024	27/01/2025	26/01/2026

## Situation du plan au 31 décembre 2023

	Plan du 26/01/2021	Plan du 27/01/2022	Plan du 26/01/2023
Nombre total d'actions attribuées	3 391 actions	40 172 actions	47 820 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	24,27 €	23,44 €	18,21 €
Etranger	21,25 €	20,53 €	15,95 €

## 8.4. Rémunération des dirigeants

Le montant des rétributions des Administrateurs versés s'est élevé à 173 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et est comptabilisé dans le poste «Autres produits et charges d'exploitation» du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de «principaux dirigeants» chez Cegedim correspond aux personnes siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste «Avantages à court terme».

En milliers d'euros – montant brut	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 072	1 213
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
<b>Avantages comptabilisés</b>	<b>1 072</b>	<b>1 213</b>
Indemnités de rupture de contrat de travail	Néant	Néant
<b>Avantages non comptabilisés</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

## Note 9 | Titres mis en équivalence

### 9.1. Valeur des titres mis en équivalence

Entité	%intérêt 31.12.2023	Résultat 31.12.2023	QP résultat 31.12.2023	Situation nette 31.12.2023	QP situation nette totale 31.12.2023	Ecart d'acqui- sition	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2023
Edipharm	20,00 %	526	105	611	122				122
Isiakle	50,00 %	-	-	50	25				25
Pharmazon	28,57 %	-139	-40	2 531	723	3 312			4 035
Millennium	49,22 %	3 436	1 691	21 613	10 638	2 859			13 496
									-
<b>QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel</b>		<b>3 823</b>	<b>1 757</b>	<b>24 805</b>	<b>11 508</b>	<b>6 170</b>			<b>17 678</b>
Clamae Group	40,81 %	-2 907	-1 186	-4 369	-1 783	6 170			4 387
Infodisk	34,00 %	-26	-9	-905	-308		308		-
<b>Total au 31.12.2023</b>		<b>889</b>	<b>561</b>	<b>19 531</b>	<b>9 417</b>	<b>12 340</b>	<b>308</b>		<b>22 065</b>

### 9.2. Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit

En milliers d'euros	
Titres mis en équivalence au 01.01.2023	20 578
Distribution dividendes	-1 084
Augmentation de capital	583
Quote-part résultat au 31.12.2023	561
Ecart d'acquisition	1 417
Provision pour risque	9
Ecart de conversion	-
Variation de périmètre	-
<b>Total</b>	<b>22 065</b>

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence contribue au résultat opérationnel par division selon la répartition suivante :

- Division Logiciel : Edipharm et Isiakle ;
- Division Flux : Pharmazon et Millennium.

## Note 10 | Immobilisations

### 10.1. Goodwill

Au 31 décembre 2023, les goodwill en valeur nette s'élèvent à 200 M€ contre 199 M€ au 31 décembre 2022. Cette quasi stabilité recouvre notamment une variation à la hausse de 1,2 M€, en lien avec la prise de participation majoritaire dans la société Phealing et une variation à la baisse de 0,9 M€ du fait de l'affectation à des actifs identifiables de goodwill issus d'opérations précédentes.

Le Groupe procède à l'affectation des goodwill relatifs aux opérations d'acquisition dans un délai de 12 mois, en s'assurant de disposer du recul nécessaire pour les évaluations. En pratique, les affectations interviennent donc vers la fin du délai imparti. L'acquisition de l'année 2023 n'a pas encore fait l'objet d'une affectation.

Groupes d'UGT	31.12.2022	Affectation des goodwill	Impôt différé sur affectation	Périmètre	Ecart de conversion et autres variations	31.12.2023
Assurance santé, RH & e-services	105 230	-600	196	-	172	104 998
Professionnels de santé	93 531	-700	222	1 163	573	94 789
Cloud & Support	-					-
<b>Total goodwill</b>	<b>198 761</b>	<b>-1 300</b>	<b>418</b>	<b>1 163</b>	<b>746</b>	<b>199 787</b>

#### Tests d'impairment

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les groupes d'UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquels un goodwill a été alloué doivent être testés au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur, susceptible d'engendrer une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable du groupe d'UGT et sa valeur comptable. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de sortie, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacun des deux groupes d'UGT (y compris les goodwill) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité des actifs testés.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2023 dans les deux groupes d'UGT opérationnelles du Groupe, tels qu'ils existaient à la précédente clôture.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux groupes d'UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des goodwill (200 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux groupes d'UGT (soit 472 M€ testés à la clôture 2023).

#### En premier lieu, le Groupe s'est interrogé sur la présence d'éventuels indices de perte de valeur portant sur des actifs incorporels isolés.

Cette analyse a conduit à déprécier pour près de 9 millions d'euros d'actifs au Royaume-Uni en 2023.

Le Groupe a récemment pris la décision de recentrer ses activités logiciels médecins exclusivement sur l'Ecosse, pays où il est le seul fournisseur agréé par les autorités de santé. Les activités menées en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord continueront d'être opérées le temps de la transition vers un nouveau prestataire. Sur cette période transitoire qui devrait perdurer jusqu'à mi-2026 le Groupe continuera d'amortir les solutions encore utilisées sur un rythme de l'ordre de 2 millions d'euros par an.

Par ailleurs, dans la continuité des travaux de valorisation menés à la clôture 2022, la capitalisation des projets de R&D pour les pharmaciens britanniques a été réduite d'environ un tiers par rapport aux niveaux habituellement observés.

#### En second lieu, le Groupe a remis à jour le calcul de la valeur recouvrable des actifs relatifs à chaque groupe d'UGT, en s'appuyant sur les plans d'affaires.

Les tests pratiqués depuis 2023 tiennent désormais compte de l'incidence de la norme IFRS 16 : les actifs testés au niveau des groupes d'UGT incluent le montant des droits d'utilisation et les flux d'exploitation retenus dans les plans d'affaires ne tiennent pas compte des charges de loyers correspondant à ces droits.

Comme chaque année, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour le calcul du taux d'actualisation applicable aux plans d'affaires. Ce taux tient compte de l'application de la norme IFRS 16. Les flux d'exploitation des plans d'affaires sont actualisés sur la base d'un taux après impôt, appliqué à des flux nets d'impôt.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

### Tendances retranscrites dans les plans d'affaires

Les performances de l'année 2023 en matière de flux de trésorerie dans le groupe d'UGT **Assurance santé, RH et e-services**, sont en ligne avec les prévisions et continuent à offrir des perspectives de croissance très dynamiques. Les plans d'affaires ont toutefois été ajustés légèrement à la baisse pour tenir compte des facteurs suivants :

- Les activités de Cegedim Outsourcing sont reclassées à compter de 2024 au sein du groupe d'UGT Cloud & Services, du fait de leur proximité métier justifiant ce rattachement sous une Direction commune. Les cash-flows du plan d'affaires sont donc réduits d'autant.
- Le report annoncé par les autorités françaises de la date de mise en application de la réforme sur la facturation électronique, repoussée à 2026, a conduit à décaler la réalisation des projections d'activité des activités e-business. Les perspectives offertes par cette réforme restent très prometteuses et seront adressées par Cegedim en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire.
- Les flux futurs reflètent, comme prévu, un accroissement significatif de l'activité BPO sur plusieurs années du fait du démarrage, en avril 2023, d'un contrat majeur avec le groupe Allianz pour la gestion de ses portefeuilles de contrats d'assurance Santé Collective, Santé Individuelle et de Prévoyance Collective sur un périmètre de 1,3 millions de personnes protégées. Les coûts de démarrage induits ont été évalués plus précisément avec un impact sur les trois premières années du plan.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires sont en moyenne de 6,5 % sur les 5 prochaines années (contre 8 % dans le précédent plan).

Les performances de l'année 2023 en matière de flux de trésorerie dans le groupe d'UGT **Professionnels de santé** sont en ligne avec les prévisions, bien que résultant d'un niveau de chiffre d'affaires inférieur de près de 7 millions d'euros par rapport au budget. Elles continuent à offrir des perspectives de croissance très dynamiques. Les plans d'affaires ont toutefois été ajustés à la baisse pour tenir compte du cadencement de plusieurs événements clés impactant l'activité future.

- Le plan SEGUR touchant l'ensemble du secteur de la Santé en France est un facteur très dynamisant et fortement incitatif au renouvellement des logiciels de gestion des professionnels de santé. Le Groupe Cegedim se positionne comme un acteur majeur de ce plan d'envergure pour le déploiement du numérique en santé, en ayant obtenu le référencement de l'ensemble de ses logiciels. La première vague de déploiement auprès des médecins s'est terminée courant 2023, de même que pour les pharmaciens. En revanche, les dates de démarrage des vagues suivantes sont désormais positionnées sur l'année 2025, au lieu de 2024, induisant un décalage des plans. Les effets attendus restent inchangés et seront très significatifs, puisqu'ils concernent la clientèle la plus nombreuse de Cegedim Santé : celle des professionnels du secteur paramédical et s'étendra sur la période 2025-2027. La seconde vague du SEGUR pour les médecins et pour les pharmaciens est également attendue sur 2025.
- S'agissant des activités internationales, les flux futurs bénéficient du lancement programmé des nouveaux logiciels médecins des entités belge (premières signatures réalisées fin 2023, et déploiement plus large prévu en 2024) et roumaine (courant 2024). Les activités espagnoles ont enregistré des succès commerciaux délivrant un niveau d'activité récurrente supplémentaire. Les logiciels destinés aux pharmaciens du Royaume-Uni ont amorcé en 2023 un redressement significatif des marges qui devrait se poursuivre. En revanche, le Groupe a pris la décision de changer sa stratégie de développement pour ses activités logiciels médecins au Royaume-Uni, avec la volonté de se recentrer exclusivement sur le marché écossais, où ils est l'unique fournisseur agréé et peut raisonnablement envisager un doublement de sa clientèle. Les activités menées en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord ont vocation à s'éteindre progressivement d'ici fin 2026, le temps de la transition vers les prestataires concurrents. Cette décision permettra au Groupe de réaliser des économies d'échelle, en n'ayant à maintenir qu'une seule plateforme et va donc induire dès 2024 un redimensionnement de sa R&D et de ses opérations.
- On rappelle que depuis la clôture 2022, les plans d'affaires de ce groupe d'UGT s'étendent sur 6 ans. Cet horizon permet en effet de mieux retranscrire les résultats attendus et de matérialiser leur adéquation avec la valorisation de 361 millions d'euros retenue pour la levée de fonds souscrite en mai 2022 par les investisseurs minoritaires entrés au capital de Cegedim Santé.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires intègrent l'ensemble de ces éléments et s'élèvent en moyenne à 10 % sur 5 ans (contre 13 % précédemment).

### Données économiques

Les taux de croissance à l'infini pris en compte pour le calcul des valeurs terminales tiennent compte d'une décote de deux tiers sur la croissance observée la dernière année des plans d'affaires.

Le contexte inflationniste actuel est retranscrit dans le taux d'actualisation, qui a subi une hausse de 100 points à la clôture 2022, et qui ressort relativement stable à la clôture 2023. En outre, les plans d'affaires intègrent pour l'année 2024 une hausse des revenus, en rapport avec les clauses de révision contractuelle des prix de vente (à minima indice syntec), ainsi que des hausses de charges relatives aux coûts de personnel (premier poste de charges du Groupe et poste le plus exposé aux tensions inflationnistes) et au coût de l'énergie. Les plans d'affaires ne prennent pas en compte d'effet inflationniste significatif au-delà du court terme.

La sensibilité des tests a été mesurée dans les deux groupes d'UGT de façon à faire varier l'ensemble des hypothèses clés, tant du point de vue des paramètres financiers (taux d'actualisation, taux de croissance) que des paramètres opérationnels (aléas pesant sur l'atteinte des niveaux de marge, testés à différents horizons du plan). En particulier :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base et test du taux retenu à la clôture précédente si inférieur ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2ème et 3ème années du plan (marges dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge terminale réduite en moyenne de 225 points de base).

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les goodwill de l'un ou l'autre des groupes d'UGT testés.

	31/12/2022	31/12/2023
Taux d'actualisation après impôt	8,06 %	8,05 %
Taux de croissance à l'infini		
- Assurance santé, RH et e-services	1,95 %	1,75 %
- Professionnels de santé	3,50 %	2,00 %

## 10.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2022	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Ecart de conversion	31.12.2023
Frais de développement	3 081	-2 582	657	404	-	1	1 562
Logiciels internes <sup>(1)</sup>	491 867	3 307	51 679	360	-44 938	1 943	504 218
Autres incorporelles <sup>(2)</sup>	82 185	800	1 201	-5	-461	218	83 938
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>577 133</b>	<b>1 525</b>	<b>53 538</b>	<b>759</b>	<b>-45 399</b>	<b>2 161</b>	<b>589 718</b>
Amortissements et dépréciations logiciels internes	318 829	225	45 683	114	-44 938	1 303	321 216
Amortissements et dépréciations autres incorporelles	70 220	-	4 383	-	-465	187	74 325
<b>Total amortissements</b>	<b>389 048</b>	<b>225</b>	<b>50 066</b>	<b>114</b>	<b>-45 403</b>	<b>1 490</b>	<b>395 540</b>
<b>Total dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total immobilisations incorporelles valeurs nettes</b>	<b>188 085</b>	<b>1 300</b>	<b>3 472</b>	<b>645</b>	<b>5</b>	<b>671</b>	<b>194 178</b>

<sup>(1)</sup> Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne de 5 à 10 ans.

<sup>(2)</sup> Cette ligne est principalement constituée de logiciels acquis.

### 10.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2022	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Ecart de conversion	31.12.2023
Terrains	544	-	-	-	-	-	544
Constructions	9 347	-	-	-	-	-	9 347
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>	<b>110 686</b>	<b>14</b>	<b>21 390</b>	<b>39</b>	<b>-2 018</b>	<b>-9</b>	<b>130 102</b>
Installations tech, matériels et outillages	94 840	120	19 453	13	-1 586	23	112 863
Autres	15 846	-107	1 937	26	-432	-31	17 239
<b>Droits d'utilisation :</b>	<b>141 919</b>	<b>0</b>	<b>21 499</b>	<b>0</b>	<b>-7 513</b>	<b>-254</b>	<b>155 651</b>
constructions	132 946	14	20 418	-	-6 344	-257	146 777
autres immobilisations corporelles	8 972	-14	1 081	-	-1 169	3	8 874
Immobilisations en cours & avances et acomptes sur immobilisations corporelles	133	-14	712	-	-	-	831
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>262 629</b>	<b>0</b>	<b>43 602</b>	<b>39</b>	<b>-9 531</b>	<b>-262</b>	<b>296 476</b>
Dépréciations des terrains	0	-	-	-	-	-	0
Amortissements constructions	7 476	-	212	-	-	-	7 687
<b>Amortissements autres immobilisations Corporelles :</b>	<b>71 219</b>	<b>-</b>	<b>14 922</b>	<b>29</b>	<b>-1 961</b>	<b>64</b>	<b>84 273</b>
Amortissements Installations tech, matériels et outillages	59 704	36	13 122	6	-1 540	39	71 367
Amortissements autres	11 515	-36	1 800	23	-420	25	12 906
<b>Amortissements droits d'utilisation :</b>	<b>52 931</b>	<b>-</b>	<b>17 693</b>	<b>0</b>	<b>-4 537</b>	<b>-154</b>	<b>65 933</b>
constructions	47 520	-	15 364	-	-3 609	-157	59 118
autres immos.corporelles	5 411	-	2 330	-	-928	3	6 815
<b>Total amortissements</b>	<b>131 625</b>	<b>-</b>	<b>32 827</b>	<b>29</b>	<b>-6 498</b>	<b>-90</b>	<b>157 894</b>
<b>Total immobilisations corporelles valeurs nettes</b>	<b>131 004</b>	<b>0</b>	<b>10 774</b>	<b>10</b>	<b>-3 033</b>	<b>-172</b>	<b>138 582</b>

### 10.4. Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31.12.2023
Titres de participation	1	-	-	-1	-	0
Prêts	15 642	1 733	-	-2 043	-	15 332
Dépôts de garantie	5 052	545	5	-359	-14	5 230
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>20 696</b>	<b>2 279</b>	<b>5</b>	<b>-2 403</b>	<b>-14</b>	<b>20 563</b>
Provisions sur autres immos. financières	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total immobilisations financières valeurs nettes</b>	<b>20 696</b>	<b>2 279</b>	<b>5</b>	<b>-2 403</b>	<b>-14</b>	<b>20 563</b>

## Note 11 | Financement et instruments financiers

### 11.1. Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Financiers	Divers <sup>(1)</sup>	Total	Financiers	Divers <sup>(1)</sup>	Total
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	181 218	7 328	188 546	180 173	8 740	188 913
<b>Dettes financières hors IFRS 16 non courantes</b>	<b>181 218</b>	<b>7 328</b>	<b>188 546</b>	<b>180 173</b>	<b>8 740</b>	<b>188 913</b>
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 an)	1 361	1 645	3 006	1 312	2 542	3 854
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières hors IFRS 16 courantes</b>	<b>1 361</b>	<b>1 645</b>	<b>3 006</b>	<b>1 312</b>	<b>2 542</b>	<b>3 854</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>182 579</b>	<b>8 973</b>	<b>191 553</b>	<b>181 484</b>	<b>11 283</b>	<b>192 767</b>
Trésorerie active	46 606	-	46 606	55 553	-	55 553
<b>Endettement Financier hors IFRS 16</b>	<b>135 973</b>	<b>8 973</b>	<b>144 947</b>	<b>125 931</b>	<b>11 283</b>	<b>137 214</b>
Dettes IFRS 16 non courante	78 761	-	78 761	75 907	-	75 907
Dettes IFRS 16 courante	14 789	-	14 789	15 916	-	15 916
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>229 523</b>	<b>8 973</b>	<b>238 497</b>	<b>217 754</b>	<b>11 283</b>	<b>229 037</b>

<sup>(1)</sup> Le poste divers comprend principalement la participation d'un montant de 7 435 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et 7 500 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

### 11.2. Trésorerie nette

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Concours bancaire courants	0	-
Trésorerie active	46 606	55 553
<b>Trésorerie nette</b>	<b>46 606</b>	<b>55 553</b>

### 11.3. Dette financière IFRS 16

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Dettes IFRS 16	14 789	46 020	32 741
<b>Total</b>	<b>14 789</b>	<b>46 020</b>	<b>32 741</b>

La dette financière IFRS 16 s'élève à 94 millions d'euros au 31 décembre 2023.

### 11.4. Tableau de variation de l'endettement net

En milliers d'euros		31.12.2023	31.12.2022
<b>Endettement net en début d'exercice</b>	<b>A</b>	<b>229 037</b>	<b>251 343</b>
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		-100 420	-107 335
Impôt versé		4 233	21 309
Variation du besoin en fonds de roulement		-1 736	-450
<b>Flux net de trésorerie générée par l'activité</b>		<b>-97 923</b>	<b>-86 476</b>
Variation liée aux opérations d'investissement		73 040	75 736
Incidence des variations de périmètre		3 371	-52 483
Dividendes		-1 112	3 842
Augmentation du capital en numéraire		-	-
Incidence des variations de cours des devises		503	1 024
Intérêts versés sur emprunts		5 050	4 949
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		5 895	2 974
IFRS 16		21 522	24 492
Autres variations		-2 087	2 920
<b>Variation nette totale de l'exercice</b>	<b>B</b>	<b>8 259</b>	<b>-23 022</b>
Impact des sociétés entrantes	C	1 200	716
<b>Endettement net en fin d'exercice</b>	<b>A+B+C</b>	<b>238 497</b>	<b>229 037</b>

## 11.5. Coût de l'endettement net

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits ou équivalent de trésorerie</b>	<b>475</b>	<b>114</b>
Intérêts sur emprunts	-5 050	-4 949
Intérêts courus sur emprunts	-	-
<b>Intérêts sur dettes financières</b>	<b>-5 050</b>	<b>-4 949</b>
Autres intérêts et charges financières <sup>(1)</sup>	-3 412	-1 960
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-3 280	-2 040
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-11 742</b>	<b>-8 949</b>
Ecart de change nets	-414	-370
Valorisation instruments financiers	-	-
Autres	-200	415
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-614</b>	<b>-8 904</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-11 881</b>	<b>-8 790</b>

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
<sup>(1)</sup> Dont intérêts FCB	-2 683	-1 184
Intérêts sur participation	-450	-450
<b>Total</b>	<b>-3 134</b>	<b>-1 634</b>

## Conditions des emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Euribor 1 mois	1 361	181 218	-
<b>Total</b>	<b>1 361</b>	<b>181 218</b>	-

## 11.6. Financement

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la facilité de crédit revolving (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire. L'option de prolongation d'un an a été activé en décembre 2019. La date de maturité du RCF est dorénavant le 9 octobre 2024.

Au 31 décembre 2023, la dette est structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- Crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2024 ;
- Prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025 ;
- Facilités de découvert de 24,0 millions d'euros non utilisés.

Il est à noter que la trésorerie active intègre 33,4 millions d'euros d'engagement liée à l'activité BPO en assurance santé (gestion déléguée de paiement de prestation de santé).

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de couverture de taux, cependant l'essentiel de la dette est à taux fixe. La part de dette soumise à la variation de taux d'intérêts au 31 décembre 2023 est de 45 millions d'euros.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants.

## 11.7. Gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers identifiés sont les risques de taux, de change et de liquidité.

### Risque de taux

Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2023 à 45,1 million d'euros. En effet, les seules dettes à taux variables sont le crédit revolver et le prêt FCB. Or la facilité de crédit revolver n'est pas utilisée. Ainsi le nominal concerné est de 45,1 millions d'euros.

### Risque de change

La devise représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé est la livre sterling (6,9 %). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP
Total bilan	858
Position hors-bilan	-
Position nette après gestion	858

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 382 milliers d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2023, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 423 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim positivement de 74 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet positif total de 0,4 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2023, dont 0,4 millions d'euros d'effet positif dû à la livre sterling.

### Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

### Flux de trésorerie

En milliers d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et intérêts	694	3 304	5 040	188 807	
Instrument de couverture				-245	
Concours bancaires courants					
Crédit-bail	1	5	6	31	
Complément de prix		106		625	
Participations			1 528	6 169	
Dettes sur participation					
Divers dont dépôts & cautionnements				503	

## Note 12 | Dettes fournisseurs et comptes rattachés

### Balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs échues 31.12.2023	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	4 848	2 649	253	1 946
Sociétés étrangères	1 325	884	256	186
<b>Total</b>	<b>6 173</b>	<b>3 532</b>	<b>509</b>	<b>2 132</b>

En euros	Dettes fournisseurs échues 31.12.2022	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	3 197	2 539	126	532
Sociétés étrangères	2 544	1 683	226	635
<b>Total</b>	<b>5 741</b>	<b>4 221</b>	<b>352</b>	<b>1 167</b>

## Note 13 | Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité

### Variation du Besoin en Fonds de Roulement liée à l'activité

	En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Stocks		888	-2 028
Clients et acomptes versés		-26 627	-14 292
Créances sociales et fiscales		209	1 385
Avances sur activités BPO		6 792	4 948
Autres		-2 732	-3 651
<b>Incidence de la var. clients et autres débiteurs</b>		<b>-21 470</b>	<b>-13 638</b>
Fournisseurs et avances reçues		-6 254	-7 113
Dettes sociales et fiscales		-9 010	-11 043
Autres		-7 942	4 068
<b>Incidence de la var.fournisseurs et autres créditeurs</b>		<b>-23 206</b>	<b>-14 088</b>
<b>Net</b>		<b>1 736</b>	<b>450</b>

## Note 14 | Contrats de location

En application des mesures de simplification prévues par la norme IFRS 16, certains contrats de location n'ont pas été retraités et n'ont pas fait l'objet d'un droit d'utilisation et d'une dette de location. Il s'agit des contrats dont le loyer est variable, dont la durée est inférieure à 12 mois ou dont l'actif loué a une faible valeur. Les charges de loyers correspondantes s'élèvent à 1,4M€ au 31 décembre 2023 et sont maintenues en charges externes.

L'évolution des droits d'utilisation et des dettes de location a été la suivante sur 2023 :

14.1. Droits d'usage des contrats de location			
En milliers d'euros	Biens immobiliers	Biens mobiliers	Total
Valeur brute			
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>132 946</b>	<b>8 972</b>	<b>141 919</b>
Au 31.12.2023	146 777	8 874	155 651
Amortissements			
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>-47 520</b>	<b>-5 411</b>	<b>-52 931</b>
Au 31.12.2023	-59 118	-6 815	-65 933
Valeur nette			
Au 31.12.2022	85 426	3 561	88 988
<b>Au 31.12.2023</b>	<b>87 659</b>	<b>2 059</b>	<b>89 718</b>

## 14.2. Dettes de location

Au 31 décembre 2023, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 93 550 milliers d'euros, dont 78 761 milliers au titre de la part à plus d'un an et 14 789 milliers d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation de la dette enregistrée se décompose comme suit :

En milliers d'euros	
<b>Dettes au 31.12.2022</b>	<b>91 823</b>
Nouveaux contrats	21 499
Remboursements des obligations locatives	-19 796
Autres	24
<b>Dettes au 31.12.2023</b>	<b>93 550</b>

## Note 15 | Impôts

### 15.1. Impôt différé

#### Ventilation de la charge d'impôts

La charge d'impôt comptabilisée en résultat s'élève à 14 845 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 4 610 milliers d'euros en décembre 2022. La ventilation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
<i>Impôt exigible</i>		
France	-3 682	-5 345
Etranger	-827	-537
<b>Total impôt exigible</b>	<b>-4 509</b>	<b>-5 882</b>
<i>Impôts différés</i>		
France	-10 943	-338
Etranger	607	1 610
<b>Total impôts différés</b>	<b>-10 336</b>	<b>1 272</b>
<b>Charge total d'impôts comptabilisée en résultat</b>	<b>-14 845</b>	<b>-4 610</b>

#### Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net consolidé	-7 937	12 079
Quote-part dans les sociétés MEE	-561	-1 203
Impôt sur les bénéfices	14 845	4 609
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégré (a)</b>	<b>6 346</b>	<b>15 486</b>
dont sociétés françaises intégrées	24 014	22 783
dont sociétés étrangères intégrées	-17 668	-7 297
Taux d'impôt normatif en France (b)	25,83 %	25,83 %
<b>Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)</b>	<b>-1 639</b>	<b>-4 000</b>
Reprise d'activation de déficit	-12 254	-1 390
Impact des différences permanentes	-900	-1 390
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires	286	2 925
Impact des différences de taux d'imposition sur différences temporaires	-	-484
Activation des déficits antérieurs	4 111	4 270
Impôts non activés sur résultats déficitaires	-5 119	-6 405
Impact crédit d'impôt	671	475
<b>Charge d'impôt inscrite au compte de résultat</b>	<b>-14 845</b>	<b>-4 609</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>NA</b>	<b>29,76 %</b>

#### Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	25,00 %
Contribution de 3,3 % (IS > 763,000 €)	0,83 %
Taux d'impôt normatif en France	25,83 %

Les principaux pays contributifs à la ligne «impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires» sont :

En milliers d'euros	31.12.2023
Irlande	
Maroc	170
France (sociétés non intégrées)	49
Autres	67
<b>Total</b>	<b>286</b>

**Actifs et passifs d'impôts différés**

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31.12.2022	Reclassement et correction à nouveau	Résultat	Variation de périmètre	Autres variations OCI	Variation écarts de conversion	31.12.2023
Reports déficitaires	20 000		-12 254				7 746
Engagement de retraite	6 129		498		762		7 389
Provisions non déductibles	3 319		579				3 898
Mise à juste valeur des instruments financiers	-						-
IFRIC	-515						-515
Contrats de location	699		135				834
Annulation plus-value interne	145		-6				139
Retraitement marge R&D	1 636		258				1 894
Annulation frais liés à la transaction sur les capitaux propres	-						-
Autres	218		-59				160
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>63 633</b>	<b>-</b>	<b>-10 849</b>	<b>-</b>	<b>762</b>	<b>0</b>	<b>21 545</b>
Ecart de conversion	-		111			-111	-
Activation R&D	-5 472		136				-5 337
Retraitement dotation sur marge R&D	-586		-215				-802
Actifs incorporels	-1 039	-418	428				-1 029
Autres	-286		55				-231
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>-7 384</b>	<b>-418</b>	<b>513</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-111</b>	<b>-7 399</b>
<b>Impôt différés nets</b>	<b>24 249</b>	<b>-418</b>	<b>-10 336</b>	<b>-</b>	<b>762</b>	<b>-111</b>	<b>14 146</b>

Les impôts différés activés au titre des reports fiscaux déficitaires s'élèvent à 7,7 M€. Leur recouvrement a été estimé sur un horizon moyen de 4 années au sein du périmètre des sociétés françaises intégrées.

Jusqu'au 31 décembre 2022, l'actif d'impôts différés était inchangé et s'élevait à 20 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, cet actif s'élève à 7,7 millions d'euros du fait d'un ajustement à la baisse de 12,3 millions d'euros comptabilisé en charges d'impôts différés dans les résultats consolidés. La société a en effet pris acte d'une évolution récente de la jurisprudence, parue en juillet 2023, qui la conduit à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable au titre du reliquat de déficits contestés.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>30 386</b>	<b>-6 138</b>	<b>24 248</b>
Impact résultat de la période	-10 849	513	-10 336
Impact capitaux propres	762	-111	652
Impact de présentation nette par entité fiscale	-552	552	0
Reclassement		-418	-418
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>19 747</b>	<b>-5 600</b>	<b>14 146</b>

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés au 31 décembre 2023 s'élève à 329 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 13 794 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

## Note 16 | Capitaux propres et résultat par action

### 16.1. Capital

Au 31 décembre 2023, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 419 618 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0.9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

### 16.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période soit 13 610 429 actions au 31 décembre 2023 et 13 658 348 actions au 31 décembre 2022.

Le résultat net par action s'élève à -0,5 euros au titre de l'exercice 2023.

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-386 744	-338 825
<b>Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action</b>	<b>13 610 429</b>	<b>13 658 348</b>
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-7 407	13 624
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 610 429	13 658 348
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,0</b>

## Note 17 | Dividendes

La résolution qui sera présentée à l'Assemblée Générale qui approuvera, au cours du premier semestre 2024, les comptes de l'exercice 2023, prévoit de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2023.

## Note 18 | Indemnités départ à la retraite

### 18.1. Indemnités départ à la retraite

#### 1 | Sociétés françaises

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	2 610	31 007

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de déterminer le montant des engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 33 617 milliers d'euros dont 2 610 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 2 464 milliers d'euros.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en tant qu'autres éléments du résultat global.

#### Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2023	2022
Taux d'intérêt net	3,17 %	3,76 %
Taux de rendement attendu des actifs	3,17 %	3,76 %
Augmentation des salaires (inflation comprise)	2,50 %	2,50 %

Le taux d'actualisation retenu pour 2023 est de 3,17 % (Iboxx Corporate AA 10+) contre 3,76 % en 2022.

#### Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2019-2017

Mobilité :

- 7,5 % par an jusqu'à 35 ans ;
- 4,0 % jusqu'à 45 ans ;
- 1,8 % jusqu'à 55 ans ;
- 0,5 % jusqu'à 60 ans ;
- 0,0 % 61 ans et plus.

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à 65 ans

	2,92 %	3,17 %	3,42 %
<b>Sensibilité au taux d'actualisation</b>	34 782	33 617	32 746

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des sociétés d'assurances ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

#### 2 | Sociétés étrangères

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 105 milliers d'euros

## 18.2. Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures

En milliers d'euros	2023	2022
Engagements actuariels	33 617	27 938
Actifs de couvertures	-2 610	-2 541
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
<b>Passifs reconnus</b>	<b>31 007</b>	<b>25 397</b>

### Variation du coût des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31.12.2023			31.12.2022		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
<b>Dettes actuarielles à l'ouverture</b>	<b>1</b>	<b>27 938</b>	-	<b>27 938</b>	<b>36 569</b>	-	<b>36 569</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice		1 532	-	1 532	3 397	-	3 397
Coût financier de l'exercice		1 027	-	1 027	353	-	353
Coût des prestations passées non comptabilisées		-	-	-	-	-	-
<b>Coût de la période</b>	<b>2</b>	<b>2 559</b>	-	<b>2 559</b>	<b>3 750</b>	-	<b>3 750</b>
Prestations versées	3	-1 138	-	-1 138	-1 282	-	-1 282
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	2 943	-	2 943	-11 099	-	-11 099
Entrée de périmètre	5	1 314	-	1 314	-	-	-
Sortie de périmètre	6	-	-	-	-	-	-
Reclassement	7	-	-	-	-	-	-
Variations taux de change	8	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>1+ 2+ 3+ 4+ 5+ 6+ 7+ 8</b>	<b>33 617</b>	-	<b>33 617</b>	<b>27 938</b>	-	<b>27 938</b>
<b>Valeur des actifs de couverture</b>			-				
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		2 541	-	2 541	2 501	-	2 501
Rendement attendu des actifs		96	-	96	25	-	25
Cotisations		-	-	-	-	-	-
Prestations servies		-	-	-	-	-	-
Gains (Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		-26	-	-26	16	-	16
Entrée de périmètre		-	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre		-	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur des actifs de couverture à la clôture</b>		<b>2 610</b>	-	<b>2 610</b>	<b>2 541</b>	-	<b>2 541</b>

## Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coût des services rendus à la clôture	33 617	-	33 617	27 938	-	27 938
Juste valeur des actifs de couverture	-2 610	-	-2 610	-2 541	-	-2 541
Sous-total	31 007	-	31 007	25 397	-	25 397
Coût des services passés non comptabilisés	-	-	-	-	-	-
<b>Passif comptabilisé au bilan</b>	<b>31 007</b>	<b>-</b>	<b>31 007</b>	<b>25 397</b>	<b>-</b>	<b>25 397</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 532	-	1 532	3 397	-	3 397
Coût financier de l'exercice	1 027	-	1 027	353	-	353
Rendement des actifs	-96	-	-96	-25	-	-25
Effet de réduction ou liquidation de régime	-	-	-	-	-	-
<b>Charge comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>2 464</b>	<b>-</b>	<b>2 464</b>	<b>3 725</b>	<b>-</b>	<b>3 725</b>

## Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
<b>Passif net d'ouverture</b>	<b>25 397</b>	<b>-</b>	<b>25 397</b>	<b>34 069</b>	<b>-</b>	<b>34 069</b>
Pertes (Gains) actuariels	2 970	-	2 970	-11 115	-	-11 115
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	-	-	-	-	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	2 464	-	2 464	3 725	-	3 725
Prestations versées	-1 138	-	-1 138	-1 282	-	-1 282
Cotisations versées	-	-	-	-	-	-
Entrée de périmètre	1 314	-	1 314	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Variation taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Passif net à la clôture</b>	<b>31 007</b>	<b>-</b>	<b>31 007</b>	<b>25 397</b>	<b>-</b>	<b>25 397</b>

## Note 19 | Parties liées

### 19.1. Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 8.4 ci-dessus.

#### Identité de la société mère de Cegedim : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

#### Éléments chiffrés relatifs aux parties liées :

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable) sont listées dans la note 5. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

- Les charges de 11 985 milliers d'euros en 2023 contre 9 531 milliers en 2022 d'euros se compose essentiellement de :
- FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 3 727 milliers d'euros en 2023 contre 3 057 milliers d'euros en 2022 ;
- FCB a facturé des locations de véhicules pour 2 621 milliers d'euros en 2023 contre 2 466 milliers d'euros en 2022 et des frais de gestion du parc véhicules pour 509 milliers d'euros en 2023 contre 488 milliers d'euros en 2022.
- FCB a refacturé 1 887 milliers d'euros en 2023 contre 1 987 milliers d'euros en 2022 à Cegedim au titre du Contrat de prestation en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'information interne.

Des intérêts du prêt FCB au titre de l'année 2023 s'élèvent à 2 683 milliers d'euros contre 1 184 en 2022. FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim en 2009, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros.

Le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de Cegedim ou leur famille proche.

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent note 9.

En milliers d'euros	FCB		SCI familiales		Autres sociétés	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Produits	247	247	-	-	22 256	99
Charges	11 985	9 531	6 397	6 141	1 852	210
Prêts FCB	45 094	45 094	-	-	7 757	-
Dépôts de garantie versés	786	754	1 487	1 470	-	-
Dépôts de garantie reçus	9	9	-	-	-	-
Créances	1	1	-	-	7 608	58
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 853	1 579	67	0	2 508	62
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

## Note 20 | Autres informations

### 20.1. Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2023	2022
T1	23,7 %	23,3 %
T2	25,2 %	24,9 %
T3	24,1 %	24,0 %
T4	27,0 %	27,8 %
Année	100,0 %	100,0 %

La proportion d'EBITDA<sup>(1)</sup> générée au second semestre est généralement supérieure à celle générée au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA publié	2023	2022
1 <sup>er</sup> semestre	44,9 %	43,3 %
2 <sup>ème</sup> semestre	55,1 %	56,7 %
Année	100 %	100,0 %

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. En particulier les divisions *Assurance santé*, *RH*, *e-services* et *Professionnels de santé* sont marquées par cet effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti dans leurs budgets annuels.

<sup>(1)</sup> Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

### 20.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31.12.2023				31.12.2022			
	Mazars	%	KPMG	%	Mazars	%	KPMG	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Cegedim SA	144	66,9 %	147	82,3 %	140	42,5 %	146	82,7 %
Filiales intégrées globalement	71	33,1 %	32	17,7 %	189	57,5 %	31	17,3 %
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Cegedim SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>215</b>	<b>100,0 %</b>	<b>179</b>	<b>100,0 %</b>	<b>328</b>	<b>100,0 %</b>	<b>177</b>	<b>100,0 %</b>
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Honoraires</b>	<b>215</b>	<b>100,0 %</b>	<b>179</b>	<b>100,0 %</b>	<b>328</b>	<b>100,0 %</b>	<b>177</b>	<b>100,0 %</b>

## 20.3. Engagements hors bilan

### Cautions de Cegedim à ses filiales

#### Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros (autorisation du Conseil d'Administration du 23 mars 2023).

#### Filiale Gers

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm (assemblée du 17 juin 2020).

#### Filiale Cetip

- Garantie donnée dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie à la société Cetip. Cegedim SA s'engage à donner à sa filiale Cetip les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de Cetip dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (Autorisation du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022).

### Cautions des filiales

#### Filiale Cegedim Activ

- Cautions au profit de la CNOPS pour un montant de 450 milliers de MAD et 305 milliers d'euros.
- Cautions au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 185 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Cautions au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Cautions au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant 45 milliers de MAD et de 39 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la Mutuelle Générale du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

#### Filiale Cetip

- Cautions au profit de la Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

## 20.4. Litiges

### Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en cassation, à l'issue duquel la Cour de cassation par un jugement du 20 mars 2024 a cassé l'arrêt de la Cour d'appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire est donc renvoyée devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision.

### Fiscalité

Les deux vérifications de comptabilité de Cegedim S.A. intervenues depuis 2018 ont donné lieu à des redressements portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale. Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que le redressement est infondé au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La société a donc mis en œuvre et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles.

Conformément au déroulé de la procédure, Cegedim S.A. a déjà procédé au paiement des sommes redressées pour un total de 23 millions d'euros (dont 10,9 millions en février 2024) portant sur les déficits utilisés jusqu'en 2022. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas de dénouement favorable. La Société continue par ailleurs à activer l'économie d'impôt dont elle estime encore pouvoir bénéficier au titre du reliquat de déficits contestés, pour un montant de 7,7 millions d'euros d'impôts différés à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2023 (en baisse de 12,3 millions d'euros sur l'exercice, du fait de la prise en compte d'une évolution récente de la jurisprudence conduisant à évaluer plus prudemment le gain futur latent).

Cegedim poursuit l'utilisation des déficits contestés encore disponibles. En cas d'issue défavorable, compte tenu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2023, la société serait amenée à constater une charge d'impôt de 27 millions d'euros (dont 23 millions ont déjà été payés) et à annuler les 7,7 millions d'euros d'impôts différés encore activés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Au dernier trimestre 2023 la société a saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années.

## Note 21 | Événements postérieurs au 31 décembre 2023

Le 15 février 2024, Cegedim Santé a fait l'acquisition du Groupe Visiodent, un des leaders français du logiciel de gestion à destination des cabinets dentaires et des centres de santé. Visiodent a lancé la première solution 100 % SaaS du marché, Veasy, dans un contexte de fort développement de ces structures et compte désormais parmi ses utilisateurs les plus grands réseaux de centres de santé nationaux, mutualistes et privés, ainsi que plusieurs milliers de chirurgiens-dentistes libéraux. Visiodent a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros, et contribuera au périmètre de consolidation du Groupe Cegedim à compter du 1er mars 2024. Le Groupe Cegedim, suite à cette acquisition, continue de respecter l'ensemble des covenants de ses divers contrats de financement.

## Note 22 | Méthodes et principes comptables

### 22.1. Méthodes et principes comptables

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

En application d'IFRS 10, les conditions du contrôle sont réunies lorsqu'au vu des faits et circonstances :

- le Groupe détient le pouvoir sur sa filiale, lui permettant d'en diriger les activités pertinentes ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec sa filiale ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur sa filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales ainsi contrôlées sont consolidées en intégrant en totalité leurs états financiers même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %.

Lorsque le Groupe doit agir de concert avec un ou plusieurs autres investisseurs pour diriger les activités pertinentes de la filiale, il y a contrôle collectif sur celle-ci. Le Groupe comptabilise alors ses intérêts dans la filiale, par mise en équivalence. Cette situation s'applique notamment aux filiales dans lesquelles le Groupe détient un pourcentage des droits de vote supérieur ou égal à 20 %.

Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la «quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle».

La liste des entités consolidées est présentée en note 5.

### 22.2. Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des goodwill. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les goodwill dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les goodwill ne sont pas amortis mais sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »).

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

### 22.3. Immobilisations incorporelles (IAS 38)

#### Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

#### Dépenses de recherche et développement, Logiciels développés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter du moment où l'actif est prêt à être mis en service et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	11-12 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développements courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif (selon IAS 38) et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, certains logiciels peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont traités prospectivement.

Ce test est basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimés en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles utilisées dans le cadre des dépréciations d'actifs (cf infra), à l'exception du fait que ce taux d'actualisation est exprimé « avant » impôt dès lors qu'il est appliqué, pour les besoins de ce test spécifique, à des flux d'exploitation avant impôt.

## 22.4. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique «Autres produits et charges opérationnels non courants».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
<b>Matériel informatique</b>		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3- 4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
<b>Matériel industriel</b>		
Matériel d'imprimerie	8- 10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5- 8 ans	Linéaire
<b>Agencements et installations</b>	<b>8 ans</b>	<b>Linéaire</b>
<b>Matériel de transport</b>	<b>4 ans</b>	<b>Linéaire</b>
<b>Matériel de bureau</b>	<b>4 ans</b>	<b>Linéaire</b>

## 22.5. Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe a décidé de ne pas traiter les contrats dont la durée initiale est inférieure à 12 mois, ainsi que ceux portant sur la location d'actifs de faible valeur.

La durée des contrats correspond à la durée raisonnablement certaine de location.

Les taux d'actualisation retenus, calculés au commencement de chaque contrat, reflètent le taux marginal d'emprunt de l'entité preneuse. Ils sont construits, pour les taux en euros, à partir de la courbe des taux swap euro à laquelle est ajoutée la composante financement. Pour les taux appliqués à des contrats en devises, ils sont construits à partir de la courbe de taux de swap de la devise à laquelle est ajoutée la composante financement dans la même devise.

### Modifications et réestimations de contrats

En cas de diminution de la durée d'un contrat ou de la surface louée, le droit d'utilisation d'actif et la dette de location sont réduits de la même proportion, en contrepartie d'un gain ou d'une perte sur modification de contrat au compte de résultat. La dette de location résiduelle est ensuite ajustée en contrepartie du droit d'utilisation, après actualisation au nouveau taux de la période.

Les augmentations de durée ou de surface louée ne génèrent quant à elle pas de gains ou pertes sur modifications de contrats, mais une réévaluation de la dette de location en utilisant le nouveau taux d'actualisation de la période, en contrepartie d'un ajustement du droit d'utilisation.

Enfin, les changements de montant de loyer, prévus au contrat, sans ajustements de surface ou de durée, entraîneront une réévaluation de la dette de loyer sans révision du taux d'actualisation en contrepartie d'un ajustement du droit d'utilisation.

## 22.6. Dépréciations d'actifs (IAS 36)

### Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à trois reprises le découpage de ses UGT, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découlant. Le découpage actuel des UGT date de 2015.

Le Groupe Cegedim compte 2 groupes d'UGT, correspondant à ses deux secteurs opérationnels (correspondant à l'information sectorielle présentée en Note 6) :

**Le secteur Assurance santé, RH et e-services** est un groupe d'UGT tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Il cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie), d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement de données (GERS).

**Le secteur Professionnels de santé** est un groupe d'UGT tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux deux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

### Tests d'impairment

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau de l'UGT ou du groupe d'UGT auxquels les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque le groupe d'UGT testé comporte un goodwill, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

### Valeur d'utilité

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF : discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur au moins 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la dernière année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires.

### Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour tous ses groupes d'UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Conformément à la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux d'exploitation après impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

### Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim. Chacun des 2 groupes d'UGT se voit donc appliquer le taux de croissance à l'infini qui lui est propre.

## 22.7. Les actifs financiers

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. En application de la norme IFRS 9, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat.

Au sein du Groupe, les actifs financiers comprennent les titres de capitaux propres (en particulier les titres de participation non consolidés), les prêts et dépôts et cautionnements.

## 22.8. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

## 22.9. Stocks de marchandises et en-cours de services

### Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

### En-cours de services

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

## 22.10. Créances clients et créances d'exploitation

### Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

### Autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

### Classification des actifs financiers

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

### Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats (IFRS 9)

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciations des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

## 22.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

## 22.12. Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

## 22.13. Actions gratuites (IFRS 2)

La juste valeur des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel au compte de résultat étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres du Groupe. Elle est déterminée par un expert indépendant, et correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté de la probabilité de présence au terme de la période d'acquisition.

## 22.14. Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

## 22.15. Engagements de Retraite (IAS 19)

### Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de personnels de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

### Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

### 22.16. Dettes financières (IAS 32 / IFRS 9)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

### 22.17. Reconnaissance des revenus (IFRS 15)

Les revenus du Groupe sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, appliquée à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Les modalités de reconnaissance du revenu s'appuient sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériels.

La Note 7 détaille plus spécifiquement les modalités de reconnaissance du revenu et d'application de la Norme IFRS 15.

### 22.18. Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

#### Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée.

### États financiers des entités étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;

La moyenne des moyennes mensuelles des cours de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;

Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupes est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

### 22.19. Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

### 22.20. Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Elle suit le même découpage que celui des divisions opérationnelles du Groupe :

**Le secteur Assurance santé, RH et e-services** est tourné vers une clientèle grands-comptes. Cette division regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Elle cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

**Le secteur Professionnels de santé** est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

**Cloud & Support** est le troisième secteur du Groupe. Il intervient en support aux divisions opérationnelles.

Les transactions entre ces divisions sont réalisées conformément à la politique de prix de transfert du Groupe. Elles relèvent notamment de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Le Groupe communique une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/ hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

Le Groupe communique également une information par métiers : Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing et BPO pour plus d'information se reporter à la Note 6 Information sectorielle.

## 4.7 | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Société Cegedim

Exercice clos le 31 décembre 2023  
A l'Assemblée générale de la société CEGEDIM S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CEGEDIM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Evaluation des goodwill

(Notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Risque identifié :

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des goodwill s'élève à 200 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 924 millions d'euros.

La Direction réalise, au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés, des tests de dépréciation au niveau des deux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les goodwill ont été affectés. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, étant établi que :

- La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité ;
- La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est la somme des flux actualisés de trésorerie attendus par le Groupe pour cette dernière.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des deux groupes d'UGT, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée.
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
  - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
  - Le taux de croissance à long terme de ces flux au regard des perspectives économiques du groupe ;
  - Les taux d'actualisation retenus avec les conditions de marché.
- Obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour apprécier si seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des goodwill ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Evaluation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif**

(Notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié :

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des frais de développement et logiciels internes s'élève à 186 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 924 millions d'euros.

Ces actifs incorporels correspondent aux dépenses de développement des nouveaux projets internes qui sont immobilisés dès lors que les critères énoncés en note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre des tests de perte de valeur au niveau des projets internes de développement auquel un actif significatif est rattaché. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation des frais de développement et logiciels internes comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### **Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CEGEDIM S.A. par l'Assemblée générale du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars et du 18 juin 2019 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 5<sup>ème</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre ::

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au Comité d'audit :

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

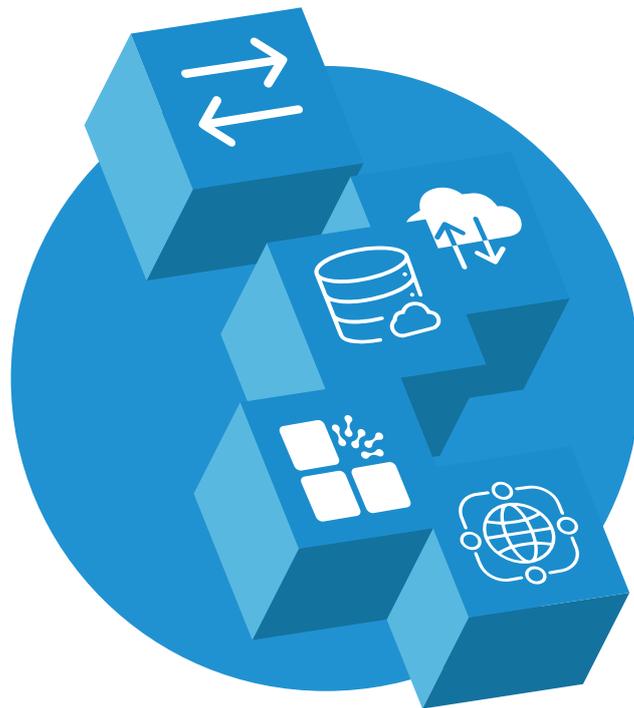
Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 2 avril 2024  
KPMG S.A.

Vincent de Becquevort  
Associé

Courbevoie, le 2 avril 2024  
Mazars

Jérôme de Pastors  
Associé







# Comptes sociaux

---

## 5.1 | Bilan

## Bilan Actif

En milliers euros	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2023 Net	31.12.2022 net
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	9 888	-	9 888	9 698
Concessions, brevets et droits similaires	497	483	14	25
Fonds commercial	7 699	160	7 539	4 911
Autres Immobilisations incorporelles	63 225	43 734	19 491	15 513
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 197	3 197	-	-
Installations techniques, outillage	6 403	4 268	2 135	2 300
Autres immobilisations corporelles	1 061	477	584	324
Immobilisations en cours				-
Immobilisations financières				
Autres participations	417 255	86 495	330 760	336 153
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Prêts	22 984	-	22 984	18 504
Autres immobilisations financières	2 234	-	2 234	2 277
<b>Actif immobilisé</b>	<b>534 444</b>	<b>138 814</b>	<b>395 630</b>	<b>389 705</b>
Stocks et en-cours				
Stocks de marchandises et matières premières	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances, acomptes versés sur commandes	20	-	20	9
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	25 254	613	24 741	26 396
Autres créances	22 533	-	22 533	18 146
Capital souscrit et appelé, non versé				-
Valeur mobilière de placement	9 571	1 368	8 203	6 550
Disponibilité	8	-	8	23
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 197	-	1 197	1 274
<b>Actif circulant</b>	<b>58 683</b>	<b>1 981</b>	<b>56 701</b>	<b>52 398</b>
Frais émission d'emprunt à étaler	214	-	214	444
Ecart de conversion actif	26	-	26	3
<b>TOTAL Actif</b>	<b>593 367</b>	<b>140 795</b>	<b>452 572</b>	<b>442 551</b>

**Bilan Passif et capitaux propres**

En milliers euros	31.12.2023	31.12.2022
Capital social	13 336	13 336
Prime d'émission de fusion, d'apport	29 992	29 992
Réserve légale	1 334	1 334
Réserves réglementées	9 071	8 682
Autres réserves	28 358	28 746
Report à nouveau	17 505	1 207
Résultat de l'exercice	1 697	16 298
Provisions réglementées	-	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>101 292</b>	<b>99 595</b>
Provisions pour risques	1 254	778
Provisions pour charges	3 976	3 247
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 230</b>	<b>4 025</b>
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	248 502	225 406
Emprunts et dettes financières divers	47 372	47 323
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15	64
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 134	19 823
Dettes fiscales et sociales	15 394	14 589
Dettes divers		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		-
Autres dettes	20 964	31 047
Produits constatés d'avance	669	675
<b>Dettes</b>	<b>346 050</b>	<b>338 928</b>
Écarts de conversion passif	0	3
<b>TOTAL Passif</b>	<b>452 572</b>	<b>442 551</b>

## 5.2 | Compte de résultat

## Partie 1

En milliers euros	31.12.2023	31.12.2022
Ventes de marchandises France	51	-
Ventes de marchandises Hors France	-	-
Production vendue de biens France	-	-
Production vendue de biens Hors France	-	-
Production vendue de services France	94 115	92 711
Production vendue de services Hors France	3 342	2 949
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>97 508</b>	<b>95 660</b>
Production stockée	-	-
Production immobilisée	9 888	9 698
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	3 259	5 242
Autres produits	974	959
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>111 629</b>	<b>111 559</b>
Achats de marchandises	-36	-
Variation de stocks de marchandises et matières premières	-	-
Achats de matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	-63 898	-68 483
Impôts, taxes et versements assimilés	-949	-503
Salaires et traitements	-29 011	-27 128
Charges sociales	-13 842	-12 556
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-6 647	-5 742
Dotations aux provisions sur actif circulant	-405	-316
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 881	-333
Autres charges	-2 006	-221
Charges d'exploitation	-118 675	-115 282
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-7 046</b>	<b>-3 723</b>

## Partie 2

En milliers euros	31.12.2023	31.12.2022
Produits financiers de participations	8 103	21 512
Autres intérêts et produits assimilés	1 069	291
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 576	76 705
Différences positives de change	5	9
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>13 753</b>	<b>98 517</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	-3 932	-5 032
Intérêts et charges assimilées	-12 723	-7 496
Différences négatives de change	-11	-44
<b>Charges financières</b>	<b>-16 666</b>	<b>-12 572</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 913</b>	<b>85 945</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-9 959</b>	<b>82 222</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 099	688
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>8 099</b>	<b>688</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-5 516	-74 296
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-5 516</b>	<b>-74 296</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 583</b>	<b>-73 608</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-880	-737
Impôt sur les bénéfices	9 953	8 421
<b>Total des produits</b>	<b>133 482</b>	<b>211 436</b>
<b>Total des charges</b>	<b>-131 785</b>	<b>-195 138</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 697</b>	<b>16 298</b>
Résultat net par action (en euros)	0,12	1,16
Résultat avant impôt par action (en euros)	-0,59	0,56
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	-0,71	5,87

## 5.3 | Annexes aux comptes sociaux

### 5.3.1 | Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

### 5.3.2 | Méthodes appliquées

#### Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

##### Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

##### Frais de développement

Cegedim engage des coûts dans le cadre du développement de logiciels ou de plateformes de services qui constituent le socle des offres commerciales destinées à ses clients, ou nécessaires à ses propres besoins en interne.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004-06 du CRC) :

La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle (notamment les salaires, la sous-traitance et les autres coûts directement rattachables) qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Ces coûts sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

##### Immobilisations acquises

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

Elles sont constituées d'immobilisations incorporelles (telles que des logiciels acquis auprès de sociétés externes) et d'immobilisations corporelles (essentiellement des installations techniques et des matériels informatiques).

##### Tests de dépréciation

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment la productivité attendue de l'actif ou les débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test de dépréciation susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

### Matériels informatiques

Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique : entre 3 et 4 ans en linéaire.

Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

### Agencements et installations

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

## Participations et autres titres

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. En cas de survenance d'événements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests visent à identifier les situations dans lesquelles la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, conduisant à comptabiliser une dépréciation du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur des titres diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations, soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires.
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

## Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Les actions propres existantes au 31 décembre 2023 concernent en totalité des actions propres destinées aux salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Cependant, une provision pour dépréciation d'un montant de 1 155 K€ est constatée au 31 décembre 2023 pour les actions propres non encore affectées à des plans.

## Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

## Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation de la société, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Les principales provisions dans la société Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

## Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

## Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

Ventes de logiciels et de matériels

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) (1) lorsqu'il existe un accord avec le client, (2) que la livraison et l'acceptation sont intervenues, (3) que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (4) qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Prestations de services

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

L'accès aux bases de données de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période considérée ;

Les études standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;

Les traitements informatiques (projets) réalisés pour le compte de clients sont enregistrés à l'avancement lors de la réalisation de la prestation ;

Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

## Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

## Frais d'émission d'emprunts

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2023 s'élève à 229 milliers d'euros.

## Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008- 1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

### 5.3.3 | Informations complémentaires

#### Note 1 | Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2022	Reclassement poste à poste	Acquisitions / Apports	Cessions Sorties	31.12.2023
Frais de développement <sup>(1)</sup>	9 698	-9 698	9 888	-	9 888
Autres immobilisations incorporelles <sup>(2)</sup>	59 090	9 698	2 638	-5	71 421
Autres immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>68 788</b>	-	<b>12 525</b>	<b>-5</b>	<b>81 309</b>
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Constructions installations générales	3 197	-	-	-	3 197
Installations techniques, outillage	6 384	-	457	-438	6 403
Matériel de bureau, informatique, mobilier	723	-	342	-4	1 061
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>10 304</b>	-	<b>799</b>	<b>-442</b>	<b>10 661</b>
Autres participations	421 383	-	4 377	-8 505	417 255
Prêts, autres immobilisations financières <sup>(3)</sup>	21 531	-	14 398	-10 711	25 218
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>442 914</b>	-	<b>18 775</b>	<b>-19 216</b>	<b>442 474</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>522 006</b>	-	<b>32 099</b>	<b>-19 662</b>	<b>534 444</b>

1) Au cours de l'exercice 2023 Cegedim SA a mis en service pour 9 698 milliers d'euros de projets issus de développements réalisés en interne et enregistre à la clôture un total de 9 888 milliers d'euros de développements capitalisés sur la période. Le principal projet à visée commerciale concerne les plateformes de dématérialisation support des offres de la division e-business. La durée d'amortissement moyenne des projets développés pour cette division est de 5 ans

2) Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est principalement composé de :

- 7 699 milliers d'euros de fonds commerciaux comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels ;
- 59 434 milliers d'euros de logiciels issus des projets de développement réalisés en interne ;
- 3 791 milliers d'euros de logiciels acquis à des sociétés externes

3) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 2 234 milliers d'euros de dépôts de garantie, 20 756 milliers d'euros de prêts aux filiales et 2 228 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction.

Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 2.58 % pour les prêts aux filiales étrangères ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

## Note 2 | Amortissements

En milliers d'euros	31.12.2022	Apport	Dotations	Reprises	31.12.2023
Frais de développement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	38 641	-	5 741	-5	44 377
Autres immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
<b>Amortissement immobilisations incorporelles</b>	<b>38 641</b>		<b>5 741</b>	<b>-5</b>	<b>44 377</b>
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Constructions installations générales	3 197	-	-	-	3 197
Installations techniques, outillage	4 084	6	604	-426	4 268
Matériel de bureau et informatique	399	9	73	-4	477
<b>Amortissement immobilisations corporelles</b>	<b>7 680</b>	<b>15</b>	<b>677</b>	<b>-430</b>	<b>7 942</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>46 321</b>	<b>15</b>	<b>6 418</b>	<b>-435</b>	<b>52 319</b>

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles	5 741			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 741</b>			
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques, outillage	604			
Matériel de bureau et informatique	73			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>677</b>			
<b>Total dotations</b>	<b>6 418</b>			

<sup>(1)</sup> Le montant des amortissements sur les logiciels internes est de 39 978 milliers d'euros au 31/12/2023

## Note 3 | Provisions

En milliers d'euros	31.12.2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2023
Amortissements dérogatoires	-				-
<b>Provisions réglementées</b>	<b>-</b>				<b>-</b>
Provisions pour litiges	66	68			134
Provisions pour pertes de change	3	26		-3	26
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 021	383	-54		2 349
Provisions actions attribuées aux salariés	1 226	1 022	-621		1 628
Autres provisions pour risques et charges	105	408	-105		408
Provisions pour risques sur titres de participations	604	511		-430	685
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 025</b>	<b>2 419</b>	<b>-780</b>	<b>-433</b>	<b>5 230</b>
Titres de participation	85 230	2 026	-43	-718	86 495
Autres immobilisations financières	750			-750	-
Provisions sur stocks et en cours	-				-
Provisions pour dépréciation de créances clients	2 423	405	-1 500	-716	613
Autres provisions pour dépréciation	2 632	1 368		-2 632	1 368
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	-				-
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>91 035</b>	<b>3 799</b>	<b>-1 543</b>	<b>-4 816</b>	<b>88 476</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>95 060</b>	<b>6 218</b>	<b>-2 323</b>	<b>-5 249</b>	<b>93 706</b>
Dotations et reprises d'exploitation		2 286	-2 280	-716	
Dotations et reprises financières		3 932	-43	-4 533	
Dotations et reprises exceptionnelles					

## Note 4 | Echéances des créances et dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	22 984		22 984
Autres immobilisations financières	2 234		2 234
Clients douteux ou litigieux	88	88	
Autres créances clients	25 266	25 266	
Personnel et comptes rattachés	50	50	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	68	68	
État : impôt sur les bénéfices	14 779	2 318	12 461
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 047	1 047	
État : créances diverses	0		
Groupe et associés	6 515	6 515	
Débiteurs divers	75	75	
Charges constatées d'avance	1 197	1 197	
<b>Total créances</b>	<b>74 303</b>	<b>36 624</b>	<b>37 679</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	14 307		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	10 576		

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	112 389	112 389		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	136 113	1 113	135 000	
Emprunts et dettes financières divers	47 372	270	47 102	
Fournisseurs et comptes rattachés	13 134	13 134		
Personnel et comptes rattachés	8 240	8 240		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	2 704	2 704		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	4 097	4 097		
État : autres impôts, taxes assimilées	353	353		
Groupe et associés	20 742	20 742		
Autres dettes	222	222		
Produits constatés d'avance	669	669		
<b>Total dettes</b>	<b>346 035</b>	<b>163 933</b>	<b>182 102</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 644			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 595			

## Note 5 | Endettement financier

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)		
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	182 102	182 091
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	1 113	1 113
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	270	232
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)		
Concours bancaires courants	112 389	89 293
<b>Total dettes financières</b>	<b>295 874</b>	<b>272 729</b>
Trésorerie active	8	23
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>295 866</b>	<b>272 706</b>

### Financement

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la facilité de crédit revolving (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire. L'option de prolongation d'un an a été activé en décembre 2019. La date de maturité du RCF est dorénavant le 9 octobre 2024.

Au 31 décembre 2023, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- Crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2024 ;
- Prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025 ;
- Facilités de découvert de 24,0 millions d'euros non utilisés.

**Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de couverture de taux, cependant l'essentiel de la dette est à taux fixe. La part de dette soumise à la variation de taux d'intérêts au 31 décembre 2023 est de 45 millions d'euros.**

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En l'application du règlement ANC 2015- 05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert.

## Note 6 | Frais d'émission d'emprunt

En milliers d'euros	31.12.2022	Augmentation	Dotations	31.12.2023
Frais d'émission d'emprunts	444		229	214

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2023 s'élève à 229 milliers d'euros.

## Note 7 | Retraite

En milliers d'euros	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 997	2 349

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 4 345 974 euros dont 1 997 006 euros versés à une compagnie d'assurance.

**Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :**

### Hypothèses économiques

Taux d'intérêt net : 3,17 %

Augmentation des salaires : 2.5 % inflation comprise.

### Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2019- 2017

Mobilité :

- 7,5 % par an jusqu'à 35 ans
- 4 % jusqu'à 45 ans
- 1,8 % jusqu'à 55 ans
- 0,5 % jusqu'à 60 ans
- 0 % au-delà de 61 ans

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres et : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres.

### Convention collective

La société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie jusqu'au 31 décembre 2023.

A compter du 1er janvier 2024, la société Cegedim est rattachée à la convention collective Syntec.

## Note 8 | Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves règlementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions règlementées	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>13 337</b>	<b>29 992</b>	<b>1 334</b>	<b>4 612</b>	<b>19 652</b>	<b>0</b>	<b>5 567</b>	<b>0</b>	<b>74 494</b>
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2020					5 567		-5 567		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				2 399	-2 399				0
Impact IFRIC						1 038			1 038
Provisions réglementées									0
Résultat 2021							14 594		14 594
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>13 337</b>	<b>29 992</b>	<b>1 334</b>	<b>7 011</b>	<b>22 820</b>	<b>1 038</b>	<b>14 594</b>	<b>0</b>	<b>90 127</b>
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2021					14 426	168	-14 594		0
Dividendes					-6 830				-6 830
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				1 671	-1 671				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2022							16 298		16 298
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>13 337</b>	<b>29 992</b>	<b>1 334</b>	<b>8 682</b>	<b>28 746</b>	<b>1 206</b>	<b>16 298</b>	<b>0</b>	<b>99 595</b>
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2022						16 298	-16 298		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				389	-389				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2023							1 697		1 697
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>13 337</b>	<b>29 992</b>	<b>1 334</b>	<b>9 071</b>	<b>28 357</b>	<b>17 504</b>	<b>1 697</b>	<b>0</b>	<b>101 292</b>

## Note 9 | Éléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	417 255		
Prêts	20 756		
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	3 364	6 099	28
Autres créances	6 515	63	
Dettes			
Dettes financières	-1 141		-45 103
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-4 829	-1 923	-1 389
Autres dettes	-20 815		
Financiers			
Charges financières	-4 922	-43	-2 683
Produits financiers	1 069		
Exploitation			
Management fees			-2 004
Loyers	-117		-8 265

## Note 10 | Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2023
Ventes de marchandises	51	-	51
Production de biens	-	-	-
Production de services	94 115	3 342	97 457
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>94 166</b>	<b>3 342</b>	<b>97 508</b>

## Note 11 | Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2023
Dividendes à recevoir	-
<b>Créances rattachées à des participations</b>	-
Clients, factures à établir	3 826
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>3 826</b>
Fournisseurs, avoir à recevoir	3
Personnel, produits à recevoir	-
Etat, TVA et produits à recevoir	-
Filiales, remboursement de capital à recevoir	-
<b>Autres créances</b>	<b>3</b>
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>3 829</b>

## Note 12 | Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31.12.2023
Intérêts courus à payer sur emprunts	1 113
Intérêts courus à payer sur participation	38
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 151</b>
Fournisseurs, factures à recevoir	3 506
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>3 506</b>
Provision pour congés payés	2 860
Provision RTT	700
Provision congés CET	194
Personnel, autres charges à payer	3 270
Etat, TVA et charges à payer	281
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>7 305</b>
Filiales, remboursement de capital à payer	-
Charges à payer	78
Clients, avoirs à établir	59
<b>Total</b>	<b>12 099</b>

## Note 13 | Détail des charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31.12.2023
Sous-traitance	37
Loyers & charges locatives	256
Redevance Logiciels	256
Maintenance Logiciels	83
Assurances	-
Abonnements	21
Publicité	35
Location matériel	28
Frais de personnel	64
Frais de recrutement	335
Autres	82
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>1 197</b>
Prestation de services	669
Produits financiers	-
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>669</b>

## Note 14 | Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	31.12.2023
Pénalités amendes fiscales et pénales	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	-
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	-11
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées <sup>(1)</sup>	-5 505
Autres charges exceptionnelles	-
Dotations aux Amortissements Dérogatoires	-
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-5 516</b>
Produits de cession des immobilisations incorporelles	-
Produits de cession des immobilisations corporelles	-
Produits de cession des immobilisations financières <sup>(1)</sup>	8 099
Autres produits exceptionnels	-
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	-
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	-
Reprise sur dépréciations titres et risques	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>8 099</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 583</b>

<sup>(1)</sup> Correspond essentiellement à la cession des titres CEGEDIM ASSURANCES CONSEIL pour 2 637 milliers d'euros.

## Note 15 | Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dotations / Reprises financières <sup>(1)</sup>	644	71 673
Charges et produits d'intérêt financiers	-11 654	-7 205
Dividendes reçus	8 103	21 512
Autre résultat financier (dont gains et pertes de change)	-6	-35
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 913</b>	<b>85 945</b>

<sup>(1)</sup> Concerne essentiellement des dotations et reprises pour dépréciation des titres de participation comme indiqué en note 3

## Note 16 | Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.

Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

Smart RX, Cegedim Activ, Cegedim Cloud, Cegedim Ingénierie, Cegedim Outsourcing, Cegedim SRH, Cetip, GERS SAS, Incams, Medexact, Pharmastock, CMedia, I Assurances, Santestat, BSV, Audiprint, Mérito.

Le groupe d'intégration fiscale génère un bénéfice fiscal d'ensemble de 14 914 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 13 224 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 13 224 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés.

## Note 17 | Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-9 959	-3 189	-13 148
Profit d'impôt		13 224	13 224
Résultat exceptionnel	2 583	-82	2 501
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-880		-880
Impôt lié à des exercices antérieurs			
Retenu à la source			
<b>Résultat comptable</b>	<b>-8 256</b>	<b>9 953</b>	<b>1 697</b>

## Note 18 | Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2023 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organic : 127 milliers d'euros ;
- Participation : 880 milliers d'euros ;
- Provision départ en retraite : 382 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 398 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 461 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 25,83 %).

## Note 19 | Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 599 187 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 154 770 euros.

## Note 20 | Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225- 43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

## Note 21 | Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des rétributions des Administrateurs s'est élevé à 173 milliers d'euros en 2023 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	- 1 072	- 1 213
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	- 1 072	- 1 213
<b>Indemnités de rupture de contrat de travail</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

## Note 22 | Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 631 723	54,52 %	201 355	7 430 368	14 860 736	15 062 091	69,10 %
Bpifrance (ex FSI)	287 221	2,05 %	0	287 221	574 442	574 442	2,63 %
Public	5 658 611	40,43 %	5 576 366	82 245	164 490	5 740 856	26,34 %
Cegedim <sup>(1)</sup>	419 618	3,00 %	0	0	0	0	1,93 %
<b>Totaux</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5 777 721</b>	<b>7 799 834</b>	<b>15 599 668</b>	<b>21 377 389</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres				Valeur nominal	
	À la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	À la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0,9528	0,9528

## Note 23 | Actions propres

24 920 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2023, au titre du plan du 26 janvier 2021, pour un montant de 573 milliers d'euros.

3 191 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2023, au titre du plan du 27 janvier 2020, pour un montant de 74 milliers d'euros.

## Note 24 | Identité de la société mère de Cegedim : FCB

137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt, Siren 340 651 132

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

## Note 25 | Attributions d'actions gratuites

Le conseil du 26 janvier 2021 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Le conseil du 27 janvier 2022 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les conseils du 26 janvier 2023 et 19 septembre 2023 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 26 janvier 2021 a autorisé une attribution maximum de 37 068 actions gratuites.
- Le plan du 27 janvier 2022 a autorisé une attribution maximum de 49 845 actions gratuites.
- Le plan du 26 janvier 2023 a autorisé une attribution maximum de 47 970 actions gratuites.
- Pour les plans 2021, 2022 et 2023 l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les-dites actions pendant une durée de 1 an.

La charge mesurant « l'avantage » offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

À la clôture du 31 décembre 2023, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 1 627 milliers d'euros.

## Note 26 | Effectif

	31.12.2023
Cadres	326
Non-Cadres	99
Apprentis	22
Mandataires sociaux	3
<b>Total personnel salarié</b>	<b>450</b>

## Note 27 | Engagements hors bilan

### Cautions de Cegedim à ses filiales

#### Toutes filiales

- Le conseil d'administration du 23 mars 2023 a autorisé la société Cegedim, pour une durée d'un an, à donner à ses filiales les cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros.

#### Filiale GERS

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire ( pénalités, indemnités, intérêts de retard ... ) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titres des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm (Assemblée du 17/06/2020).

#### Filiale CETIP

- Garantie donnée à sa filiale CETIP dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie. La société CEGEDIM s'engage à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (CA 20/09/2022).

### Compléments de prix

Les opérations de croissance externe réalisées en 2022 comportent des clauses de compléments de prix, décaissables en 2024 et 2025, pour un montant maximum de 0,7 M€ sous réserve que les conditions prévues contractuellement soient remplies.

## Note 28 | Autres Produits

Les autres produits sont composés des refacturations aux filiales liées aux plans d'actions gratuites pour un montant de 856 milliers d'euros, de subventions pour 50 milliers d'euros et de produits divers de gestion courante pour un montant de 68 milliers d'euros.

## Note 29 | Transferts de charges

Les transferts de charges qui représentent un montant de 263 milliers d'euros sont essentiellement composés de refacturation de charges aux filiales.

## Note 30 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2023 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

### Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour les années 2015 et 2016. Ce contrôle s'est soldé par un avis de redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux, contestés par l'administration. Le 21 octobre 2021, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour les années 2019 et 2020, qui n'a pas donné lieu à d'autres redressements que ceux déjà contestés.

Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que le redressement envisagé par l'administration est infondé au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La société a donc mis en œuvre et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles.

Sur la période écoulée, Cegedim S.A. a poursuivi l'imputation des déficits fiscaux contestés sur ses résultats taxables, et a ainsi bénéficié d'une économie d'impôts dont le montant cumulé s'élève à 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'administration fiscale a adressé à Cegedim S.A. au premier semestre 2022 un avis de mise en recouvrement, qui a conduit la société à régler un total de 12,1 millions d'euros d'impôts au titre des déficits utilisés jusqu'en 2020, et 0,4 millions d'euros d'intérêts de retard. En février 2024, l'administration fiscale a également mis en recouvrement la somme de 10,9 millions d'euros d'impôts au titre des déficits utilisés en 2021 et 2022, sans intérêts ni pénalités eu égard à la bonne foi de la société. La contrepartie de ces versements n'a pas été comptabilisée en charges : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas d'issue favorable.

Par conséquent, dans le cas où ce contentieux se solderait par une issue défavorable, Cegedim S.A. devrait comptabiliser dans ses résultats une charge d'impôts de 27,2 millions d'euros, mais n'aurait à décaisser en trésorerie que la quote-part d'impôts encore non acquittée, à savoir 4,1 millions d'euros.

De plus, en application des normes IFRS, Cegedim S.A. comptabilise dans ses comptes consolidés un actif d'impôts différés au titre du stock de déficits encore non utilisés, qui matérialise le gain futur d'impôts que la société pourrait encore réaliser. Il

convient de préciser que les écritures comptables relatives aux impôts différés n'ont jamais d'incidence sur la trésorerie. Jusqu'au 31 décembre 2022, l'actif d'impôts différés était inchangé et s'élevait à 20 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, cet actif s'élève à 7,7 millions d'euros du fait d'un ajustement à la baisse de 12,3 millions d'euros comptabilisé en charges d'impôts différés dans les résultats consolidés. La société a en effet pris acte d'une évolution de la jurisprudence, parue en juillet 2023, qui la conduit à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable au titre du reliquat de déficits contestés.

En cas d'issue défavorable, l'actif d'impôts différés existant à la clôture devrait être comptabilisé en pertes dans les résultats consolidés pour sa totalité, à savoir 7,7 millions d'euros, sans décaissement de trésorerie.

Cegedim S.A., en accord avec ses avocats, considère qu'elle dispose toujours d'arguments solides pour obtenir l'annulation du redressement dont elle fait l'objet, à hauteur des positions comptables actuellement reflétées dans ses comptes. Au dernier trimestre 2023 la société a donc saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Elle reste confiante dans ses chances probables de succès et n'a passé aucune provision dans ses comptes.

Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de 34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés de 7,7 millions d'euros diminuera à concurrence des impôts réellement économisés qui viendront s'incrémenter aux 27,2 millions d'euros déjà constatés.

Le risque maximal de décaissement de trésorerie a considérablement diminué du fait des mises en recouvrement intervenues au cours des 18 derniers mois et s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il progressera à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

### Prise de participation au capital de PHEALING

Le 30 novembre 2023, Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances. Basée sur son moteur d'Intelligence Artificielle avancé, l'offre de Phealing répond à un besoin essentiel des officines de pharmacie : le double contrôle des ordonnances, une responsabilité qui consiste à vérifier, au moment de la délivrance, la conformité entre les médicaments vendus, l'ordonnance du patient et son profil physiopathologique.

Phealing a été intégrée dans les comptes du Groupe en date du 31 décembre 2023, donc uniquement pour ses postes de bilan.

### Litige avec la société EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en cassation, à l'issue duquel la Cour de cassation par un jugement en date du 20 mars 2024 a cassé l'arrêt de la Cour d'appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire est donc renvoyée devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision.

## Note 31 | Evènements post-clôture

A l'exception du fait indiqué ci-dessous, aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 27 mars 2024.

### Poursuite de la guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activités en Russie ni en Ukraine, et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

### Opérations de Transmission Universelle de Patrimoine

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les sociétés Cegedim SRH, Cegedim Outsourcing, Audiprint et BSV font l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en faveur de CEGEDIM SA.

### 5.3.4 | Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières au 31 décembre 2023

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
<b>Titres de participation sociétés françaises (en euros)</b>			<b>251 611 742</b>
Smart RX	8 161	100,00 %	44 168 377
BSV	1 000	100,00 %	539 119
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	48 366 000
Cegedim Cloud	799 276	92,00 %	7 000 100
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	5 553 319
Cegedim SRH	9 776 601	100,00 %	22 450 632
Cetip	39 340	99,74 %	1 288 404
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Gers SAS	50	100,00 %	1 871 428
Incams	2 500	100,00 %	8 276 328
Isiakle GIE	833	16,66 %	8 330
Medexact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	371 114
C-Media	26 000	100,00 %	29 964 694
Cegedim Santé	11 000 000	81,99 %	78 291 650
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Clamae	7 255	40,80 %	819 809
Phealing	10 000	53,17 %	1 137 750
<b>Titres de participation sociétés étrangères (en euros)</b>			<b>79 148 328</b>
Activus (Angleterre)	300	100,00 %	8 963 597
In Practice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	3 570 240
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	13 564
Cegedim Internal Services Ltd (Irlande)	60 000 000	100,00 %	59 353 459
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	999 768
Cegedim Outsourcing Maroc	1	0 %	100
Cegedim Egypte	999	99,90 %	4 807
Cegedim Ebusiness GmbH(ex Ximantix Software GmbH)	150 000	100,00 %	-
Cegedim Services Maroc	10 000	100,00 %	-
<b>Total titres de participation valeur nette (en euros)</b>			<b>330 760 070</b>

Société	Nombre d'action ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
<b>Total titres de participation valeur nette (en euros)</b>			<b>330 760 070</b>
Autre titres immobilisés	II		
<b>Société françaises</b>			
Titres cotés			Néant
<b>Société étrangères</b>			<b>Néant</b>
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			7 915 623
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			287 144
<b>Total général ( en euros)</b>			<b>338 962 837</b>

### 5.3.5 | Tableau des filiales et des participations détenues à plus de 50 %

Filiales	Capital social <sup>(1)</sup>	Capitaux propres autres que capital social <sup>(1)</sup>	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés valeur nette	Provision pour risque	Chiffre d'affaires HT <sup>(2)</sup>	Résultat net <sup>(2)</sup>	Dividendes reçus
Cegedim Outsourcing	2 500	3 370	100,00	5 553	0	5 553			35 370	1 104	
Gers SAS	50	16 734	100,00	1 871	0	1 871			62 745	8 496	5 500
Cetip	749	42 683	99,74	1 288	0	1 288			87 808	7 174	1 573
SCI 2000	4	1 115	68,83	847	0	847			535	268	
Incams	8 038	238	100,00	10 626	2 349	8 276			-	478	
Pharmastock	576	-205	100,00	576	205	371			1 212	5	
Cegedim SRH	17 000	43 179	100,00	22 451	0	22 451			104 420	11 274	
C-Media	28 030	12 408	100,00	29 965	0	29 965			44 767	3 421	
Cegedim Santé	94 317	35 830	81,99	78 292	0	78 292			71 343	-3 689	
Medexact	37	3 030	100,00	655	0	655			5 815	725	900
Cegedim Activ	31 689	37 463	100,00	48 366	0	48 366			65 576	241	
Smart RX	46 436	-41 525	100,00	102 113	57 945	44 168	14 000		49 982	-3 498	
Cegedim Cloud	8 688	4 850	92,00	7 000	0	7 000	3 650		48 723	-84	
BSV	125	144	100,00	1 889	1 350	539			1 139	199	
Phealing	19	-67	53,17	1 138		1 138			-	-	
Activus	4 948	-4 452	100,00	16 373	7 409	8 964			8 017	516	
Cegedim Belgique	1 000	270	99,97	1 000	0	1 000			12	-226	
Croissance 2006 Belgique	1 378	106	100,00	6 243	0	6 243			-	-32	
Cegedim Internal Services Ltd	60 000	2 953	100,00	60 000	647	59 353			-	1 175	
Thin	881	-867	100,00	1 097	1 084	13			1 111	-	
INPS	19 562	7 015	100,00	3 570	0	3 570			17 469	-8 178	
Cegedim Egypte	3	1 474	99,90	5	0	5	1 356		6 450	550	
Cegedim Services Maroc	91	-594	100,00	100	100	0		503	-	-412	
Ximantix	150	-332	100,00	8 226	8 226	0		182	2 612	-98	
<b>Total des filiales détenues à plus de 50 %</b>				<b>409 245</b>	<b>79 315</b>	<b>329 930</b>	<b>19 006</b>	<b>685</b>	<b>615 106</b>	<b>19 409</b>	<b>7 973</b>

### 5.3.6 | Tableau des filiales et des participations détenues à moins de 50 %

Filiales	Capital social <sup>(1)</sup>	Capitaux propres autres que capital social <sup>(1)</sup>	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés valeur nette	Provision pour risque	Chiffre d'affaires HT <sup>(2)</sup>	Résultat net <sup>(2)</sup>	Dividendes reçus
Edipharm	15	580	20,00	3	0	3			15 401	526	99
Cegedim Outsourcing Maroc	210	708	0	0	0	0			8 033	191	
ISIAKLE	50	0	16,66	8	0	8			0	0	
Clamae	18	-4 387	40,80	8 000	7 180	820	1 750		12 343	-2 981	
<b>Total filiales détenues à moins de 50 %</b>				<b>8 011</b>	<b>7 180</b>	<b>831</b>	<b>1 750</b>		<b>35 777</b>	<b>-2 264</b>	<b>99</b>
<b>Total</b>				<b>417 255</b>	<b>86 495</b>	<b>330 760</b>	<b>20 756</b>	<b>685</b>	<b>650 883</b>	<b>17 145</b>	<b>8 072</b>

<sup>(1)</sup> Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours de clôture de l'exercice 2023.

<sup>(2)</sup> Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2023.

## 5.4 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Société Cegedim

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société Cegedim S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cegedim S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Evaluation des titres de participation

(Paragraphe 5.3.2 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des immobilisations financières de la société s'élève à 357 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 453 millions d'euros, dont 332 millions d'euros d'autres participations et 25 millions d'euros de prêts et autres immobilisations financières.

Comme indiqué dans le paragraphe 5.3.2 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité étant établi que :

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations, soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires ;
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des immobilisations financières au bilan et du jugement de la Direction nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

### Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Comparer la valeur des immobilisations financières avec leur valeur recouvrable ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable estimée, parmi lesquelles la croissance de l'activité, les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

### Evaluation et comptabilisation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif (Paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des frais de développement et des logiciels internes s'élève à 29 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 453 millions d'euros.

Les coûts de développement des nouveaux projets sont immobilisés uniquement lorsque les critères énoncés par le règlement n°2004-06 du CRC et présentés au paragraphe 5.3.2 de l'annexe sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

La société s'assure lors de chaque clôture ou si un indice de perte de valeur a été identifié que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Nous avons considéré l'évaluation et la comptabilisation des coûts de développement inscrits à l'actif comme un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement requis par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

### Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la conformité avec les normes comptables en vigueur, des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par la société autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Revoir les durées d'utilité retenues ;
- Corroborer par sondage la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires****Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au 1 de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société par l'Assemblée générale du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars et du 18 juin 2019 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 5<sup>ème</sup> année.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.  
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Mazars  
Paris La Défense, le 2 avril 2024  
Jérôme de Pastors  
Associé

KPMG S.A.  
Paris La Défense, le 2 avril 2024  
Vincent de Becquevort  
Associé

## 5.5 | Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	<b>13 336 506</b>	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
ordinaires	<b>13 997 173</b>	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire				-	-
Nombre maximum d'actions à créer				-	-
par conversion d'obligations				-	-
par droit de souscription				-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	<b>97 508 439</b>	95 659 937	90 983 440	79 942 170	75 880 873
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<b>-2 083 240</b>	-58 175 352	2 376 251	505 412	19 493 059
Impôts sur les bénéfices	<b>-9 952 599</b>	-8 410 898	-10 343 521	-9 308 723	-9 859 189
Participation des salariés	<b>880 213</b>	736 820	828 715	683 948	726 824
Dot. amortissements et provisions	<b>5 292 630</b>	-66 789 259	-2 703 439	3 562 846	37 706 316
Résultat net	<b>1 696 515</b>	16 297 984	14 594 496	5 567 341	-9 080 892
Résultat distribué					-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	<b>0,50</b>	-4,22	0,49	0,65	2,05
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	<b>0,12</b>	1,16	1,04	0,40	-0,65
Dividende attribué					-
Personnel					
Effectif au 31.12 des salariés	<b>448</b>	432	356	370	343
Masse salariale	<b>29 010 503</b>	27 127 819	24 728 301	22 302 978	21 915 011
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	<b>13 842 198</b>	12 555 586	11 660 143	10 277 275	10 123 648







**DPEF**

**Groupe Cegecim**

---

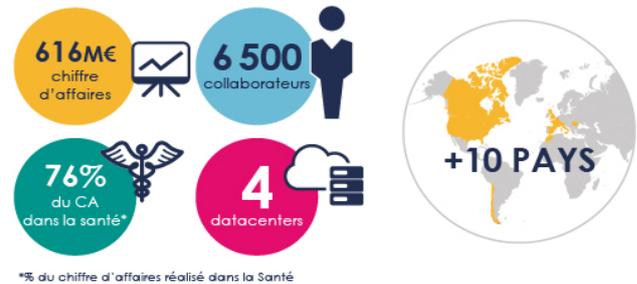
## 6.1 | Activités, modèle d'affaires et chaîne de valeur du Groupe Cegedim

### 6.1.1 | Activités

Fondé en 1969, Cegedim est un groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance, ainsi que dans la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous secteurs d'activité.

Depuis plus de cinquante-cinq ans, l'histoire de Cegedim est marquée par la richesse des relations humaines avec ses différents partenaires, clients, collaborateurs, par de nombreuses aventures technologiques liées à la transformation de la société vers le digital, et motivée par la satisfaction de concevoir et de créer de nouveaux services et de nouveaux produits. Cegedim compte plus de 6 500

collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 616 millions d'euros en 2023. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).



### 6.1.2 | Organisation et modèle économique

Le Groupe Cegedim est structuré autour de business units, se concentrant sur l'excellence technologique dans des secteurs à fort potentiel de croissance. Il propose une large gamme de solutions et de services innovants à destination des professionnels de santé, des chercheurs, des entreprises et autorités de santé, des compagnies d'assurance et des entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation, d'hébergement sécurisé et d'échanges dématérialisés.

Le Groupe a par ailleurs identifié des opportunités de croissance soutenues par des facteurs tels que les évolutions réglementaires, la complexité croissante des systèmes de soins, le vieillissement de la population...

Positionné sur des marchés en constante évolution, Cegedim dispose de fondamentaux solides, d'un portefeuille équilibré, d'une clientèle diversifiée et d'une couverture géographique étendue, et souhaite avoir un impact positif sur la santé, le bien-être et la qualité de vie en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, ainsi qu'à un meilleur accès à ceux-ci.

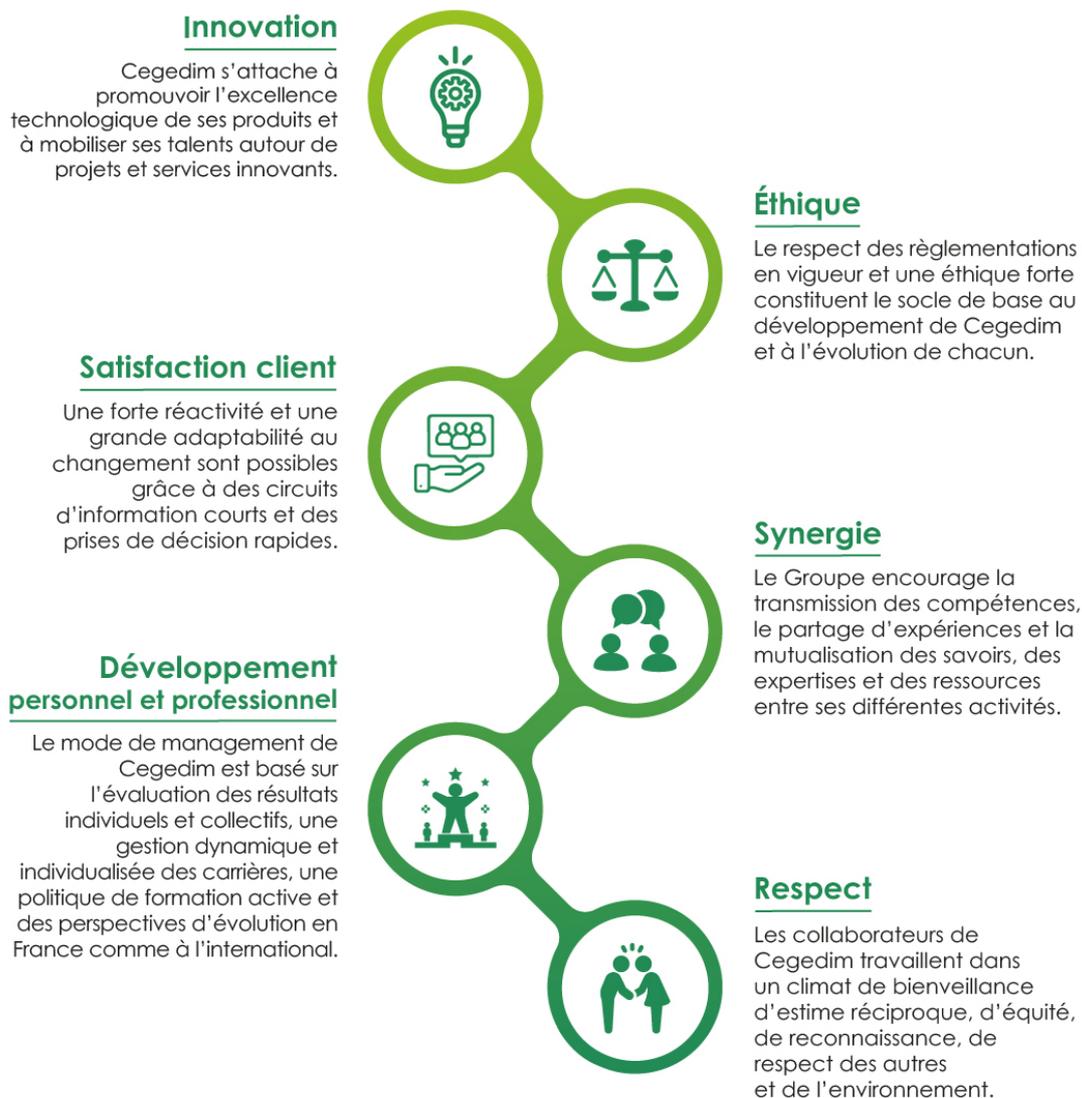
Pour plus d'informations sur :

- Le modèle économique, la stratégie de croissance, l'organisation, les marchés du Groupe ainsi que les grandes tendances qui les affectent, consulter le Panorama Cegedim ainsi que le chapitre « Présentation du Groupe » du Document d'Enregistrement Universel ;
- Les faits marquants de l'exercice, consulter le chapitre « Commentaires sur l'exercice » du Document d'Enregistrement Universel.

## 6.1.3 | Valeurs du Groupe Cegedim

### Cegedim, un groupe de **Valeurs**

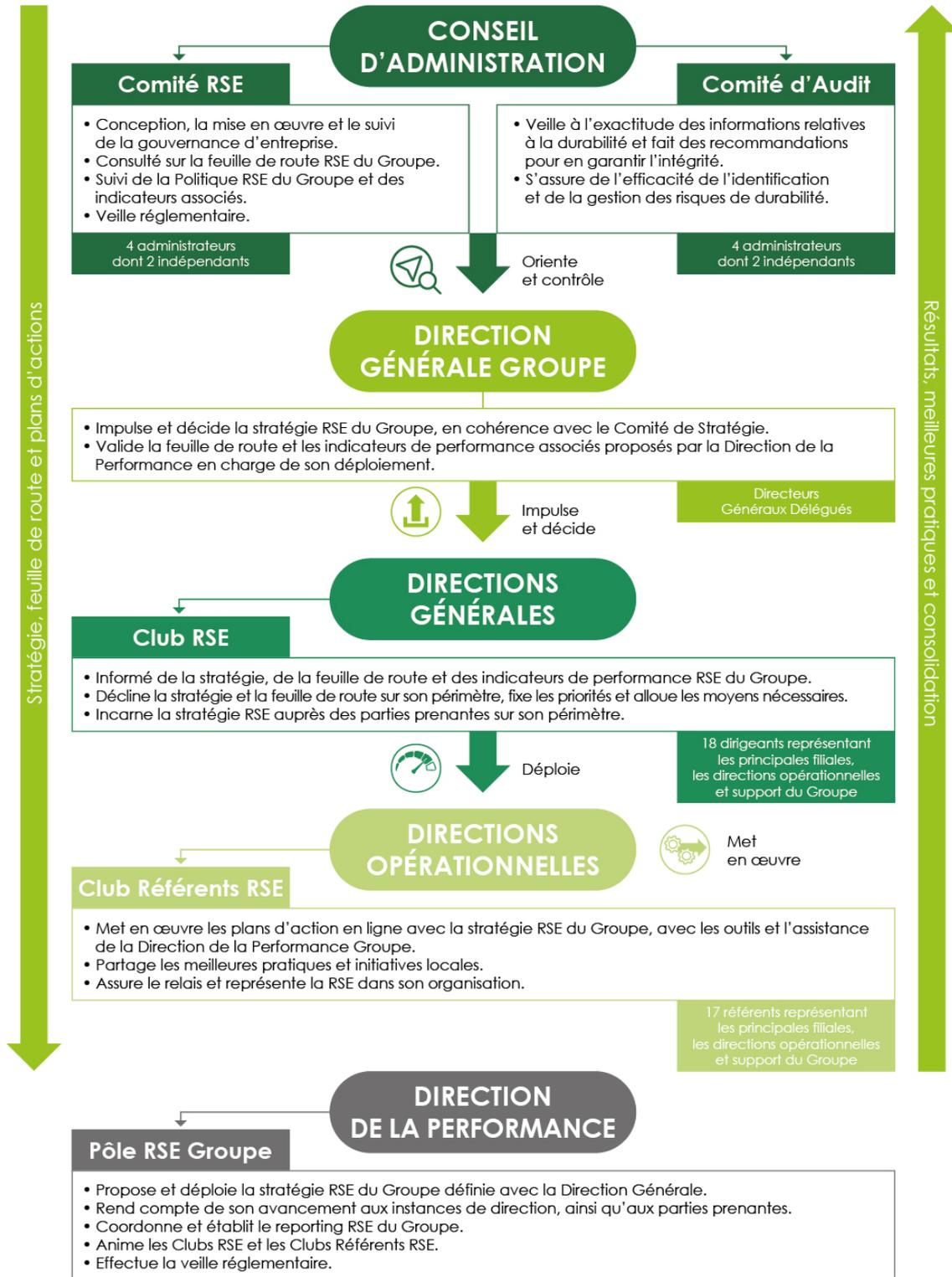
L'exigence d'innovation, de qualité et d'investissement est au cœur de la stratégie de croissance du Groupe et s'appuie sur des valeurs fortes.



## 6.1.4 | Gouvernance de la RSE

La gouvernance de l'entreprise est décrite au chapitre « Gouvernance » du Document d'Enregistrement Universel.

Dès 2021, le Groupe a fait évoluer sa gouvernance avec la création de son comité RSE, afin de répondre aux enjeux de création de valeur durable. La stratégie et la feuille de route RSE de Cegedim sont élaborées et pilotées grâce à un déploiement de celle-ci à tous les niveaux du Groupe.



## 6.1.5 | Parties prenantes

Les parties prenantes regroupent l'ensemble des personnes, partenaires, entités et communautés dont les intérêts pourraient être affectés par les décisions et activités de Cegedim, ou qui peuvent les impacter en retour.

Nous consultons régulièrement l'ensemble de nos parties prenantes, tant internes qu'externes. Cette consultation se fait sous diverses formes et périodicités, que ce soit lors d'échanges avec nos clients et partenaires, de Clubs Utilisateurs, d'événements commerciaux tant au niveau local que global, de rencontres avec les investisseurs et roadshows, dans le cadre du dialogue social... Chacune d'entre elles a un interlocuteur interne dédié, selon la thématique et la méthode de consultation.

## Mise à jour de la cartographie des parties prenantes

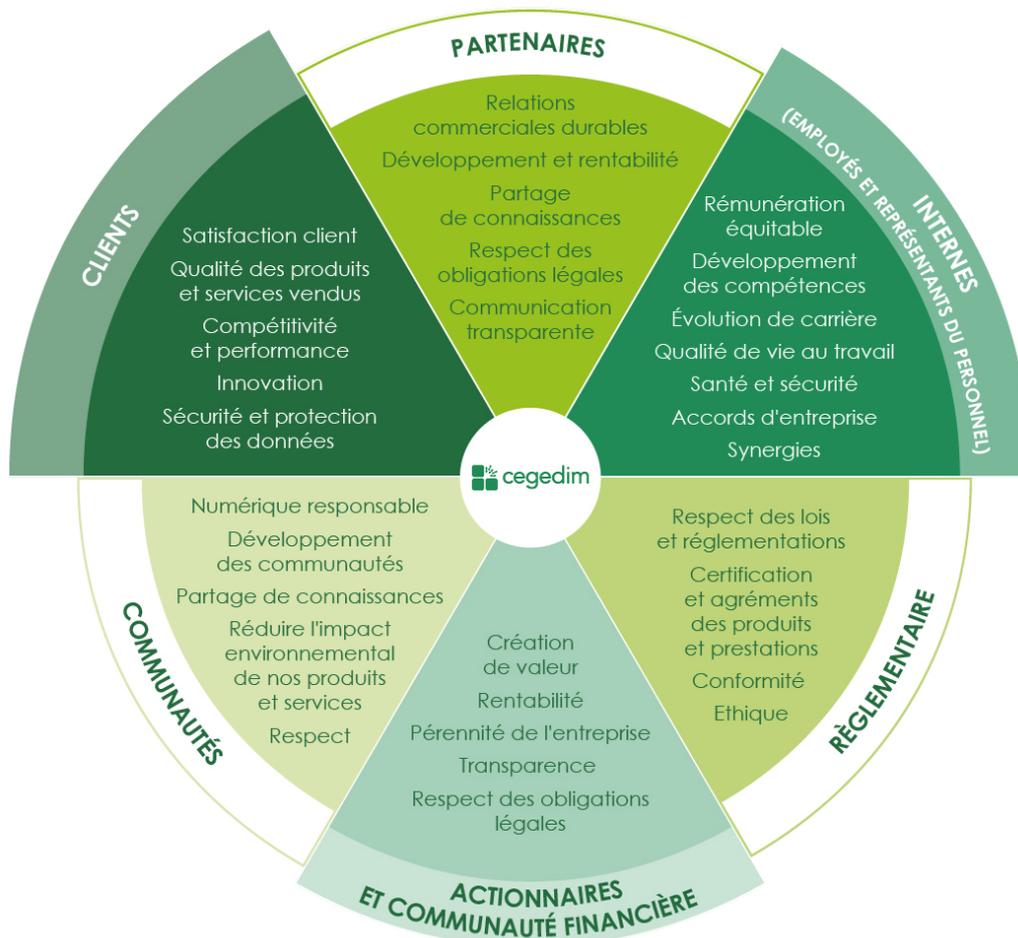
En 2023, nous avons souhaité mettre à jour la cartographie de nos parties prenantes, en nous appuyant sur l'ensemble des business units et filiales et avec l'aide des Référents RSE pour être au plus près de nos activités.

La cartographie des parties prenantes permet au Groupe une meilleure compréhension de son écosystème et des interlocuteurs liés à ses activités, s'assurant que leurs attentes sont bien captées et prises en compte. Elle a été mise à jour suivant les directives de la norme ISO 26000, les bonnes pratiques du secteur et, dans un travail d'anticipation, les exigences de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD).

Dans un premier temps, une liste exhaustive des parties prenantes ainsi que des modalités de consultation a été établie par chaque entité du Groupe, en recueillant les informations suivantes :

- Parties prenantes consultées ;
- Interlocuteurs internes ;
- Sujets, modalités et fréquence de consultation ;
- Prise en compte de leurs attentes dans le processus de décision de la filiale ou entité concernée.

Une fois ce recensement réalisé, les parties prenantes ont été regroupées en six catégories, analysées au regard de leur importance et de leur influence sur les décisions du Groupe. La synthèse de cette analyse présentée dans l'infographie et le tableau ci-dessous a été approuvée par le Club RSE et présentée au Comité RSE.



Le modèle d'affaires de Cegedim ainsi que sa stratégie s'appuient sur la prise en compte permanente des attentes de ses parties prenantes. Maintenir avec celles-ci un dialogue transparent et des échanges réguliers nous permet de capter rapidement leurs attentes et d'identifier nos enjeux majeurs, en anticipant les risques, en faisant progresser la qualité de nos prestations, en innovant en phase avec leurs attentes, et en nous adaptant à des contextes économiques et réglementaires en constante évolution.

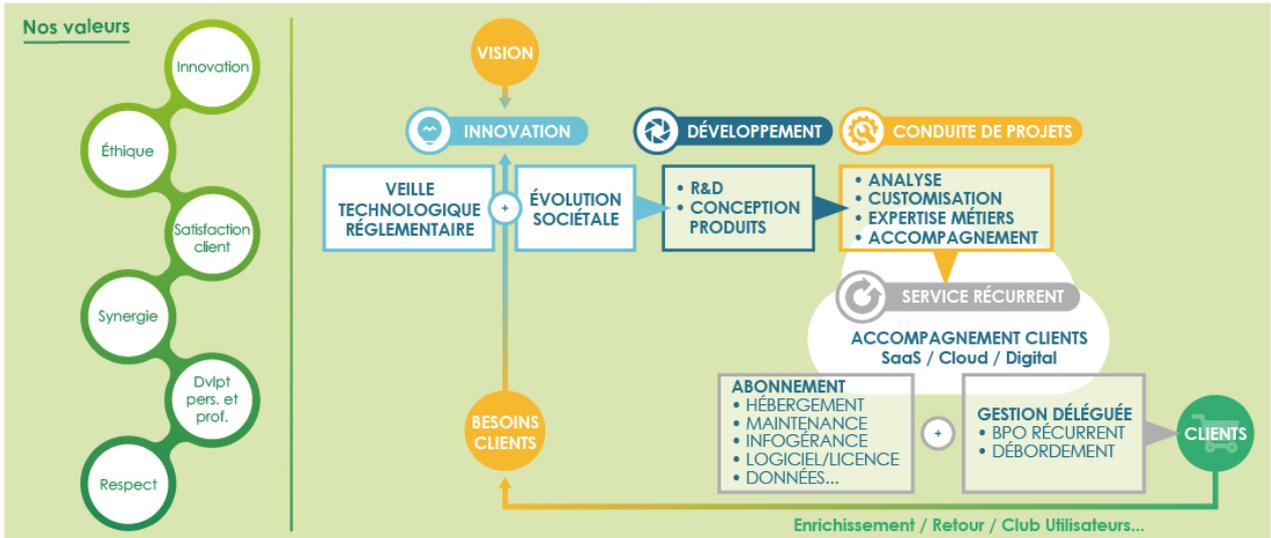
CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DE CEGEDIM			
Parties prenantes	Attentes	Réponses de l'entreprise	Modalités de dialogue
<b>Internes</b>	Employés : Rémunération équitable Développement des compétences Opportunités d'évolution de carrière Qualité de vie au travail Santé et sécurité au travail Création de valeur pour l'entreprise et les collaborateurs	Politique de rémunération Accords d'entreprise Groupes de travail Outils de gestion des Ressources Humaines Formations Mobilité interne CSE CSST et actions visant à préserver la santé et la sécurité au travail	Information Communication Consultation Concertation Négociation
	Représentants du personnel : Négociation et signature d'accords d'entreprise visant la satisfaction et le développement des employés Création de valeur pour l'entreprise et les employés	Stratégie de croissance associant les employés et leurs représentants Politique et feuille de route RSE	
<b>Actionnaires et Communauté financière</b>	Création de valeur, rentabilité Développement et pérennité de l'entreprise Transparence et véracité des informations publiées Respect des obligations réglementaires et contractuelles	Publication des résultats financiers chaque trimestre et du DEU chaque année Réunions d'information, communication financière Stratégie de développement Innovation et R&D Veille réglementaire Suivi de la conformité par le Comité d'Audit et le Contrôle Interne Charte Éthique Politique RSE	Information Communication Consultation Concertation* Codécision*
<b>Clients</b>	Qualité et innovation des produits et services vendus Facilité d'usage des produits et solutions Certifications, agréments et conformité des produits et services Compétitivité et performance des produits et services proposés Développement de nouveaux produits et solutions permettant d'informatiser et optimiser les processus Informations sur les nouvelles solutions proposées par l'entreprise Haut niveau de sécurité et de protection des données Satisfaction client Respect des obligations légales et contractuelles	Innovation et R&D Certifications et agréments des produits et services de l'entreprise Information sur les produits et services Aide au déploiement, service après-vente Système de Management Intégré de la Sécurité de l'Information Enquêtes client Événements professionnels Veille réglementaire Politique RSE	Information Communication Consultation Négociation Coopération
<b>Communautés</b>	Contribution au développement des communautés en tenant compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux Contribution à l'avancement et l'amélioration des services de santé à travers de nouveaux outils technologiques Partage de connaissances et mise en place de partenariats Innovation Contribution à un numérique plus responsable Réduction de l'impact environnemental de nos produits et services	Implication dans les communautés dans lesquelles l'entreprise opère Implication dans des organismes et associations locaux ou professionnels Politique numérique responsable Politique et transition environnementale Politique Éthique et territoires	Information Communication



Parties prenantes	Attentes	Réponses de l'entreprise	Modalités de dialogue
<b>Partenaires commerciaux</b>	Relations commerciales durables Développement de l'activité et rentabilité des contrats Partage de connaissances Respect des obligations légales et contractuelles Communication transparente	Contrats équilibrés et profitables à l'ensemble des parties Charte Achats Responsables Charte Éthique Partage d'information sur les marchés	Information Communication Consultation Négociation Coopération
<b>Réglementaires</b>	Respect des lois et réglementations applicables Certifications, obligatoires ou volontaires Conformité des produits et prestations du Groupe Conformité des processus et documents produits par le Groupe	Veille réglementaire Agréments et/ou certifications des produits et prestations de l'entreprise Charte Éthique Communication financière et réglementée	Information Communication

<sup>(1)</sup>Pour les actionnaires majoritaires

### 6.1.6 | Modèle d'affaires et création de valeur



## 6.2 | Gestion des risques de durabilité

### 6.2.1 | Organisation et gestion des risques RSE

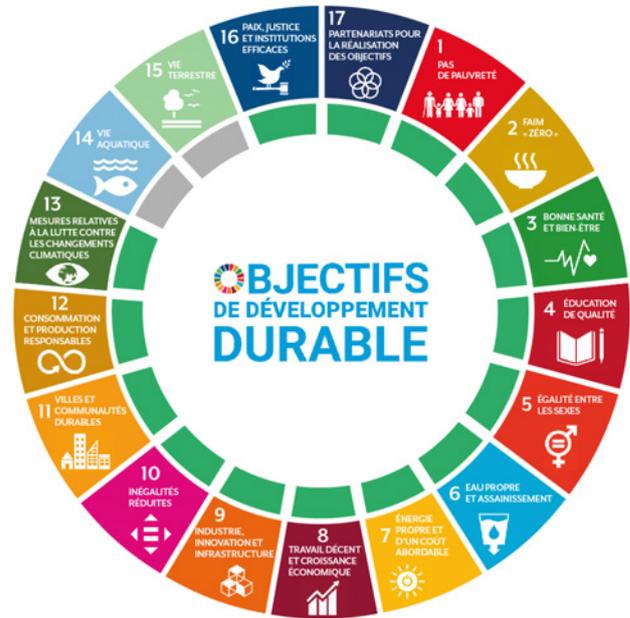
Les ressources fondamentales de Cegedim sont humaines, techniques et technologiques, lui permettant de contribuer à l'écosystème de la santé.

Ces dimensions sont au cœur de la stratégie RSE du Groupe. Nous créons et commercialisons les produits et services que nous considérons les meilleurs pour nos clients - professionnels de santé ou autres professionnels - destinés à leur permettre de délivrer tout le meilleur à leurs patients ou clients. Cegedim est "RSE by design" : les dimensions sociale, sociétale, environnementale et éthique sont intrinsèques à nos activités, ainsi qu'aux processus de décisions.

Qu'ils relèvent de la santé, de la gestion des flux dématérialisés, de process ou liés à la data, nos produits et services contribuent de manière durable au bien commun, et par l'amélioration continue, nous cherchons à minimiser les impacts environnementaux tout en maximisant les impacts sociétaux positifs.

Le Groupe vise ainsi un impact positif sur son environnement et ses parties prenantes internes comme externes, contribuant à son échelle aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Certains de ces objectifs peuvent cependant être plus éloignés de son cœur d'activité. La roue des objectifs ici présentée indique les ODD auxquels le Groupe contribue (soulignés de vert), selon la même échelle que la matrice de matérialité (ici : crucial). Les éléments grisés ne sont pas applicables aux activités et aux modèles d'affaires du Groupe.

Les tendances sociétales de fond actuelles sont autant d'enjeux auxquels Cegedim propose des solutions.



#### Risques RSE

Cegedim a choisi de mettre en place une approche intégrée de sa gestion des risques : RSE, risques et conformité sont regroupés au sein de la Direction de la Performance, rattachée à la Direction Générale et reportant au Comité d'Audit et au Comité RSE. Ceci permet une intégration globale de ces thématiques ainsi qu'un traitement cohérent des enjeux métiers et des risques, qu'ils soient financiers ou extra-financiers.

En considérant l'ensemble du Groupe, ainsi que ses modèles d'affaires principaux, les risques extra-financiers significatifs ont été recensés et évalués, en prenant en compte leur dimension sociale, sociétale, environnementale et éthique. La Direction du Contrôle Interne conduit cet exercice, dont l'approche collégiale et les résultats sont validés par les instances de direction.

Nos travaux se sont appuyés sur les référentiels suivants :

- Les dispositions de la loi Grenelle II incluses à l'article L225-102-1 du Code de Commerce ;
- Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et notamment les 8 conventions fondamentales :
  - Convention n° 29 sur le travail forcé ;
  - Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
  - Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
  - Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération ;
  - Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
  - Convention n° 111 sur la discrimination ;
  - Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
  - Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- Le programme Global Compact des Nations Unies ;
- Le cadre de l'Accord de Paris et de la TCFD ;
- Les éléments requis dans le cadre de la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE dite RSE, notamment la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Les dispositions de la loi Sapin II, la Charte Éthique, la Charte Achats responsables et la Politique de SSI du Groupe Cegedim ;

- Les risques identifiés par Cegedim sont détaillés dans le chapitre « Gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel.

Les activités du Groupe sont caractéristiques du secteur tertiaire. La particularité de nos infrastructures technologiques consiste en des centres de données puissants, dont les consommations énergétiques constituent un des enjeux environnementaux au cœur de nos activités. L'impact environnemental potentiellement négatif de ces activités conduit donc à restreindre au maximum notre empreinte, que ce soit par une politique d'efficacité énergétique et un programme d'amélioration continue des infrastructures, ou encore par des mesures ciblées et ponctuelles auprès des collaborateurs, au sein de nos locaux et dans le cadre de leurs déplacements. Cette dimension environnementale se retrouve également au cœur des enjeux RSE de notre modèle d'affaires. Nos six risques extra-financiers prioritaires sont :

- La fuite des talents et non-rétention des collaborateurs ;
- L'atteinte aux infrastructures ou aux données ;
- L'impact environnemental négatif des activités ;
- La dégradation de nos standards de qualité ;
- Les pratiques non éthiques ;
- L'absence de couverture de certains territoires.

Afin d'apporter une réponse concrète à ces risques, le Groupe Cegedim met en œuvre des politiques et diligences contribuant à sa performance extra-financière, qui lui permettent d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Déclinés dans sa feuille de route, ces objectifs et leur performance sont pilotés et mesurés par les résultats et indicateurs clés pertinents présentés dans ce rapport annuel.

## 6.2.2 | Matrice de matérialité estimée au 25 mars 2024

En cohérence avec les risques identifiés en matière de RSE, les enjeux majeurs de Cegedim sont évalués et positionnés dans la matrice de matérialité du Groupe. Pour chacun, des politiques et plans d'actions proportionnés sont déployés en fonction de leur importance, et dès 2021, le Groupe a fait évoluer sa gouvernance avec la création de son comité RSE, afin de traiter ces enjeux au plus haut niveau de l'entreprise (cf. chapitre « La gouvernance de Cegedim » du Document d'Enregistrement Universel).

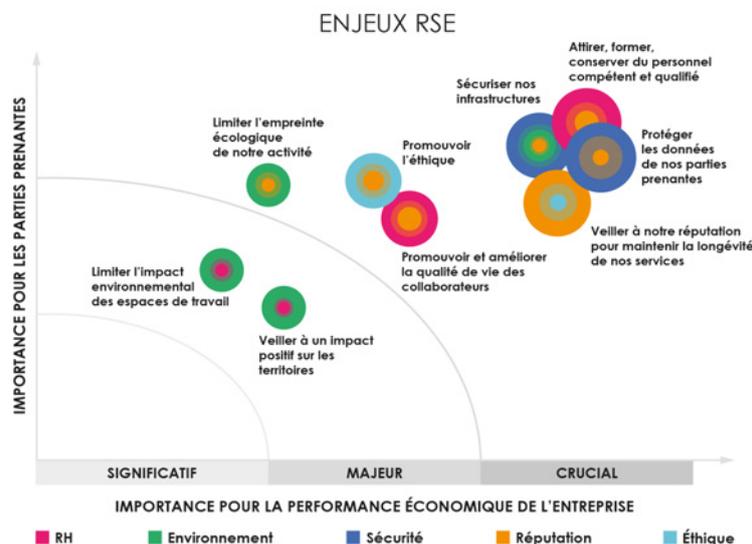
Cegedim a défini sa stratégie et sa feuille de route RSE 2022 – 2025, déployée à tous les niveaux du Groupe grâce notamment la mise en place d'un Club RSE et d'un Club Référents RSE, qui la déclinent au niveau opérationnel, ainsi qu'à des actions de sensibilisation destinées à l'ensemble de ses collaborateurs. Dans ce cadre, Cegedim a entrepris en 2023 un projet en vue d'établir le bilan carbone complet du Groupe ainsi que sa trajectoire de décarbonation sur les années 2024-2030.

Une fois par an, les risques et enjeux RSE sont revus et validés par la Direction Générale et le Comité d'Audit du Groupe ainsi que par le Comité RSE. Un suivi régulier de la cartographie des risques du Groupe Cegedim est effectué par la Direction du Contrôle Interne, et contribue à alimenter les évolutions de la matrice de matérialité.

Les enjeux RSE du Groupe Cegedim sont hiérarchisés dans la matrice de matérialité en fonction de leur importance, tant en interne que pour les parties prenantes externes. Dans la représentation graphique, la taille des pastilles permet de matérialiser l'importance de chaque nature de risque (RH, Environnement, Sécurité, Réputation, Éthique) pour le Groupe et ses parties prenantes.

Les enjeux climatiques ont toujours été pris en compte dans les politiques RSE du Groupe, qui a pris acte des plans européens tels que le Green Deal et le Fit for 55 (Pacte vert pour l'Europe et ajustement à l'objectif 55), et de l'évolution de l'environnement réglementaire en cours, dont la pression s'accroît afin de respecter de l'Accord de Paris.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la Directive CSRD au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Cegedim procédera à la révision de sa matrice de matérialité afin d'intégrer ses prescriptions, notamment en matière de double matérialité.



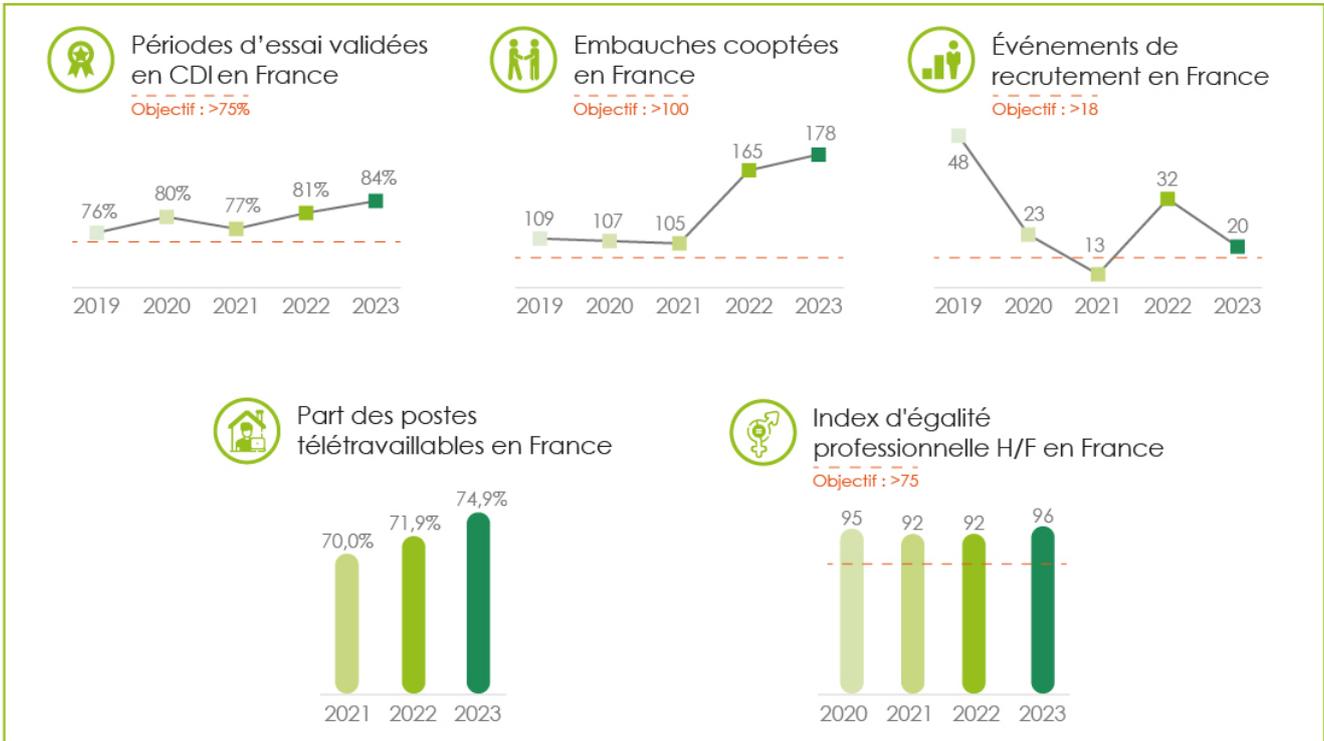
### 6.2.3 | Synthèse des principaux enjeux et risques RSE du Groupe Cegedim

ENJEUX	RISQUES	IMPORTANCE*	POLITIQUES	INDICATEURS CLEFS	ODD CONCERNÉS
Attirer, former, conserver du personnel compétent et qualifié	Fuite des talents et non-rétention des collaborateurs	Crucial	§6.3 Développer l'humain : un pilier de notre succès		
Promouvoir et améliorer la qualité de vie des collaborateurs	Fuite des talents et non-rétention des collaborateurs	Crucial	§6.3 Développer l'humain : un pilier de notre succès		
Limitier l'empreinte écologique de notre activité	Impact environnemental négatif des activités	Crucial	§6.4 Réduire notre empreinte environnementale		
Limitier l'impact environnemental des espaces de travail	Impact environnemental négatif des activités	Majeur	§6.4 Réduire notre empreinte environnementale		
Veiller à notre réputation pour maintenir la longévité de nos services	Dégradation de nos standards de qualité	Crucial	§6.5 Engagés sur la qualité et la sécurité des données		
Sécuriser nos infrastructures Protéger les données de nos parties prenantes	Atteinte aux infrastructures et aux données	Crucial	§6.5 Engagés sur la qualité et la sécurité des données		
Promouvoir l'éthique	Pratiques non éthiques	Crucial	§6.6 Développer nos activités avec éthique et loyauté		
Veiller à un impact positif sur les territoires	Absence de couverture de certains territoires	Majeur	§6.7 Contribuer au développement des territoires		

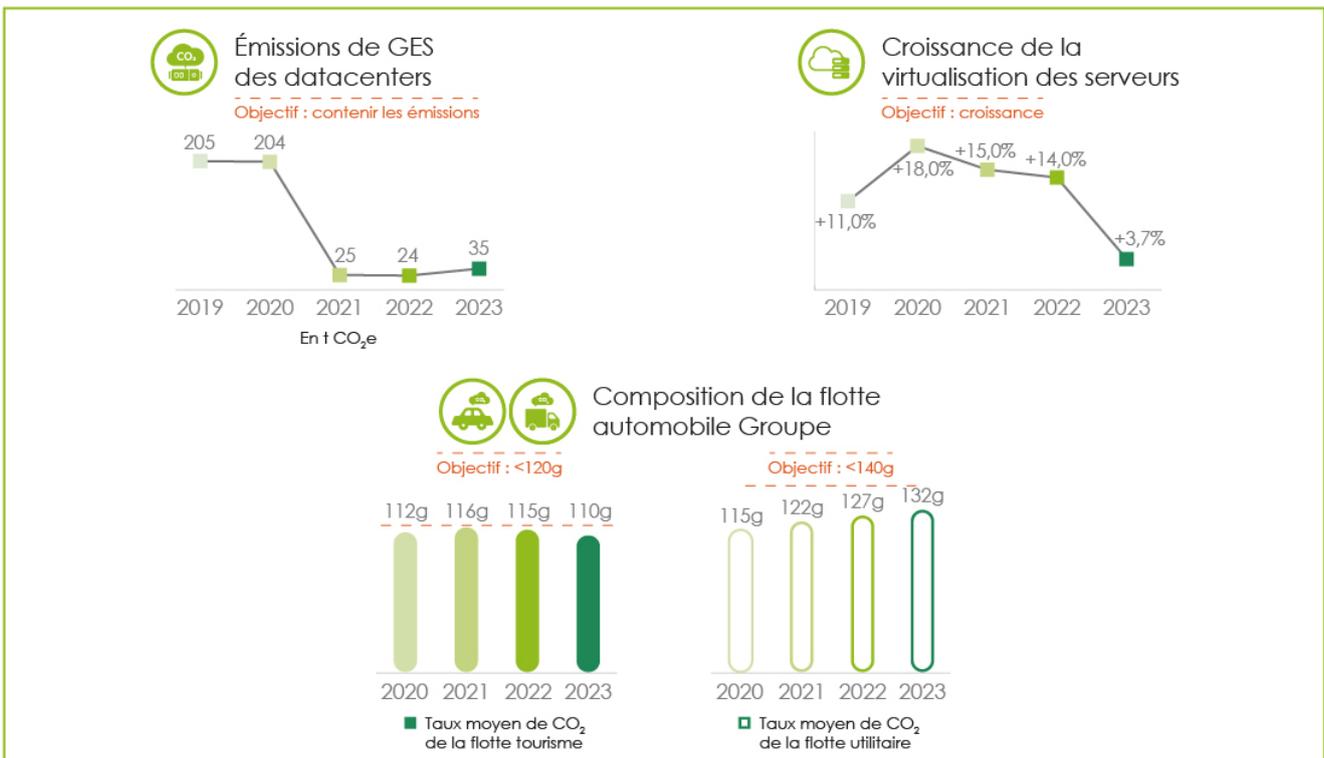
\*Degré d'importance selon l'échelle retenue de la matrice de matérialité, par ordre croissant : significatif, majeur, crucial

## 6.2.4 | Indicateurs clés de performance RSE : vue d'ensemble

### Développer l'humain : un pilier de notre succès



### Réduire notre empreinte environnementale



Engagés sur la qualité et la sécurité des données

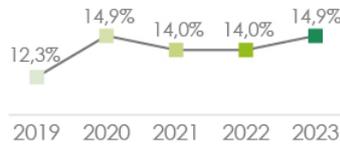


Réalisation de la check-list sécurité

Objectif : 100%

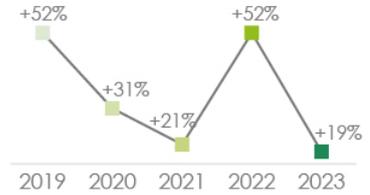


Effort de R&D rapporté au chiffre d'affaires Groupe



Croissance des volumes d'hébergement en Go

Objectif : contenir la croissance



Développer nos activités avec éthique et loyauté et contribuer au développement des territoires



Sessions du Comité éthique

Objectif : ≥2

2	2	2	2	1
2019	2020	2021	2022	2023



Charte éthique et e-learning Charte éthique

Objectif : parité

Nombre de traductions de la Charte éthique	6	7	7	8	8
Nombre de traductions du e-learning éthique	1	6	6	6	6
	2019	2020	2021	2022	2023



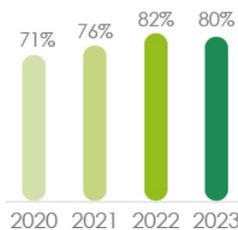
Taux de réussite du e-learning Charte éthique par langue

Objectif : >90%

	Allemand	Anglais	Espagnol	Français	Néerlandais	Roumain
2020	100%	100%	100%	99,6%	100%	99,3%
2021	100%	99,5%	100%	99,5%	100%	99,5%
2022	100%	100%	100%	99,4%	100%	99,0%
2023	100%	100%	100%	99,4%	100%	98,2%



Part des sites français hors région parisienne



Part du territoire français\* couvert par la force commerciale



\* Métropole et DOM

## 6.3 | Développer l'humain : un pilier de notre succès

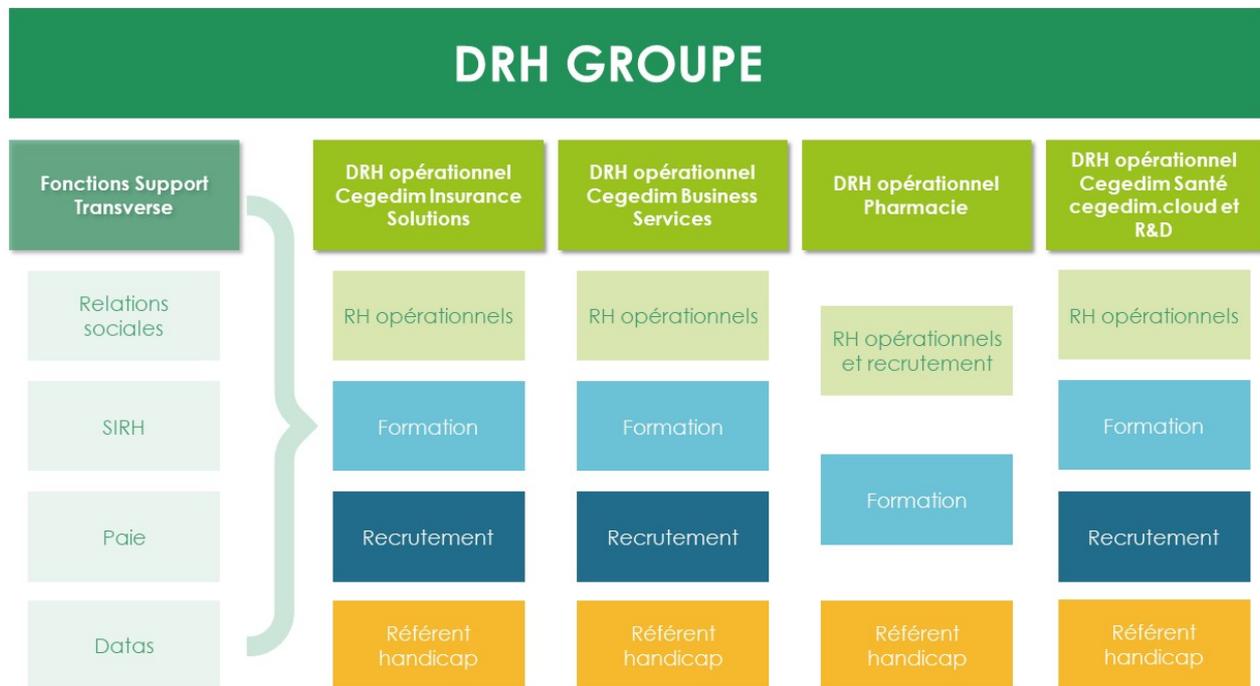
### 6.3.1 | Organisation et Politique des Ressources Humaines

#### Organisation des Ressources Humaines

Positionnée en réel business partner, la Direction des Ressources Humaines du Groupe définit la stratégie RH et sociale pour accompagner les entités dans leurs enjeux opérationnels. Soucieuse des problématiques sociales et d'inclusion, la fonction RH s'attache à effectuer un suivi de proximité des collaborateurs et encourage leur évolution, tout en soutenant l'amélioration continue et la croissance de Cegedim.

Composée d'une quarantaine de collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines est pilotée par le Directeur des Ressources Humaines Groupe, accompagné par quatre Directeurs de Ressources Humaines (DRH) opérationnels dédiés aux quatre business units que sont Cegedim Insurance Solutions, Cegedim Business Services, Pharmacie, ainsi que Cegedim Santé, cegedim.cloud et la R&D.

Au sein des activités, les équipes sont composées de RH de proximité, de responsables recrutement, responsables formation et référents handicap, tous experts dans leur métier :



Les équipes RH transverse apportent des moyens et outils mutualisés et accompagnent les RH opérationnels grâce à leur expertise en matière de SIRH, de paie, de data et de relations sociales.

Les équipes travaillent ensemble sur des projets transverse (catalogue de formation Groupe, qualité de vie au travail, événements de recrutement, transformation d'équipe...) et partagent les bonnes pratiques. Des ateliers sur des thèmes spécifiques, notamment le SIRH, sont régulièrement organisés en cas de nouveauté ou pour rappeler les process.

Au quotidien, les équipes RH utilisent et mettent en œuvre les solutions développées par la filiale Cegedim SRH, spécialiste de l'externalisation RH, qui propose des outils et services depuis la gestion de la paie jusqu'à la gestion des ressources humaines, grâce notamment à l'outil Smart RH. L'outil Teams RH, complet et personnalisable, est par ailleurs constitué de modules permettant d'apporter une réponse à chaque organisation : paie et gestion administrative, portail RH, pilotage et décisionnels RH, formation, et Gestion des Temps et des Activités (GTA). Les filiales SRH et e-business proposent également des solutions de dématérialisation et de signature électronique largement utilisées au sein du Groupe.

## Politique des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de déployer une politique en phase avec la stratégie du Groupe, les enjeux des business units, dans le respect de la réglementation et des spécificités du Groupe.

En complément de sa croissance organique, le Groupe Cegedim se développe également pour partie par de la croissance externe pouvant impliquer des reprises de personnel. La fonction RH a développé un savoir-faire à tous les niveaux (RH, SIRH, Relations sociales, Direction) pour accompagner les business units dès la phase amont, afin de sécuriser et fiabiliser l'intégration de nouveaux collaborateurs dans ce contexte spécifique.

Après trois années marquées par un marché de l'emploi sous tension, le recrutement reste une mission clef, à laquelle s'ajoutent la montée en compétences des collaborateurs et la fidélisation des talents. Les enjeux de croissance de Cegedim et les refontes organisationnelles qui l'accompagnent nécessitent une agilité et une adaptabilité des collaborateurs, auxquelles la fonction RH s'attache.

En 2023, la Direction des Ressources Humaines a travaillé sur la mise en place d'un statut harmonisé garantissant les mêmes avantages à tous ses collaborateurs, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 6.3.2 | Indicateurs de performance et résultats

Périodes d'essai validées en CDI	Attirer les collaborateurs	Réalisé	Objectif
	Salariés en CDI en 2023 en France dont la période d'essai a été validée au 31 décembre, hors période d'essai en cours.	2023   2022 84 %   81 %	Résultat ≥ 75 %
Embauches cooptées confirmées en France	Promouvoir la cooptation	Réalisé	Objectif
	Des challenges ont été mis en place pour des postes et profils en tension.	2023   2022 178   165	Résultat ≥ 100 cooptations / an
Évènements de recrutement en France	Maintenir notre présence	Réalisé	Objectif
	Ces évènements prennent la forme de jobdating, salons pour l'emploi, forums écoles. S'y ajoutent les soirées de cooptation, non incluses ici. L'indicateur présente les données France.	2023   2022 20   32	Résultat ≥ 18 par an
Index d'égalité professionnelle H/F en France	Lutter contre les inégalités H/F	Réalisé	Objectif
	L'index 2023 démontre la politique d'amélioration continue du Groupe pour promouvoir une meilleure égalité professionnelle.	2023   2022 96   92	Score > 75
Part des postes télétravaillables en France	Favoriser la qualité de vie au travail	Réalisé	
	Hormis certains métiers, comme les postes de production ou d'exploitation IT et les activités commerciales ou terrain, le Groupe Cegedim offre une grande proportion de postes télétravaillables du fait de ses métiers de prestation de services et de son infrastructure permettant une organisation flexible. Tout en ne constituant pas un objectif, la proportion est vouée à rester stable à périmètre constant.	2023   2022 74,8 %   71,9 %	

### 6.3.3 | Recruter et conserver les talents

#### Marque employeur Cegedim

Le Groupe conduit une politique de l'emploi active, avec une démarche renforcée ces dernières années visant à répondre aux enjeux de fidélisation des collaborateurs. Par ailleurs, de nombreux métiers du Groupe étant fortement en tension ou sur des marchés de niche (équipe R&D, experts métiers de la paie et de l'assurance...), les équipes RH travaillent en étroite collaboration avec les équipes recrutement pour identifier les bons profils (recherche permanente de nouvelles solutions de recrutement) et réussir l'intégration des profils qui correspondent aux attentes de performance qualitative et quantitative des filiales.

En 2023, la politique de l'emploi de Cegedim continue d'accompagner le développement des activités du Groupe. Celui-ci met en place un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. En conséquence, Cegedim adapte sa politique de rémunération afin d'attirer et conserver les talents et déploie une politique de formation volontariste, tout en veillant à contenir l'évolution de la masse salariale à un niveau de croissance raisonnable.

Pour accompagner le développement individuel de chaque collaborateur, les équipes RH sont organisées pour être à taille humaine au plus près des équipes (cf. chapitre « Organisation et Politique des Ressources Humaines » du présent rapport). Les équipes sont axées sur la communication, la transmission des compétences et le partage d'expérience. Par ailleurs, le management de proximité favorise une prise de décision efficace avec réactivité et souplesse. L'évaluation régulière des collaborateurs, les formations et les opportunités de mobilité et d'évolution permettent un enrichissement des compétences et des expériences individuelles, et la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Une expérience au sein du Groupe Cegedim est gage d'une employabilité accrue des collaborateurs.

#### Recruter

##### Effectifs

Avec 1 906 entrées dans le Groupe en 2023 dont un millier en France, Cegedim a su déployer une politique de recrutement efficace et rendre sa marque employeur attractive.

À fin 2023, l'effectif est en croissance pour atteindre 6 582 collaborateurs, en très grande majorité en contrat à durée indéterminée (94,8 %), également marqué par une accélération de la politique alternants en France.

Cette croissance concerne l'ensemble des secteurs du Groupe et plus spécifiquement les métiers du développement, les équipes de déploiement et les équipes de BPO.

##### Recrutement

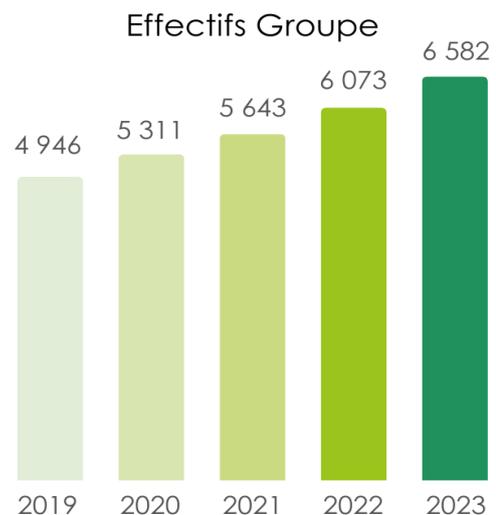
Cegedim vise à développer son capital humain, ressource primordiale pour ses activités. Le recrutement de collaborateurs qualifiés en ligne avec les besoins du Groupe constitue l'un des enjeux majeurs de Cegedim (cf. chapitre « Synthèse des principaux enjeux et risques RSE du Groupe Cegedim » du présent rapport), acteur BtoB dont les produits ne sont pas nécessairement connus des candidats et futurs collaborateurs. Le développement de la présence de Cegedim sur les réseaux sociaux professionnels est l'un des axes permettant d'accroître la visibilité du Groupe, et constitue un canal de recrutement important.

Afin de répondre aux enjeux ambitieux de recrutement des business units, la Direction des Ressources Humaines Groupe a déployé une stratégie reposant sur :

- L'animation d'une cellule RH dédiée qui expérimente au niveau du Groupe de nouvelles solutions et partenariats, tels que la démultiplication des bourses à l'emploi, des partenariats portant sur la recherche de profils en R&D, la réflexion autour de nouveaux dispositifs notamment liés à l'intelligence artificielle, la veille et la recherche de solutions innovantes, par exemple pour l'animation de la cooptation ;
- La croissance du nombre de juniors accueillis dans le cadre de stages, de contrats d'apprentissage ou d'alternance ;
- La volonté de continuer d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre notamment l'accès à l'emploi des personnes handicapées ;
- La croissance à l'international, à travers sa présence dans plus de 10 pays.

Par ailleurs, depuis 2020, une cellule de sourcing offshore au Maroc et plus récemment en Roumanie renforcent les équipes RH en France notamment pour la recherche et la préqualification des candidats, les outils et processus étant mutualisés avec ceux des équipes de recrutement en France.

Enfin Cegedim participe régulièrement aux salons pour l'emploi, aux événements étudiants et peut organiser des jobdatings.



## Cooptation

La politique de cooptation est en place depuis 2011 au sein du Groupe Cegedim en France, et a été renforcée depuis 2018. Son objectif est de gratifier les collaborateurs ayant transmis des candidatures dont les profils répondent aux besoins opérationnels et se reconnaissant dans les valeurs du Groupe.

En 2023, le montant de la prime de cooptation a été revu à la hausse, passant de 800 euros à 1 000 euros voire 2 000 euros pour certains profils, et un partenariat a été conclu pour la mise en place d'un nouvel outil de cooptation ayant pour objectifs :

- Pour les collaborateurs, de coopter encore plus facilement sur des offres existantes ou en candidature spontanée ;
- Pour l'équipe RH, de suivre le nombre de cooptations réalisées dans le Groupe et leur état d'avancement, afin d'encourager la cooptation par des challenges spécifiques.

En complément de ce dispositif permanent, deux opérations spécifiques ont été organisées en 2023 :

- Au printemps, avec un montant de la prime de cooptation renforcé pour certaines offres ;
- En octobre, un montant identique à celui de la prime de cooptation était reversé à l'Institut Gustave Roussy dans le cadre d'Octobre Rose.

Cette politique a porté ses fruits avec une augmentation de près de 8 % des embauches cooptées en un an.

## Partenariat écoles

Afin de développer la visibilité et la marque employeur Cegedim, et de faciliter l'accueil et la formation des étudiants, le Groupe et ses filiales ont développé des partenariats avec différentes écoles et organismes :

- Cegedim Insurance Solutions poursuit son partenariat avec l'école ISIS formant des ingénieurs spécialisés en e-santé ;
- Cegedim Santé collabore régulièrement avec OpenClassroom, Wild Code School, MBway, Ynov et ENi École informatique ;
- Cegedim Égypte est partenaire d'un organisme gouvernemental qui dispense des formations aux jeunes diplômés afin de leur proposer un emploi ;
- Cegedim Maroc a conclu trois partenariats avec la Faculté des Sciences de Gestion ISIAM-Agadir, avec l'École Polytechnique à Agadir pour le recrutement dans les domaines du développement et de la sécurité informatique, et l'EMAA Business School à Agadir pour le recrutement de gestionnaires d'assurance ;
- Cegedim Business Services a poursuivi ses partenariats avec l'IGS et l'ECE afin de recruter des consultants et ingénieurs développement, et a mis en place deux nouveaux partenariats avec l'IUT de Nanterre et l'IAE de Montpellier ;
- cegedim.cloud poursuit son partenariat avec Filament'or, permettant aux étudiants de travailler sur les thématiques RSE des entreprises partenaires.

Par ailleurs, des collaborateurs du Groupe interviennent dans les universités de Poitiers, de Lyon 2 et de la Sorbonne Paris.

## Conserver les talents

### Accueil et intégration des stagiaires

Le Groupe propose en France et à l'international des stages aux étudiants ou jeunes diplômés, véritables tremplins vers l'embauche destinés à être transformés en postes pérennes dans les entreprises du Groupe. Le nombre de stagiaires accueilli dans le Groupe est en augmentation de 14,5 % en 2023. Certaines filiales effectuent des campagnes annuelles de stage visant à accompagner les étudiants dans la préparation de leur projet de fin d'étude, ainsi qu'à encourager leur insertion professionnelle.

Chaque année, Cegedim propose des stages d'été aux étudiants, et accueille des collégiens en stage obligatoire, leur donnant l'opportunité de découvrir le monde de l'entreprise.

### Étudiants et jeunes diplômés

Les collaborateurs du Groupe sont issus majoritairement de formations à dominante scientifique ou commerciale. Depuis 2020, le Groupe Cegedim a mis en place une Communauté Alternants en France afin de favoriser les échanges, animée toute l'année par l'équipe RH avec des temps d'échange, des jeux-concours, pique-nique, afterworks etc. Au mois de juin, chaque alternant fait le bilan de son année et exprime ses souhaits pour l'année à venir auprès de son manager et de l'équipe RH. En 2023, ces mesures ont permis de poursuivre le développement du recrutement d'alternants, en progression de 3 %.

Certaines filiales comme Cegedim Insurance Solutions proposent un parcours de formation spécifique à leurs alternants, leur permettant ainsi d'accéder à des postes historiquement destinés à des profils plus expérimentés.

Pour l'intégration des jeunes diplômés en CDI, les filiales ont développé des plans de formation interne qui permettent de les accompagner grâce à un plan de progression semestriel comportant des indicateurs qualitatifs et objectifs quantitatifs.

### Intégration

En amont de l'intégration d'un nouveau collaborateur, une liste de bonnes pratiques est adressée par les équipes des Ressources Humaines au manager afin qu'il prépare au mieux son arrivée.

En France et à l'international, les équipes RH ont mis en place un parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs avec une présentation axée sur les outils RH, le fonctionnement de l'entreprise et de la business unit concernée. Une fois par mois, le Directeur des Ressources Humaines Groupe présente aux nouveaux arrivants les différentes activités et la vision métier du Groupe en visioconférence, permettant de réunir les collaborateurs des différents sites en France.

La Direction des Ressources Humaines a par ailleurs développé des modules de formation spécifiques à chaque business unit avec des durées adaptées à chacun des métiers : C-Media Academy, SRH School, onboarding Cegedim Santé avec notamment la Sales Excellence, parcours métier Assurances (PIM's), tuteur C-Media ou Cegedim e-business. En Roumanie, la filiale Cegedim Service Center organise une journée d'intégration pour présenter les activités aux nouvelles recrues, suivie d'une période d'incubation pour les nouveaux arrivants composée de sessions de formations spécifiques au métier ou portant sur des thématiques plus généralistes. Chaque business unit dispose d'un Référent Formation, qui met en œuvre la formation initiale de tout nouveau collaborateur, ainsi que les formations continues pour acquérir des compétences plus avancées ou de nouveaux modes opératoires. Certaines business units ont mis en place des parcours de type "vis ma vie" afin de compléter l'expérience d'intégration, avec un dispositif de parrainage ou de binôme à l'arrivée de nouveaux collaborateurs, et la Direction des Ressources Humaines accompagne l'encadrement pour proposer des parcours d'intégration sur mesure pour certains profils.

Le parcours d'intégration est ponctué d'un entretien de validation de fin de période d'essai avec le référent RH et le manager.

### 6.3.4 | Former et développer les compétences de demain

La diversité des métiers au sein du Groupe Cegedim permet d'enrichir les compétences et les parcours individuels avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Le Groupe articule sa politique RH autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs.

#### Former

Pilier essentiel de sa stratégie RH, Cegedim consacre à la formation un effort supérieur à ses obligations légales, qui vise à permettre à ses collaborateurs de développer leurs compétences, d'optimiser leur potentiel, et d'améliorer leur employabilité.

La politique de formation du Groupe combine évolution individuelle, développement des compétences des collaborateurs et performance de l'entreprise, afin d'accompagner les projets stratégiques et les mutations des métiers, notamment dans la santé.

Les plans de formation sont établis chaque année par Business Unit en fonction de leurs priorités et enjeux stratégiques, ainsi que du développement des compétences des collaborateurs. En France, un bilan de formation est présenté annuellement aux Comités Sociaux et Économiques.

Les nouvelles recrues bénéficient tout d'abord d'une formation initiale dans le cadre de leur intégration. Puis tout au long de leur carrière, des sessions de formation continue spécifiques aux différents métiers du Groupe peuvent être mises en place dans les entités, qu'elles soient internes ou externes, inter ou intra-entreprises. Les formations dispensées en 2023 sont axées en grande partie sur l'informatique, la bureautique, le développement personnel et le management. Les entretiens professionnels ainsi que les entretiens annuels d'évaluation sont des moments privilégiés d'échange permettant de dresser un bilan avec chaque collaborateur sur ses besoins de formation ainsi que son parcours d'évolution professionnelle. En 2023, 619 entretiens professionnels et 3 948 entretiens d'évaluation annuelle ont ainsi été réalisés.

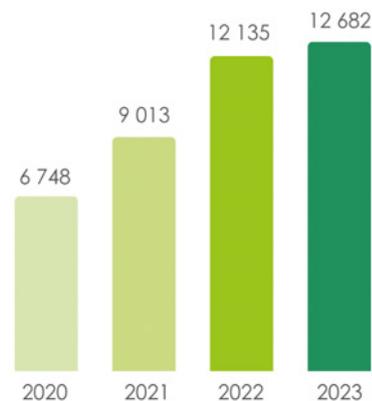
Des formations aux premiers secours sont également dispensées dans certaines filiales comme Cegedim Santé sur la base du volontariat, en complément des formations professionnelles.

#### E-learning

Cegedim a développé une plateforme interne d'e-learning permettant à ses collaborateurs d'accéder à de nombreux modules couvrant une large gamme de formations spécifiques au Groupe et ses activités. Cette plateforme a été très largement utilisée en 2023 : le nombre d'heures de formation par inscrit a augmenté de 27 % en 2023, hausse qui s'explique notamment par l'adoption de cette plateforme par de nouvelles entités, ainsi que la création de modules sur des nouvelles versions de logiciels et projets. En 2023, l'accent a été mis sur les parcours de formation obligatoire pour les nouveaux arrivants.

De nouveaux modules Groupe ont été mis en ligne en 2023 portant notamment sur la sécurité de l'information, la sécurité incendie, l'intranet Groupe...

Heures de e-learning R&D Groupe



Enfin une plateforme d'e-learning externe proposant essentiellement des modules de formation technique est également mise à disposition des collaborateurs afin de leur permettre de mettre à jour leurs connaissances sur les évolutions et nouvelles technologies liées à leur métier.

## Développer les compétences

### Transmission des compétences

Enjeu fort pour le Groupe Cegedim, la transmission des compétences permet de garantir le partage des connaissances et de l'expertise au sein des équipes. Dans cette optique, certaines entités mettent en place des formations sur mesure en s'appuyant sur leurs propres collaborateurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des métiers, de partager les bonnes pratiques et de transmettre les savoir-faire. Des dispositifs de tutorat sont également mis en place pour accompagner les mobilités internes ou l'intégration de nouveaux collaborateurs, de transmettre les connaissances propres aux postes (processus, procédures, outils, organisation, etc.) ou à certains métiers.

Certaines filiales, comme Cegedim Santé et Cegedim Insurance Solutions proposent également un suivi managérial rapproché pour les collaborateurs juniors, des possibilités de tutorat, de parrainage ou de compagnonnage dispensé par les collaborateurs plus seniors, ou encore la mise en place de référents pour accompagner les collaborateurs qui en ont besoin. À titre d'exemple, Cegedim Business Services propose un tutorat de deux mois rémunérés pour chaque nouvel entrant, qui s'accompagne d'un parcours d'intégration d'une durée d'un mois alternant période de formation et mise en pratique, ainsi que des campus pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes spécifiques comme le paramétrage de la paie. À l'étranger, Cegedim e-Business UK (UK), INPS (UK), Cegedim Rx (UK), et THIN (UK) proposent également un système de parrainage pour les nouveaux entrants, ainsi que pour les collaborateurs en mobilité interne chez Cegedim Customer Information (RO) et Cegedim Service Center (RO).

### Évolutions professionnelles et mobilités internes

Cegedim considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs essentiels de motivation et de réussite de ses collaborateurs. Lorsqu'un poste est vacant, la priorité est donnée à la recherche de ressources en interne. Les possibilités de mobilité interne, qu'elle soit géographique, transversale ou hiérarchique, permettent aux salariés d'élargir leur expérience et leurs compétences, et contribuent au transfert des connaissances entre les différentes entités du groupe. Au niveau du Codir RH, une commission mobilité promeut l'évolution professionnelle et étudie les demandes de mobilité au sein du Groupe. Cegedim Insurance Solutions propose régulièrement des petits-déjeuners de présentation des postes ouverts à la mobilité. En 2023, 578 mobilités internes ont été réalisées en France, en augmentation de 14 % par rapport à 2022. Les métiers et parcours des collaborateurs sont régulièrement mis en valeur sur les réseaux sociaux.

## 6.3.5 | Diversité, inclusion et égalité des chances

Considérant que la diversité sous toutes ses formes est source de richesse, le Groupe Cegedim promeut l'équité et l'égalité des chances, et vise à rassembler des perspectives et des expériences diverses qui favorisent l'innovation et la créativité.

## Diversité et égalité des chances

### Diversité

En France, la publication de l'index d'égalité professionnelle créé en 2019 est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. Sur un total de 100 points, ce index porte sur cinq critères :

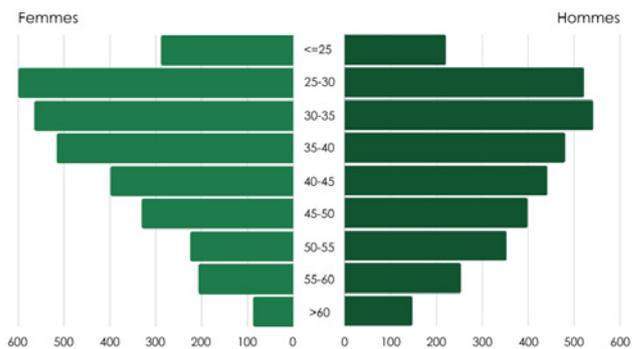
- L'écart de rémunération,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé de maternité,
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

Entité	Index 2023
Cegedim Activ	84
Cegedim Business Services	86
C-Media	92
Cegedim Santé	87
CETIP	88
SmartRx	89
UES Boulogne	91
<b>Groupe France</b>	<b>96</b>

Il constitue depuis 2021 l'un des indicateurs clefs de performance du Groupe, avec un niveau systématiquement supérieur à celui de 75 fixé par la loi.

La répartition de l'effectif du Groupe par tranches d'âge et genres est le résultat d'une politique RH active en matière de recrutement, de diversité et de gestion des carrières. Disposant d'une représentation pratiquement à l'équilibre des salariés, 49 % de femmes et 51 % d'hommes, Cegedim donne également leur chance aux jeunes collaborateurs avec près de 8 % des collaborateurs âgés de 25 ans ou moins, et veille à l'employabilité de ses collaborateurs les plus expérimentés avec plus de 10 % de collaborateurs âgés de 55 ans ou plus.

Répartition H/F par âge des collaborateurs du Groupe



### Égalité des chances

Le Groupe a une politique de recrutement équitable, qui veut ne laisser aucune place à la discrimination : les offres d'emploi prévoient une rémunération basée uniquement sur les compétences et l'expérience, et par la suite l'évolution de la rémunération s'appuie sur des critères objectifs liés à la performance et aux compétences de chacun.

Par ailleurs, un accord d'entreprise a été conclu en France portant sur l'accompagnement des représentants du personnel visant à mettre en place des garanties d'évolution de leur rémunération, et le Groupe est attentif à ce que les femmes de retour de congé maternité bénéficient d'une augmentation correspondant à la moyenne de leur statut.

### Préparation à la retraite<sup>(21)</sup>

Après avoir accompagné ses collaborateurs tout au long de leur carrière, le Groupe propose à ceux qui le souhaitent de se préparer à la retraite.

Un Plan d'Épargne Retraite entreprise Collectif (PERCOL) a été mis en place, permettant aux collaborateurs de se constituer une épargne retraite personnelle. Des sessions d'information du personnel ont été organisées avec le gestionnaire.

Par ailleurs, en 2023, une dizaine de sessions d'informations destinées aux collaborateurs de plus de 57 ans ont été organisées avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), sur le thème de la préparation au départ à la retraite. Certaines filiales comme Cegedim Insurance Solutions mettent également à disposition des collaborateurs un guide pour la préparation à la retraite.

Dans une démarche d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et afin d'accompagner les collaborateurs en fin de carrière, un accord Séniors a été conclu en 2023, qui prévoit notamment pour les collaborateurs de plus de 45 ans :

- Un rappel sur l'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité de traitement et l'égalité au maintien dans l'emploi ;
- Des mesures de prévention des risques professionnels ;
- Un suivi médical spécifique : une visite médicale de mi-carrière l'année dès 45 ans puis une visite médicale tous les deux ans pour les plus de 57 ans relevant des métiers les plus exposés ;
- Une priorité pour le passage à temps partiel pour les collaborateurs de plus de 57 ans ;
- Un entretien de seconde partie de carrière pour les collaborateurs de plus de 45 ans réalisé par le référent RH ou le manager, visant à faire un point sur la carrière et définir un accompagnement personnalisé à travers des formations, des mobilités...

Enfin, un accompagnement spécifique est prévu pour les collaborateurs de plus de 60 ans avec pour ceux qui le souhaitent un entretien avec le référent RH, destiné à anticiper un départ volontaire en retraite, durant lequel entretien, les points suivants peuvent être abordés :

- Participation à une session d'information sur la préparation à la retraite,
- Passage à temps partiel avec maintien des cotisations retraite à la charge du collaborateur,
- Mise en place d'une retraite progressive, d'un cumul emploi-retraite,
- Organisation pour la mise en place du transfert de compétences,
- Mise en place d'un 3<sup>ème</sup> jour de télétravail régulier hebdomadaire pour les plus de 60 ans ;
- Maintien des frais de gestion liés à l'épargne salariale et au PERCOL : les collaborateurs ayant au moins un an d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite bénéficient du maintien de la prise en charge par Cegedim des frais de gestion liés à l'épargne salariale et au PERCOL.

### Dispositif d'alerte

Toute personne victime ou témoin d'une éventuelle discrimination dispose de plusieurs moyens de signalement. Elle peut en faire part à sa ligne managériale, à un référent RH, ou saisir la ligne d'alerte (cf. chapitre « Éthique, prévention et lutte contre la corruption »), le Comité Éthique du Groupe, les référents harcèlement ou toute autre instance du personnel qui agira en totale indépendance.

(21) Ensemble de mesures mis en place en France uniquement.

## Inclusion

### Handicap

Le Groupe Cegedim combat toute forme de discrimination et a la volonté de faciliter l'intégration des travailleurs handicapés. En France, une Cellule Handicap a été mise en place et compte un membre de l'équipe RH par business unit, afin de traiter les questions liées au handicap au plus proche du collaborateur. Elle accompagne les collaborateurs reconnus travailleurs handicapés, effectue un suivi régulier de leur dossier administratif, ainsi qu'un aménagement du poste si besoin. Dans ce cadre, Cegedim travaille étroitement avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (Agefiph) et Cap emploi. Cegedim accorde cinq jours de congés payés supplémentaires aux travailleurs handicapés afin de leur permettre d'accomplir leurs formalités et se rendre aux rendez-vous médicaux, ainsi qu'un accès prioritaire aux places de parking et aux places en crèche.

En 2023, la Cellule Handicap a mis en place et diffusé un livret regroupant les informations essentielles sur le dispositif d'accompagnement déployé par Cegedim. Comme les années précédentes, une campagne de sensibilisation au handicap a été organisée lors de la Semaine du handicap, et pour la deuxième année consécutive, Cegedim a participé au Duoday qui consiste à accueillir pour la journée une personne en situation de handicap afin de lui faire découvrir un métier. Ce sont ainsi cinq binômes qui ont été formés sur des postes de Développeur, Gestionnaire administratif et Pharmacien Documentaliste pour la journée du 23 novembre 2023.

Toujours à l'occasion de la Semaine du handicap :

- Cegedim Santé a publié un témoignage d'un collaborateur en situation de handicap et a organisé une table ronde avec l'association "Le fil d'Elena" ;
- Cegedim Business Services a organisé pour une cinquantaine de collaborateurs un jeu en ligne autour du handicap animé par un intervenant ;
- Smart Rx a proposé sur certains sites une animation en présentiel autour du handicap.

Des partenariats ou des contrats ont par ailleurs été signés avec des entreprises adaptées :

- Cegedim Santé et certains services au Siège disposent de machines et de café provenant de Café Joyeux, entreprise qui forme et emploie des personnes en situation de handicap mental ou cognitif ;
- Cegedim Business Services passe commande de buffets salés et sucrés à l'ESAT Malécot ou Creuzier ;
- À Stains, C-Media a un partenariat avec l'ESAT Marville qui vise à développer les compétences professionnelles de jeunes en situation de handicap et faciliter leur accès à l'emploi ;
- Depuis 2023, les déchets de bureau des sites de Boulogne-Billancourt sont collectés et triés par l'entreprise adaptée Cèdre.

### 6.3.6 | Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Cegedim accorde la plus haute importance à la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés, s'engageant à maintenir un environnement de travail sûr, sain et respectueux, conforme aux normes de santé et de sécurité en vigueur dans l'ensemble de nos entités.

#### S'engager pour la santé et la sécurité au travail

##### Prévention

Chaque année, Cegedim met à jour l'intégralité des Documents Uniques d'Évaluation des Risques professionnels (DUER) pour tous ses sites en France. Un groupe de travail RH pilote la mise en œuvre des mesures et des plans d'action et en suit périodiquement les indicateurs d'avancement et de performance. Des fiches pratiques sont disponibles sur les gestes et postures, le télétravail, les bonnes pratiques à adopter en open space, et le risque routier. Par ailleurs, tous les sites de plus de cent personnes sont équipés de défibrillateurs à l'exception du site de Boulogne Billancourt qui dispose d'un Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP).

Dans le cadre de l'édition 2023 d'Octobre Rose, Cegedim a proposé à ses collaborateurs un webinaire de prévention, et Cegedim Santé a publié le témoignage d'une de ses collaboratrices ayant fait face à un cancer du sein dans l'objectif de sensibiliser les collaborateurs. En cas d'évènement difficile et dans le but de soutenir ses collaborateurs, l'équipe RH peut mettre à disposition sur une période donnée une ligne d'écoute composée de professionnels.

##### Couverture santé

Dans une grande majorité de pays dans lesquels Cegedim opère, les collaborateurs bénéficient d'une couverture pour leur frais de santé, qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance.

En France, des dispositifs de prévoyance Décès, Incapacité et Invalidité couvrent la totalité des collaborateurs, ainsi qu'un dispositif optionnel de maintien de la garantie Frais de santé pour les anciens salariés.

En 2023, le Groupe a décidé d'améliorer l'indemnisation des arrêts maladie au-delà des dispositions de la convention collective applicable en France en alignant la couverture santé des non cadres sur celle des cadres.

Le Groupe s'attache à étendre progressivement les dispositifs de prévoyance et de couverture retraite à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde, y compris lorsqu'il n'a pas l'obligation légale de le faire.

## Des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail

En France, une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) est déployée avec des groupes de travail dédiés, dont les travaux sont restitués en Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Dans certaines filiales comme Smart Rx et Cegedim Santé, des ambassadeurs Qualité de Vie au Travail sont nommés pour accompagner les collaborateurs, mettre en place des événements et créer un nouvel axe de communication en complément des échanges avec le management et les équipes RH.

Le Groupe organise également un événement annuel dédié à la QVT. En 2023, à l'occasion de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail, Cegedim a mis à la disposition de ses collaborateurs une plateforme permettant de suivre des conférences ayant pour thème le bien-être et la prévention santé.

À titre d'exemple, voici quelques-unes des actions engagées au niveau du groupe comme de ses filiales :

- Des espaces détente sont à disposition des collaborateurs sur plusieurs sites, comme sur les sites de C-Media à Boulogne-Billancourt et à Stains, site qui dispose d'une salle de repos et une salle d'étirements ;
- Depuis 2018, des places en crèche sont proposées aux collaborateurs en France : en 2023, la dotation est de 32 berceaux dont 17 nouvelles attributions ;
- L'ensemble des CSE a souscrit à une plateforme de cours et loisirs en ligne accessible gratuitement aux salariés et leur famille, avec 120 000 heures de contenus numériques couvrant divers sujets comme le bien-être, le sport ;
- Les collaborateurs de Cegedim e-business UK disposent d'une salle de bien-être, et ont également accès à l'application Help@Hand, service de consultation à distance avec un médecin généraliste, ainsi que des services de santé mentale et de physiothérapie, d'assistance financière et juridique ;
- Au Royaume-Uni, INPS, CegedimRx et THIN ont mis en place un dispositif favorisant le bien-être, avec un assistant spécialisé en santé mentale, une newsletter bimensuelle, ainsi que des événements ou formations organisés tous les trimestres avec des intervenants extérieurs. La semaine de la santé mentale est relayée chaque année, avec accès à un programme de soutien pour les employés qui le souhaitent. Les collaborateurs peuvent également bénéficier d'une heure chaque mois afin de participer à différentes activités relatives au bien-être comme des conférences sur les retraites, des événements sociaux ;
- En Roumanie, Cegedim Service Center a mis en place un comité WellBeing, composé d'un volontaire de chacun des départements et supervisé par un responsable RH, qui organise différents événements autour du bien-être des collaborateurs.

### Communication interne

Grâce à l'intranet du Groupe, MyCegedim, les collaborateurs ont accès aux actualités du Groupe, à l'ensemble des informations et politiques RH, aux différents sites et outils internes ainsi qu'aux intranets des business units.

En complément, le réseau d'écrans CG Live déployés sur tous les sites du Groupe de plus de cinquante salariés en France, diffuse les actualités du Groupe dont la « Minute RSE », qui vise à informer les collaborateurs sur la politique et les actions RSE menées au niveau groupe comme en local. Ces communications sont également disponibles via l'intranet et accessibles aux collaborateurs en télétravail. Des newsletters et communications internes sont également diffusées aux collaborateurs à fréquence régulière, dont une newsletter dédiée à la RSE, et plusieurs business units ont mis en place des revues en présentiel ou à distance pour diffuser des informations sur l'activité et favoriser la communication ascendante et descendante.

### Favoriser le lien

Des moments conviviaux sont organisés tout au long de l'année à l'occasion de fêtes ou d'événements qui sont l'occasion de partages professionnels moins formels.

Des petits déjeuners, afterworks, événements, séminaires et team buildings internes sont organisés régulièrement afin de favoriser les échanges. Par ailleurs, conscient que l'environnement des collaborateurs joue un rôle clef dans leur bien-être, Cegedim réalise régulièrement des réaménagements ou modernisations de ses locaux, et des cafétérias et salles de détente sont présentes sur la majorité des sites, permettant aux collaborateurs de se retrouver avec convivialité.

### Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

En France, des courses solidaires sont régulièrement proposées aux collaborateurs : semi-marathon de Boulogne-Billancourt, Foulées de l'Assurance, La Parisienne, Trail de La Sans Raison, Course des lumières à Lyon ou encore la Course solidaire pour l'association Imagine For Margo. Certains CSE proposent également des cours de sport en ligne, ou prennent en charge une partie des frais d'inscription à des clubs de sport. À l'occasion de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail 2023, des cours de méditation et de pilates ont été organisés sur plusieurs sites.

Les filiales étrangères ont également mis en place des initiatives pour promouvoir les activités physiques et sportives, comme Cegedim Égypte, qui propose des activités dans des parcs d'activités physiques lors de team buildings, et Cegedim e-business UK, qui accorde une subvention annuelle de 400 livres sterling pour financer des activités physiques ou sportives.

### Don de jours

Afin de soutenir les salariés confrontés à des situations personnelles difficiles, Cegedim a mis en place un dispositif de dons de jours applicable à tous les salariés en France. Un accord collectif a ouvert cette possibilité au plus grand nombre et permet un abondement de l'employeur.

## Organisation du travail : concilier vie professionnelle et vie privée

### Droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion, prévu en France dans la Loi Travail, n'a pas donné lieu à des mesures de blocage des outils de communication informatiques. En effet, l'activité de service du Groupe Cegedim ne permet pas les coupures de serveurs ou d'éléments d'infrastructure informatique en horaire non ouvrable, du fait de la nécessaire continuité de service et astreinte des collaborateurs permettant de l'assurer. Le respect de la mise en œuvre du droit à la déconnexion est assuré par des outils déclaratifs de temps de repos et la mise en place d'une alerte permettant aux salariés de solliciter un entretien RH afin d'échanger sur leur charge de travail, qui donnera lieu à une analyse de la situation et un plan d'action en lien avec le manager. Ce droit est rappelé dans la fiche pratique relative au télétravail.

### Organisation du temps de travail

Le Groupe respecte les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et la réglementation locale applicable en matière de temps de travail dans tous les pays dans lesquels il est implanté.

À la suite de l'évolution des modes d'organisation du travail, de nouveaux accords télétravail ont été signés en France et à l'international afin d'augmenter le nombre de jours de télétravail possibles. À titre d'exemple, le nouvel accord conclu en 2022 en France permet jusqu'à en moyenne 2,5 jours de télétravail par semaine au lieu de deux précédemment, donnant aux collaborateurs une plus grande souplesse dans la gestion de leur temps et trajets. L'accord relatif à l'itinérance déployé en 2018 et 2019 prend lui aussi en compte la réalité terrain des collaborateurs amenés à se déplacer fréquemment, en adaptant les modalités de prise en compte des temps de trajet pour les salariés non sédentaires. En 2022, un avenant a revalorisé de 10 % les indemnités de nuitées.

## 6.3.7 | Rémunération et partage de la valeur

### Politique de rémunération

La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance collective et la performance individuelle, celle-ci étant encouragée de manière privilégiée au travers de la part variable sur objectifs. Chaque année, les managers mènent un entretien individuel avec chacun de leurs collaborateurs, afin notamment d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Par ailleurs le Groupe acquiert tous les ans des études de rémunération afin de s'assurer que sa politique de rémunération est en phase avec le marché.

Le Groupe est doté d'un Comité des Rémunérations - Nominations, composé de trois administrateurs. Les attributions de ce comité sont notamment les politiques d'attribution d'actions, de rémunération variable, et le plan de succession des dirigeants en cas de vacance.

En 2023, au regard du contexte inflationniste, la campagne d'augmentation en France a été menée au mois de janvier au lieu d'avril pour anticiper la réévaluation salariale des collaborateurs dont la rémunération se situait en deçà d'un certain seuil de rémunération. Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la valeur faciale des tickets restaurant a été augmentée d'un euro pour atteindre un montant de 10 euros avec une prise en charge par Cegedim de 60 %.

### Partage de la valeur

Cegedim dispose d'un accord de participation Groupe ainsi que des accords d'intéressement spécifiques aux activités et business units. Les accords d'intéressement font l'objet d'échanges et d'évolutions chaque année.

Les supports de placement offrent plusieurs options de placement solidaire et les collaborateurs ont la possibilité d'investir dans un FCPE composé à plus de 90 % d'actions Cegedim. En 2023, plus de 8,4 millions d'euros ont été versés aux collaborateurs Cegedim France au titre de l'épargne salariale.

## 6.3.8 | Les collaborateurs du Groupe Cegedim en chiffres

Indicateur ou élément d'information	2023	2022	2021	GRI
<b>Effectif Groupe</b>				
Effectif total inscrit au 31/12/2023	6 582	6 073	5 643	2-7-a
<b>Effective par région</b>				
Effectif France	62,4 %	62,3 %	63,4 %	2-7-a
Effectif international	37,6 %	37,7 %	36,6 %	2-7-a
<b>Diversité, inclusion et égalité des chances</b>				
Part des salariées femmes	49 %	47 %	46 %	405-1-b-i
Part des salariés hommes	51 %	53 %	54 %	405-1-b-i
Part des administrateurs femmes	40 %	40 %	40 %	405-1-a-i
Part des administrateurs hommes	60 %	60 %	60 %	405-1-a-i
<b>Effectif par type de contrat</b>				
Part des salariés en CDI	94,8 %	93,7 %	91,9 %	2-7-b-i
Part des salariés en CDD	5,2 %	6,3 %	8,1 %	2-7-b-ii
<b>Âge moyen global</b>				
Âge moyen global	39,2	39	39,3	405-1-b-iii
<b>Ancienneté moyenne Groupe</b>				
Ancienneté moyenne Groupe	7,1	-	-	
<b>Proportion de salariés handicapés France</b>				
Proportion de salariés handicapés France	3,4 %	-	-	
<b>Mouvements</b>				
<b>Embauches</b>				
Embauches Groupe	1 906	1 990	1 514	401-1-a
<b>Embauches par genre</b>				
Embauches Hommes	47,5 %	-	-	401-1-a
Embauches Femmes	52,5 %	-	-	401-1-a
<b>Embauches par région</b>				
Embauches France	58 %	-	-	401-1-a
Embauches International	42 %	-	-	401-1-a
<b>Embauches par type de contrat</b>				
Embauches en CDI	74,1 %	74,8 %	67,2 %	401-1-a
Embauches en CDD	25,9 %	25,2 %	32,8 %	401-1-a
<b>Départs</b>				
Départs Groupe	1 385	1 542	1 178	401-1-b
<b>Départs par genre</b>				
Départs Hommes	54,7 %	-	-	401-1-b
Départs Femmes	45,3 %	-	-	401-1-b
<b>Départs par région</b>				
Départs France	56,7 %	-	-	401-1-b
Départs International	43,3 %	-	-	401-1-b
<b>Répartition des départs par motif</b>				
Départs volontaires	39 %	-	-	
Départs involontaires	5,9 %	-	-	
<b>Turnover Groupe</b>				
Turnover Groupe	18,8 %	23,4 %	18,1 %	401-1-b
<b>Dialogue social</b>				
Proportion d'employés couverts par un accord collectif en France	100 %	-	-	2-30-a
Proportion d'employés couverts par un accord collectif hors France	4,9 %	-	-	2-30-a
<b>Formation, gestion de compétences et mobilité</b>				
<b>Formation (France uniquement)</b>				
Nombre d'heures de formation	21 456	17 189	22 199	404-1-a
Nombre de salariés formés	2 056	1 255	1 422	404-1-a
Nombre d'heures de formation par salarié formé	10,4	13,7	15,6	404-1-a
Part des salariés ayant reçu au moins une formation	50 %	33 %	40 %	404-1-a

Indicateur ou élément d'information	2023	2022	2021	GRI
<b>E-learning</b>				
Nombre de parcours e-learning Groupe	842	915	787	
Nombre d'inscrits aux e-learning Groupe	6 878	6 438	5 817	
<b>Entretiens d'évaluation et d'évolution professionnelle</b>	4 567	-	-	404-3-a
<b>Stagiaires et alternants</b>				
Nombre de stagiaires en France	64	61	72	
Nombre de stagiaires à l'international	141	118	44	
Nombre de contrats d'alternance en France	157	152	146	
Nombre de stagiaires et alternants recrutés en CDI	108	34	20	
<b>Santé et sécurité</b>				
<b>Accidents (France uniquement)</b>				
Nombre d'accidents	26	30	35	403-9-a
Taux de fréquence	4 %	-	-	
Taux de gravité	0,2 %	-	-	
<b>Absentéisme</b>				
Absentéisme moyen Groupe	3,8 %	-	-	403-9-b-ii
Absentéisme moyen France	3,9 %	4,3 %	4,4 %	403-9-b-ii
<b>Qualité de vie au travail</b>				
Part de l'effectif à temps partiel	4,2 %	5,2 %	5,2 %	2-7-b-v
Proportion d'employés ayant accès à une mutuelle santé	99,7 %	-	-	

L'obligation de communiquer les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves ayant été établie par la Loi n° 2023-703 du 1er août 2023, les systèmes d'information du Groupe Cegedim n'ont pas permis de collecter cette information au titre de l'année 2023 complète.

## 6.3.9 | Dialogue social et accords collectifs

### Dialogue social

Le dialogue social de proximité s'est poursuivi en 2023, et de nombreuses actions sociales sont mises en place au niveau local, portant notamment sur l'aide au logement, des subventions à des activités sportives ou de loisirs, aux vacances...

Au sein des filiales françaises et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux et de ce fait ne sont pas tous listés dans ce document. Aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été dénoncé par les représentants des salariés ou organisations syndicales, illustrant la pertinence du dialogue social.

### Accords collectifs

Les nouveaux accords collectifs signés en 2023 en France ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- Accord Senior, dans une démarche d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et afin d'accompagner les collaborateurs dans la transition de fin de carrière ;
- Avenants d'intéressement ;
- Accord sur le plan d'épargne ;
- Accord de transfert de teneur de compte sur l'épargne salariale ;
- Avenant PERCOL.

## 6.4 | Réduire notre empreinte environnementale

### 6.4.1 | Politique Environnementale du Groupe

En 2023, Cegedim a formalisé sa Politique Environnementale visant à réduire l'empreinte de ses activités, y compris de sa chaîne de valeur. Cette politique définit les domaines d'action prioritaires du Groupe, tenant compte des impacts les plus importants de ses opérations et de ses principaux leviers d'action pour y répondre, que sont :

- L'éco-conception dans le développement de ses solutions,
- L'amélioration de la performance énergétique de ses infrastructures,
- La prévention de la pollution dans l'air, l'eau et le sol résultant de ses activités.

### 6.4.2 | Indicateurs de performance et résultats

Indicateurs clefs de performance et objectifs			
Émissions de gaz à effet de serre des datacenters	Efficacité énergétique Green IT	Réalisé	Objectif
	La consommation énergétique IT ne prend en compte que l'alimentation des serveurs, hors climatisation et éclairage. La hausse des émissions en 2023 s'explique en partie par la hausse du facteur d'émission indiqué par notre fournisseur d'énergie (+62,5%).	2023   2022 35   24	Réduire les émissions de GES en t CO <sub>2</sub> e liées à la consommation électrique des datacenters
Croissance de la virtualisation des serveurs	Virtualisation des serveurs	Réalisé	Objectif
	La virtualisation des serveurs se poursuit avec un ratio de 1 serveur physique pour 20 serveurs virtuels. L'utilisation conjointe de la conteneurisation permet encore d'améliorer la densité et l'optimisation de l'utilisation des équipements physiques.	2023   2022 +3,7%   +14%	Poursuivre la croissance
Taux moyen de CO <sub>2</sub> de la flotte tourisme	Parc automobile Groupe	Réalisé	Objectif
	Pour les véhicules de tourisme, qui représentent 72,6% du parc automobile, la part des véhicules hybrides et électriques a fortement progressé en 2023, en augmentation de 57%.	2023   2022 110   115	Niveau < 120g
Taux moyen de CO <sub>2</sub> de la flotte utilitaire	Parc automobile Groupe	Réalisé	Objectif
	Pour les véhicules utilitaires, qui représentent 27,4% de la flotte, le Groupe privilégie l'essence au diesel lorsque possible. L'augmentation constatée en 2023 s'explique par le renouvellement de fourgons dont l'empreinte est supérieure aux petits véhicules utilitaires.	2023   2022 132   127	Niveau < 140g

## 6.4.3 | Énergie

### Synthèse des consommations

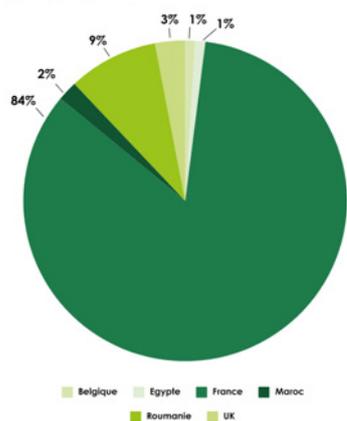
#### Consommation d'énergie des sites du Groupe Cegedim consolidés pour le présent rapport (scopes 1 et 2)

Depuis 2021, le Groupe Cegedim a mis en place pour ses sites en France un contrat de fourniture d'électricité issue à 100% de la filière renouvelable.

Catégories	Quantités en kWh	Scopes
GNR	36 327	1
Carburant diesel sources mobiles	7 355 525	1
Carburant essence sources mobiles	767 818	1
E85	5 264	1
Électricité sources mobiles	6 029	2
Gaz de ville chauffage	1 631 022	2
Électricité	13 023 612	2
Dont part électricité renouvelable	8 329 081	2

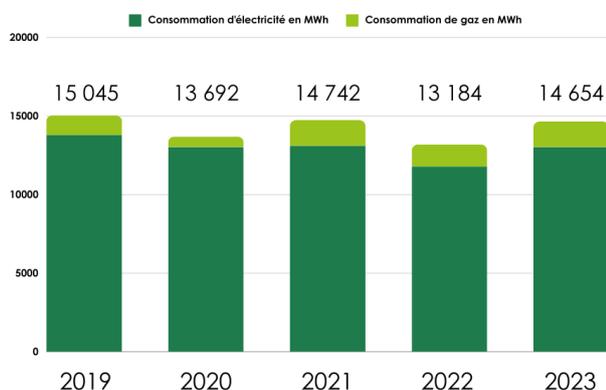
Au cumul de l'année 2023, la consommation d'énergie du Groupe Cegedim incluant l'intégralité des énergies des scopes 1 et 2 s'élève à 22 825 596 kWh, avec la répartition géographique suivante<sup>(22)</sup> :

#### Répartition géographique de la consommation d'énergie



La consommation d'énergie en France inclut celle des datacenters, tous situés sur le sol français. C'est la raison pour laquelle le poids de la France dans la consommation d'énergie du groupe est supérieur à la part des collaborateurs français dans l'effectif total du groupe.

#### Consommation d'électricité et de gaz du Groupe



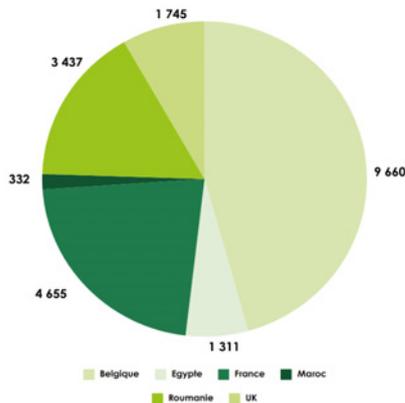
Depuis 2021, le Groupe Cegedim a mis en place pour ses sites en France un contrat de fourniture d'électricité issue à 100% de la filière renouvelable.

(22) La consommation d'énergie des autres pays n'étant pas significative rapportée à celle du Groupe, elle ne figure pas dans ce graphique.

### Ratio d'intensité énergétique interne

Le ratio d'intensité énergétique interne, c'est-à-dire relatif aux scopes 1 et 2 uniquement, exprime la consommation d'énergie totale rapportée au nombre d'employés sur la période. Pour l'année 2023, le ratio d'intensité énergétique interne de Cegedim est de 3 437 kWh par employé, avec la répartition géographique suivante :

Ratio d'intensité énergétique par pays (en kWh/employé)



Le ratio d'intensité énergétique le plus bas constaté concerne le Maroc, et s'explique par la faible consommation d'électricité par employé et peu de véhicules d'entreprise, s'agissant d'un centre de services. En Belgique, le ratio d'intensité énergétique interne est supérieur aux autres pays en raison des émissions liées aux véhicules de la flotte automobile, alors qu'en Roumanie, le principal poste d'énergie provient de la consommation de gaz.

### Réduction et efficacité énergétique

Afin de réduire sa consommation d'énergie, le Groupe Cegedim a engagé depuis plusieurs années des travaux de rénovation de ses sites, qui ont porté notamment sur l'amélioration de l'isolation thermique et l'installation de pompes à chaleur. Ces travaux sont menés en partie dans le cadre de la mise en œuvre du Décret Tertiaire, pour lequel le Groupe se fait accompagner par un spécialiste afin de définir ses plans d'actions en matière d'efficacité énergétique.

Une très grande part des activités du Groupe étant de nature tertiaire, des actions d'amélioration sont engagées en continu comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux, la mise en place de minuteurs ou de détecteurs de présence, le déploiement d'éclairages à LED, le recours aux sèche-mains automatiques, la généralisation de fontaines à eau et de machines à café raccordées à l'eau courante... La consommation énergétique de la climatisation est réduite grâce à des systèmes de coupure automatique lors de l'ouverture des fenêtres ou des quais de chargement des camions en entrepôt.

### Mobilité plus responsable

#### Politique de gestion des véhicules

Cegedim s'est doté d'une politique de gestion de sa flotte automobile définissant les typologies de véhicules ainsi que les règles d'éligibilité, et tenant compte du vieillissement des véhicules, de l'évolution des normes anti-pollution ainsi que des recommandations officielles et professionnelles. Nous souhaitons réduire l'impact environnemental de notre flotte de véhicules de tourisme et les renouvelons avec des modèles électriques ou hybrides lorsque cela est compatible avec l'usage professionnel du conducteur. En ce qui concerne les véhicules utilitaires, qui représentent 26 % de la flotte, nous privilégions l'essence au diesel lorsque possible. En fonction de leur localisation et de leur configuration, certains sites du Groupe encouragent les modes de déplacements alternatifs aux véhicules thermiques, avec des places de parking dédiées aux véhicules électriques équipées de prises de recharge, et des parkings à vélo et trottinettes permettant la recharge électrique si les conditions de sécurité d'accès au site le permettent.

#### Limiter les déplacements

La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant d'un poste significatif d'émissions de CO<sub>2</sub>. Par sa politique Voyages, le Groupe définit les règles et bonnes pratiques encadrant les réunions et déplacements associés, incitant les collaborateurs à diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Les déplacements pour des réunions internes de travail y sont notamment restreints et toute exception nécessite au préalable une dérogation hiérarchique. Les moyens de travail à distance ont été déployés au sein du Groupe dès 2007 : visioconférence, conférence téléphonique, messagerie instantanée et plateformes d'échanges de document sont privilégiées afin de limiter les déplacements de courte durée.

Le télétravail et les accords d'entreprise mis en place contribuent également à limiter les déplacements des collaborateurs.

## 6.4.4 | Eau

### Consommation d'eau

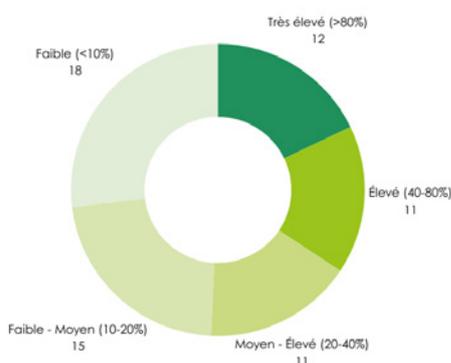
Sur le périmètre de consolidation défini pour l'année 2023, la consommation totale d'eau du Groupe Cegedim est évaluée à 27 644 m³. Sur un certain nombre de sites, en particulier à l'étranger et lorsqu'il s'agit de locaux loués, la consommation exacte d'eau ne peut être obtenue des bailleurs, ou il peut s'agir de baux consistant en un prix au m² incluant un certain nombre de prestations dont la fourniture d'eau. En conséquence, une extrapolation a été faite à partir de la consommation réelle des sites pour lesquels cette information est disponible. Les activités du Groupe étant essentiellement de nature tertiaire, les prélèvements d'eau liés aux opérations du Groupe sont relativement limités. Par ailleurs, Cegedim ne rejette pas d'eaux usées autres que domestiques, et utilise des circuits d'eau fermés pour les systèmes de refroidissement de ses datacenters.

### Cartographie de stress hydrique

En vue d'adopter une approche proactive pour préserver les ressources hydriques et anticiper les risques qui y sont liés, Cegedim a établi une cartographie du niveau de stress hydrique des sites inclus dans le périmètre de reporting sur la base de l'atlas des risques hydriques (*Aqueduct Water Risk Atlas*) du *World Resources Institute* (WRI). Il ressort de cette analyse que 23 sites se situent dans une zone à risque selon l'indicateur stress hydrique de référence (*Baseline Water Stress*) : 12 dans une zone de stress hydrique extrêmement élevé, et 11 dans une zone de stress hydrique élevé. Ces sites se situent au Maroc, en Égypte, en Roumanie, en Espagne, dans le sud et le nord de la France.

Cette analyse a été menée conformément aux exigences de la Directive CSRD et à la définition d'*Aire soumise à un stress hydrique élevé* figurant à l'annex 2 de l'acte délégué C(2023) 5303 du 31 juillet 2023.

Niveau de stress hydrique des sites d'implantation de Cegedim



Au regard de la faible intensité en eau des activités du Groupe, et compte tenu du fait que Cegedim est locataire de l'essentiel des sites situés dans des zones de stress hydrique élevé ou très élevé, les leviers d'action pour réduire substantiellement la consommation d'eau sont relativement limités. Cegedim s'attachera cependant à prendre les mesures permettant de contribuer aux efforts de conservation des ressources hydriques. Des travaux ont d'ores et déjà été engagés en vue de réduire la consommation d'eau, comme l'installation de robinets automatiques.

## 6.4.5 | Utilisation des ressources : réduire, réutiliser, recycler

### Déchets

Les activités de Cegedim étant pour une très grande part de nature tertiaire, les déchets issus des activités du Groupe sont pour l'essentiel des déchets non dangereux, qui sont soit triés sur sites et orientés vers des filières de recyclage, soit collectés sous forme d'ordures ménagères par les collectivités locales. La collecte par les services municipaux ne faisant pas l'objet de pesage, et dans certains pays, les baux consistant en un prix de location par m² incluant la collecte des déchets, le tonnage des déchets tertiaires générés par l'activité économique des sites du Groupe a été estimé à 120 kg de déchets tertiaires générés par employé et par an, dont la moitié sont des papiers ou cartons<sup>(23)</sup>.

Les déchets dangereux font l'objet d'un suivi spécifique, dans le respect des législations locales applicables. En France, ils sont dirigés exclusivement vers des organismes de traitement agréés et tracés par le biais de bordereaux de suivi.

Nous mettons en œuvre toutes les diligences nécessaires pour que les déchets générés par nos activités soient triés, afin de permettre le recyclage ou la valorisation autant que le permettent les filières de traitement des déchets locales.

Type de déchets	Résultats 2023
<b>Déchets tertiaires</b>	(en tonnes)
Papier/carton	394,9
Ordures ménagères	394,2
<b>Déchets industriels</b>	(en tonnes)
Papier/carton	265,6
<i>Dont 35,2 % ont été revalorisés</i>	
Plastique	71,7
<i>Dont 49 % ont été revalorisés</i>	
DEEE	13,7
<i>Dont 100 % ont été revalorisés</i>	
DIS	0,12

(23) Source : guide Écoresponsable au bureau, ADEME septembre 2022

## Réduire et recycler

### Réduire la consommation des ressources

C-Media, acteur de référence de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, est spécialisé dans la création et la réalisation de campagnes de merchandising, d'affichage print et digital. Son site de production de Stains est dédié à la fabrication et la logistique des éléments print (prépresse, impression, façonnage, stockage et routage de PLV).

Afin de réduire son empreinte environnementale, C-Media a repensé son processus de fabrication et investi dans des machines d'impression plus sobres en énergie, ne consommant plus d'eau, et utilisant de l'encre éco-solvant et la technologie ultradrop pour encrage de nano gouttes, avec séchage par des lampes à LED.

Afin de réduire le recours au plastique et la consommation de nouvelles ressources, C-Media a remplacé le PVC par un mix de matières inorganiques et recyclées, et éliminé le filmage des palettes : en 2023, 4 000 palettes ont ainsi été expédiées non filmées. Avec près de 1 500 000 PLV traitées et 13 000 palettes de marchandises réceptionnées et expédiées par an, ces initiatives constituent un enjeu majeur pour l'empreinte environnementale de C-Media et lui permettent de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire plutôt que consommer de nouvelles ressources.

Toujours dans l'optique de réduire la consommation de ressources, C-Media a travaillé d'une part à l'optimisation des laizes dans son processus de fabrication, et d'autre part chez ses clients avec le Plan Optimisation des Vitrites, qui a permis de réduire les surfaces imprimées des vitrines de 30 % et d'économiser 6 tonnes de matières premières imprimables en 2023.

### Tri et recyclage des déchets

Des dispositifs de prévention et de gestion des déchets tertiaires sont en place sur la plupart des sites de Cegedim et le Groupe est en phase d'uniformisation, avec la volonté d'étendre les bonnes pratiques comme les contrats de collecte, tri et recyclage de ce type de déchets confiés à une entreprise adaptée, créatrice d'emplois solidaires. Certains sites ont également supprimé les gobelets de boissons en mettant à la disposition des collaborateurs et visiteurs des contenants durables.

Par ailleurs C-Media a lancé en 2023 une nouvelle démarche pour collecter et recycler les matériaux en fin de vie. Cette nouvelle initiative a permis dès la première année de collecter et envoyer en revalorisation 38 % des PLV.

### Politique de téléphonie

La politique de téléphonie prend en considération le développement durable : achat de mobiles dual-sim afin que les collaborateurs puissent mutualiser leur appareil pour usage professionnel et personnel, faible DAS, remplacement progressif des postes de téléphonie fixe par des solutions sur IP. Tous ces appareils sont recyclés lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

### Réduire l'impact environnemental des impressions et s'approvisionner responsable

Cegedim dispose d'un service de reprographie interne en charge des impressions en masse sur les sites de Boulogne-Billancourt, qui utilise du papier éco-labellisé ou provenant de plantations gérées de façon durable, associé à des matériels modernes et performants. Dans tous les pays, des stations d'impression mutualisées plus économes en consommables ont été déployées, et au quotidien, les collaborateurs sont encouragés à réduire les impressions et n'imprimer que si nécessaire.

Pour les impressions exceptionnelles ou les objets publicitaires, nous privilégions des entreprises solidaires employant des travailleurs handicapés ou des fournisseurs s'engageant dans une démarche d'approvisionnement responsable. Cela s'applique également à l'achat de fournitures de bureau, pour lesquelles un catalogue de fournitures à utiliser prioritairement a été établi, respectant des standards de certification ISO et d'engagement en termes d'éthique, de traçabilité, et de respect de l'environnement.

### Digitalisation des formalités administratives

Le Groupe Cegedim a très tôt opté pour la digitalisation des formalités administratives liées au recrutement. Lettre d'engagement, contrat de travail, règlement intérieur, chartes internes, mutuelle et prévoyance : tous ces documents contractuels font l'objet d'un envoi et d'une signature électroniques de part et d'autre. Les tickets restaurant sont également dématérialisés, évitant l'impression et la manipulation de titres papier. Ces mesures ne sont pas toujours transposables à l'étranger, en fonction des contraintes réglementaires propres à chaque pays.

### Coffre-fort électronique et drive

En France, Cegedim propose à ses collaborateurs un service de coffre-fort électronique sécurisé permettant de conserver des documents personnels et de réduire les impressions papier. C'est le cas notamment pour les bulletins de paie qui peuvent y être automatiquement déposés, solution qui a été plébiscitée. Depuis 2021, le groupe a également déployé son propre drive, qui permet le partage de fichiers volumineux en interne comme en externe, et de limiter les risques liés au partage et la diffusion de données par une alternative sécurisée aux plateformes d'hébergement du marché.



## Réutiliser : allonger le cycle de vie, économie circulaire

### Gestion de la fin de vie des équipements informatiques

Différents programmes de recyclage des équipements informatiques sont en place. Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, les matériels équipant les datacenters du Groupe font l'objet d'un traitement spécifique visant à les éliminer dans le respect de l'environnement, après effacement des données et traitement des supports de sauvegarde. Ces matériels sont généralement repris par le fournisseur du nouvel équipement ou, à défaut, confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le choix peut également être fait de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, optimisant ainsi la durée de vie des équipements. Les ordinateurs qui sont remplacés sont nettoyés et reconfigurés, et peuvent dans certains cas être cédés aux collaborateurs moyennant une participation de 15 euros au profit d'une association.

### Réutiliser pour allonger le cycle de vie

Dans le but de réduire la consommation de nouvelles ressources et les déchets, C-Media a mis en place un circuit de retour avec son fabricant et lui renvoie désormais les flasques plastiques ainsi que les mandrins en carton des rouleaux de papier, ce qui a permis en 2023 la réutilisation d'une tonne de flasques en polypropylène et deux tonnes de carton, soit autant de ressources non consommées et de déchets évités. Pour les bâches publicitaires en fin de vie, C-Media a établi un partenariat avec EcoPack Solution, une entreprise adaptée qui soutient l'emploi en zone rurale. C-Media envoie les toiles polyester usagées à EcoPack, qui leur donne une seconde vie en les transformant en colis « boomerang », des colis réutilisables destinés au e-commerce. En 2023, ce sont ainsi 300 kg de toile en polyester qui ont été réutilisés pour créer des « boomerangs », permettant là encore de réduire le recours à de nouvelles ressources et la mise en déchets.

## 6.4.6 | Bilan carbone

En 2023, sur le périmètre du présent rapport, les émissions de gaz à effet de serre consolidées du Groupe Cegedim se sont élevées à 47 987 tonnes équivalent carbone calculées selon le standard du GHG Protocol, tenant compte des limites décrites ci-après.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Émissions de GES							Total (t CO <sub>2</sub> e)	CO <sub>2</sub> b (t CO <sub>2</sub> e)	Incertitude (t CO <sub>2</sub> e)	
			CO <sub>2</sub> (t CO <sub>2</sub> e)	CH <sub>4</sub> (t CO <sub>2</sub> e)	N <sub>2</sub> O (t CO <sub>2</sub> e)	HFCs (t CO <sub>2</sub> e)	PFCs (t CO <sub>2</sub> e)	SF <sub>6</sub> (t CO <sub>2</sub> e)	Autres gaz (t CO <sub>2</sub> e)				
Scope 1	1-1	Émissions directes des sources fixes de combustion	339	1	3	0	0	0	0	343	0	76	
	1-2	Émissions directes des sources mobiles de combustion	2 688	0	0	0	0	0	0	2 688	0	1 469	
	1-3	Émissions directes des procédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	1-4	Émissions directes fugitives	0	0	0	90	0	0	0	90	0	24	
<b>Total Scope 1</b>			<b>3 027</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 121</b>	<b>0</b>	<b>1 472</b>	
Scope 2	2-1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	940	0	0	0	0	0	0	940	0	104	
	2-2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total Scope 2</b>			<b>940</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>940</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	
<b>Émissions du Scope 3 amont</b>													
Scope 3	3-1	Produits et services achetés	33 214	0	0	0	0	0	0	33 214	0	22 037	
	3-2	Biens immobilisés	2 404	0	0	0	0	0	0	2 404	0	1 674	
	3-3	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	951	15	0	0	0	0	0	966	0	391	
	3-4	Transport de marchandise amont et distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	3-5	Déchets générés	829	0	4	482	0	0	23	1 339	0	198	
	3-6	Déplacements professionnels	1 169	0	0	0	0	0	0	1 169	0	155	
	3-7	Déplacements domicile travail	4 749	0	0	0	0	0	0	4 749	0	1 685	
	3-8	Actifs en leasing amont	62	0	0	0	0	0	21	83	0	15	
		Autres émissions indirectes amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>Émissions du Scope 3 aval</b>												
	3-9	Transport de marchandise aval et distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	3-10	Transformation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	3-11	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	3-12	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	3-13	Actifs en leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3-14	Franchises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3-15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Autres émissions indirectes aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>Total Scope 3</b>			<b>43 380</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>482</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>43 926</b>	<b>0</b>	<b>22 169</b>	
<b>Total</b>			<b>47 348</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>573</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>47 987</b>	<b>0</b>	<b>22 218</b>	

Les informations du scope 3 n'étant pas sous le contrôle de l'entreprise, leur collecte nécessite d'organiser un projet spécifique lancé en 2023 qui se poursuivra sur 2024. En conséquence, les tableaux ci-après permettent d'identifier les catégories de scopes 3 qui ont été prises en compte pour le présent rapport ainsi que les méthodologies de calcul retenues, et celles qui sont en cours de documentation.

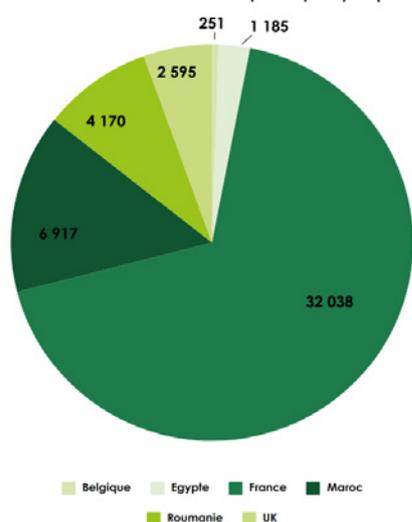


Postes		Comptabilisé	Commentaires
<b>Scope 1</b>			
1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Oui	Relevés de consommation de gaz, extrapolation pour 8 % des collaborateurs
2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Oui	Extrapolation des kilomètres parcourus en 2023 à partir de la distance parcourue depuis la mise en circulation
3	Émissions directes des procédés hors énergie	Oui	Pas d'émission directe des procédés
4	Émissions directes fugitives	Oui	Estimation des fuites à partir des kg de fluides rechargés en 2023 pour les datacenters
5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Non	Non applicable
<b>Scope 2</b>			
6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Oui	Relevés de consommation électrique pour 89 % de la consommation puis extrapolation à partir des surfaces pour les 11 % restants (émissions calculées en « market based » pour la France et « location based » pour les autres pays)
7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Oui	Pas de consommation de vapeur, de chaleur ou de froid
<b>Scope 3</b>			
8	Émissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	Oui	Calculé automatiquement par le calculateur ADEME à partir des données d'énergie
9	Achats de produits ou services	Oui	Utilisation de ratios monétaires à partir des données financières du groupe
10	Immobilisations de biens	Oui	Non applicable pour l'immobilier : pas d'achat en 2023. Seuls 8 véhicules achetés par Cegedim SA en 2023 ont été considérés. Utilisation de ratios massiques, et pour le matériel informatique, utilisation de ratios monétaires à partir des données d'achat de matériel

Postes	Comptabilisé	Commentaires
11 Déchets	Oui	Pour les déchets électroniques et industriels, données prestataires pour le site de Boulogne et extrapolation aux autres sites. Pour les déchets tertiaires, hypothèse de l'enquête de l'ADEME avec 120 kg / personne dont 60 kg de papier. Pour le site de Stains, seul site de production du groupe, extrapolation sur l'année des données disponibles
12 Transport de marchandises amont	Non	Non applicable pour la plupart des filiales, étude en cours pour 3 d'entre elles
13 Déplacements professionnels	Oui	Emissions calculées par le prestataire pour le train, l'avion et l'hôtel, avec des facteurs d'émission proches de ceux de la Base Carbone
14 Actifs en leasing amont	Oui	Prise en compte des consommations d'énergie et des émissions fugitives des serveurs en propre. Consommation d'énergie des datacenters externes calculée à partir de la donnée du PUE par le prestataire (valeur exacte). Extrapolation des émissions fugitives des serveurs externes à partir de celles des serveurs en propre et de la consommation d'énergie des serveurs (hypothèse : proportionnalité de la consommation de fluides et de la consommation d'électricité)
15 Investissements	Non	Non applicable
16 Transport de visiteurs et de clients	Non	Non comptabilisé
17 Transport de marchandises aval	Non	Non applicable
18 Utilisation des produits vendus	Non	Non comptabilisé, étude en cours
19 Fin de vie des produits vendus	Non	Non comptabilisé, étude en cours
20 Franchise aval	Non	Non applicable
21 Leasing aval	Non	Non comptabilisé, étude en cours
22 Déplacements domicile travail	Oui	Utilisation d'hypothèses de distances et de modes de transport moyens pour déterminer le nombre de kilomètres par collaborateur, avec 2 jours de télétravail par semaine
23 Autres émissions indirectes	Oui	Pas d'autres émissions indirectes

Il est à noter que la catégorie « utilisation des produits vendus » devrait constituer à terme une part essentielle du bilan carbone du Groupe. Le calcul des émissions pour cette catégorie étant primordial au regard des activités de Cegedim et nécessitant une approche analytique fine, le Groupe a engagé des travaux avec un cabinet d'ingénierie spécialisé en cours à la date de publication du présent rapport, et publiera un bilan carbone complet et actualisé une fois ces travaux terminés.

### Répartition des émissions par pays (en t CO<sub>2</sub>e)



Pour le calcul du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) :

- Les gaz à effet de serre suivants ont été pris en compte, convertis en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (ou t CO<sub>2</sub>e) suivant leur Potentiel de Réchauffement Global (ou Global Warming Potential) : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, SF<sub>6</sub>, PFC, NF<sub>3</sub> et CFC.
- Le calcul de l'empreinte carbone du Groupe a été réalisé avec l'outil de calcul ADEME-Association Bilan Carbone (ABC) dans sa version v.8.91 de mai 2023, suivant les règles du GHG Protocol et avec un niveau d'incertitude pour chaque poste. Cet outil permet d'afficher les résultats dans plusieurs formats standards, dont celui du GHG Protocol.
- Les facteurs d'émissions sont issus de la base ADEME, sauf pour l'électricité en France pour laquelle nous avons pris en compte le facteur d'émission communiqué par notre fournisseur d'énergie relatif à notre approvisionnement en électricité garantie à 100% d'origine renouvelable.

### Ratio d'intensité des émissions de GES

Sur le périmètre déterminé pour le présent rapport, les ratios d'intensité des gaz à effet de serre calculés sur le nombre d'employés et sur le chiffre d'affaires sont les suivants :

Ratios d'intensité des émissions de gaz à effet de serre	Intensité GES scopes 1 et 2 par employé : 0,62 t CO <sub>2</sub> e
	Intensité GES scopes 1 et 2 sur chiffre d'affaires : 6,59 t CO <sub>2</sub> e / m€

Certains piliers du scope 3 étant en cours d'évaluation à la date de parution du présent rapport, les ratios d'intensité sur l'intégralité du bilan carbone ne sont pas disponibles à ce jour.

## 6.4.7 | Green IT : développer des produits et services plus responsables

Dans la gestion quotidienne de ses équipements informatiques et depuis plus de trente ans, Cegedim, à travers sa filiale cegedim.cloud en charge de l'infrastructure informatique du Groupe et de son exploitation, œuvre à bâtir une offre numérique responsable, durable et innovante, qui est le pilier de sa stratégie RSE. Elle conçoit, construit, et opère ses datacenters et ses plateformes technologiques en optimisant son efficacité énergétique et ses émissions de CO<sub>2</sub>, répondant ainsi aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, ainsi qu'aux objectifs de développement durable et de contribution à la lutte contre le changement climatique. Depuis 2018, Cegedim s'est mis en capacité de mesurer l'empreinte carbone de ses datacenters, suivie et pilotée dans le cadre de son programme d'amélioration continue de son efficacité énergétique.

Depuis 2022, le Groupe a reçu le label The Green Web Foundation reconnaissant son engagement numérique éco-responsable et l'utilisation exclusive d'électricité verte. Cegedim s'est engagé à minimiser son impact sur l'environnement en réduisant la consommation d'énergie, et donc les émissions de gaz à effet de serre, et en privilégiant dans la mesure du possible le recours aux ressources renouvelables.

En 2022, en complément des travaux déjà engagés dans le cadre du Décret Tertiaire, nous avons défini un plan de sobriété énergétique dont l'implémentation est réalisée par étapes avec, l'objectif de réduire notre consommation énergétique de 10% d'ici à 2024 à périmètre constant. En 2023, cegedim.cloud a obtenu labellisation "EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers" et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre qui attestent de son engagement à réduire effectivement sa consommation d'énergie.

Concretisé et reconnu par la mise en place de la norme ISO 50001, cegedim.cloud évalue régulièrement sa performance environnementale à l'aide d'indicateurs clés, et s'engage à améliorer continuellement ses pratiques pour atteindre ses objectifs de durabilité. Nous nous efforçons d'optimiser l'efficacité énergétique de nos datacenters en mettant en œuvre des technologies et des pratiques innovantes, telles que la virtualisation, la gestion dynamique de l'alimentation et l'utilisation de systèmes de refroidissement écoénergétiques.

La flotte de datacenters est en outre complétée par des sites en colocation qui sont gérés avec les mêmes exigences que ceux détenus en propre. Ces exigences suivies et appliquées par cegedim.cloud sont reconnues par les certifications ISO 14001 et 50001 des sites en colocation. cegedim.cloud a également travaillé au développement d'une application interne Enercare sur l'individualisation de la mesure de l'empreinte carbone de chaque client, afin de leur permettre de gérer au mieux l'utilisation de ses services. Cette application leur sera présentée en 2024.

Nous nous engageons à minimiser notre consommation d'eau, à réduire la production de déchets électroniques, et à promouvoir le recyclage et la réutilisation des équipements informatiques en fin de vie.

cegedim.cloud a sensibilisé l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux environnementaux liés aux datacenters au travers des ateliers de la Fresque du numérique. En 2024, un plan d'actions issues des retours des collaborateurs sera déployé comme les bonnes pratiques en matière de Green IT et d'éco-responsabilité. Par ailleurs Cegedim collabore avec ses fournisseurs et partenaires pour promouvoir des pratiques durables et pour encourager l'adoption de normes environnementales élevées.

cegedim.cloud vise désormais la certification ISO 14001 de ses activités, et a entamé des études en vue de mettre en production un nouveau datacenter dont la conception intègre quatre exigences majeures :

- Un Power Usage Effectiveness (PUE) inférieur à 1,2 ;
- Une consommation d'eau potable responsable et en cas d'extrême urgence ;
- Une certification UPTIME INSTITUTE TIER IV BUILD ;
- Un classement parmi les datacenters les plus éco-responsables de France.

Cette politique Green IT reflète l'engagement en faveur de la durabilité environnementale et de l'innovation responsable. Nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre cette politique à tous les niveaux de notre organisation, et à contribuer de manière proactive à la préservation de l'environnement.

## 6.4.8 | Communication et sensibilisation des équipes à la RSE

Cegedim considère que la communication et la sensibilisation de ses collaborateurs à la RSE sont essentielles pour leur donner les clefs de compréhension de ces sujets, les impliquer dans les transformations que le Groupe engage, et inciter chacun d'entre eux à y contribuer.

Dans cette optique, différents dispositifs ont été mis en place :

- Le Club RSE réunit la Direction Générale ainsi que les dirigeants représentants des filiales, directions opérationnelles et support du Groupe. Cette instance est informée de la stratégie et de la feuille de route RSE du Groupe, les décline et les incarne auprès des parties prenantes de son périmètre.
- Le réseau des Référents RSE réunit des représentants des principales filiales, directions opérationnelles et support du Groupe. Cette instance met en œuvre les plans d'action en ligne avec la stratégie RSE du Groupe, partage les meilleures pratiques et initiatives locales, et assure le relais et représente la RSE dans son organisation.
- La lettre d'information interne RSE mensuelle du Groupe est mise à disposition de l'ensemble du personnel, informant des faits marquants, actualités, et évolutions réglementaires relatives à la RSE.
- Fresque du Numérique : en 2023, dans le cadre de sa certification ISO 50001, cegedim.cloud a sensibilisé l'ensemble de ses équipes aux impacts environnementaux du numérique.

## 6.4.9 | Biodiversité

Le Groupe Cegedim réalisera en 2024 un état des lieux relatif à la biodiversité pour l'ensemble de ses sites, en vue d'établir un plan d'action.

## 6.4.10 | Taxinomie verte

### Contexte

Cegedim est soumis depuis le 1er janvier 2022 aux exigences de l'article 8 du Règlement Taxinomie (UE) 2020/852, applicable aux Entités d'Intérêt Public (EIP) de plus de 500 salariés et plus de 20 M€ de bilan ou 40 M€ de chiffre d'affaires, publiant déjà une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Le Règlement Taxinomie s'inscrit dans le plan Finance Durable du Pacte Vert de la Commission Européenne, et définit six objectifs climatiques et environnementaux :

- (1) L'atténuation du changement climatique ;
- (2) L'adaptation au changement climatique ;
- (3) L'utilisation durable de l'eau et des ressources aquatiques marines ;
- (4) La transition vers une économie circulaire ;
- (5) La prévention et le contrôle de la pollution ;
- (6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Il vise d'une part à encourager les entreprises à développer des activités durables et respectueuses des enjeux environnementaux européens, et d'autre part à inciter les investisseurs à financer de tels projets entrepris dans une vision de long terme. Dans cette perspective, il établit un système de classification permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental et définit des indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les entreprises y contribuent.

La classification des activités procède d'une démarche en cinq étapes :

- Identifier les activités dites « éligibles » à la Taxinomie, en se fondant sur les actes délégués (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023, et (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 ;
- Qualifier la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental ;
- S'assurer que l'activité ne cause de préjudice important à aucun des objectifs ;
- S'assurer du respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises, en particulier concernant les droits fondamentaux au travail et les droits de l'homme ;
- Calculer les indicateurs attendus en rapportant les activités alignées au total des activités.

Le pourcentage de l'alignement est mesuré sur les trois indicateurs suivants :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (ou CapEx) ;
- Les dépenses d'exploitation (ou OpEx).

## Analyse d'éligibilité des activités

Le Groupe Cegedim a procédé à une analyse d'éligibilité en comparant ses activités avec la description donnée par le Règlement Taxinomie des activités dites éligibles, et qui sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux. L'analyse des activités économiques du Groupe Cegedim a porté sur le périmètre consolidé, à l'exclusion des entités mises en équivalence, c'est-à-dire sur lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle. Elle s'est effectuée sous forme de groupes de travail impliquant notamment la Direction de la Performance Groupe en charge de la DPEF, la Direction Financière, ainsi que les Directeurs de la R&D et de cegedim.cloud.

Une nouvelle revue de l'éligibilité des activités a été menée au titre de l'année 2023 afin de s'assurer que les conclusions des années précédentes restaient valides au regard des nouveaux actes délégués publiés en 2023 pour ce qui concerne les objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation. Elle a également intégré dans l'analyse les quatre objectifs environnementaux : eau, pollution, économie circulaire et biodiversité. Les conclusions de cette nouvelle revue sont les suivantes :

- Au regard du Règlement Délégué (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023, le périmètre d'éligibilité du Groupe Cegedim est inchangé pour les objectifs n°1 Atténuation du changement climatique et n°2 Adaptation au changement climatique ;
- Au regard de l'annexe II du Règlement Délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, il ressort que Cegedim est éligible à l'objectif n°4 Transition vers une économie circulaire.

À l'issue de cette analyse, trois types d'activités économiques de Cegedim ont été identifiés comme éligibles au titre du Règlement Taxinomie :

- « Traitement de données, hébergement et activités connexes », pour les objectifs 1 et 2 Atténuation et Adaptation au changement climatique (activité 8.1 des annexes I et II du Règlement Délégué UE 2023/2485) ;
- « Programmation, conseil et autres activités informatiques », pour l'objectif 2 Adaptation au changement climatique (activité 8.2 de l'annexe II du Règlement Délégué UE 2023/2485) ;
- « Fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données », pour l'objectif 4 Transition vers une économie circulaire (activité 4.1 de l'annexe II du Règlement Délégué UE 2023/2486).

La part des activités éligibles du Groupe est portée par la société cegedim.cloud, entité qui agit en tant que pourvoyeuse centralisée de « l'énergie informatique » permettant à l'ensemble des sociétés du Groupe de réaliser leurs activités de traitement de données (8.1), de programmation (8.2) et de fourniture de solutions informatiques fondées sur les données (4.1). C'est en remontant au niveau de ce centre névralgique qu'il a été possible de mesurer les indicateurs de reporting requis, en matière d'éligibilité et d'alignement.

Concernant l'activité de fourniture de solutions informatiques fondées sur les données, il a été déterminé que cegedim.cloud intègre dans son offre d'hébergement de données un système de maintenance à distance visant à :

- Éviter les défaillances opérationnelles ;
- Maintenir les infrastructures dans des conditions de fonctionnement optimales ;
- Prolonger leur durée de vie utile ;
- Réduire l'utilisation de ressources.

Ces fonctionnalités faisant partie de l'offre d'hébergement de données proposée par cegedim.cloud, les indicateurs de chiffre d'affaires, de CapEx et d'OpEx doivent porter uniquement sur ce service spécifique. A ce titre, pour l'année 2023, la part du chiffre d'affaires, des CapEx et OpEx de ce service spécifique a été estimée non significative rapportée à l'échelle du Groupe, et n'est donc pas prise en compte dans le calcul de l'éligibilité dans les tableaux de consolidation présentés dans ce rapport.

## Alignement des activités

Les activités identifiées comme éligibles ont ensuite fait l'objet d'une seconde analyse afin de déterminer si elles sont alignées. Les activités ont été examinées afin d'apprécier leur conformité aux critères de durabilité environnementale détaillés dans l'article 3 du Règlement :

- Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9, conformément aux articles 10 à 16 ;
- Ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9, conformément à l'article 17 ;
- Sont exercées dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 ;
- Sont conformes aux critères d'examen technique établis par la Commission conformément à l'article 10, paragraphe 3, à l'article 11, paragraphe 3, à l'article 12, paragraphe 2, à l'article 13, paragraphe 2, à l'article 14, paragraphe 2, ou à l'article 15, paragraphe 2.



## Analyse d'alignement des activités

### Objectif 1 : Atténuation du changement climatique

Les datacenters du Groupe Cegedim sont opérés à 100% par cegedim.cloud, qui travaille à un programme d'amélioration continue. En 2023, cegedim.cloud a obtenu la labellisation "EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers" et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre qui attestent de son engagement à réduire effectivement sa consommation d'énergie. Un des critères techniques de l'alignement à l'objectif 1 concerne les fluides frigorigènes de production de froid utilisés dans le système de refroidissement des centres de données. Les gaz utilisés par cegedim.cloud, bien que répondant aux normes européennes en vigueur, ont un potentiel de réchauffement du globe (PRG) supérieur au niveau maximum de 675 défini comme un des critères d'alignement. Cette problématique est caractéristique du secteur, du fait de la non-disponibilité d'équipements présentant les capacités de refroidissement nécessaires et disposant d'un PRG inférieur ou égal à ce plafond. A ce jour, cegedim.cloud poursuit donc l'utilisation de ces gaz, dans une volonté à la fois de réduire au maximum le besoin en énergie à périmètre informatique constant, et de faire face aux risques climatiques sur un horizon de 10 ans, notamment aux vagues de chaleur. Ce point fait l'objet d'un suivi visant à aligner cette activité dès lors qu'une solution sera disponible.

Du fait du non-respect de ce critère technique, l'activité « 8.1 Hébergement et traitement des données » ne peut pas être considérée comme alignée à l'objectif 1 : Atténuation du changement climatique.

Les textes actuels ne requièrent pas d'examen d'alignement à l'objectif 1, pour l'activité « 8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques ».

### Objectif 2 : Adaptation au changement climatique

Une analyse des critères techniques permettant d'établir la contribution substantielle des activités « 8.1 Hébergement et traitement des données » et « 8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques » au titre de l'objectif 2 a été menée. À ce titre, Cegedim a réalisé une analyse de la résilience de ses sites aux risques climatiques et naturels sur un horizon s'étendant jusqu'à 10 ans.

- S'agissant des scénarios de risques à moyen-terme, des solutions d'adaptation au changement climatique pour faire face à ces risques sont mises en place en se basant sur les données d'aléas historiques. Ces aléas connus et réellement expérimentés par le Groupe ont pu être jugulés de façon adéquate avec les moyens mis en œuvre et constituent des bases d'apprentissage et d'amélioration continue pour ces activités.
- S'agissant de l'analyse à plus de 10 ans s'appuyant sur les scénarios du GIEC, celle-ci est actuellement en cours, ce qui ne permet pas de qualifier les activités 8.1 et 8.2 comme alignées à la date de publication de ce rapport. Les datacenters existants évoluent toutefois pour intégrer les risques climatiques à plus de 10 ans, notamment en matière de dimensionnement et des conditions de fonctionnement des systèmes de production de froid, qui continueront d'être optimisés lors de leur renouvellement afin de bénéficier des évolutions techniques en matière de sobriété énergétique et d'efficacité du refroidissement.

Dans sa trajectoire d'alignement, il convient de noter que le Groupe travaille à la création d'un futur datacenter, souverain tout comme ses datacenters déjà en opération, et qu'il détiendra en propre, conçu pour être durable, responsable et résilient au changement climatique. Sa mise en production est prévue en 2025. Les risques climatiques à long-terme sont pleinement intégrés dans sa conception. Les investissements engagés au titre de ce projet en 2023 sont comptabilisés dans l'indicateur CapEx alignés.

#### Objectif 4 : Transition vers une économie circulaire

Conformément à la réglementation Taxinomie applicable en 2023 telle que décrite au chapitre « Contexte », l'analyse d'alignement aux critères techniques n'est pas attendue pour les activités contribuant aux quatre objectifs environnementaux : eau, pollution, économie circulaire et biodiversité. L'alignement de l'activité « 4.1 Fourniture de solutions informatiques fondées sur les données » qui contribue à l'objectif 4 relatif à l'économie circulaire, sera réalisée en 2024.

#### Récapitulatif de l'analyse de l'alignement

Activités	Type de contribution	Examen technique de contribution substantielle	Ne causant pas de préjudice important (DNSH)
<b>Objectif 1 Atténuation du changement climatique</b>			
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Transitoire	<b>Non</b> Non-respect d'un seul des critères d'examen techniques	<b>Oui</b> Ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux
<b>Objectif 2 Adaptation au changement climatique</b>			
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Non-habilitante	<b>Non</b> L'analyse des risques climatiques a été réalisée sur un horizon de 10 ans mais l'absence de scénario à plus de 10 ans est constitutive du non-respect des critères d'examen techniques.	<b>Oui</b> Ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	Non-habilitante	<b>Non</b> L'analyse des risques climatiques a été réalisée sur un horizon de 10 ans mais l'absence de scénario à plus de 10 ans est constitutive du non-respect des critères d'examen techniques.	<b>Oui</b> Aucun DNSH pour cette activité.

L'analyse d'alignement a ensuite consisté à vérifier que les activités « 8.1 Hébergement et traitement des données » et « 8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques » :

- Respectent les garanties minimales prévues à l'article 18 du règlement ;
- Ne causent pas de préjudice important aux autres objectifs.

## Respect des garanties minimales

Le respect des garanties minimales est mis en œuvre par le Groupe Cegedim au travers de politiques, chartes, procédures et bonnes pratiques selon les principes et les réglementations applicables, et notamment :

- L'ensemble des lois nationales des pays d'activité de Cegedim et de ses fournisseurs ainsi que les Directives Européennes en lien avec les thématiques sociales et environnementales ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les principes directeurs de l'OCDE ;
- La convention internationale des Droits de l'Enfant ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et notamment les 8 conventions fondamentales :
  - Convention n° 29 sur le travail forcé ;
  - Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
  - Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
  - Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération ;
  - Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
  - Convention n° 111 sur la discrimination ;
  - Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
  - Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Garanties minimales	
Thématiques	Respect et mise en application par Cegedim
Droits de l'Homme	- Charte Éthique - Dispositif de recueil des signalements / ligne d'alerte Politique et Charte Achats responsables Référénts conformité Veille réglementaire
Corruption	- Charte Éthique - Cartographie des risques Sapin II - Formations des collaborateurs à la Charte Éthique - Dispositif d'alerte conforme à la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte - Dispositif de contrôle prévu à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Sapin II - Politique et Charte Achats responsables - Référénts conformité - Veille réglementaire
Fiscalité	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs en charge des opérations de nature fiscale - Recours à des experts externes dans le cadre d'un abonnement continu et de contrats ponctuels - Veille réglementaire - Le Groupe s'acquiesce des impôts et taxes dans les pays où ses activités sont implantées et où de la valeur est créée
Concurrence loyale	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs relatives à la concurrence - Référénts conformité - Veille réglementaire

Le Groupe Cegedim ne fait pas l'objet de condamnation majeure au titre des garanties minimales du Règlement Taxinomie. Le détail des contentieux et litiges significatifs se trouve dans le Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » Note 3.1. sur les faits marquants du Document d'Enregistrement Universel.

Dans la publication du 16 juin 2023 de la Communication sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions juridiques du règlement de l'UE sur la Taxinomie et ses liens avec le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (2023/C 211/01), la Commission a indiqué aux entreprises de prendre en considération « les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives prévus par le SFDR » en ce qui concerne les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En date de publication du présent rapport, le Groupe Cegedim est en mesure de publier les principaux indicateurs requis, et travaille sur le nombre restreint de ceux restant à compléter.

## Indicateurs d'éligibilité et d'alignement

La Direction Financière a établi la méthodologie de calcul et de production des indicateurs d'éligibilité et d'alignement. Cette méthodologie a fait l'objet d'échanges avec les contrôleurs de l'information financière.

### Part du Chiffre d'Affaires éligible

L'indicateur de CA des activités éligibles est défini comme le ratio entre la somme du CA des activités économiques éligibles et le CA net total tel que présenté dans les états financiers consolidés.

Indicateur d'éligibilité = CA des activités éligibles / CA net total = 7,9 %. Il est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (7,5 % en 2022).

La part du CA éligible est faible, du fait du modèle d'affaires du Groupe qui est peu susceptible d'avoir un impact environnemental significatif. Comme indiqué précédemment, la mesure de l'éligibilité est conduite au niveau de l'entité cegedim.cloud et consiste à mesurer la fourniture de « l'énergie informatique » qui permet à l'ensemble des filiales du Groupe de réaliser des activités de traitement des données (8.1), de programmation (8.2), et de fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données (4.1). Pour l'année 2023, il a été considéré que la part de chiffre d'affaires éligible relative à ce dernier critère est non significative.

### Part du Chiffre d'Affaires aligné

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total. Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfaisant pas en 2023 à l'ensemble des critères d'alignement, le chiffre d'affaires de ces activités est reporté en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

La ventilation des indicateurs de chiffre d'affaires entre les activités 8.1 et 8.2 a été réalisée en fonction de la destination finale des prestations réalisées par les filiales du Groupe utilisatrices des moyens mis à leur disposition par cegedim.cloud.

## Taxinomie – Indicateur chiffre d'affaires

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires absolu (m€)	Part du chiffre d'affaires 2023 %	Critères de contribution substantielle						DNSH - Does Not Significantly Harm						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1) ou éligible (A.2) année 2022 %	Activité habitante (H)	Activité transitoire (T)
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité				
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
<b>A. Activités éligibles à la taxinomie</b>																			
<b>A.1. Activités alignées sur la taxinomie</b>																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	0	0,0 %	NON	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	0,0 %	T	
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	0	0,0 %	N/EL	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	0,0 %	NON	
<b>Total A.1/ Chiffre d'affaires activités alignées</b>		<b>0</b>	<b>0,0 %</b>														<b>0,0 %</b>		
Dont habitantes		0	0,0 %														0,0 %	H	
Dont transitoires		0	0,0 %														0,0 %	T	
<b>A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie</b>																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	9 168	1,5 %	NON	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,5 %		
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	39 433	6,4 %	N/EL	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								6,1 %		
4.1 Fourniture de solutions informatiques fondées sur les données	4.1	0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	N/EL								N/EL		
<b>Total A.2/ Chiffre d'affaires non aligné</b>		<b>48 601</b>	<b>7,9 %</b>														<b>7,5 %</b>		
<b>Total A (A.1 + A.2)/ Chiffre d'affaires éligible</b>		<b>48 601</b>	<b>7,9 %</b>														<b>7,5 %</b>		
<b>B. Activités non éligibles à la Taxinomie</b>																			
<b>Total B. Chiffre d'affaires des activités non éligibles</b>		<b>567 394</b>	<b>92,1 %</b>														<b>92,5 %</b>		
<b>Total (A+B)</b>		<b>615 995</b>	<b>100,0 %</b>														<b>100 %</b>		

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0 %	1,5 %
CCA : Adaptation au changement climatique	0 %	7,9 %
WTR : Ressources aquatiques et marines	0 %	0 %
CE : Économie circulaire	0 %	0 %
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0 %	0 %
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0 %	0 %



### Part des investissements (CapEx) éligibles

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles :

- Liées aux activités durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Les CapEx à considérer correspondent aux nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice en rapport avec les activités éligibles, avant dépréciation, amortissement ou réévaluation. Ces CapEx incluent les nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location dès la signature des contrats de location, et non les modalités de financement. Les dépenses d'investissement intègrent également les nouveaux actifs issus de regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice.

Indicateur d'éligibilité = CapEx des activités éligibles / CapEx total = 9,3 %. Il est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (9,4 % en 2022).

Les CapEx des activités éligibles correspondent aux investissements de capacité, portés par l'entité cegedim.cloud, visant à accompagner l'évolution des besoins du Groupe en matière d'hébergement et de traitement de données, et visant à mettre à disposition des filiales les outils informatiques nécessaires aux activités de programmation et informatiques annexes.

### Part des investissements (CapEx) alignés

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total.

Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfaisant pas en 2023 à l'ensemble des critères d'alignement, les dépenses d'investissements 2023 de ces activités sont donc reportées en quasi-totalité en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

En revanche, le Groupe a inventorié les dépenses d'investissement relevant de mesures individuelles qui visent à développer des activités durables et respectueuses des enjeux environnementaux européens, et à reporter celles-ci au sein des activités alignées. Il s'agit des investissements relatifs à la création du futur datacenter du Groupe, qu'il détiendra en propre, conçu pour être durable, responsable et résilient au changement climatique, et dont la mise en production est prévue en 2025. Les travaux réalisés en 2023 s'élèvent à 733 K€ et concernent essentiellement la poursuite des diagnostics nécessaires à la maîtrise d'œuvre du projet.

La ventilation des indicateurs de CapEx entre les activités 8.1 et 8.2 a été réalisée en fonction de la destination finale des prestations réalisées par les filiales du Groupe utilisatrices des moyens mis à leur disposition par cegedim.cloud.

## Taxinomie – Indicateur CapEx

Activités économiques	Code	CAPEX absolu (M€)	Part du CAPEX 2023 %	Critères de contribution substantielle						DNSH - Does Not Significantly Harm					Garanties minimales	Part du CAPEX aligné (A.1) ou éligible (A.2) année 2022 %	Activité habilitante (H)	Activité transitoire (T)	
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire					Biodiversité
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
<b>A. Activités éligibles à la taxinomie</b>																			
<b>A.1. Activités alignées sur la taxinomie</b>																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	138	0,2 %	NON	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	0,0 %	T	
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	595	0,6 %	N/EL	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	0,1 %	NON	
<b>Total A.1/ Capex des activités alignées</b>		<b>733</b>	<b>0,8 %</b>														<b>0,1 %</b>		
Dont habitantes		0	0,0 %														0,0 %	H	
Dont transitoires		138	0,2 %														0,0 %	T	
<b>A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie</b>																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	1 566	1,6 %	NON	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									1,8 %	
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	6 734	6,9 %	N/EL	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									7,5 %	
4.1 Fourniture de solutions informatiques fondées sur les données	4.1	0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	N/EL									N/EL	
<b>Total A.2/ Capex non alignées</b>		<b>8 299</b>	<b>8,5 %</b>															<b>9,3 %</b>	
<b>Total A (A.1 + A.2)/ Capex éligible</b>		<b>9 033</b>	<b>9,3 %</b>															<b>9,4 %</b>	
<b>B. Activités non éligibles à la Taxinomie</b>																			
<b>Total B. Capex des activités non éligibles</b>		<b>88 192</b>	<b>90,7 %</b>															<b>90,6 %</b>	
<b>Total (A+B)</b>		<b>97 225</b>	<b>100,0 %</b>															<b>100 %</b>	

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0,2 %	1,6 %
CCA : Adaptation au changement climatique	0,8 %	8,5 %
WTR : Ressources aquatiques et marines	0 %	0 %
CE : Économie circulaire	0 %	0 %
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0 %	0 %
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0 %	0 %

### Part des charges opérationnelles (OpEx) éligibles

Les dépenses opérationnelles éligibles sont celles :

- Liées aux activités durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise.

L'indicateur OpEx des activités éligibles est défini comme le ratio entre la somme des dépenses opérationnelles des activités économiques éligibles et les dépenses opérationnelles totales telles que présentées dans les états financiers. Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte : seules sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs nécessaires à leur bon fonctionnement.

Indicateur d'éligibilité = OpEx des activités éligibles / OpEx total = 7,2 %. Il est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (6,6 % en 2022)

Les OpEx des activités éligibles représentent la part des coûts directs, non capitalisés, correspondant à l'activité d'exploitation informatique conduite par cegedim.cloud.

### Part des charges opérationnelles (OpEx) alignées

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total. Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfaisant pas en 2023 à l'ensemble des critères d'alignement, les dépenses opérationnelles 2023 de ces activités sont reportées en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

La ventilation des indicateurs d'OpEx entre les activités 8.1 et 8.2 a été réalisée en fonction de la destination finale des prestations réalisées par les filiales du Groupe utilisatrices des moyens mis à leur disposition par cegedim.cloud.

## Taxinomie – Indicateur OpEx

Activités économiques	Code	OpEx absolu (M€)	Part 2023 %	Critères de contribution substantielle						DNSH - Does Not Significantly Harm						Garanties minimes	Part du chiffre d'affaires aligné (A.1) ou éligible (A.2) année 2022 %	Activité habilitante (H)	Activité habilitante (H) / transitoire (T)
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité				
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
<b>A. Activités éligibles à la taxinomie</b>																			
<b>A.1. Activités alignées sur la taxinomie</b>																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	0	0,0 %	NON	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	0,0 %	T	
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	0	0,0 %	N/EL	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	0,0 %	NON	
<b>Total A.1/ Opex des activités alignées</b>		<b>0</b>	<b>0,0 %</b>																
Dont habilitantes		0	0,0 %															H	
Dont transitoires		0	0,0 %															T	
<b>A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie</b>																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	6 258	1,4 %	NON	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									1,3 %	
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	26 915	5,9 %	N/EL	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										5,3 %
4.1 Fourniture de solutions informatiques fondées sur les données	4.1	0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	N/EL										N/EL
<b>Total A.2/ Opex non alignées</b>		<b>33 173</b>	<b>7,2 %</b>																<b>6,6 %</b>
<b>Total A (A.1 + A.2)/ Opex éligible</b>		<b>33 173</b>	<b>7,2 %</b>																<b>6,6 %</b>
<b>B. Activités non éligibles à la Taxinomie</b>																			
<b>Total B. Opex des activités non éligibles</b>		<b>425 475</b>	<b>92,8 %</b>																<b>93,4 %</b>
<b>Total (A+B)</b>		<b>458 648</b>	<b>100,0 %</b>																<b>100 %</b>

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0 %	1,4 %
CCA : Adaptation au changement climatique	0 %	7,2 %
WTR : Ressources aquatiques et marines	0 %	0 %
CE : Économie circulaire	0 %	0 %
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0 %	0 %
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0 %	0 %

## 6.5 | Engagés sur la qualité et la sécurité des données

### 6.5.1 | Organisation et politique de sécurité des systèmes d'information

Le management du système d'information du Groupe Cegedim s'articule autour de :

- La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI), qui décrit les règles de sécurité à appliquer au sein du Groupe en accord avec les objectifs de sécurité ;
- La Charte de Sécurité des Systèmes d'Information, qui récapitule les mesures pratiques d'utilisation des ressources du SI.

Applicables à l'ensemble des entités composant le groupe Cegedim, sans restriction d'activité, de site géographique, de personnel, d'actif ou d'information, ces documents sont signés par les utilisateurs et annexés au contrat de travail. Les rôles et responsabilités liés à la sécurité de l'information sont définis au niveau du groupe et des directions métier, documentés et diffusés auprès des utilisateurs intéressés.

### 6.5.2 | Indicateurs de performance et résultats

Effort de R&D rapporté au chiffre d'affaires	Recherche et Développement Groupe	Réalisé	
	L'effort de R&D est constitué des frais liés au personnel de Recherche et Développement, rapporté au chiffre d'affaires des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est stable par rapport aux années précédentes.	2023   2022 14,9 %   14,0 %	
Réalisation de la checklist sécurité	Sécuriser notre système d'information	Réalisé	Objectif
	L'ensemble des éléments du dispositif de sécurité de la checklist a été réalisé.	2023   2022 100 %   100 %	Maintenir 100 %
Croissance des volumes d'hébergement en gigaoctet	Datacenters France	Réalisé	Objectif
	La croissance du volume de données s'explique par la croissance organique des clients en portefeuille, ainsi que le développement et l'acquisition de nouveaux clients.	2023   2022 +19 %   +52 %	Contenir la croissance des volumes vs croissance du nombre de données

## 6.5.3 | Management du système de sécurité de l'information

### Un système intégré

La maîtrise et les évolutions de la gestion de la sécurité au sein du Groupe Cegedim sont reconnues par des certifications garantissant son niveau de qualité. cegedim.cloud, société du Groupe concentrant l'ensemble de ses moyens informatiques - ressources humaines et matérielles - a mis en place et opère un Système de Management Intégré, incluant la sécurité de l'information, certifié ISO 27001:2017, couvrant les datacenters en France, les activités d'hébergement de données et d'application, ainsi que l'infogérance. La certification HDS met en avant l'engagement de cegedim.cloud pour une gouvernance de sécurité de l'information solide, avec des protocoles avancés de gestion des risques, de contrôles d'accès et de traçabilité. En 2023, cegedim.cloud a également été audité et est dans l'attente de la qualification ANSSI SecNumCloud, démontrant un niveau de sécurité parmi les plus élevés du marché.

Nous considérons la qualité optimale des produits fournis et services rendus à nos clients et partenaires comme un élément clef de notre stratégie. Afin de maintenir ce niveau d'excellence, Cegedim est engagé dans une démarche d'amélioration continue. Dans le cadre de ces exigences de qualité, cegedim.cloud s'appuie sur une approche par processus, opérée au travers d'un Système de Management Intégré (qualité, sécurité et énergie). Cette approche a été construite selon la norme ISO 20000-1 qui est corrélée au référentiel de bonnes pratiques ITIL (*Information Technology Infrastructure Library*), largement reconnu pour la gestion des services informatiques. Le domaine d'application de ce système couvre les services d'hébergement de données et d'applications, et la gestion des infrastructures des datacenters situés sur le territoire français. Le pilotage de celui-ci se fait au travers du principe d'amélioration continue.

En phase projet, nous identifions et intégrons les exigences de sécurité au lancement de chaque nouveau projet informatique, métier ou de développement de logiciel. À défaut d'exigences formalisées par le projet ou le client, les exigences de sécurité standards du Groupe ou de la filiale concernée s'appliquent.

### Analyses de risques

Les stratégies d'analyses de risques se basent sur des référentiels et méthodologies reconnues (EBIOS Risk Manager ou COSO ERM selon les métiers), les Business Impact Analysis (BIA) pour la continuité, ainsi que les Privacy Impact Assessment (PIA) pour le RGPD. Les analyses de risques sécurité visent à identifier et évaluer les risques sur les données en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et auditabilité, et à définir un plan de traitement des risques piloté au niveau de chaque filiale concernée. Elles sont également menées dans le cadre des projets au sein des différentes filiales, leur granularité ainsi que les méthodes utilisées étant fonction de la sensibilité et des besoins de sécurité exprimés à l'initialisation du projet.

### Contrôle interne et gestion des fournisseurs

Cegedim a adopté depuis 2012 une démarche de contrôle interne conforme à la norme internationale ISAE 3402 de Type II (*International Standard on Assurance Engagements*). Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent également être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'*Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants*.

Les sociétés et activités couvertes par ce référentiel sont les suivantes :

Référentiel	Sociétés et périmètre d'activité
ISAE 3402 Type II	<ul style="list-style-type: none"> <li>cegedim.cloud sur l'intégralité de ses activités</li> <li>Cegedim SRH sur l'intégralité de ses activités</li> <li>CETIP sur l'intégralité de ses activités</li> <li>iGestion sur l'intégralité de ses activités</li> <li>Cegedim e-business sur l'intégralité de ses activités</li> <li>Cegedim Activ' pour la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique</li> </ul>

La gestion des fournisseurs informatiques est un processus du Système de Management Intégré mis en place par cegedim.cloud, qui a pour objectif de piloter la relation, de mesurer les performances des fournisseurs et de garantir que les documents contractuels entre les parties sont en adéquation avec les exigences de sécurité de cegedim.cloud, tout au long du cycle de vie et de la relation. Les fournisseurs sont évalués sur la qualité, l'innovation, la sécurité et le coût du service délivré.

## Audits de sécurité des systèmes d'information

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe définit annuellement les objectifs de sécurité des systèmes d'information pour le Groupe et ses filiales en accord avec la Direction Générale. Le déploiement des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs est suivi mensuellement lors de Comités Sécurité Groupe, auxquels participent les Référents sécurité de chaque entité. Un programme d'audits réguliers de la sécurité du système d'information est établi et mis en œuvre chaque année, constitué d'audits première, seconde et tierce partie, de scans de vulnérabilité, ainsi que de tests d'intrusion.

## Certifications, labels et attestations de conformité

Société	Périmètre	Certifications
Cegedim.cloud (FR)	Services Managés d'hébergement physique et virtuel et Infogérance Associée	ISO 20000-1:2018 ISO 27001:2017 ISO 50001:2018
	Hébergeur d'infrastructure Physique et Hébergeur Infogéreur pour les activités de 1 à 6 1. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle des sites physiques permettant d'héberger l'infrastructure matérielle du système d'information utilise pour le traitement des données de santé. 2. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure matérielle du système d'information utilise pour le traitement de données de santé. 3. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme d'hébergement d'applications du système d'information. 4. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure virtuelle du système d'information utilise pour le traitement des données de santé. 5. L'administration et l'exploitation du système d'information contenant les données de santé. 6. La sauvegarde de données de santé.	HDS V1.1 – Mai 2018
Cegedim Activ (FR)	Réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique	ISO 20000-1:2018 ISO 27001:2017
Cegedim Rx (UK)	Fourniture du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+	ISO 27001:2017
INPS (UK)	Fourniture du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+	ISO 27001:2017
RESIP (FR)	Catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard	ISO 13485
Société	Périmètre	Attestation de conformité
Cegedim.cloud (FR)	Services Managés d'hébergement physique et virtuel et Infogérance Associée	ISO 27017:2015 ISO 27018:2019
Société	Label	
RESIP (FR)	Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard	

## 6.5.4 | Sécurité du système d'information

### Une infrastructure sûre, résiliente et durable

Nous nous appliquons à mettre en œuvre une sécurité robuste pour nos sites et datacenters. Agissant dans le secteur des technologies et services liés à l'information, Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires une entière satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. La sécurité est une préoccupation constante et primordiale du Groupe afin de limiter les effets d'évènements pouvant affecter les actifs, produits et infrastructures. Ceci se traduit par une politique de maîtrise des risques, qu'ils soient de nature physique (incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, pannes d'électricité), ou de cybersécurité (ransomware, intrusion, etc.).

## Architectures à très haute disponibilité

Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité répondant à des exigences de sécurité élevées, notamment aux normes d'hébergement des données de santé à caractère personnel. Nous proposons ainsi à nos clients une prestation complète en cloud privatif, que ce soit en mode IaaS (*Infrastructure as a Service*), PaaS (*Platform as a Service*) ou SaaS (*Software as a Service*), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement et la mise en œuvre de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

## Continuité d'activité et de service

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres et l'état de l'art des technologies informatiques. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates. Malgré l'augmentation des menaces de cybercriminalité, nous avons su maintenir notre niveau de qualité de service auprès de nos clients. Une équipe sécurité dédiée, expérimentée dans l'hébergement de données critiques, est en charge de la sécurité opérationnelle, en conjonction avec un SOC (*Security Operation Center*) en 24/7. Les filiales du Groupe Cegedim disposent d'une organisation sécurité interne propre à chacune, coordonnée au niveau central. Dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité de ses systèmes d'information, nous nous engageons à investiguer toute vulnérabilité remontée par les collaborateurs, les clients ou les tiers via l'adresse [security@cegedim.com](mailto:security@cegedim.com).

## Confidentialité, intégrité et protection des données

Encadrée par sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) élaborée au sein du Groupe, la sécurité informatique et de l'information est complétée par une Charte de Sécurité des Systèmes d'Information annexée au contrat de travail des collaborateurs. L'ensemble des utilisateurs du système d'information du Groupe Cegedim est régulièrement sensibilisé aux bonnes pratiques de sécurité et aux réglementations applicables à leur périmètre d'activité. Ces sensibilisations à la sécurité peuvent être réalisées en présentiel ou à distance via e-learning ou webinaire. Les filiales définissent un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe Cegedim.

Les règles et recommandations qui sont définies dans la politique de sécurité visent à protéger l'information sous toutes ses formes - orale, papier, électronique - et notamment à en préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la non-répudiation. Elles concernent le système d'information (réseaux, ordinateurs, logiciels, données, moyens de communication et de reproduction), ainsi que les informations échangées par oral, par écrit et leur protection physique dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur. Les filiales du Groupe Cegedim déclinent et précisent les règles de cette politique en un corpus documentaire encadrant la sécurité sur le périmètre de leurs activités métiers, la PSSI du Groupe représentant le minimum obligatoire de règles à appliquer. Des clauses spécifiques sont ajoutées au contrat de travail des collaborateurs opérant dans des périmètres sensibles relatifs aux données, à la confidentialité, et à la propriété intellectuelle.

Lors de la mise au rebut des matériels, des dispositions spécifiques permettent d'assurer que les données ne puissent pas être récupérées et sont appliquées aux médias susceptibles de contenir des informations confidentielles. L'échange standard de médias non soumis à destruction physique est conditionné à l'exécution d'un formatage haute sécurité à réutilisation ou restitution, selon le cas. Les documents papier classifiés usage interne ou confidentiels sont passés au broyeur pour destruction.

## Certifications produits

Les produits et solutions du Groupe Cegedim respectent des standards stricts et leur qualité se voit reconnue par ces certifications et agréments, régulièrement renouvelés :

France	Belgique	Royaume-Uni
SesamVitale	Ehealth	NHS
HAS	MyCareNet	EMIS
DMP	Hub et coffre-fort	TPP
LAP	Recip-e	MHRA
TLSi	VIDIS	Research Ethics Approval
e-santé (CDS/MSP)	SAM V2	
e-Prescription	BelRAI	
e-Carte Vitale		
ANSM		
Séjour		
Certification Système de caisse		

## 6.5.5 | Sécuriser les données de nos parties prenantes

La protection des données est une préoccupation majeure et constante de Cegedim. La politique de protection des données traduit l'attachement du Groupe à respecter ces principes, qui sont rappelés régulièrement à ses collaborateurs grâce notamment :

- Aux formations à la protection des données et à la sécurité ;
- À la Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- À la Charte Éthique du Groupe.

Des règles sont définies et des moyens proportionnés mis en œuvre pour que les actifs et informations soient manipulés en accord avec leur niveau de sensibilité. Ainsi, les actifs hébergeant des données confidentielles font l'objet de mesures de sécurité renforcées (accès restreint, chiffrement des données, etc.). Chaque utilisateur applique les règles de sécurité adaptées à la classification des informations qu'il est amené à traiter dans le cadre de ses fonctions.

### Le secteur sensible des industries des sciences de la vie

Le Groupe agit en conscience et en responsabilité dans le secteur sensible des industries des sciences de la vie. Il s'assure de mettre en œuvre les mesures nécessaires de minimisation et/ou d'anonymisation des données, particulièrement des données de santé, de leur hébergement sécurisé, et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.

#### Mise en œuvre chez GERS Data

La fiabilité et la qualité des données sont indispensables afin que Cegedim puisse continuer à délivrer des outils et services pertinents, contribuant aux systèmes de santé des pays où il opère. Au-delà de la qualité de la donnée en elle-même, son utilité sociétale est au cœur des activités du Groupe Cegedim, ces bases de données étant utilisées par les professionnels de santé en aide à la dispensation et au diagnostic.

Accessible pour tous les chercheurs, THIN® est aujourd'hui, en France, mise gracieusement à disposition de la recherche non sponsorisée dans un cadre de collaboration, pour favoriser l'amélioration des connaissances scientifiques et l'innovation pour le plus grand nombre.

### Bases de données

Les bases de données patients et prescriptions en vie réelle couvrent sept pays européens et fournissent des données anonymisées de vie réelle (RWD) et des études (RWE) au profit de la recherche et de l'amélioration de la qualité des soins dans l'intérêt de la santé publique. Avec un historique de plus de 25 ans et des millions de données patients anonymisées, elles accompagnent les chercheurs, les autorités de santé, les professionnels de santé, les industriels du médicament ou des dispositifs médicaux tout le long de la chaîne de valeur des produits de santé, de la recherche à la mise au point des produits.

La Base Claude Bernard, base de données de plus de 300 000 médicaments et produits de santé, aide à sécuriser le circuit du médicament jusqu'à sa dispensation et offre une haute qualité d'accompagnement du patient. Elle est consultée chaque jour par près de 150 000 professionnels de santé en France et à travers le monde.

La base de données de vie réelle THIN® France (The Health Improvement Network), proposée par GERS Data, fait partie d'un des plus larges réseaux de bases de données santé en Europe avec plus de 69 millions de dossiers de santé anonymisés\* dans sept pays : Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique et Roumanie. Les Bases THIN® sont référencées par les institutions académiques et par les autorités de santé en France (HAS, CEPS & ANSM), au Royaume-Uni (NHS & NICE) et en Europe (EMA / ENCePP).

Du fait de sa représentativité, THIN® constitue la base idéale pour le développement des systèmes d'intelligence artificielle et leur apprentissage. En facilitant son accessibilité auprès des chercheurs académiques, GERS Data met à leur disposition un « bac à sable » fiable et puissant pour l'entraînement, la validation et le testing des modèles, dans le but de réduire l'errance thérapeutique, de faire progresser la recherche de nouveaux traitements et la prise en charge des patients.

Les bases de données de vie réelle THIN® sont utilisées dans le cadre de nombreux travaux de recherche scientifiques : plus de 2 000 publications scientifiques ont ainsi été réalisées grâce à elles, au profit de la qualité des soins dans un intérêt de santé publique.

### Protection des données personnelles

Cegedim veille à être en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles, en particulier avec le Règlement Général sur la Protection des Données EU 2016/679.

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons être amenés à collecter et traiter des données personnelles, et mettons en œuvre les mesures de sécurité nécessaires à un niveau de protection adéquat. La collecte des données est effectuée conformément aux exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays où le Groupe opère, ainsi qu'aux spécificités contractuelles déterminées avec les partenaires ou clients concernés.

L'hébergement des données est réalisé exclusivement en France métropolitaine par cegedim.cloud, hébergeur certifié ISO 27001:2017, ISO 20000-1:2018, HDS V1.1, ISO 27017:2015 et ISO 27018:2019. En fonction des métiers, plusieurs entités sont également certifiées ISO 27001 et/ou ISAE 3402.

## Organisation

La Politique de protection des données personnelles décrit les mesures mises en œuvre par le Groupe Cegedim en vue d'une protection adéquate des données personnelles qu'il peut être amené à traiter, que ce soit en tant que responsable de traitement ou sous-traitant. Elle a vocation à s'appliquer à toutes les filiales du Groupe, en France comme à l'international, ainsi qu'à toutes les activités de traitement qu'il réalise. Cette politique rappelle les grands principes directeurs en matière de traitement des données :

- Respect des finalités ;
- Proportionnalité et loyauté ;
- Pertinence et minimisation ;
- Conservation ;
- Sécurité ;
- Accountability ;
- Droit d'accès et de rectification ;
- Respect des bases légales des traitements.

Afin de s'assurer que ces principes sont connus et respectés, nous faisons suivre à l'ensemble des collaborateurs une formation en e-learning complétée par un test d'évaluation des connaissances. Un programme de e-learning abordant des thématiques spécifiques liées à la protection des données complète ce dispositif.

Compte tenu de la diversité de ses métiers, nous avons fait le choix de nommer des Délégués à la Protection des Données ou *Data Protection Officers* (DPO) par entité ou business unit, afin qu'ils soient au plus près des activités. Leur mission consiste à :

- Informer et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les collaborateurs qui procèdent à un traitement de données ;
- Contrôler le respect du RGPD et des règles internes ;
- Conseiller pour la réalisation des analyses d'impact et vérifier leur bonne mise en œuvre ;
- Être le point de contact notamment quand il s'agit de coopérer avec la CNIL.

## Respect du droit d'auteur et propriété intellectuelle

Des procédures internes visent à ce que Cegedim et ses collaborateurs n'enfreignent pas les législations sur le droit d'auteur d'autres sociétés, organisations ou individus (brevets, licences, copyright, marques, etc.). La gestion des droits de propriété intellectuelle est encadrée dans la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, les contrats, ainsi que la Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information. Les utilisateurs du système d'information du Groupe sont régulièrement sensibilisés aux règles applicables au droit de la propriété intellectuelle, notamment par des formations en présentiel ou en e-learning. Le suivi des licences est effectué dans le cadre du processus de gestion des configurations.

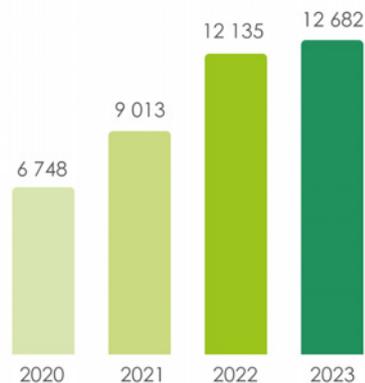
## 6.5.6 | R&D : viser l'excellence opérationnelle par l'innovation et l'amélioration continue

Afin de rester à la pointe de l'innovation dans des marchés qui se caractérisent par un environnement réglementaire strict et en constante évolution, Cegedim consacre de l'ordre de 14,9% de son chiffre d'affaires à la Recherche & Développement, un taux comparable à celui des plus grands acteurs du secteur. Cette politique volontariste permet au Groupe depuis plus de 50 ans de promouvoir l'excellence technologique de ses produits, de mobiliser ses talents autour de projets et services innovants, et de proposer des produits et infrastructures répondant aux standards et exigences de qualité, de sécurité, et de respect de l'environnement les plus élevés.

Cet engagement a été salué dans la quatrième édition du Classement Choiseul Conquistadors des ETI françaises qui ont marqué 2023, dans la catégorie "Les fleurons de l'innovation". Le classement Choiseul Conquistadors met chaque année en lumière 200 entreprises de taille intermédiaire essentielles à certaines filières stratégiques,

proches des territoires, et qui contribuent à la résilience de notre économie.

Heures de e-learning R&D Groupe



## Organisation

Afin d'être au plus près de ses marchés tout en s'assurant que les synergies entre activités sont mises en œuvre, le Groupe Cegedim a mis en place une organisation de la R&D à deux niveaux.

La Direction de la R&D Groupe est garante de la construction de l'expertise interne en recherche, développement et mise en conformité. À ce titre, elle :

- Assure la veille réglementaire et technologique ;
- Veille à la convergence et la cohérence des choix technologiques ;
- Sélectionne et arbitre les partenaires technologiques en coopération avec les entités opérationnelles, en veillant aux synergies et mutualisations possibles ;
- Définit et diffuse les bonnes pratiques de développement notamment numérique responsable et met à la disposition des entités des outils garantissant la qualité des réalisations, facilitant ainsi les mobilités internes ;
- Participe aux revues des projets et portefeuilles produits, afin de s'assurer que les moyens humains et financiers investis sont créateurs de valeur pour le Groupe.

Au niveau opérationnel, le groupe Cegedim dispose d'équipes de R&D dans quasiment l'intégralité de ses filiales pour être au plus près de ses marchés et clients, et a mis en place des centres de services dédiés au Maroc et en Égypte.

## Enjeux

Les principaux enjeux des équipes R&D sont :

- La conformité réglementaire des produits et solutions du Groupe, essentielle pour obtenir les agréments et accréditations nécessaires à leur commercialisation ;
- La prise en compte dès le lancement des projets des exigences de sécurité et de protection des données ;
- La prise en compte de l'impact environnemental des produits et solutions dans une démarche d'eco-conception ;
- L'amélioration continue, qui se concrétise notamment par un investissement important pour la formation des équipes ;
- La maîtrise des plannings et budgets des projets.

## La R&D clé pour la réussite du programme Green IT

Dans le cadre du programme Green IT, nous sommes pleinement engagés dans la réduction de l'impact environnemental de nos produits et solutions. Les équipes R&D intègrent la sobriété numérique dès la conception et tout au long du cycle de vie, en tenant compte des impacts des programmes notamment sur le stockage des données et la consommation énergétique. Des travaux sont menés pour mesurer la consommation énergétique et l'empreinte carbone des produits et solutions du Groupe, et un guide de bonnes pratiques sur la sobriété dans les développements des nouveaux outils est en cours.

L'ambition de sobriété numérique de Cegedim constitue un challenge technologique supplémentaire pour les équipes R&D, compte tenu :

- De la croissance des activités du Groupe, qui entraîne une augmentation du nombre et du volume de données traitées, et par conséquent des besoins en capacité de stockage associés ;
- Du recours croissant à l'intelligence artificielle, fortement énergivore ;
- Du bon équilibre à trouver entre sobriété numérique et expérience utilisateurs.

Les actions d'amélioration continue menées par les équipes R&D permettent de limiter l'augmentation de l'impact environnemental résultant de la croissance des volumes de données traitées et des usages de nos clients, contribuant ainsi à la transition environnementale du Groupe Cegedim et de ses parties prenantes.

## 6.6 | Développer nos activités avec éthique et loyauté

### 6.6.1 | Politique, gouvernance et organisation de la conformité

#### Notre engagement

Jean-Claude Labrune, le Président Directeur Général de Cegedim est convaincu que l'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.

Le Groupe Cegedim s'est engagé à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Nous appliquons les lois locales dans tous les pays où nous sommes présents et avons mis en œuvre des dispositions afin de nous assurer du respect de ces exigences, particulièrement en termes de responsabilité sociétale. Dans tous les pays où le Groupe opère, nous respectons notamment les principes des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (N° 29, 100, 105, 131, 111 & 138). Le management fait appliquer ces principes et les équipes de la Direction des Ressources Humaines s'assurent de leur respect.

### 6.6.2 | Indicateurs clefs de performance et objectifs

Indicateur	Description	Réalisé	Objectif																					
	<p><b>Nombre de sessions du Comité Éthique</b></p> <p>Comité Éthique</p> <p>Le Comité Éthique s'est réuni en 2023 au mois d'octobre.</p>	<p>2023   2022</p> <p>1   2</p>	Bien que la fréquence en soit dictée par l'actualité des sujets à traiter, la volonté est de tenir au moins une session par semestre																					
	<p><b>Nombre de traductions de la Charte éthique disponibles</b></p> <p>Charte Éthique</p> <p>La Charte Éthique doit être disponible dans toutes les langues officielles des entités du Groupe.</p>	<p>2023   2022</p> <p>8   8</p>	L'objectif est d'avoir autant de traductions disponibles que de langues de nos pays d'implantation, soit 100%																					
	<p><b>Nombre de langues disponibles pour l'e-learning Charte Éthique</b></p> <p>E-learning Charte Éthique</p> <p>L'e-learning Charte Éthique doit être disponible dans toutes les langues de la Charte. Les deux langues dans lesquelles le e-learning n'est pas disponible sont celles de pays bilingues pour lesquels la traduction serait de moindre qualité.</p>	<p>2023   2022</p> <p>6   6</p>	L'objectif est une parité entre le nombre de traductions du e-learning et le nombre de langues dans lesquelles la Charte Éthique est disponible																					
	<p><b>Taux de réussite au e-learning Charte éthique</b></p> <p>E-learning Charte Éthique</p> <p>Le parcours comporte une section théorique et un quizz d'évaluation en 5 scénarios. Le taux de réussite correspond au taux de succès des participants présents au 31/12/2023, depuis le déploiement du e-learning.</p>	<p>Réalisé</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Allemand</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Anglais</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Espagnol</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Français</td> <td>99,4 %</td> <td>99,4 %</td> </tr> <tr> <td>Néerlandais</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Roumain</td> <td>98,0 %</td> <td>99,0 %</td> </tr> </tbody> </table>		2023	2022	Allemand	100 %	100 %	Anglais	100 %	100 %	Espagnol	100 %	100 %	Français	99,4 %	99,4 %	Néerlandais	100 %	100 %	Roumain	98,0 %	99,0 %	L'objectif est un taux de réussite supérieur à 90 %
	2023	2022																						
Allemand	100 %	100 %																						
Anglais	100 %	100 %																						
Espagnol	100 %	100 %																						
Français	99,4 %	99,4 %																						
Néerlandais	100 %	100 %																						
Roumain	98,0 %	99,0 %																						

## 6.6.3 | Éthique, prévention et lutte contre la corruption

### Nos principes

Au-delà des contraintes réglementaires et des sanctions juridiques, le respect des lois relève d'une démarche éthique, qui concerne tous les salariés du Groupe Cegedim, partout dans le monde, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception. Elle s'applique également à tous les mandataires sociaux et les membres des comités exécutifs et de direction du Groupe Cegedim et de ses filiales dans le monde.

Dans cette optique, Cegedim met à la disposition des salariés, collaborateurs, prestataires et parties prenantes un dispositif d'alerte, permettant de recevoir et d'enregistrer tout signalement fait de bonne foi, puis de le traiter en toute confidentialité. Le dispositif d'alerte est complémentaire aux autres canaux de signalement existants, au choix de la personne qui alerte. La ligne d'alerte du Groupe Cegedim est disponible par la saisie :

- Directe du Comité Éthique, de l'un ou plusieurs de ses membres, par email, appel, rendez-vous, ou courrier ;
- Indirecte par signalement au modérateur, qui réceptionne, qualifie et anonymise si demandé tout signalement reçu.

L'adresse email de signalement est [ethics@cegedim.com](mailto:ethics@cegedim.com)

### Comité Éthique

Le Comité Éthique est composé de cinq membres permanents et se réunit aussi souvent que nécessaire :

- La Directrice de la Communication Groupe et Présidente du Comité ;
- La Directrice des Ressources Humaines Groupe ;
- La Directrice Financière du Groupe ;
- La Directrice Juridique Groupe ;
- Le Directeur du Contrôle de Gestion Groupe.

En 2023, le Comité Éthique s'est réuni en date du 11 octobre 2023. Il a notamment procédé au traitement de l'unique signalement adressé à la ligne d'alerte et a décidé de rendre plus accessible l'adresse mail de signalement, en l'intégrant sur la page « Valeurs » du site internet du Groupe. Il s'est également tenu informé des évolutions réglementaires et a passé en revue les sujets relatifs à l'éthique portés à sa connaissance.

### Charte Éthique

La Charte Éthique du Groupe est disponible dans les huit langues parlées dans le Groupe : Français, Anglais, Espagnol, Roumain, Néerlandais, Allemand, Italien et Arabe. Elle se veut didactique et aussi pragmatique que possible, en donnant des exemples concrets. Cette Charte vise à informer et protéger les collaborateurs de Cegedim en leur présentant les standards du Groupe dans ces domaines et les règles de bonne conduite associées. Réaffirmant l'engagement éthique du Groupe, elle tient compte des lois et réglementations en matière de conduite des affaires. Elle est également publique et accessible à toutes les parties prenantes du Groupe par sa mise en ligne sur le site internet du Groupe.

La Charte Éthique est remise à tout nouveau collaborateur de Cegedim, et signée par celui-ci. Lorsqu'elle est mise à jour, elle est envoyée par voie électronique à chaque collaborateur, et adressée sous format papier à chaque Directeur d'activité, aux membres du Conseil d'Administration de Cegedim ainsi qu'aux cadres dirigeants du Groupe. Ces derniers promeuvent les valeurs et engagements issus de cette Charte auprès de leurs collaborateurs et sont attentifs à leur mise en œuvre. Un e-learning a été déployé afin de former les collaborateurs à la Charte Éthique, sous forme de modules spécifiques. Le premier module, déployé depuis 2019 pour les collaborateurs France et début 2020 à l'international, couvre les thématiques Sapin II, confidentialité des informations et traitement équitable des fournisseurs. Tous les nouveaux entrants doivent suivre cet e-learning dans le cadre de leur parcours d'intégration.

### Lutte contre la corruption

Le Groupe est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Dans ce cadre, Cegedim a poursuivi activement la mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin II. La corruption est interdite dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, notamment lorsque des représentants des autorités publiques sont impliqués. La politique est une tolérance-zéro en matière de corruption y compris concernant les paiements de facilitation, c'est-à-dire les paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives. Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement auprès du top management et des équipes terrain. En 2021 chaque direction d'entité a nommé un ou plusieurs référents conformité en relais des actions menées par le Groupe au plus proche des équipes terrain au quotidien, afin de continuer le déploiement du dispositif. La loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, transposant la Directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, a été l'occasion d'une nouvelle sensibilisation aux référents conformité du Groupe et au top management.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi Sapin II, la Direction des Achats Groupe pilote une revue d'évaluation annuelle des fournisseurs critiques, portant sur les fournisseurs centraux comme sur les fournisseurs spécifiques aux entités du Groupe.

### Pratiques commerciales équitables

Cegedim attache une grande importance au choix équitable de ses fournisseurs. Ils doivent contractuellement se conformer aux principes figurant dans la Charte Éthique et la Charte Achats Responsables, et s'assurer du respect de ces principes auprès de leurs propres fournisseurs ou sous-traitants. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de réexaminer et éventuellement mettre un terme à la relation commerciale dans les conditions prévues par la loi. Nous avons mis en place un e-learning sur le droit de la concurrence et le traitement équitable des tiers dans le cadre de nos relations commerciales. Ces sujets s'inscrivent dans le programme de e-learning développé par la Direction Juridique, et contribuent à la formation et la sensibilisation à l'éthique dispensée aux collaborateurs du Groupe.

## 6.6.4 | Achats responsables

Afin de traduire au mieux sa vigilance environnementale, sociale, sociétale et éthique, le Groupe s'est doté en 2021 d'une Charte Achats Responsables qui décrit les normes minimales auxquelles Cegedim adhère, et qu'il attend en retour de la part de ses partenaires commerciaux, quel que soit leur rang. Celles-ci sont basées sur des traités et accords internationaux : les Principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives aux Droits de l'Enfant et à l'élimination de toute forme de discrimination. La Charte formalise la volonté de Cegedim de s'inscrire dans une relation de collaboration équilibrée avec ses fournisseurs. Elle est annexée aux contrats en complément de clauses contractuelles, communiquée aux fournisseurs et prestataires, et disponible sur le site internet du Groupe. En 2023, le groupe a également demandé à ses principaux fournisseurs de communiquer leur bilan carbone.

Parallèlement aux démarches d'engagement et d'évaluation des fournisseurs, Cegedim a formalisé en 2023 sa Politique Achats Responsables, qui vient compléter les dispositions de la Charte, précise ses engagements et constitue le cadre général de notre démarche Achats.

## 6.6.5 | Respect des droits de l'homme et vigilance

Présent sur des territoires variés, le Groupe Cegedim réalise une très grande partie de ses activités en Europe, dans lesquels le risque relatif au non-respect des droits de l'homme est plus faible que dans d'autres zones géographiques, compte tenu également de ses activités de prestation intellectuelle.

Cegedim est attentif à la situation des pays dans lesquels il est implanté, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la corruption. Une attention particulière est portée aux rapports d'organismes tels que *Transparency International* et *Human Rights Watch* afin d'identifier les risques externes et situations potentiellement sensibles, dont la revue est intégrée au processus de gestion des risques (cf. chapitre « Gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel). Dans tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités, nous nous attachons à défendre et assurer le respect des législations locales, les droits humains fondamentaux, les chartes et politiques internes répondant à ces sujets. Tous les collaborateurs du Groupe et les parties prenantes externes, y compris ceux des pays les plus exposés, peuvent s'exprimer en toute confidentialité via la ligne d'alerte éthique en cas de difficulté rencontrée, que ce soit dans ou hors de l'entreprise.

## 6.6.6 | Transparence et lutte contre l'évasion fiscale

Cegedim traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances. Le Groupe s'engage à réaliser la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations financières pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et de manière cohérente par rapport aux publications antérieures. Cegedim a mis en place des procédures internes visant à s'assurer de travailler avec des clients, des partenaires et fournisseurs ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles. Le Groupe Cegedim a également fait le choix d'être accompagné par un cabinet spécialisé en fiscalité qui vérifie systématiquement ses opérations sensibles, notamment sa politique de prix de transferts et taux de marge conformément aux principes de l'OCDE, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques et de la réglementation fiscale française en vigueur. Le Groupe Cegedim ne dispose pas d'implantation juridique (société, succursale ou bureau de représentation) dans un territoire inscrit dans la liste en vigueur au 31 décembre 2023 des états et territoires non coopératifs en matière fiscale publiée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

## 6.7 | Contribuer au développement des territoires

### 6.7.1 | Indicateurs de performance et résultats

Part des sites français hors région parisienne	Dynamiser le territoire français	Réalisé
	La cinquantaine de sites Cegedim se situant dans 12 des 13 régions métropolitaines permet de dynamiser l'emploi local sur une grande partie du territoire métropolitain. Le nombre de sites en province est stable et l'évolution s'explique par un site supplémentaire en région parisienne.	2023   2022 80 %   82 %
Part du territoire français couvert par la force commerciale	Couverture du territoire	Réalisé
	La force de vente du Groupe couvre la totalité du territoire français à la fois métropolitain et ultramarin, contribuant à lutter contre la désertification médicale et à maintenir la vitalisation des territoires.	2023   2022 100 %   100 %

### 6.7.2 | Ancrage de l'emploi

#### Impact territorial

Présent dans une douzaine de pays, nous prenons en compte l'impact territorial de nos activités en matière d'emploi et de développement régional. Les recrutements sont pour l'essentiel effectués localement, contribuant ainsi à la dynamisation du tissu économique et à l'implication du Groupe dans les communautés locales. Certaines entités travaillent en partenariat avec les départements ou les antennes Pôle Emploi locales. Par ailleurs, des opérations de mécénat et d'engagement sociétal de Cegedim sont organisées au niveau siège comme dans l'ensemble des sites nationaux et internationaux (cf. chapitre «Engagement local et solidaire» du présent rapport).

#### Marché du travail local

Cegedim applique une politique de rémunération juste et équitable afin de proposer des salaires compétitifs sur le marché du travail des différents pays où le Groupe opère. L'emploi local y est favorisé, et le Groupe s'assure qu'il y mène ses activités en y apportant une contribution positive. Cegedim applique l'ensemble des lois locales, y compris en termes de rémunération, et respecte les conventions 100 et 131 de l'Organisation Internationale du Travail. Les équipes de la Direction des Ressources Humaines veillent au respect de ces principes, dans tous les pays. Dans le cadre de la mobilité internationale, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement nécessaires.

#### Sous-traitance

En matière de sous-traitance, les conventions sont centralisées pour la France et relèvent des entités locales à l'international. Cegedim sous-traite également une partie de ses activités à ses propres filiales, afin de s'assurer du respect des standards de qualité et de sécurité que le Groupe s'est fixés. Certains travaux spécifiques en matière de support informatique ou de back office sont ainsi assurés au sein des filiales implantées au Maroc ou en Roumanie.

#### Engagement pour revitaliser les territoires

Une partie des solutions proposées par le Groupe Cegedim en France constitue une réponse aux problèmes liés au développement des territoires ou de leur désertification, la digitalisation permettant de limiter l'impact écologique de ses activités. À titre d'exemple, les solutions suivantes visent à améliorer la couverture des territoires en forte pénurie de personnel médical, et permettent de réduire l'empreinte environnementale des activités des clients du Groupe :

- Les outils de télétransmission Sesam-Vitale dont Cegedim est leader en France ;
- Le développement des services de téléconsultation médicale assurée par Maia ;
- La digitalisation du dossier patient, la stratégie de solutions convergentes et intégrées en Europe.

D'après les données 2021 des Agences Régionales de Santé (ARS) en France, la désertification médicale s'accélère avec près d'un quart des Français vivant dans une zone dite d'intervention prioritaire, où la faiblesse du nombre de médecins atteint un niveau critique. Le rapport sénatorial de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, remis en mars 2022, constate que plus de 30% des Français résident dans un désert médical, 1,6 million d'entre eux renoncent chaque année à des soins, 11% des plus de 17 ans sont sans médecin traitant, avec un nombre de médecins généralistes qui recule et 5% d'entre eux en situation de burn-out. La densité médicale, très variable selon les départements, s'érode dans les trois quarts d'entre eux, alors que l'augmentation et le vieillissement de la population accroissent les besoins en santé. Une étude de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) parue en août 2023 a confirmé qu'entre 2023 et 2022, le nombre de médecins généralistes en activité a continué de diminuer.

Face à cette préoccupation sociétale d'ampleur, Cegedim se veut un acteur majeur apportant des solutions adéquates et de qualité, répondant aux enjeux de santé nationaux et s'intégrant à la stratégie Ma santé 2022.



### 6.7.3 | Engagement local et solidaire

Dans tous les pays, nous nous engageons à promouvoir des initiatives en faveur d'actions citoyennes et locales, organisées soit au niveau du Groupe, soit au niveau des filiales ou des sites, permettant aux collaborateurs de s'impliquer au sein des communautés dans lesquelles Cegedim exerce ses activités.

#### Implication dans les communautés locales

- La **galerie d'art d'Aguesseau**, qui se trouve dans les locaux du siège du Groupe, a exposé en 2023 les œuvres d'une dizaine d'artistes, notamment des artistes locaux ;
- Cegedim a renouvelé en 2023 son soutien au **club LOU Rugby** pour trois saisons supplémentaires ;
- Depuis quelques années, C-Media accompagne gracieusement la caserne de **Sapeurs-Pompiers de Paris** à proximité de son site de fabrication et de logistique, par la fourniture d'impressions de banderoles événementielles ;
- CSC Roumanie a mené des actions caritatives avec une ONG locale prenant en charge des enfants handicapés ou défavorisés de Bucarest, avec l'organisation d'une **distribution de cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël** ;
- Une **collecte de denrées alimentaires** a été mise en place à Boulogne-Billancourt au mois de novembre au profit de la Banque alimentaire locale, contribuant ainsi à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- CSC Roumanie a participé à différentes rencontres entre professionnels et étudiants/lycéens pour **favoriser l'insertion** dans la vie active des jeunes diplômés, actions mises en œuvre en collaboration avec des associations d'étudiants de l'Université POLITEHNICA de Bucarest ainsi que l'Agence Universitaire de la Francophonie ;
- CSC Roumanie a également fait **don de matériels informatiques** à une ONG ayant pour projet la réparation et le recyclage de ce type de matériels par des personnes vulnérables en processus de réinsertion professionnelle ;
- En avril 2023, en partenariat avec Project Rescue Ocean, Cegedim Santé a organisé une après-midi de **nettoyage des quais de Seine** afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du site de Boulogne-Billancourt aux questions environnementales ;
- Les filiales de Cegedim au Maroc ont fait des **dons aux sinistrés** du séisme d'Al Haouz qui a eu lieu au mois de septembre 2023.

### Engagement dans le domaine de la santé

- Cegedim Insurance Solutions apporte depuis 2016 son soutien à l'organisation des **Foulées de l'Assurance**, avec des courses de 5 et 10 km, de la marche et une course connectée, au profit de la **prévention des maladies cardiovasculaires**. Cet événement a réuni 165 participants de Cegedim en 2023 ;
- Cegedim a renouvelé sa mobilisation en 2023 aux côtés de l'association **Imagine for Margo** pour lutter contre le cancer des enfants et des adolescents, en prenant en charge l'inscription et les 200 euros de collecte nécessaires à la participation à la course « **Enfants sans Cancer** » pour les collaborateurs qui le souhaitent ainsi que pour leur famille ;
- Des opérations de collectes solidaires ont été organisées localement en faveur des enfants défavorisés et des personnes les plus démunies. À l'initiative de Cegedim Santé, près de 70 livres et jouets neufs ont notamment été remis à l'**hôpital Necker Enfants Malades** pour le Noël 2023 des enfants hospitalisés ;
- En Belgique, HDMP parraine deux fois par an des associations caritatives telles que CliniClowns, bednet, et Kinderkankerfonds, au profit d'**enfants atteints de maladies chroniques**, afin de les distraire ou leur permettre de continuer à suivre leurs cours à l'hôpital ou à domicile ;
- C-MEDIA soutient par ailleurs différentes grandes causes en diffusant gratuitement sur ses écrans des campagnes de prévention ou d'information, par exemple pour le **Téléthon**, **Octobre Rose** (en partenariat avec **Ruban Rose**), ou sur le cancer (en partenariat avec **Gustave Roussy**) ;
- Une campagne de **sensibilisation au don du sang** et une collecte ont été organisées sur le site de Rodez ;



- À l'occasion d'**Octobre rose**, événement de prévention et de sensibilisation sur le cancer du sein, Cegedim a proposé à ses collaborateurs un challenge de cooptation, reversant pour chaque candidat recruté le même montant que la prime de cooptation à son partenaire historique Gustave Roussy.

### Qualité de vie au travail

- Dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail, le Groupe a proposé à ses collaborateurs en juin 2023 un challenge collectif solidaire au profit de l'association **Premiers de Cordée**, incluant un challenge connecté, des défis individuels autour de la Qualité de Vie au Travail, des webinaires de prévention santé ainsi que des cours collectifs de méditation et de Pilates sur ses 10 principaux sites ;
- Sur les sites de Labège, Nantes et Lyon, Cegedim Insurance Solutions soutient **trois associations locales** (ASCALA, ASCAGO et ASCALP), à travers notamment de la mise à disposition de salles et de relais d'informations. Ces associations promeuvent les activités sportives et culturelles auprès du personnel, et organisent des événements sportifs ou ludiques (cours de Yoga, concours de pétanque, etc).

### Achats solidaires

- Depuis 2023, les sites de Cegedim à Boulogne-Billancourt, Labège et Mérignac ont équipé les bureaux de machines et de café « **Café Joyeux** », dont les bénéficiaires contribuent à l'emploi et la formation de personnes en situation de handicap dans les cafés-restaurants Joyeux ;
- Pour la collecte des déchets sur son site de Boulogne-Billancourt en 2023, Cegedim Santé a fait appel à l'**entreprise solidaire Les Joyeux Recycleurs**, qui, à travers son partenariat avec l'Association ARES Atelier, favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ;
- Depuis 2023, pour les services de collecte et traitement des déchets, les sites Cegedim de Boulogne-Billancourt font appel à la société **Cèdre, entreprise adaptée** dont plus de la moitié de l'effectif est en situation de handicap.

Au total, plus de 50 000 euros ont été engagés en 2023 auprès d'entreprises d'insertion ou adaptées.

## 6.8 | Note méthodologique

### 6.8.1 | Périmètre de consolidation

Les informations communiquées dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère Cegedim SA et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent. D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses pour les sociétés françaises, qui représentent 89,7% du chiffre d'affaires du Groupe. Pour assurer la cohérence avec les autres chapitres du Document d'Enregistrement Universel, les données chiffrées à caractère social couvrent, sauf mention contraire, la totalité des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, soit 39 sociétés réparties sur 11 pays.

### 6.8.2 | Informations méthodologiques sur les indicateurs

#### Sources d'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base TeamsRH développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations sociales dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données. Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les données quantitatives relatives à l'infrastructure IT, serveurs et datacenters, ont été collectées auprès de cegedim.cloud et proviennent de ses outils de monitoring et de gestion des réseaux.

Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les relevés des agences de voyages pour les émissions de CO<sub>2</sub>, et les factures ou bilans annuels des fournisseurs d'énergie, d'eau, de déchets...

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe, notamment les Directions des Ressources Humaines, R&D, Informatique, Finance, Communication et Services Généraux.

Un questionnaire qualitatif, adressé à chaque pays où le Groupe est implanté, a été renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier ou du DRH local par chacune des filiales consolidées. Ce questionnaire vise d'une part à vérifier la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les chartes du Groupe, et d'autre part à remonter une information qualitative sur les pratiques ou les actions des filiales internationales en matière sociale, environnementale, sociétale et éthique.

#### Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2023 à décembre 2023. Par exception des extrapolations ont été réalisées lorsque les données disponibles ne couvraient pas l'intégralité de la période.

#### Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- De l'absence de définition reconnue au niveau national et/ou international, par exemple concernant les différents types de contrats de travail.
- D'estimations en cas de non-disponibilité de données nécessaires aux calculs.
- Des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations.

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs, le cas échéant, ont été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- Les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accidents du travail en France est fourni, ce qui représente 62,4% des effectifs.
- Le taux de réussite à l'e-learning Charte Éthique est le nombre de participants ayant réussi le parcours, rapporté au nombre de participants. Un parcours est considéré comme réussi si 80% des réponses sont justes. L'indicateur prend en compte l'ensemble des participants au 31/12/2023, y compris ceux ayant passé l'e-learning les années précédentes.

Sur les données environnementales, il convient de préciser les éléments suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre des datacenters sont calculées sur la base de la consommation énergétique des serveurs hors climatisation et éclairage, avec le facteur d'émission 2022 communiqué par EDF pour l'approvisionnement en énergie renouvelable, (méthodologie market based).
- Les indicateurs "Croissance du volume de données hébergées" et "Croissance de la virtualisation des serveurs" sont relatifs au périmètre France.
- Concernant la flotte automobile, Cegedim inclut dans la comptabilisation de ses émissions de gaz à effet de serre l'empreinte environnementale de l'ensemble des véhicules utilisés dans le cadre de ses activités, qui sont pour l'essentiel en leasing.

- Les indicateurs de CO<sub>2</sub> moyen sont relatifs au taux moyen de CO<sub>2</sub> indiqué sur la fiche technique du véhicule et non aux kilomètres parcourus.
- Les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'usage des véhicules ont été calculées sur la base de leur kilométrage et du taux de CO<sub>2</sub> indiqué sur leur fiche technique. Le kilométrage des véhicules à fin 2022 n'étant pas connu, le kilométrage 2023 des véhicules a été extrapolé à partir de la distance parcourue depuis la mise en circulation. Lorsque aucun relevé kilométrique n'a pu être effectué, le kilométrage a été calculé sur la base de 10 000 km / an pour les véhicules essence et 15 000 km / an pour les véhicules diesel.
- La consommation de carburant a été calculée sur la base des kilomètres parcourus et de la consommation indiquée sur la fiche technique des véhicules.
- Les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels ont été recueillies auprès du prestataire de voyages et ne portent que sur les sociétés basées en France, qui couvrent 62,4% de l'effectif total. À l'international, les déplacements professionnels réalisés avec des moyens de transport autres que les véhicules d'entreprise sont marginaux. Cette faible volumétrie ne justifie pas la mise en place de contrats avec des agences de voyages, et de ce fait ne permet pas la collecte des données.
- Pour les déplacements domicile-travail, des hypothèses de distances et modes de transport moyens ont été utilisées ... , avec 2 jours de télétravail par semaine.
- Concernant les déchets tertiaires, la collecte par les services municipaux ne faisant pas l'objet de pesage, et dans certains pays, les baux consistant en un prix de location au m<sup>2</sup> incluant la collecte des déchets, le tonnage a été estimé à 120 kg de déchets tertiaires générés par employé et par an dont la moitié sont des papiers ou cartons, sur la base du guide « Écoresponsable au bureau », ADEME septembre 2022.
- La nature et les volumes des autres déchets ont été déterminés sur la base des relevés transmis par les prestataires de collecte et de traitement. Dans le cas de contrats mis en place en cours d'année, les volumes constatés ont été extrapolés au prorata temporis.
- L'ensemble des données publiées au chapitre « Bilan carbone » sont conformes au GHG Protocol Corporate Standard 2015.
- Les gaz à effet de serre suivants ont été pris en compte, convertis en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (ou t CO<sub>2</sub>e) suivant leur Potentiel de Réchauffement Global (ou Global Warming Potential) : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, SF<sub>6</sub>, PFC, NF<sub>3</sub> et CFC.
- Le calcul de l'empreinte carbone du Groupe a été réalisé avec l'outil de calcul ADEME-Association Bilan Carbone (ABC) dans sa version v.8.91 de mai 2023, suivant les règles du GHG Protocol et avec un niveau d'incertitude pour chaque poste. Cet outil permet d'afficher les résultats dans plusieurs formats standards, dont celui du GHG Protocol.
- Les facteurs d'émissions sont issus de la base ADEME, sauf mention contraire.
- La consommation d'eau a été calculée à partir d'une extrapolation des consommations réelles des sites constatées sur factures et couvrant 35% de l'effectif, sur la base d'une moyenne constatée de 4,2 m<sup>3</sup> par collaborateur.

Lorsque possible, les indicateurs et informations du présent rapport sont rédigés conformément aux Lignes directrices du Global Reporting Index (GRI), selon les versions les plus récentes des normes disponibles au 31 octobre 2023. Le recours au référentiel du GRI est identifié par la mention « GRI-xx ». Les autres indicateurs et informations sont soit spécifiques à l'entreprise, car portant sur des sujets qui lui sont propres, soit visent à répondre aux articles L.225-102-1, R225-105 et L. 22-10-36 du Code de commerce.

### Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs relatifs à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable ainsi que du bien-être animal sont considérés non applicables.

### Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de la Performance, au siège de l'entité consolidante. Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte, et des contrôles de cohérence sont ensuite réalisés par ces directions lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

### Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé à un organisme tiers indépendant de rendre un avis motivé sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce et la sincérité des informations fournies, à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clefs de performance relatifs aux principaux risques. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport telles que les indicateurs clefs de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe ont été menés. Le rapport d'assurance émanant de l'organisme tiers indépendant et détaillant les travaux effectués ainsi que ses commentaires et conclusions figurent dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière et le Document d'Enregistrement Universel (DEU) du Groupe.

Les éléments relatifs à la Taxinomie Verte Européenne font l'objet d'une revue de cohérence par les Commissaires aux Comptes.

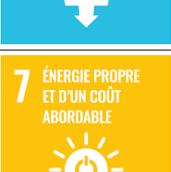
## 6.9 | Tables de concordance DPEF / GRI / ODD

Table de concordance - Déclaration de Performance Extra-Financière		
<b>Modèle d'affaires et de création de valeur</b>		
Modèle d'affaires de l'ensemble des sociétés pour lesquelles le Groupe Cegedim établit des comptes consolidés		6.1.6. Modèle d'affaires et création de valeur
<b>Risques et opportunités</b>		
Principaux risques et opportunités liés à l'activité du Groupe, y compris par ses relations d'affaires, produits et services		7. Gestion des risques
<b>Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe</b>		
Risques principaux issus de la matrice de matérialité	Politiques appliquées, procédures de diligence raisonnable	Indicateurs clefs de performance et résultats
Attirer, former, conserver du personnel compétent et qualifié	6.3.3. Recruter et conserver les talents 6.3.4. Former et développer les compétences de demain	Périodes d'essai validées en CDI Embauches cooptées confirmées en France Événements de recrutement en France
Protéger les données de nos parties prenantes	6.5.5. Sécuriser les données de nos parties prenantes	Réalisation de la checklist sécurité
Sécuriser nos infrastructures	6.5.3. Management du système de sécurité de l'information 6.5.4. Sécurité du système d'information	Réalisation de la checklist sécurité
Veiller à notre réputation pour maintenir la longévité de nos services	6.5.6. R&D : viser l'excellence par l'innovation et l'amélioration continue	Effort de R&D rapporté au chiffre d'affaires
Promouvoir l'éthique	6.6. Développer nos activités avec éthique et loyauté	Nombre de sessions du Comité Éthique Nombre de traductions de la Charte éthique disponibles Nombre de langues disponibles pour l'e-learning Charte Éthique Taux de réussite à l'e-learning Charte Éthique
Promouvoir et améliorer la qualité de vie de nos collaborateurs	6.3.5. Diversité, inclusion et égalité des chances 6.3.6. Santé, sécurité et qualité de vie au travail	Index d'égalité professionnelle H/F en France Part des postes « télétravaillables » en France
Limiter l'empreinte écologique de notre activité	6.4. Réduire notre empreinte environnementale	Émissions de gaz à effet de serre des datacenters Croissance de la virtualisation des serveurs Taux moyen de CO2 de la flotte tourisme Taux moyen de CO2 de la flotte utilitaire
Veiller à un impact positif sur les territoires	6.7. Contribuer au développement des territoires	Part des sites français hors région parisienne Part du territoire français couvert par la force commerciale
Limiter l'impact environnemental de nos espaces de travail	6.4. Réduire notre empreinte environnementale	Émissions de gaz à effet de serre (scope 1) Quantité de déchets générée
<b>Effets de l'activité du Groupe :</b>		
Quant au respect des droits de l'Homme	6.6.5. Respect des droits de l'homme et vigilance	
Quant à la lutte contre la corruption	6.6.3. Éthique, prévention et lutte contre la corruption	
Quant à la lutte contre l'évasion fiscale	6.6.6. Transparence et lutte contre l'évasion fiscale	
<b>Conséquences sur le changement climatique</b>	6.4.3. Énergie	
	6.4.6. Bilan carbone	

Engagements sociétaux en faveur :	
Du développement durable	6.2.4. Synthèse des principaux enjeux et risques de durabilité du Groupe Cegedim
De l'économie circulaire	6.4.5. Utilisation des ressources : réduire, réutiliser, recycler
De la lutte contre le gaspillage alimentaire	<i>Compte tenu des activités du Groupe, cet indicateur est considéré non applicable.</i>
De la lutte contre la précarité alimentaire	6.7.3. Engagement local et solidaire
Du respect du bien-être animal	<i>Compte tenu des activités du Groupe, cet indicateur est considéré non applicable.</i>
D'une alimentation responsable, équitable et durable	<i>Compte tenu des activités du Groupe, cet indicateur est considéré non applicable.</i>
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise	6.3.9. Dialogue social et accords collectifs
Conditions de travail des salariés	6.3.6. Santé, sécurité et qualité de vie au travail
Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	6.3.5. Diversité, inclusion et égalité des chances
Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves	6.3.8. Les collaborateurs du Groupe Cegedim en chiffres
Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	6.3.6. Santé, sécurité et qualité de vie au travail
Mesures prises en faveur des personnes handicapées	6.3.5. Diversité, inclusion et égalité des chances

Table de concordance - GRI		
GRI	Intitulé	Chapitre
<b>GRI 2 - Informations générales</b>		
<b>1. L'organisation et ses pratiques de reporting</b>		
2-1	Détails sur l'organisation	Panorama 1.1. Organisation du Groupe
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	6.8. Note méthodologique
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	6.8. Note méthodologique
2-4	Reformulations d'informations	6.8. Note méthodologique
2-5	Assurance externe	6.10. Rapport de l'organisme tiers indépendant
<b>2. Activités et travailleurs</b>		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	6.1. Activités, modèle d'affaires et chaîne de valeur du Groupe Cegedim
2-7	Employés	6.3. Développer l'humain : un pilier de notre succès
<b>3. Gouvernance</b>		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	2.1. La gouvernance de Cegedim 2.2. Organes de direction et de contrôle
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2.3. Organisation et fonctionnement des Comités Le Comité Rémunération - Nomination
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2.1. Le Conseil d'Administration 2.2.6. Déclaration des administrateurs
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.2.3. Organisation et fonctionnement des Comités Le Comité RSE
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	2.2.3. Organisation et fonctionnement des Comités Le Comité RSE
2-15	Conflits d'intérêts	2.2.6. Déclaration des administrateurs - Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2.5. Mandats et expérience
2-19	Politiques de rémunération	2.3. Principes de rémunération des mandataires sociaux
2-20	Processus de détermination de la rémunération	2.2.3. Organisation et fonctionnement des Comités Le Comité Rémunération - Nomination
<b>4. Stratégie, politiques et pratiques</b>		
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	6.6.3. Éthique, prévention et lutte contre la corruption
<b>5. Engagement des parties prenantes</b>		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	6.1.5. Parties prenantes
2-30	Négociations collectives	6.3.9. Dialogue social et accords collectifs

GRI 3 - Thèmes pertinents		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	6.2.3. Matrice de matérialité
3-2	Liste des thèmes pertinents	6.2.4. Synthèse des principaux enjeux et risques de durabilité du Groupe Cegedim
3-3	Gestion des thèmes pertinents	6.3. Développer l'humain : un pilier de notre succès 6.4. Réduire notre empreinte environnementale 6.5. Engagés sur la qualité et la sécurité des données 6.6. Développer nos activités avec éthique et loyauté
GRI 201 - Performance économique		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	4.2. Compte de résultat consolidé
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	7.2.1. Risques stratégiques
GRI 302 - Énergie		
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	6.4.3. Énergie
GRI 305 - Émissions		
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	6.4.6. Bilan carbone
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	6.4.6. Bilan carbone
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	6.4.6. Bilan carbone
305-4	Intensité des émissions de GES	6.4.6. Bilan carbone
GRI 306 - Déchets		
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	6.4.5. Utilisation des ressources : réduire, réutiliser, recycler
306-3	Déchets générés	6.4.5. Utilisation des ressources : réduire, réutiliser, recycler
GRI 401 - Emploi		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	6.3.8. Les collaborateurs du Groupe Cegedim en chiffres
GRI 403 - Santé et sécurité au travail		
403-6	Promotion de la santé des employés	6.3.6. Santé, sécurité et qualité de vie au travail
403-9	Accidents du travail	6.3.8. Les collaborateurs du Groupe Cegedim en chiffres
GRI 404 - Formation et éducation		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	6.3.8. Les collaborateurs du Groupe Cegedim en chiffres
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	6.3.4. Former et développer les compétences de demain
GRI 405 - Diversité et égalité des chances		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	6.3.8. Les collaborateurs du Groupe Cegedim en chiffres

Table de concordance - Objectifs du développement durable			
ODD	Chapitre du DEU	ODD	Chapitre du DEU
	6.3.3 Recruter et conserver les talents 6.3.4 Former et développer les compétences de demain 6.3.7 Rémunération et partage de la valeur		6.4.7 Green IT : développer des produits et services plus responsables 6.5 Engagés sur la qualité et la sécurité des données
	6.3.3 Recruter et conserver les talents 6.3.4 Former et développer les compétences de demain		6.3.3 Recruter et conserver les talents 6.3.4 Former et développer les compétences de demain 6.3.5 Diversité, inclusion et égalité des chances 6.3.7 Rémunération et partage de la valeur 6.6 Développer nos activités avec éthique et loyauté
	6.3.6 Santé, sécurité et qualité de vie de travail		6.7 Contribuer au développement des territoires
	6.3.4 Former et développer les compétences de demain 6.5 Engagés sur la la sécurité des données 6.7 Contribuer au développement des territoires		6.4.5 Utilisation des ressources : réduire, réutiliser, recycler 6.6 Développer nos activités avec éthique et loyauté
	6.3.5 Diversité, inclusion et égalité des chances 6.6 Développer nos activités avec éthique et loyauté		6.4.3 Énergie 6.4.6 Bilan carbone 6.4.7 Green IT : développer des produits et services plus responsables
	6.4.4 Eau		6.6 Développer nos activités avec éthique et loyauté
	6.4.3 Énergie 6.4.7 Green IT : développer des produits et services plus responsables		6.3 Développer l'humain : un pilier de notre succès 6.7 Contribuer au développement des territoires
	6.3.3 Recruter et conserver les talents 6.3.4 Former et développer les compétences de demain 6.3.7 Rémunération et partage de la valeur 6.5 Engagés sur la qualité et la sécurité des données 6.7 Contribuer au développement des territoires		

## 6.10 | Rapport de l'organisme tiers indépendant

### Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société CEGEDIM S.A.,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société CEGEDIM S.A., accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de CEGEDIM S.A. (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

### Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes<sup>(24)</sup> et se sont déroulés entre février et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions Développement Durable, Contrôle Interne, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques présentés, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>[1]</sup> et couvrent entre 60 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

(24) Signataire(s) compris et intervenant(s) impliqué(s) de manière significative



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,  
Mazars SAS

Paris La Défense, le 02 avril 2024

Emmanuel Thierry  
Associé RSE & Développement Durable

---

### Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

#### **Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance**

- Effectifs
- Part de périodes d'essai validées en CDI
- Embauches cooptées confirmées
- Part des postes télétravaillables
- Taux moyen de CO2 de la flotte tourisme Groupe en 2023
- Taux moyen de CO2 de la flotte utilitaire Groupe en 2023
- Emissions de gaz à effet de serre des datacenters en France (teqCO2)
- Croissance de la virtualisation des serveurs
- Effort de R&D rapporté au chiffre d'affaires
- Taux de réalisation de la checklist sécurité
- Croissance des volumes d'hébergement en Go
- Nombre de sessions du comité éthique
- Taux de réussite du e-learning Charte Ethique
- Part du territoire français couvert par la force de vente





# Gestion des risques

---

## 7.1 | Politique de gestion des risques

Chez Cegedim, nous comprenons que dans la conduite de nos activités, nous sommes confrontés à différents types de risques susceptibles d'évoluer en permanence. La prise de risques est une condition du maintien d'une rentabilité soutenue. Notre succès, et celui de nos partenaires, dépendent de l'identification et de l'atténuation de ces risques le plus précocement possible, ainsi que de la saisie des opportunités afférentes. Notre processus de gestion des risques tend à réduire l'incertitude et à nous permettre d'être en mesure de réaliser nos ambitions et de créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

### Définir le risque

Le risque est défini comme la possibilité qu'un évènement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Il découle des incertitudes concernant la survenance d'un évènement, et est caractérisé par sa probabilité d'occurrence et son impact. Les incertitudes peuvent être dues à des événements dans le monde, peuvent affecter les industries et les marchés, et ainsi avoir un impact sur les aspirations ou la vision de l'organisation, ainsi que ses prévisions. Ces incertitudes peuvent également offrir des opportunités qui seront saisies dans la stratégie. Dans certains cas, l'organisation peut influencer la probabilité que le risque produise ses effets. Dans d'autres cas, lorsque la probabilité de survenance de tels événements échappent au contrôle de l'organisation, celle-ci s'efforce d'en minimiser leur impact.

### Organiser la gestion des risques

Cegedim évolue dans un environnement qui l'expose à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un impact défavorable sur ses activités, son développement, sa discipline financière, ses parties prenantes, sa réputation. Les différents types de risques auxquels Cegedim est confronté peuvent être divisés en risques stratégiques - exogènes - et risques métiers - endogènes. Les risques stratégiques sont liés à la stratégie du Groupe et sont induits par l'environnement externe, tout comme les risques financiers détaillés dans ce chapitre, tandis que les risques métiers comprennent les risques opérationnels internes à l'entreprise et à ses activités. Une gestion active des risques est essentielle à la réussite de Cegedim et, en conséquence, le Groupe surveille et minimise les impacts potentiels de ses risques clefs de manière structurée et proactive.

La gestion des risques est un dispositif global permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques quelle que soit leur nature. L'analyse des causes et des conséquences des risques, de leur impact, leur probabilité d'occurrence, ainsi que du dispositif de contrôle en place, permet de définir, après arbitrage de la Direction Générale et du Comité d'Audit, les plans d'action adéquats correspondant au niveau de risque jugé acceptable par l'organisation, et en permettant la maîtrise.

Cegedim effectue une revue régulière des risques auxquels elle est soumise, les évalue et actualise sa cartographie des risques. Cette revue permet l'identification des risques majeurs et spécifiques au groupe Cegedim, leur hiérarchisation, et leur présentation dans le Document d'Enregistrement Universel conformément aux orientations de l'AMF relatives à la mise en œuvre du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant la description des facteurs de risques.

### Identifier et gérer nos risques

Sous la responsabilité de la Direction de la Performance Groupe en charge des risques et de la conformité, la cartographie des risques est élaborée en déployant un processus itératif et global au sein du Groupe qui se déroule en plusieurs étapes :

- Identifier les risques majeurs par consultation de la Direction Générale, des Divisions opérationnelles et des filiales. Ceux-ci sont consolidés dans une synthèse permettant une vision globale pour le Groupe, en lien avec les plans stratégiques annuels, prenant en compte de manière rétrospective l'exercice passé et prospective les exercices à venir et les évolutions attendues des marchés.
- Réaliser un recensement annuel et élaborer une cartographie détaillée des risques réglementaires, opérationnels et métiers. À cet effet, la Direction de la Performance Groupe réalise avec les responsables et sponsors des risques une évaluation de ceux-ci, qu'ils soient stratégiques, réglementaires, opérationnels ou financiers, selon les critères détaillés dans ce chapitre ;
- Les Directions Générales valident et arbitrent les résultats de ce processus complet, dont la consolidation permet de produire l'expression de nos principaux risques, comme indiqués ci-après. Les risques sont évalués sur la base d'un système de cartographie bidimensionnelle prenant en compte l'impact du risque, y compris sur les finances ou la réputation, et sa probabilité de réalisation ;
- Les risques les plus importants sont examinés par le Comité d'Audit, le Comité RSE, et le Conseil d'Administration, et une synthèse de la cartographie globale complète ou de la matrice de matérialité des risques RSE leur sont également présentées ;
- Le Directeur de la Performance Groupe est responsable du processus et s'assure que la Direction Générale encourage la sensibilisation, l'implication et l'appropriation des risques par l'ensemble du Groupe ;
- L'évaluation des risques climatiques, requise par le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement Taxinomie, a été mise en œuvre aux exercices 2022 et 2023, et intégrée au processus annuel décrit ici.

La gestion des risques du Groupe s'inscrit dans le cadre recommandé par l'AMF. Ce chapitre inclut la description des risques retenus pour la déclaration de performance extra-financière du Groupe, établie conformément à l'article R. 225-105 1° du Code de commerce. Ces risques sont identifiés par un logo comportant l'acronyme « DPEF », et les politiques de gestion de ces risques sont décrites au chapitre 6 du présent document.

## Évaluer et hiérarchiser les risques

L'évaluation des risques est effectuée selon trois dimensions : les deux axes de la cartographie, impact et probabilité d'occurrence de quatre niveaux chacun, pondérés par le niveau de maîtrise constitué par le dispositif de contrôle en place.

L'impact (Mineur / Modéré / Majeur / Critique) se caractérise par les conséquences du risque, incluant une graduation des sanctions ainsi que sa nature principale : Financier, Opérationnel, Règlementaire, Réputationnel, Humain.

La probabilité d'occurrence (Très rare / Rare / Probable / Très probable) se caractérise par un nombre d'évènements passés, la possibilité d'évolution de leur fréquence à venir, ou la durée d'exposition au risque.

Le niveau de maîtrise d'un risque se caractérise par le dispositif en place et les actions appliquées permettant de minimiser l'impact potentiel et / ou de réduire les probabilités d'occurrence du risque.

En ce qui concerne les risques climatiques, une approche par scénario est appliquée selon les recommandations de la TCFD et la méthodologie requise par le Règlement Taxinomie. Les impératifs de la CSRD sont en cours d'analyse et seront intégrés au fur et à mesure de nos travaux et de la définition des annexes réglementaires européennes ainsi que des normes de l'EFRAG.

Ce chapitre présente les facteurs de risques majeurs et spécifiques identifiés par le Groupe, qui ont été hiérarchisés en fonction de leur degré de criticité, lui-même défini par la probabilité d'occurrence et l'impact négatif potentiel net, c'est-à-dire en prenant en compte les plans d'action de maîtrise déjà mis en place par Cegedim. Dans chaque catégorie, seuls les principaux risques ont été classés par ordre d'importance décroissante, de 1 à 3, les autres étant de criticité moindre (-).

### Risques Stratégiques

1. Environnement réglementaire
2. Concurrence et consolidation du marché
3. Changement climatique, risques naturels et sanitaires

### Risques Opérationnels

1. Criticité des systèmes IT et cyber sécurité
2. Protection des données
3. Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents
  - Attractivité commerciale
  - Acquisitions, cessions et investissements
  - Contentieux
  - Conformité aux normes fiscales nationales et internationales
  - Éthique des affaires

### Risques Financiers

1. Dépréciation des goodwill et dépréciation des actifs incorporels
2. Inflation
3. Taux d'intérêts
  - Liquidité
  - Change

Cegedim peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont le Groupe n'a pas connaissance à ce jour, ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et qui pourraient également affecter ses activités, sa situation financière, ses objectifs ou sa réputation.

## 7.2 | Facteurs de risques

### 7.2.1 | Risques Stratégiques

#### RISQUES STRATÉGIQUES Environnement réglementaire



##### Quel est le risque

Cegedim doit se conformer à une multitude de lois nationales et internationales ainsi qu'à des réglementations spécifiques, comprenant les exigences de certification des produits et services, la protection et la sécurité des données et notamment des données personnelles, le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment, Solvabilité II, l'intelligence et les sanctions économiques.

Les activités du Groupe sont soumises à un nombre croissant de réglementations, notamment dans le domaine de la santé. Les évolutions réglementaires et les décisions juridiques pourraient avoir une incidence significative et défavorable sur nos activités, nos opérations, nos procédures et notre rentabilité. De tels changements peuvent ne pas être anticipés ou, lorsqu'ils sont anticipés, notre évaluation de leurs impacts peut ne pas être correcte.

L'environnement réglementaire régissant le monde de la santé - et plus particulièrement le secteur de l'assurance maladie et des données de santé - évolue régulièrement de façon significative et contraignante. Par exemple, le renforcement des réglementations sur la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), augmente les risques associés à la non-conformité. Voir le chapitre 1, point 1.2.3 « Division Data & Marketing », ainsi que le risque « Protection des données » de ce chapitre.

L'évolution rapide et dense des réglementations européennes dites RSE ou ESG dans le cadre du Pacte vert, et notamment la publication successive des actes délégués (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023, et (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 du Règlement Taxinomie (UE) 2020/852, du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (2023/C 211/01), la Directive (UE) 2022/2464 sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dite *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)* et la communication des normes de la CSRD et des FAQ européennes, applicables immédiatement, pourraient accroître le risque

Des changements du cadre réglementaire pourraient accroître le coût des mises à jour ou de développement d'un nouveau service, restreindre ou entraver la façon dont nous fournissons nos services y compris la gestion de nos datacenters, ou altérer la perception qu'ont les clients de nos opérations.

Une part significative des revenus de Cegedim est issue de la vente de ses produits et services à des entreprises de santé et à des professionnels de santé. De plus, Cegedim Santé aborde notamment avec Maïia de nouveaux domaines d'activité, tels que la téléconsultation, qui sont moins prévisibles du point de vue des évolutions réglementaires. Ces segments de marché peuvent être réglementés différemment dans certains pays et peuvent faire l'objet d'interventions politiques.

##### Comment nous le gérons

- Nous veillons à nous conformer aux lois et réglementations applicables sur tous nos marchés. Voir risque « Éthique des affaires » ;
- Nous nous dotons d'experts au sein de nos équipes juridiques et réglementaires, au niveau local et au niveau du Groupe, et d'une politique de conformité solide ;
- Cegedim participe activement à la réflexion en présentant ses positions et ses solutions à l'industrie et aux autres parties prenantes, qu'il s'agisse de décideurs locaux ou de législateurs ;
- Nous participons activement au groupe de travail RSE Middledenext qui effectue la veille réglementaire, l'étude, les échanges et les réflexions relatives au corpus normatif publié par les instances européennes afin de nous assurer de notre correcte interprétation des textes visant leur mise en application appropriée ;
- Nous veillons à traiter les données personnelles honnêtement, éthiquement, avec intégrité et toujours en conformité avec les lois applicables et à nos valeurs. Voir risque « Protection des données » et « Éthique des affaires » ;
- Nos activités, produits et solutions font l'objet de certifications garantissant le respect des normes et la qualité de leur exécution. Voir détail dans chapitre 6 « DPEF » ;
- Notre programme de sensibilisation forme nos collaborateurs aux divers aspects de la bonne conduite des affaires. Ce programme déploie notre culture éthique à travers l'organisation afin que les employés comprennent leur rôle en matière de conformité.

## RISQUES STRATÉGIQUES

### Concurrence et consolidation du marché

#### Quel est le risque

Les marchés sur lesquels Cegedim est présent sont sensibles à des facteurs tels que les évolutions réglementaires, les ruptures technologiques ou les changements de modèle d'affaires. Rien ne garantit que nos concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des services supérieurs aux nôtres ou à des prix inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement aux nouvelles tendances et/ou exigences du marché, aux besoins des clients, n'entreront pas sur les marchés dans lesquels nous opérons ou ne développeront pas des prestations de service concurrentes. N'importe lequel de ces facteurs pourrait accentuer ou introduire un taux de désabonnement à nos services, réduire notre part de marché ou nos revenus.

La consolidation entre concurrents et clients a le potentiel de rendre le marché plus stable. Cela pourrait accroître la solidité financière et le pouvoir de négociation de nos concurrents et de nos clients.

Enfin, la digitalisation est un levier de croissance clef pour le Groupe; toutefois, elle pourrait entraîner des perturbations du marché ou des changements de modèle économique dans toutes les activités commerciales de Cegedim. L'évolution des marchés de la téléconsultation en est une illustration.

#### Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille concurrentielle de l'ensemble des marchés ;
- Nous investissons continuellement dans l'innovation pour nous assurer que notre portefeuille de produits intègre les dernières nouveautés ;
- La diversité des activités du Groupe, la profondeur de son portefeuille technologique et son ouverture à l'innovation renforcent sa capacité à s'adapter aux évolutions de ses marchés ;
- Comme toute entreprise, Cegedim dispose de ressources limitées et nous devons à tout moment sélectionner et investir dans les nouvelles technologies qui, selon nous, offrent le meilleur potentiel pour nos clients.

## RISQUES STRATÉGIQUES

### Changement climatique, risques naturels et sanitaires



#### Quel est le risque

Les risques environnementaux et les effets du changement climatique peuvent impacter négativement les activités du Groupe. Le Groupe peut mal anticiper, manquer de résilience ou d'initiative face à ces risques.

Le Groupe pourrait avoir des difficultés relatives à l'approvisionnement et la disponibilité d'équipements essentiels à son fonctionnement ou à celui de ces clients : augmentation des aléas météorologiques perturbant la chaîne d'approvisionnement, augmentation des prix, rareté des matières premières notamment pour les équipements informatiques. Les locaux, les matériels et les collaborateurs pourraient souffrir de la matérialisation de risques naturels accrus du fait du changement climatique tels que sécheresse, vagues de chaleur, inondations, ou autres événements météorologiques extrêmes.

Par ailleurs, la stabilité sociale dans certains pays pourrait être fortement touchée par les effets du changement climatique ou des catastrophes naturelles.

Une réglementation et des normes environnementales plus strictes mises en place pour répondre aux enjeux de la lutte contre le changement climatique pourraient avoir une incidence sur nos activités en modifiant les coûts de production et la flexibilité des opérations. En outre, les textes réglementaires en lien avec le changement climatique, et notamment le paquet Fit for 55 accompagnant le Pacte Vert européen, ne sont pas tous encore complètement finalisés, contraignant le Groupe à s'adapter au fur et à mesure de leurs publications.

La survenance de crises sanitaires, en lien ou non avec les aléas climatiques, peut impacter les activités du Groupe et de ses clients. Ainsi, en 2020 et en 2021, l'activité du Groupe a été affectée par les effets de la pandémie mondiale de Covid-19.

#### Comment nous le gérons

- Nous avons mis en oeuvre une analyse des risques climatiques auquel le Groupe est soumis, tant par ses activités que ses implantations géographiques multiples, reportée dans le cadre de l'application du Règlement Taxinomie (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, cet effort continu sera poursuivi en 2024. Cegedim est soumi à la Directive (UE) 2022/2464 sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dite *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)*, et se prépare d'ores et déjà à la mise en oeuvre d'une trajectoire de neutralité carbone telle que requise par la réglementation et les enjeux climatiques ;
- Nous mesurons l'empreinte carbone de Cegedim en matière de gaz à effet de serre principalement par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités. Le Groupe, en tant que prestataire de services, déploie une activité de bureau. Ses émissions de CO<sub>2</sub> sont caractéristiques de ces activités, et Cegedim n'est pas soumis aux réglementations relatives au marché des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> ;
- Nos émissions de scope 1 sont principalement liées à la flotte de véhicules de la société. Les émissions de scope 2 sont essentiellement liées à la consommation d'énergie du Groupe, et celles de scope 3 aux déplacements professionnels ;

- Nous disposons de nos propres centres d'hébergement informatique (datacenters) en France, qui contribuent très largement à la consommation électrique du Groupe. Depuis 2018, Cegedim s'est mis en capacité de mesurer l'empreinte carbone de ses datacenters, suivie et pilotée dans le cadre de son programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique ;
- Nous avons témoigné en 2020 et 2021, d'une bonne capacité de résilience dans un environnement économique fortement perturbé par la grave crise sanitaire mondiale ;
- Nous avons effectué un retour d'expérience sur notre gestion de crise et la pandémie de Covid-19 ainsi que ses effets sur l'économie européenne, source d'enseignement pour le Groupe qui reste vigilant quant à la survenance possible d'événements similaires ;
- Cegedim maintient et pilote ses plans de continuité, en adaptant une gestion dynamique dans un contexte parfois incertain et pouvant évoluer très rapidement. Cegedim accompagne ses clients, partenaires et collaborateurs, en s'assurant de protéger la santé et la sécurité de ses employés en appliquant rigoureusement les recommandations des autorités locales et de l'Organisation Mondiale de la Santé (arrêt partiel des opérations, généralisation du télétravail pour le personnel, rotation des équipes, etc.) ;
- Enfin, Cegedim a mis en place un Comité RSE fin 2021, visant à assurer la veille réglementaire, suivre les principes de double matérialité de son analyse d'impact des risques du Groupe, à la mise en place d'indicateurs et de politiques RSE, et enfin à la prise en compte des thématiques RSE dans la stratégie du Groupe. Ce Comité est décliné depuis 2022 en Clubs RSE opérationnels, impliquant les différentes fonctions et activités du Groupe, afin d'accélérer le déploiement de sa feuille de route RSE et sa stratégie d'alignement aux échéances de 2030 et 2050.

## 7.2.2 | Risques Métier

### 7.2.2.1 | Risques Opérationnels

#### RISQUES OPÉRATIONNELS

##### Criticité des systèmes IT et Cyber sécurité



#### Quel est le risque

Le Groupe exploite des systèmes et infrastructures informatiques complexes qui sont indispensables au bon déroulement de son activité, de ses processus commerciaux et financiers. Ces systèmes d'information comprennent des systèmes de gestion, de développement et d'ingénierie, des plates-formes exploitées pour le compte de ses clients ainsi que des datacenters qui doivent être protégés contre les dysfonctionnements, actes malveillants, erreurs humaines ou cyberattaques.

Une interruption de nos systèmes, réseaux et infrastructures peut nous empêcher de délivrer la qualité de service attendue, avoir un impact sur nos activités, nos logiciels et nos services web, permettre l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de nos données ou des informations de nos clients, avec la chaîne de répercussions potentielles qui en résulterait.

Une telle perturbation ou un accès non autorisé aux données et informations pourrait nous faire perdre des clients ou du chiffre d'affaires, générer des coûts et impacter notre réputation. Cela pourrait également nous exposer à des litiges, des enquêtes ou des sanctions. Les coûts de tels événements peuvent inclure la responsabilité de la perte d'informations, les coûts de réparation de l'infrastructure et des systèmes, ainsi que toute incitation à la rétention offerte aux clients et partenaires commerciaux. Notre assurance peut ne pas couvrir ou nous rembourser intégralement ces coûts et pertes.

Si nos réseaux ou composants clés du réseau tombent en panne, cela pourrait, dans certaines circonstances, entraîner une perte de service pour nos clients pendant une certaine durée et avoir un effet défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

#### Comment nous le gérons

- Nous sommes engagés à fournir un cadre numérique sécurisé pour nos clients : le Groupe et ses entités disposent de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité permettant une réaction rapide en cas d'incident, et de continuer à assurer les activités critiques, tant internes qu'externes.
- Nous nous attachons à renforcer la sécurité des infrastructures du Groupe, de ses Logiciels & Services, de ses sites Internet et de ses réseaux. La surveillance et la gestion des infrastructures sont effectuées en permanence. Des audits informatiques et de sécurité sont réalisés pour évaluer si le niveau de sécurité est adéquat ; ils donnent au Groupe une bonne évaluation de la fiabilité de ses systèmes informatiques. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées. Enfin, des exercices de simulation et des tests sont effectués sur la récupération des systèmes informatiques du Groupe à la suite d'une hypothétique cyberattaque, et des plans visant à permettre la récupération des données le plus efficacement possible ont été élaborés.

- Notre démarche qualité s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications :
  - ISO 27001:2017, ISO 20000-1:2018 pour les services managés d'hébergement physique et virtuel et infogérance associée de cegedim.cloud sur les datacenters en France, ainsi que la conformité ISO 27017:2015 et ISO 27018:2019 ;
  - ISO 27001:2017 et ISO 20000-1:2018 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) ;
  - ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
  - ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+ pour INPS (UK) ;
  - ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim dispose d'agrément et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :
  - Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS ;
  - Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance « Dommages immatériels informatiques » couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un événement garanti. Cegedim dispose également d'une assurance spécifique cyber risques.

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### Protection des données



#### Quel est le risque

Nous exploitons des datacenters, nous collectons et gérons des données pour nous-même et nos clients, y compris des informations de santé sensibles. Cegedim ou ses partenaires peuvent être soumis à des dysfonctionnements de logiciel, de l'équipement ou d'autres systèmes, à des vols ou à d'autres actes illégaux entraînant un accès non autorisé aux données, ou la modification, la perte ou la destruction de nos données. Il existe un risque que de tels dysfonctionnements ou actes illégaux compromettent la vie privée des individus, y compris de nos clients, employés et fournisseurs.

Malgré nos meilleurs efforts pour mettre en œuvre des contrôles dans nos opérations et dans les opérations de nos partenaires, l'accès non autorisé aux données pourrait entraîner la perte, la compromission ou l'utilisation de données à des fins inappropriées qui pourraient, à leur tour, entraîner une perte financière (perte de clients ou nuire à notre capacité d'en attirer de nouveaux), nuire à notre réputation et à notre marque, nous exposer à des réclamations de dommages et intérêts de la part des clients et des employés, et affecter la capacité de nos clients à maintenir des activités commerciales normales et à fournir des services essentiels.

Enfin, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles, et son non-respect éventuel pourrait entraîner des amendes substantielles.

#### Comment nous le gérons

- Nous disposons de certifications et hauts standards de qualité, et notamment la certification HDS Hébergeur de Données de Santé (France) ;
- Nous renforçons en permanence la sécurité informatique et déployons des actions de sensibilisation des collaborateurs en mettant en place un grand nombre de mesures de contrôle et de protection, en établissant des processus et des procédures et en développant des systèmes de sécurité informatique ciblés. Pour plus de détails, voir le risque « Dépendance à l'égard des systèmes informatiques et cyber sécurité » ;
- Nous avons mis en place la gouvernance et l'organisation nécessaires pour nous assurer de la conformité RGPD, sous l'autorité de la Direction Juridique, dans une collaboration synergique avec la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) ;
- Nous avons mis en place un réseau de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, coordonné et animé par la Direction Juridique, ainsi qu'un réseau de Référents Sécurité coordonnés et animés par la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) ;
- Nous formons tous les collaborateurs, via le parcours d'intégration et la formation continue (e-learning notamment) ;
- Nous mettons en place conseil et expertise sur la protection des données, veille juridique et newsletters, via les DPO, les Référents Sécurité, et la Direction Juridique.

**RISQUES OPÉRATIONNELS**

Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents

**Quel est le risque**

Le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité à identifier, attirer, motiver et retenir ses collaborateurs et ne pas être en mesure de développer leurs compétences, pouvant entraîner pour le Groupe une perte de savoir-faire et d'agilité de ses équipes, et des difficultés à accompagner sa croissance avec les ressources humaines requises.

Cegedim doit être en mesure de pouvoir recruter des collaborateurs compétents et motivés au moment opportun et de disposer de managers compétents pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Dans certains domaines spécialisés, il peut être plus difficile d'embaucher ou de pourvoir des postes vacants avec du personnel qualifié, entraînant des risques tels que le manque de transfert de savoir-faire. Dans le même temps, Cegedim doit recruter annuellement un nombre relativement élevé de nouveaux collaborateurs. Cette tension sur le marché des talents est accentuée par la recherche de compétences rares ou pointues (par exemple les programmeurs de logiciels, les emplois numériques), et par l'évolution des aspirations des nouvelles générations.

**Comment nous le gérons**

- Nos employés sont la première richesse du Groupe. En tant qu'entreprise de technologie présente à l'international, nous devons nous assurer, aujourd'hui et dans le futur, de la loyauté et de la qualification de nos collaborateurs, et ceci dans le monde entier. Nous réduisons les risques en développant une politique active de gestion des ressources humaines visant à rendre nos emplois plus attractifs, à favoriser l'intégration et à développer les talents.
- Nos nouveaux collaborateurs créent de la diversité, ce qui peut conduire à plus de créativité et de productivité s'il y a un important transfert de connaissances et une bonne gestion de cette diversité. Les jeunes employés apportent des idées et concepts nouveaux par rapport aux habitudes de travail. Les collaborateurs plus âgés ont une expérience variée et étendue et transmettent leurs connaissances à de nouveaux groupes de collaborateurs. De plus, au sein d'équipes mixtes, de nouvelles perspectives et points de vue contribuent au processus de recherche de solutions. À long terme, et avec une culture d'entreprise adaptée, nous visons un impact positif sur la capacité d'innovation et les performances du Groupe Cegedim.
- Nous visons à attirer et à retenir des employés clefs grâce à des politiques salariales et non salariales. Notre plan de rémunération et d'avantages sociaux est conçu pour soutenir notre culture de l'excellence et tient compte à la fois du marché et des performances individuelles.
- Nous mettons en œuvre lorsque nécessaire des solutions de rétention ciblées pour les collaborateurs ayant des expertises rares sur le marché. Nous avons également un plan de succession permettant d'identifier et accompagner les personnels clefs. De plus, nous nous efforçons d'améliorer continuellement l'engagement de nos employés, et avons étendu notre programme de cooptation.
- Le Groupe a également mis en place une politique ambitieuse de développement des compétences facilitant une gestion dynamique des carrières. À ce titre, des processus et outils partagés ont été développés pour permettre à toutes les entités d'optimiser l'évaluation des compétences et des performances, de formaliser la détection des collaborateurs à potentiels et d'encourager la mobilité interne. Enfin, Cegedim facilite le télétravail, encourage les mesures liées à la qualité de vie au travail et la modernisation de ses espaces.

**RISQUES OPÉRATIONNELS**

Attractivité commerciale

**Quel est le risque**

Nous opérons sur des marchés qui sont à différents stades de développement et qui ont différents niveaux d'attractivité. Nous devons être suffisamment agiles pour développer et fournir des produits et services qui répondent aux besoins des marchés, sans quoi nous risquons de céder un avantage à nos concurrents et ne pas atteindre nos objectifs de croissance, de rentabilité et de chiffre d'affaires.

Si nous ne sommes pas suffisamment flexibles, agiles ou innovants pour nous adapter aux besoins de nos clients, ceux-ci peuvent choisir de ne pas renouveler les contrats ou exercer une pression sur les prix, ce qui peut avoir un impact négatif sur notre capacité à maintenir ou accroître les marges, et sur la génération de trésorerie.

**Comment nous le gérons**

- En 2023, Cegedim a consacré environ 14,9% de son chiffre d'affaires aux salaires des équipes de R&D ;
- Nous investissons dans des plateformes SaaS pour nos activités existantes et dans de nouveaux services numériques ;
- Nous enrichissons et améliorons constamment notre offre pour éviter qu'elle ne devienne « basique » ;
- Nous regroupons en une seule plateforme, lorsque cela est possible, les offres pour améliorer leur visibilité, la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle ;
- Nous réalisons des acquisitions qui sont en forte adéquation avec notre stratégie et notre modèle de service, et qui soutiennent la croissance ;
- Nous pouvons céder les entreprises qui ne sont pas rentables et / ou qui se sont éloignées de notre cœur de métier, par exemple Pulse Inc en 2019 et Cegelease en 2018 ;

- Nous réalisons des investissements ciblés dans l'innovation pour soutenir des concepts novateurs et à forte valeur ajoutée afin de répondre aux besoins du marché, de la réglementation, et lutter contre la banalisation ;
- Nous réorganisons les équipes commerciales pour accroître la lisibilité des marques du Groupe et améliorer la qualité du service délivré à nos clients ;
- Nous regroupons les métiers présentant à la fois de fortes complémentarités et de fortes synergies afin de rassembler les expertises et de contribuer à l'innovation dans une organisation agile, favorisant l'esprit d'entreprise et offrant une approche globale aux clients (création de Cegedim Santé en 2021 et de Cegedim Business Services en 2023).

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### Acquisitions, cessions et investissements

#### Quel est le risque

Afin d'optimiser sa stratégie, le Groupe peut recourir à des alliances stratégiques ou céder des activités.

Les opérations d'acquisitions comportent des risques liés au choix de la cible et à sa valorisation potentielle ainsi qu'au processus d'acquisition en lui-même.

L'intégration des entreprises acquises peut en outre être un processus complexe et exigeant. Dans le cadre de l'intégration, la recherche de synergies et une transformation de la société peut s'avérer inefficace. Les services, technologies, personnels clés, le respect des normes réglementaires, ou les sociétés que nous acquérons peuvent ne pas être efficacement intégrés dans nos activités ou nos offres de services, ou nos alliances peuvent ne pas réussir, ce qui peut avoir un impact négatif sur la croissance, la rentabilité et les flux de trésorerie.

La performance financière des sociétés acquises pourrait ne pas correspondre aux hypothèses sur lesquelles se fondait leur évaluation et la décision d'investir. Un écart important pourrait entraîner une dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, affectant ainsi négativement les résultats et le bilan de Cegedim.

Certaines activités voient leurs technologies évoluer rapidement ainsi que l'usage des clients et leurs demandes. Il est possible que nous ne puissions pas prévoir correctement les demandes des clients ou mésestimer les risques liés à des technologies concurrentes. Cela entraînerait des évaluations plus élevées pour les acquisitions ou nous ferait manquer des opportunités. Nous pourrions également ne pas être en mesure de mener à bien certaines opérations de cession à des conditions satisfaisantes, voire ne pas être en mesure de les mener. Pour plus d'informations, voir Chapitre 3 point 3.3.1 « Investissements Financiers ».

Enfin l'évolution du cadre réglementaire ainsi que le contexte international avec ses risques de sanctions ou embargos peuvent compromettre une opération ou entraîner une mauvaise estimation des risques liés.

#### Comment nous le gérons

- Nous menons des audits et des due diligences avant d'envisager toute acquisition, par la Direction Générale du Groupe, la Direction Financière et des Investissements et la Direction Juridique, afin d'analyser les fondamentaux de l'entreprise cible et d'évaluer les risques encourus. Nous nous entourons de conseillers spécialisés autant que de besoin. Pour les acquisitions et scissions les plus importantes, le Groupe met en place une équipe projet dédiée. Les procédures de due diligence sont plus limitées lorsque la société cible est cotée, en raison de la réglementation applicable.
- Nous réalisons une revue à chaque étape clef du processus d'acquisition afin de confirmer l'intérêt pour Cegedim et de fixer les conditions et paramètres nécessaires à la réussite. Le Groupe peut mettre en place des compléments de prix différés afin d'atténuer le risque de transaction.
- Nous effectuons, une fois l'acquisition réalisée, des tests de dépréciation annuels sur les goodwill. Voir également le risque "Dépréciation des goodwill".

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### Contentieux

#### Quel est le risque

Les activités commerciales de Cegedim sont soumises à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des accords commerciaux et financiers avec nos clients, fournisseurs et autres contreparties, ainsi qu'à des accords de licences, des brevets et d'autres droits de propriété incorporelle et intellectuelle.

À ce titre, nous sommes soumis au risque de poursuites judiciaires, d'enquêtes et de conformité. Des litiges majeurs de toute nature pourraient avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe (en cas de sanctions ou de dommages), ou sur l'image et la réputation du Groupe du fait de la couverture médiatique et / ou sur les réseaux sociaux, qui pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires.

Cegedim est impliqué dans quelques litiges liés à la conduite normale des affaires. À la connaissance de la société et à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun litige n'est suffisamment important pour avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

**Comment nous le gérons**

- Nous identifions l'ensemble des litiges et risques juridiques significatifs pour toutes les sociétés du Groupe (type, montant, procédure, niveau de risque). La Direction Juridique les suit et les contrôle régulièrement en s'assurant qu'ils sont en ligne avec les informations dont dispose la Direction Financière du Groupe. Un reporting semestriel est produit à destination de la Direction Générale, du Comité d'Audit et des Commissaires aux Comptes.
- Notre politique juridique vise à prévenir les litiges ou en limiter l'impact, notamment par les moyens suivants :
  - Nous recherchons systématiquement des mécanismes alternatifs de règlement des litiges, tels que la médiation, la transaction ;
  - Nous avons mis en place des mesures préventives : les équipes opérationnelles sont régulièrement sensibilisées aux enjeux juridiques, des accords-types sont mis à disposition, les équipes juridiques sont impliquées dès le début des projets ;
  - Nos équipes juridiques effectuent un suivi hebdomadaire transmis à la Direction Générale.
- Nous constituons, le cas échéant, des provisions adéquates pour couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques auxquels le Groupe peut être exposé.
- Nous avons mis en place au sein du Groupe une politique de prévention des risques de non-conformité qui seraient dûs à une méconnaissance des évolutions législatives ou réglementaires, Cegedim met à la disposition des filiales du Groupe un service de veille réglementaire qui fournit des conseils sur les lois et réglementations, notamment en matière de conformité, ainsi qu'un accompagnement lors de l'élaboration de contrats.

Voir également le chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » point 3.1 « Faits marquants de l'exercice ».

**RISQUES OPÉRATIONNELS**

## Conformité aux normes fiscales nationales et internationales


**Quel est le risque**

Nous opérons dans de nombreuses juridictions fiscales et sommes soumis à des contrôles fiscaux périodiques qui, parfois, peuvent remettre en cause les bases de calcul des impôts ou des retenues. Les remises en causes par les autorités fiscales locales peuvent avoir un impact négatif sur notre rentabilité et nos flux de trésorerie.

Le Groupe pourrait ne pas respecter des lois fiscales nationales et des normes internationales applicables à ses entités, entraînant des enquêtes fiscales et des litiges résultant du cours normal des affaires.

**Comment nous le gérons**

- Nous nous engageons fermement, en tant qu'entreprise citoyenne responsable, à respecter et à faire en sorte que toutes les entités du Groupe dans le monde respectent les lois fiscales nationales et les normes internationales applicables. Cegedim s'engage également à ce que toutes les entités du Groupe paient tous les impôts dus dans chacun des pays où elles opèrent ;
- Nous nous faisons accompagner, le cas échéant, par des conseils fiscaux de renom sur des sujets ponctuels pouvant présenter une complexité particulière pour le Groupe ;
- Nous pratiquons une veille réglementaire active sur l'ensemble des normes fiscales nationales et internationales ;
- Nous communiquons de façon transparente et détaillée sur les litiges fiscaux en cours, le cas échéant. Pour plus d'informations voir les faits marquants rapportés aux chapitres 3 et 4.

**RISQUES OPÉRATIONNELS**

## Éthique des affaires


**Quel est le risque**

Les activités de Cegedim englobent une variété de secteurs et sont présentes dans plus de dix pays où les lois anti-corruption peuvent s'appliquer avec un effet extraterritorial. Les exemples incluent la loi Sapin II en France, le Bribery Act au Royaume-Uni, ou le FCPA aux États-Unis d'Amérique. Le non-respect des lois et réglementations applicables à l'éthique des affaires et notamment à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence peuvent avoir de graves conséquences juridiques et financières pour le Groupe et porter gravement atteinte à sa réputation.

Le Groupe pourrait ne pas respecter des règles éthiques de conduite des affaires (notamment anti-corruption et trafic d'influence). Voir également le chapitre 6 avec la Déclaration de Performance Extra-Financière.

**Comment nous le gérons**

- Nous effectuons une veille réglementaire au sein de la Direction Juridique, la DSSI et la Direction du Contrôle Interne, et animons les communautés de référents afin de diffuser les évolutions, bonnes pratiques et obligations. Des newsletters thématiques régulières sont également diffusées au top management ainsi qu'aux référents ;

- Notre Charte Éthique du Groupe prend en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires, notamment celles résultant de la loi Sapin II et de la protection des lanceurs d'alerte. Elle est diffusée à tous les collaborateurs qui peuvent y lire le Mot du Président et les conseils du Comité Éthique. Elle est disponible sur notre site internet et traduite dans toutes les langues parlées au sein du Groupe ;
- Nous impliquons la Direction Juridique du Groupe dans toutes les acquisitions, entre autres sur les aspects risques et réglementaires ;
- Nous réunissons le Comité Éthique au moins deux fois par an, qui effectue une revue active de l'ensemble des thématiques éthiques ;
- Nous annexons la Charte Éthique aux contrats de travail, à signature obligatoire, doublée d'une formation elearning visant à promouvoir une culture et des comportements éthiques, notamment la lutte contre la corruption ;
- Nous menons une politique de tolérance zéro à la corruption, y compris les paiements de facilitation ;
- Nous soutenons une concurrence loyale et le Groupe interdit les discussions ou accords avec les concurrents concernant la tarification ou le partage du marché ;
- Nous recensons et évaluons les risques de corruption et de trafic d'influence. La cartographie des risques Sapin II couvre l'ensemble des activités du Groupe et a permis d'élaborer des plans d'actions appropriés. Les résultats du processus de cartographie des risques sont présentés annuellement par le Directeur du Contrôle Interne Groupe à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité Éthique, ainsi que l'avancement des plans d'actions ;
- Nous avons mis en place une procédure d'alerte élargie pour signaler notamment tout manquement à la Charte Éthique ;
- Nous disposons d'une Charte Achats Responsables, largement diffusée en interne et auprès de nos fournisseurs, également disponible sur notre site Internet.

## 7.2.2.2 | Risques Financiers

### RISQUES FINANCIERS

#### Dépréciation des goodwill

##### Quel est le risque

Les activités du Groupe concernent la fourniture de services et ne nécessitent que peu d'actifs corporels. Lors des opérations de croissance externe, une part importante du prix d'acquisition se trouve donc reflétée dans des goodwill, qui incluent notamment des éléments de fonds de commerce non affectables, dont l'évaluation suppose de faire appel au jugement et à des prévisions.

Au 31 décembre 2023, 21,6 % du total bilan actif correspond à des goodwill (22,3 % en 2022).

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation afin d'identifier une éventuelle perte de valeur. Ces tests de dépréciation (impairment tests) sont conduits à hauteur des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont des groupes identifiables d'actifs opérant en synergie sur un même secteur d'activité. Ces UGT incluent non seulement les goodwill mais également l'ensemble des actifs d'exploitation nécessaires à la conduite des affaires dans l'UGT. Les tests visent à s'assurer que les flux futurs de trésorerie font plus que couvrir l'ensemble des actifs testés.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations, qui seraient prioritairement allouées sur les goodwill. Ces dépréciations pourraient avoir un effet significatif sur les résultats du Groupe.

En lien avec les acquisitions passées et futures, une partie significative des prix d'acquisition a été et pourrait continuer à être allouée en goodwill.

##### Comment nous le gérons

- Nous vérifions annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, la valeur des goodwill et des actifs nécessaires à l'exploitation de nos UGT ;
- En cas d'indice de perte de valeur ou de révision significative des plans d'affaires, une mise à jour des tests d'impairment est réalisée ;
- Nous complétons ces tests par des analyses de sensibilité, dont les paramètres sont définis en fonction des aléas probables auxquels le Groupe est exposé, notamment quant à la réalisation des plans d'affaires.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.1 « Goodwill » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(1)</sup> » ; et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au Chapitre 4, point 4.7.

**RISQUES FINANCIERS**

## Dépréciation des actifs incorporels

**Quel est le risque**

Les activités du Groupe Cegedim reposent sur une forte capacité à lancer régulièrement sur le marché des produits innovants, à la pointe de l'état de l'art technologique. Le Groupe Cegedim est concepteur de l'ensemble des offres qu'il commercialise, qui sont capitalisées dans ses actifs incorporels (essentiellement en logiciels), et consacre chaque année des investissements élevés en recherche et développement.

Au 31 décembre 2023, 21,0 % du total bilan correspond aux immobilisations incorporelles (21,1 % en 2022).

Ces actifs incorporels font l'objet d'un amortissement à compter de leur lancement commercial, sur leur durée prévisible d'exploitation.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité pour ces différentes offres pourrait conduire à accélérer les plans d'amortissement initiaux ou à constater des dépréciations en cas d'obsolescence technologique plus rapide qu'initialement prévue. Ces amortissements exceptionnels ou dépréciations pourraient avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe.

**Comment nous le gérons**

- Nous nous assurons annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, que la valeur nette des actifs issus de la R&D est justifiée au regard des flux de trésorerie attendus sur leur durée d'exploitation probable ;
- Nous revoyons annuellement les durées des plans d'amortissement afin, le cas échéant, de les aligner sur l'horizon des perspectives commerciales et sur un rythme pertinent d'obsolescence.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.2 « Immobilisations incorporelles » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants<sup>(25)</sup> » ainsi que le Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice », Point 3.2 « Activité au cours de l'exercice 2023 ».

**RISQUES FINANCIERS**

## Inflation

**Quel est le risque**

Le début de l'année 2021 a été marqué par la résurgence d'une hausse significative de l'inflation, qui s'est fortement amplifiée en 2022 et qui a progressé à un rythme moins soutenu en 2023. Les Banques centrales sont convaincues du caractère temporaire de ce pic d'inflation, sans cependant pouvoir quantifier la notion de temporaire. Cette situation résulte principalement de la forte reprise économique à la sortie de la période de crise sanitaire liée au Covid et des tensions économiques en rapport avec la guerre en Ukraine, touchant en particulier le coût de l'énergie.

Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), l'inflation devrait ralentir au cours des prochaines années, mais à un rythme plus lent qu'en 2023. Grâce à l'atténuation des tensions sur les coûts et aux effets de la politique monétaire de la BCE, l'inflation globale devrait revenir de 5,4 % en 2023 à 2,3 % en 2024, 2,0 % en 2025 et 1,9 % en 2026.

Dans le même temps, les tensions sur le marché du travail, en raison d'un taux de chômage relativement faible par rapport à d'autres périodes historiques, et des difficultés de recrutement sur certains profils de postes très recherchés, font que le rapport de force est aujourd'hui plus favorable aux salariés dans les négociations salariales qu'il ne l'était il y a quelque temps.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter auprès de ses clients, la hausse de ses coûts de production qui sont par nature essentiellement liés aux frais de personnel et à l'énergie, entraînant une baisse de la marge. Le Groupe pourrait aussi perdre des clients ou avoir du mal à accroître ses parts de marchés s'il augmentait fortement ses tarifs pour compenser la hausse des coûts de production.

**Comment nous le gérons**

- La pression inflationniste a été particulièrement ressentie en 2022 dans les coûts salariaux, sans pouvoir être retranscrite dans des proportions analogues dans les prix de vente. En France, principal marché du Groupe avec 90 % du chiffre d'affaires consolidé, la majorité des contrats de service est indexée, a minima, sur l'indice Syntec. Or, en 2022, l'inflation s'est élevée en moyenne à 5,2% (source : Insee) alors que l'indice Syntec s'établissait à moins de 1% à l'ouverture de l'exercice, créant une distorsion sensible sur les marges. La pression inflationniste s'est poursuivie en 2023, avec une inflation moyenne à 4,9 % (source : Insee). La tension induite sur les coûts salariaux a pu, toutefois, être mieux retranscrite dans les prix de vente. En effet, le rattrapage de l'indice Syntec par rapport à l'inflation s'est amorcé au fil des mois, pour s'établir à près de 4% début 2023, permettant de réaliser un certain nombre de réévaluations tarifaires contractuelles. Le Groupe engage en outre des négociations tarifaires avec ses clients à chaque fois que cela est possible et applique des hausses de prix, mesurées mais justifiées, qui peuvent dépasser l'indice Syntec dès lors que celui-ci n'est qu'un minima contractuel ;
- La principale ressource énergétique du Groupe est l'électricité. En France, le Groupe a bénéficié d'un contrat d'approvisionnement à prix fixe couvrant les années 2020-2023, qui lui a permis d'être relativement peu impacté par les tensions récentes du marché. La négociation de nouvelles conditions tarifaires applicables à compter de 2024 se traduit par une hausse sensible, dépendant en partie de paramètres variables, dont il a été tenu compte dans les budgets et les plans d'affaires sur la base d'estimations qui pourraient être imparfaites.

(25) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

## RISQUES FINANCIERS

### Taux d'intérêt

#### Quel est le risque

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux effets défavorables des variations des taux d'intérêt sur les résultats du Groupe. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt peut être appréciée au regard du montant de sa dette financière nette consolidée, qui s'élève à 145 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 137 millions d'euros au 31 décembre 2022. L'endettement financier du Groupe est à taux fixe pour 75% des financements externes utilisés (concerne l'Euro PP) avec une maturité au 8 octobre 2025. Le Groupe n'est donc exposé au risque de taux d'intérêt que sur le prêt d'actionnaire, représentant 25% des financements utilisés au 31 décembre 2023. La proportion de la dette à taux variable pourrait s'accroître si le Groupe venait à tirer le RCF ou à utiliser ses découverts.

Une analyse des emprunts par échéance et par type de taux est présentée au Chapitre 3, point 3.2.2.2. « Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2023 », ainsi qu'au chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers ».

En dehors du coût de la dette, la hausse des taux d'intérêt est susceptible d'avoir des impacts sur les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de certains postes du bilan. En particulier, une hausse des taux se traduit mécaniquement par une diminution de l'engagement du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite (avec la constatation d'un écart actuariel favorable dans les capitaux propres consolidés, sans impact immédiat dans les résultats). A l'inverse, une hausse des taux d'intérêt se traduit mécaniquement dans le taux d'actualisation applicable aux tests d'impairment, avec pour effet de minorer les flux actualisés des plans d'affaires, et donc de réduire la valeur recouvrable des actifs testés. Les actifs incorporels au bilan (goodwill, frais de développements ou logiciels) et les actifs nécessaires à l'exploitation des UGT pourraient ne plus être intégralement couverts et nécessiter une dépréciation (voir ci-avant le risque « Dépréciation des goodwill »).

#### Comment nous le gérons

- Notre dette financière est contractée au niveau de la société mère - Cegedim SA - et répercutée aux filiales en besoin de trésorerie par des prêts internes ou des augmentations de capital. Dans la mesure du possible, la trésorerie disponible du Groupe Cegedim est centralisée et placée par Cegedim SA ;
- Notre politique financière est définie afin que Cegedim limite le risque de taux d'intérêt en favorisant le financement à taux fixe d'une partie significative de sa dette financière. De plus, des instruments dérivés, tels que les swaps de taux d'intérêt, peuvent être utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt en rendant fixes les intérêts variables. Ceci n'a pas été jugé nécessaire pour les financements actuellement en place ;
- Nous avons fait le choix raisonné d'avoir une partie des prêts à un taux d'intérêt variable afin de profiter de l'environnement de taux euros bas. Ainsi la dette RCF, non tirée à la date de clôture et le prêt d'actionnaire sont à taux variables. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas mis en place de stratégie de couverture. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité ;
- Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution de 0,2 million d'euros du coût de l'endettement financier net sur 12 mois, à structure de financement inchangée (RCF non tiré) ;
- L'impact des variations des taux d'intérêts sur l'évaluation des engagements ou des actifs du Groupe est appréhendé par la réalisation de tests de sensibilité. Les tests de sensibilité conduits à la clôture 2023, simulant une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt sur les calculs d'impairment, n'entraîneraient pas de dépréciation. En revanche, l'écart actuariel favorable de 8 millions d'euros constaté à la clôture 2022 en matière d'indemnités de départ à la retraite a été repris à hauteur de 2 millions d'euros à la clôture 2023 du fait de la baisse des taux. Il pourrait continuer à devoir être ajusté à l'avenir en tout ou partie, voire devenir défavorable en cas d'inversion des taux (avec un impact dans les capitaux propres mais sans incidence sur les résultats).

## RISQUES FINANCIERS

### Liquidité

#### Quel est le risque

Le risque de liquidité du Groupe correspond au risque que celui-ci ne soit pas en mesure de mobiliser ses ressources financières pour faire face à ses engagements financiers et ainsi assurer la continuité de l'activité. Il dépend du niveau d'exposition du Groupe aux tendances du marché pouvant entraîner une augmentation du coût du crédit ou une restriction temporaire de l'accès à des sources de financement externes.

#### Comment nous le gérons

- Nous surveillons étroitement et évaluons périodiquement le risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales, sur la base du reporting financier. Cegedim veille à anticiper ses besoins de trésorerie en s'assurant que ceux-ci sont couverts par ses ressources financières, en trésorerie, fonds propres ou fonds externes, à court et long terme ;
- Notre politique de financement du Groupe vise à optimiser son échéancier et le coût de la dette afin de gérer le risque de liquidité pouvant survenir à l'échéance de ses dettes. Cegedim cherche également à diversifier ses sources de financement et de prêteurs. Une attention particulière est en outre portée à l'exposition vis-à-vis des contreparties bancaires, à leurs risques souverains et financiers ainsi qu'à leurs notations de crédit, qui doivent toujours figurer dans les catégories les plus élevées ;

- La dette du Groupe est constituée de 135 millions d'euros sous forme d'Euro PP, d'un RCF de 65 millions d'euros, d'un prêt actionnaire de 45 millions d'euros et de 24 millions d'euros d'autorisations de découvert. Au 31 décembre 2023, Cegedim n'utilise ni son RCF et ni ses découverts bancaires. Voir chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers » pour plus de détails sur la structure de la dette et la ventilation par échéances ainsi que le chapitre 3, section 3.7 « Contrats importants » ;
- L'Euro PP et le RCF sont :
  - régis par les clauses standards d'engagement et de défaut, habituellement incluses dans ce type de contrat : classement pari passu, clause de gage négatif qui limite la garantie pouvant être accordée à d'autres prêteurs et obligation de défaut croisé ;
  - soumis aux covenants des ratios financiers. Le respect de ces covenants financiers est mesuré par référence aux comptes consolidés arrêtés semestriellement selon les normes IFRS. Le Groupe doit veiller à ce que, pour toute période de 12 mois jusqu'à la date de résiliation, son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,50. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas la dette de participation des salariés ni le prêt d'actionnaire. Le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 1,04 (1,09 en décembre 2022) et le ratio EBITDA sur charges d'intérêts s'établit à 16,61 (14,68 en décembre 2022) ;
  - soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
  - soumis à une clause d'acquisition, limitant la valeur d'entreprise agrégée de toutes les acquisitions réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice à un maximum de 50 millions d'euros si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Si ce ratio est inférieur à 2,00, la valeur d'entreprise des acquisitions n'est pas plafonnée ;
- Nous respectons l'ensemble de ces covenants au 31 décembre 2023 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible. Le Groupe s'est également assuré qu'il continuait à respecter ses covenants postérieurement à l'acquisition du Groupe Visident en février 2024 ;
- L'exposition du Groupe au risque de liquidité peut également être appréciée par rapport au montant de ses emprunts bruts à court terme hors dérivés, soit 3,0 millions d'euros, qui est entièrement couvert par le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 46,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- Compte tenu des prochaines échéances de ses engagements financiers, le Groupe a entamé dès la fin de l'année 2023 un dialogue avec ses partenaires financiers et travaillera dès après la clôture annuelle à sécuriser le refinancement de ses positions. L'objectif est de figer les conditions de ses futurs engagements très en amont des échéances, afin de pouvoir en renégocier les termes sans pression de temps et avec une flexibilité suffisante pour juguler autant que possible les éventuels aléas macroéconomiques ou géopolitiques ;
- Compte tenu de sa trésorerie disponible, des lignes de crédit confirmées non tirées à la date de clôture, et de ses financements Cegedim dispose de ressources financières suffisantes pour honorer ses engagements pour les 12 prochains mois.

## RISQUES FINANCIERS

### Change

#### Quel est le risque

L'expansion des activités internationales expose Cegedim aux risques de change au titre des activités exercées par des filiales présentes en dehors de la zone Euro. Ce risque est cependant limité puisque le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans une autre devise que l'euro est faible : 8,2% en 2023. De plus, les filiales étrangères du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales (coûts et chiffre d'affaires dans la même devise), ce qui les expose peu à des fluctuations de leur marge opérationnelle du seul fait des évolutions des taux de change.

Les effets de change ont eu un impact négatif limité de 0,1 % sur le chiffre d'affaires en 2023. Ceci est principalement dû à l'impact négatif de 0,8 million d'euros de la livre sterling, qui représente 6,9 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le risque de change est donc essentiellement limité au risque dit de translation, matérialisé lors de la conversion des comptes des filiales pour les intégrer dans la consolidation dans la devise d'établissement de ces comptes, qui est l'euro.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'origine des filiales faisant partie du périmètre de consolidation, au 31 décembre 2023, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31/12/2023	EUR	GBP	Autres	Total
Montant (en millions d'euros)	837,9	70,9	15,3	924,1
Part en %	90,7%	7,7%	1,6%	100,0 %

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte, au niveau du bilan consolidé 2023, sur la position nette globale en devise. Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable et uniforme de 1% de l'Euro (devise d'établissement des comptes) contre la totalité des devises dans lesquelles opèrent les filiales hors zone Euro, le total bilan consolidé serait réduit de 858 milliers d'euros. Le poids de la livre sterling (principale devise après l'euro) dans cet impact est de 732 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Total devises	dont GBP
Total bilan	924,068	70,920
Variation défavorable de 1%	-0,858	-0,382
Position nette après variation de 1%	923,210	70,538

S'agissant des résultats consolidés, dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une diminution de la contribution au résultat exprimée en euros. Sur la base de l'exercice 2023, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1% par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 423 milliers d'euros et positivement le résultat opérationnel<sup>(26)</sup> de Cegedim de 74 milliers d'euros (réduction de pertes en 2023).

Les taux des devises utilisés sont les taux de clôture pour le bilan et les taux moyens de l'exercice pour les résultats.

### Comment nous le gérons

Ce risque étant actuellement limité, le Groupe n'a pas de politique de couverture de change. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité.

## 7.2.3 | Risques particuliers

Un certain nombre de risques a été identifié dont l'impact sur le Groupe peut être estimé comme très limité, cependant il semble nécessaire de porter à la connaissance du lecteur leur existence. Il s'agit des impacts potentiels de la guerre en Ukraine, du risque de Saisonnalité, de l'Actionnaire de contrôle, et des Investissements minoritaires détaillés ci-après.

### Guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activités en Russie ni en Ukraine, et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

### Saisonnalité

#### Quel est le risque

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité, caractéristiques chez la plupart des acteurs du logiciel ainsi que dans les activités impliquant la fourniture de données. Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. Certains clients investissent dans les bases de données du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti au moment des budgets annuels, pour bénéficier d'une vision rétrospective complète ou déclenchent des projets de mise en œuvre en fin d'exercice permettant le démarrage des prestations récurrentes en début d'année suivante.

La proportion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% CA publié	2023	2022	2021
1 <sup>er</sup> trimestre	23,7 %	23,3 %	23,3 %
2 <sup>ème</sup> trimestre	25,2 %	24,9 %	24,5 %
3 <sup>ème</sup> trimestre	24,1 %	24,0 %	23,8 %
4 <sup>ème</sup> trimestre	27,0 %	27,8 %	28,3 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

La proportion d'EBITDA<sup>(27)</sup> générée au second semestre est généralement largement supérieure à celle générée au premier semestre.

% EBITDA publié	2023	2022	2021
1 <sup>er</sup> semestre	44,9%	43,3%	41,2%
2 <sup>nd</sup> semestre	55,1%	56,7%	58,8%
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### Comment nous le gérons

- Nous élaborons les budgets et les reportings mensuels en tenant compte de ces effets saisonniers. Le management prend en compte ces effets dans le pilotage des activités au cours de l'année ainsi que dans ses estimations prévisionnelles ;
- Nous rappelons systématiquement la saisonnalité sur 2 ans dans les publications financières, afin d'assurer une information pertinente des investisseurs.

(26) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(27) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

## Actionnaire de contrôle

### Quel est le risque

Cegedim est une entreprise familiale. La société FCB contrôle les votes de Cegedim. Elle est détenue par un petit nombre de membres de la famille Labrune, dont plusieurs sont également administrateurs.

Au 31 décembre 2023, FCB détenait 54,52 % des actions en circulation (2022 : 54,31 %) et 69,10 % des droits de vote (2022 : 68,95 %). En conséquence, FCB est en mesure de nommer l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de contrôler le vote sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

### Comment nous le gérons

- Nous nous assurons de nous adosser aux bonnes pratiques de gouvernance, tout en tenant compte des spécificités de Cegedim : le 19 mars 2020, le Groupe a adopté le Code de gouvernance Middlenext. La mise à jour de ce code en septembre 2021 a été adoptée par le Groupe le 28 octobre 2021 ;
- Le Conseil d'administration est composé notamment de trois administrateurs indépendants ;
- Le Conseil d'administration compte quatre comités permanents, dont le Comité des rémunérations - nominations. Il a pour mission principale d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration concernant la création d'un plan de succession des mandataires sociaux y compris en cas de vacance imprévue.

## Investissement minoritaire

### Quel est le risque

Cegedim exerce certaines de ses activités par le biais de sociétés dans lesquelles le contrôle est partagé ou exercé par d'autres partenaires. En 2023, la quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle représentait environ 5% du Résultat Opérationnel du Groupe<sup>(28)</sup> (8% en 2022). La cession d'une de ces participations, ou une détérioration de la performance de ces sociétés pourrait affecter les résultats et la situation financière du Groupe. Cegedim pourrait également faire l'objet de décisions préjudiciables à ses intérêts. Par ailleurs, l'application des règles et principes de gestion dans ces entités peut différer de celles adoptées par Cegedim pour les entités sur lesquelles est exercé un contrôle exclusif. L'accès aux données financières ou opérationnelles pourrait être plus limité que dans les entités où Cegedim exerce un contrôle exclusif.

### Comment nous le gérons

- Nous visons à définir des modes de gouvernance appropriés en cherchant à être représenté au Conseil d'administration (ou à un organe décisionnel similaire), et plus généralement à négocier des dispositions contractuelles ou de gouvernance qui sont dans le meilleur intérêt de Cegedim ;
- Lorsqu'il le juge opportun, le Groupe peut décider de se désengager de ces participations, comme en octobre 2022 avec la cession de Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre.

## 7.3 | Assurance et couverture des risques

### Police d'assurance

La politique Groupe de transfert de risques significatifs aux compagnies d'assurance repose sur :

- l'atteinte du meilleur équilibre économique entre la couverture des risques et les primes versées ;
- les assurances disponibles, les contraintes du marché de l'assurance et les réglementations locales.

La couverture d'assurance est estimée en évaluant le niveau de couverture nécessaire pour faire face à des occurrences potentielles de divers risques.

Les risques non assurés sont des expositions pour lesquelles aucune couverture d'assurance n'est offerte sur le marché de l'assurance ou pour lesquelles le coût de l'assurance disponible est disproportionné par rapport aux avantages potentiels de la couverture.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus et peuvent être ajustés afin de tenir compte de l'évolution des activités, du périmètre, ou de la couverture des risques des différentes entités du Groupe.

### Assurance

Cegedim et toutes les sociétés du Groupe sont assurées contre les risques inhérents à leur responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation.

Cegedim a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance " Dommages immatériels informatiques " couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un événement garanti.

Cegedim a également souscrit une assurance spécifique Cyber.

Cegedim a souscrit par ailleurs des couvertures spécifiques pour répondre aux exigences particulières de certains risques ou projets.

(28) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

## 7.4 | Le contrôle interne

### Objectifs

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. Le Groupe met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la Charte éthique et des règles internes du Groupe. D'autre part, il découle de son dispositif de contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.

### Les enjeux du contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Ils se déclinent autour des thématiques suivantes :

#### La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences dites métier.

La réussite de ce modèle requiert la coordination des actes de gestion et des comportements des collaborateurs. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

#### Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

À la suite de la mise à jour en janvier 2021 des recommandations de l'Agence Française Anticorruption relatives à la loi Sapin II, le dispositif de contrôle interne a pris en compte les modifications relatives aux contrôles comptables et intégré ceux-ci dans ses travaux, en complément des contrôles comptables standards menés par les équipes métier en niveau 1, ainsi que des travaux récurrents de contrôle interne de niveau 2, entrant dans le programme d'audit annuel financier et informatique des commissaires aux comptes.

#### L'accompagnement de sa croissance

L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

La Direction Générale du Groupe a créé, début 2008, un pôle OPEX (Operational Excellence), devenu Qualité en 2019 et rattaché à la DSSI (Direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information). En 2018, elle a créé une Direction du Contrôle Interne, en charge de la conformité et des risques, d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, ainsi que de renforcer la culture Groupe orientée clients dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils, et de l'amélioration de la productivité des équipes. En 2022, cette direction s'étoffe de la responsabilité des outils corporate, ERP et CRM, et devient la Direction de la Performance Groupe, résolument orientée clients et excellence opérationnelle. L'encadrement de tous les projets internes, outils et process, du Groupe est ainsi rassemblé sous une responsabilité unique au service de l'ensemble des départements et filiales, pour une meilleure efficacité. On compte également des équipes dédiées au contrôle interne ou à la qualité dans certaines des filiales du Groupe, coordonnées au sein de comités transverses. L'objectif de ces comités est de partager les bonnes pratiques et proposer des améliorations en matière de contrôle interne ou de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

#### La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

#### L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes, tant celles en charge de la recherche et développement que des opérations et des fonctions support, et à accompagner tous ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

### L'engagement éthique

Les valeurs fondamentales de Cegedim, basées sur l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, guident les principes d'action des hommes et les femmes qui contribuent aux activités du Groupe. Ils sont détaillés dans la Charte Éthique du Groupe, qui s'est engagé à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la santé et la sécurité au travail, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, la mixité, la parité et la diversité, y compris l'intégration et l'accompagnement des collaborateurs porteurs de handicap. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Jean-Claude Labrune, le Président Directeur Général de Cegedim est convaincu que l'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.

## Organisation du dispositif de contrôle interne Cegedim et ses acteurs

Le dispositif de contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Directions des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe. Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

De manière constante, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. La Direction de la Sécurité des Systèmes Informatiques, la Direction Juridique, et la Direction du Contrôle Interne rattachées à la Direction Générale, ont pour mission de formaliser puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail. Le contrôle interne repose également sur la responsabilisation des Directions d'Activité matérialisée par des délégations de pouvoirs adéquates.

### Direction Générale

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant les directions fonctionnelles du siège : Direction Financière et des Investissements, Direction Comptable et du Contrôle de Gestion, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique, Direction de la Communication, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction du Contrôle Interne. Les Directions Générales des entités opérationnelles déclinent aussi la politique de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, adaptée également en fonction des spécificités de leurs activités.

### Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté en 2010 d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée. Il effectue également le suivi de l'efficacité des systèmes et dispositifs de contrôle interne, commande des audits ou missions d'inspections ponctuelles, et s'assure de la fiabilité des processus de gestion des risques notamment en contribuant aux arbitrages des Directions Générales sur les plans de traitement des risques.

### Direction du Contrôle Interne

Le Groupe s'est doté en 2018 d'une Direction du Contrôle Interne, en charge de la conformité et de la gestion des risques, ayant pour missions d'assurer la mise en œuvre de l'environnement de contrôle interne ainsi que l'optimisation des opérations conformément au référentiel COSO sur lequel elle s'appuie. Elle reporte à la Direction Générale et au Comité d'Audit, dont elle applique la stratégie, et à qui elle rend régulièrement compte de ses travaux. Elle travaille également en liaison étroite avec le Comité Éthique, les Directeurs des Activités, toutes les directions opérationnelles impliquées dans le dispositif de contrôle interne, et a établi un réseau de référents conformité au sein des directions opérationnelles. Elle s'étend en 2022 en une Direction de la Performance, englobant les outils internes dans son périmètre afin d'en assurer le contrôle et la meilleure efficacité opérationnelle.

### Direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information

De manière similaire, la DSSI créée début 2021 a renforcé son réseau de Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information et de Référents Sécurité dans toutes les entités afin d'accompagner le Groupe et les filiales dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'information, contribuant ainsi à la sécurisation de l'environnement général de contrôle interne de Cegedim. Des référents existaient déjà précédemment avant la création de cette Direction, sous forme d'un réseau de correspondants compliance animé par la Direction OPEX, et de référents sécurité animés par le Responsable de la Sécurité Informatique.

### Direction Juridique

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clefs, et vérifie que les opérations sont conduites en conformité avec les réglementations auxquelles le Groupe est soumis.

La Direction Juridique développe et opère le programme de conformité dédié à la protection des données personnelles en application notamment du Règlement Général sur la Protection des Données. Elle anime une équipe transverse de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, chargés de prendre en considération les exigences de conformité aux lois de protection des données personnelles, tant en interne qu'avec les parties prenantes externes du Groupe, partenaires et clients.

Des délégations de pouvoir sont mises en place au titre des procédures formelles déployées par la Direction Juridique, définissant précisément le niveau de décision et d'engagement des Directeurs opérationnels, à partir des pouvoirs du Président et des Directeurs Généraux Délégués.

### Direction Financière

Le réseau des Directeurs Financiers, des Responsables ou des Contrôleurs Financiers, dans les pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique centrale du Groupe. Il s'assure au niveau local du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ainsi qu'à l'occasion de toute situation plus ponctuelle, afin d'intégrer la composante financière au plus près de la conduite des affaires. Voir également le point 7.5 ci-après.

### Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle Interne, Audit Interne, DSSI ou Contrôle de gestion qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines de l'audit et du contrôle interne, dans un processus d'amélioration continue et des plans d'actions permettant de maintenir le niveau d'exigence voulu de contrôle interne.

### Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est doté d'une structure de gouvernance de la sécurité, qui implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

La Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, directement rattachée à la Direction Générale, définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques, et contrôle par des audits internes réguliers que la politique est appliquée conformément au niveau et besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information ainsi que le Responsable de la sécurité physique (Services Généraux) mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité techniques.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

### Politique de sécurité interne du système d'information

La politique de sécurité interne du système d'information, animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel : réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures ;
- La sécurité physique : contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe ;
- La sécurité des accès informatiques : contrôler l'accès aux informations ;
- La sécurité des informations et la cyber-sécurité des systèmes d'information : assurer un niveau de protection approprié des informations et infrastructures ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux : assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information ;
- La sécurité des développements informatiques : intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La continuité d'activité ;
- La conformité à la législation : assurer la veille légale et normative et déployer les dispositifs requis.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants.

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par le référentiel ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité :

- cegedim.cloud ;
- Cegedim SRH ;
- CETIP ;
- iGestion ;
- Cegedim e-business ;
- Cegedim Activ' pour la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique.

Cegedim s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications :

- ISO 27001:2017, ISO 20000-1:2018 pour les services managés d'hébergement physique et virtuel et infogérance associée de cegedim.cloud sur les datacenters en France, ainsi que la conformité ISO 27017:2015 et ISO 27018:2019 ;
- ISO 27001:2017 et ISO 20000-1:2018 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 27001:2017 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+ pour INPS (UK) ;
- ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).

Cegedim dispose enfin d'agréments et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS ;
- Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).

## 7.5 | Processus clés pour l'information comptable et financière

### Élaboration des comptes du Groupe

#### Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Comptable s'appuie sur les équipes locales des filiales ou sur des prestataires externes. S'agissant des sociétés nouvellement acquises, soit les équipes comptables en place sont intégrées dans l'organisation précédemment décrite, soit la comptabilité est reprise par les équipes de Cegedim.

La création dès 2005 d'un service centralisé spécifiquement dédié à la consolidation a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en veillant à la correcte application des nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontée des informations internationales. Une procédure normée de remontée de liasses de consolidation est organisée chaque trimestre.

#### Revue des informations financières clés

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim, ou servant de base aux décisions de gestion et de pilotage des activités.

**Consolidation et Rapports financiers semestriel et annuel** : les comptes consolidés du Groupe et les Rapports financiers sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables produites sous la responsabilité de la Direction Comptable et de la Direction Financière. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union Européenne. Les principaux points d'attention faisant appel au jugement dans le Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment les tests de perte de valeur des actifs détenus par la Société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

**Budget, Contrôle de gestion** : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés aux plans d'affaires présentés au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles et servent de base à l'évaluation de leur performance annuelle. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

**Investissements/cessions** : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi que tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et la Direction Juridique.

#### Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et les responsables du Contrôle de Gestion. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

L'outil comptable et ses évolutions font l'objet de contrôles et de revues régulières par la Direction du Contrôle Interne, partagés et validés avec la Direction Financière et la Direction Technique. Cette approche est basée sur les principes SOX, notamment en ce qui concerne les contrôles généraux (ITGC) et les contrôles applicatifs (ITAC). Un audit externe annuel permet de garantir ces standards.

#### Liens avec le Contrôle juridique et le contrôle des engagements

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par la Direction Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Des points réguliers sont organisés avec la Direction Comptable afin de s'assurer d'une retranscription correcte dans les comptes.

Le Comité d'Audit est également tenu régulièrement informé.

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

## Le Contrôle de gestion opérationnel

### Un Contrôle de Gestion décentralisé, orchestré par le siège

Le Contrôle de Gestion est exercé au plus près des opérationnels, avec des équipes dédiées au sein de chaque branche d'activité.

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte différents volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Le déploiement d'indicateurs de pilotage ciblés au sein de chaque branche d'activité, en fonction des besoins spécifiques exprimés par les opérationnels, et le support quotidien aux opérationnels dans les aspects financiers ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement au sein des filiales du Groupe, sur demande des opérationnels, du Contrôle de Gestion central, de la Direction Financière ou de la Direction du Contrôle interne.

Le Contrôle de Gestion central, basé au siège, s'assure de l'homogénéité des process et des outils au sein des filiales, veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs et pilote la campagne budgétaire.

Il produit un reporting mensuel consolidé à destination de la Direction Générale du Groupe. Ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

### Processus d'élaboration du budget

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

### Fiabilisation et cohérence des informations

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

Lors de nouvelles acquisitions, un processus d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes applicables.





# Assemblée générale

---

## 8.1 | Projets de résolutions

### 8.1.1 | Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 juin 2024

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 599 187 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 154 770€.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élevant à 1 696 514,97 € au compte « Autres Réserves ».

L'assemblée générale prend acte que des dividendes ont été versés lors des trois précédents exercices.

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020	Néant	Néant	Néant
31.12.2021	6 829 743,50 €	Néant	Néant
31.12.2022	Néant	Néant	Néant

#### Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

#### Quatrième résolution

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Philippe Simon en qualité de Censeur pour une période de 2 années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

#### Sixième résolution

Le mandat d'administratrice de Madame Béatrice Saunier arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

#### Septième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des rémunérations à répartir entre les administrateurs en 2024 à 173 000 €.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe CEGEDIM conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 75 €.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 15 décembre 2025. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2023 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

### Neuvième résolution

L'assemblée générale, prenant acte de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui a été proposée par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui la soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, l'approuve telle qu'elle figure au chapitre 2 au point 2.3 « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel.

### Dixième résolution

L'assemblée générale, prenant acte des rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux, qui ont été proposés par le comité des rémunérations au Conseil d'administration qui les soumet, sans modification, au vote de l'assemblée générale, les approuve tels qu'ils figurent au chapitre 2 au point 2.3 « politique de rémunération des mandataires sociaux » du document d'enregistrement universel. Pour rappel, la seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui s'élève au global à 71 milliers d'euros.

Puis le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, après vérification par le bureau de l'assemblée du maintien du quorum du quart des actions ayant droit de vote, constaté en début de séance.

### Onzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et prenant acte du fait que l'autorisation donnée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2021 arrivera à échéance le 6 août 2024, décide de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration aux fins de :

1. procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société qui seront acquises en vertu des autorisations données de rachats d'actions propres;
2. décider, sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, que le nombre total d'actions attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 1 399 713 actions, et ne pourra excéder les plafonds prévus à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 20 % du nombre total d'actions attribuées ;
3. décide que les bénéficiaires des attributions continueront d'être les membres du personnel salarié et/ou les dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement, dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 dudit Code,
  - ou certaines catégories d'entre eux ;
4. prend acte que l'ensemble des conditions du présent renouvellement d'autorisation d'attribution gratuite d'actions seront strictement identiques à celles fixées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 janvier 2016 notamment pour ;
  - arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions ;
  - fixer les conditions, notamment de présence et de performance, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
  - fixer la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

- arrêter un règlement de plan d'attribution d'actions gratuites ;
  - décider, s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement ;
  - apprécier, à l'expiration de la période d'acquisition, la réunion des conditions d'attribution définitive et des critères d'attribution des actions ;
  - statuer, à l'expiration de la période d'acquisition, sur le caractère définitif des attributions antérieurement consenties ;
  - plus généralement, accomplir toutes formalités utiles et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
5. prend acte que le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions de la Société mis en place par le Conseil d'administration du 28 janvier 2016 continuera de s'appliquer dans toutes ses dispositions, notamment l'attribution définitive à l'issue de la période d'acquisition sous les conditions suivantes : absence de démission, révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde du bénéficiaire, ces notions étant appréciées au regard de la jurisprudence du droit du travail français.
  6. prend acte que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code ;
  7. décide que la présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

### Douzième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2, alinéa 2 du code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

### Treizième résolution

Le Conseil d'administration est tenu de rendre compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura fait des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

### Quatorzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

## 8.2 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

#### À l'Assemblée générale de la société Cegedim S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

##### Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

##### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

*Conventions et engagements dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **1. Avec Madame Aude Labrune (administratrice de votre société), et Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société)**

##### Nature, motifs et modalités :

Cession temporaire à la société Cegedim S.A. de l'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU, société civile immobilière :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Mme Aude Labrune et M. Laurent Labrune,
- Durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu'au 8 octobre 2024.

##### Personnes concernées :

Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société) et Madame Aude Labrune (administrateur de votre société).

- **2. Avec la société GERS SAS**

##### Nature, motif et modalités :

Cegedim S.A. s'est engagé conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

##### Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de GERS SAS et Président Directeur Général et administrateur de votre société).

**- 3. Avec la société FCB S.A. – Convention de subordination**Nature et modalités :

Convention de subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président Directeur Général de votre société et Président du Conseil de Surveillance et actionnaire de FCB S.A.), Madame Aude Labrune (administratrice de votre société et Présidente du directoire et actionnaire de FCB S.A.), Monsieur Laurent Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société et membre du directoire et actionnaire de FCB S.A.) et Monsieur Pierre Marucchi (Directeur général délégué de votre société et représentant de la société FCB S.A. dont il est vice-président du conseil de surveillance).

Motif :

Convention entre FCB et Cegedim S.A. limitant le remboursement à FCB S.A. des sommes dues par Cegedim S.A. au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018.

**- 4. Avec la société CETIP**Nature et modalités :

Cegedim S.A. s'est engagé à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat avec les sociétés ALLIANZ IARD et ALLIANZ VIE et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de CETIP et Président Directeur Général et administrateur de votre société), Madame Aude Labrune (administrateur de CETIP et de votre société), Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société, administrateur de CETIP) et Monsieur Pierre Marruchi (administrateur de CETIP et Directeur Général Délégué de votre société).

Les Commissaires aux comptes

Mazars  
Paris La Défense, le 2 avril 2024

KPMG S.A.  
Paris La Défense, le 2 avril 2024

Jérôme de Pastors  
Associé

Vincent de Becquevort  
Associé

---







# Informations complémentaires

---

## 9.1 | Informations concernant Cegedim

### Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim

### Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.  
Identifiant d'entité juridique (LEI : Legal Entity Identifier) : 9695002XQWX9TKCOZT86.

### Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.  
Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.  
Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

### Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim

Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 336 506,43 euros. Son siège social, depuis le 29 novembre 2016, est situé au 129- 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.  
Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le site internet se trouve à l'adresse [www.cegedim.fr](http://www.cegedim.fr). Le pays d'origine est la France. Les activités de Cegedim sont soumises au droit français.

### Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

### Objet social

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Cabinet Mazars

Représenté par M. Jérôme de Pastors,  
Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024.

#### KPMG,

Représenté par M. Vincent de Becquevort,  
Tour EQHO – 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense.

Nomination lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024.

## 9.2 | Informations concernant le capital

### 9.2.1 | Capital

#### Nombre d'actions

##### Montant du capital au 31 décembre 2023.

Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros, divisé en 13 997 173 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.

#### Modification du capital et des droits attaché aux actions

##### Actions non représentatives du capital.

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

##### Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

Il n'existe pas d'obligation convertible, échangeable, remboursable en actions, ni de bon de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

##### Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant.

##### Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

Néant.

#### Contrôle de Cegedim

Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

Les mécanismes suivants sont mis en place pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive : voir Chapitre 7 « Gestion des risques » point 7.4 « Le contrôle interne » section « Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne », Chapitre 2 « Gouvernance » point 2.2.4 « Indépendance des administrateurs » et point 2.2.2 « Organisation et fonctionnement des Comités » sur l'existence des comités d'Audit, de Stratégie et des Rémunérations - Nominations.

#### Changement de contrôle

##### Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

À la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

#### Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

## 9.2.2 | Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titres initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim <sup>(1)</sup>	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 <sup>(2)</sup>	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros <sup>(3)</sup>	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 9289 416	70 900 927,60 <sup>(4)</sup>	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 <sup>(5)</sup>	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,43	0,9528

<sup>(1)</sup> FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

<sup>(2)</sup> Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

<sup>(3)</sup> Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

<sup>(4)</sup> Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

<sup>(5)</sup> Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

## Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société,

- **À la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 54,52 % du capital et 69,10 % des droits de vote de Cegedim. La détention exacte d'Amiral Gestion n'est pas connue à cette date.
- **Au 31 décembre 2023**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 54,52 % du capital et 69,10 % des droits de vote de Cegedim. La détention exacte d'Amiral Gestion n'est pas connue au 31 décembre 2023.

**FCB** est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice.

**Amiral Gestion** est une société de gestion indépendante située au 103 rue de Grenelle à Paris au capital de 629 983 euros (RCS Paris 445 224 090) présidée par M. Julien Lepage.

## Derniers franchissements de seuil déclarés

**Le 7 mars 2022, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)**

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % des droits de vote. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 1 063 525 actions Cegedim représentant 7,60 % du capital et 5,04 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

**Le 3 mai 2021, La Caisse des dépôts et Consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris)**

La Caisse des dépôts et Consignations (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance et Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et détenir indirectement 698 290 actions Cegedim représentant 4,99 % du capital et 4,53 % de droits de vote répartis de la façon suivante

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,05 %	2,64 %
CDC Croissance	2,94 %	1,89 %
<b>Total CDC</b>	<b>4,99 %</b>	<b>4,53 %</b>

**Le 28 avril 2021, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)**

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 712 089 actions Cegedim représentant 5,09 % du capital et 3,28 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

**Le 19 février 2021, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)**

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait indirectement 635 696 actions Cegedim représentant 4,54 % du capital et 2,92 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

**Le 9 novembre 2020, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)**

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait indirectement 1 070 555 actions Cegedim représentant 7,65 % du capital et 4,92 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

**Le 6 février 2020, Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC**

Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote et détenir individuellement 1 101 749 actions Cegedim représentant 7,87 % du capital et 5,04 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

À cette occasion, la société FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 6 février 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1.232.432 actions Cegedim représentant autant de droits de vote, soit 8,80 % du capital et 5,64 % des droits de vote de cette société.

**Le 13 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)**

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital à la suite de d'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 5,01 % du capital et 5,12 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits devote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	2,02 %	1,28 %
<b>Total CDC</b>	<b>5,01 %</b>	<b>5,12 %</b>

**Le 10 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)**

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote à la suite de d'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 4,85 % du capital et 5,03 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits devote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	1,86 %	1,19 %
<b>Total CDC</b>	<b>4,85 %</b>	<b>5,03 %</b>

**Le 22 mars 2019 DNCA Investments**

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 4,99 % du capital et 3,2 % des droits de vote.

**Le 24 mai 2018 DNCA Investments**

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 5,8 % du capital.

**Le 15 février 2018 Bpifrance Participations**

Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15 %, 10 % et 5 % du capital et les seuils de 15 %, 10 % et 5 % des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de Bpifrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0 % du capital et 3,85 % des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3 % du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

**Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participation**

Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12 % de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

**Le 15 février 2018 FCB**

FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66 % des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relation en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7 % du capital et 67,5 % des droits de vote.

**Le 14 février 2018 DNCA Investments**

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et le seuil de 3 % des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1 % du capital et 3,9 % des droits de vote.

**9.2.3 | Actionnariat du Groupe****Composition de l'actionnariat**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2022 et à la date de publication de ce document sont indiquées ci-dessous.

**Situation au 29 février 2024**

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 29 février 2024 et la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 631 723	54,52%	201 355	7 430 368	14 860 736	15 062 774	69,10%
Bpifrance participations	287 221	2,05%	0	287 221	574 442	574 442	2,64%
Public <sup>(1)</sup>	5 698 713	40,71%	5 616 468	82 245	164 490	5 780 958	26,52%
Cegedim <sup>(2)</sup>	379 516	2,71%	-	-	-	-	0,0 %
<b>Total</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5 817 823</b>	<b>7 799 834</b>	<b>15 599 668</b>	<b>21 417 491</b>	<b>98,26%</b>

<sup>(1)</sup> La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 42 646 actions soit encore 0,30 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du présent document.

<sup>(2)</sup> Y compris le contrat de liquidité.

### Au 31 décembre 2023

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 631 723	54,52 %	201 355	7 430 368	14 860 736	15 062 091	69,10 %
Bpifrance participations	287 221	2,05 %	0	287 221	574 442	574 442	2,64 %
Public <sup>(1)</sup>	5 658 611	40,43 %	5 576 366	82 245	164 490	5 740 856	26,34 %
Cegedim <sup>(2)</sup>	419 618	3,00 %	-	-	-	-	0,0 %
<b>Total</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5 777 721</b>	<b>7 799 834</b>	<b>15 599 668</b>	<b>21 377 389</b>	<b>98,07 %</b>

<sup>(1)</sup> La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 36 443 actions soit encore 0,26 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2023.

<sup>(2)</sup> Y compris le contrat de liquidité.

### Au 31 décembre 2022

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 601 283	54,31 %	193 872	7 407 411	14 814 822	15 008 694	68,95 %
Bpifrance participations	287 221	2,05 %	0	287 221	574 442	574 442	2,64 %
Public <sup>(1)</sup>	5 719 602	40,86 %	5 643 638	75 964	151 928	5 795 566	26,62 %
Cegedim <sup>(2)</sup>	389 067	2,78 %	-	-	-	-	0,0 %
<b>Total</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5 837 510</b>	<b>7 770 596</b>	<b>15 541 192</b>	<b>21 378 702</b>	<b>98,21 %</b>

<sup>(1)</sup> La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 30 520 actions soit encore 0,22 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

<sup>(2)</sup> Y compris le contrat de liquidité.

### Au 31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 538 639	53,86 %	153 050	7 385 589	14 771 178	14 924 228	68,66 %
Bpifrance participations	287 221	2,05 %	0	287 221	574 442	574 442	2,64 %
Public <sup>(1)</sup>	5 885 125	42,05 %	5 820 190	64 935	129 870	5 999 768	27,6 %
Cegedim <sup>(2)</sup>	286 188	2,04 %	0	0	0	0	1,32 %
<b>Total</b>	<b>13 997 173</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5 973 240</b>	<b>7 737 745</b>	<b>15 475 490</b>	<b>21 448 730</b>	<b>98,9 %</b>

<sup>(1)</sup> La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 15 411 actions soit encore 0,11 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2021.

<sup>(2)</sup> Y compris le contrat de liquidité.

### Actions auto détenues de contrôle

À la fin de l'exercice 2023, la Société détenait 419 618 actions Cegedim. Au cours de l'exercice 2023, hors opération réalisée dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 56 223 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société a transféré, en 2023, 28 110 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune opération d'annulation d'actions propres en 2023.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2023, le contrat dispose de 15 462 actions Cegedim et 10 992,62 euros de trésorerie.

La Société a transféré, le 26 janvier 2023, 40 131 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société n'a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune annulation d'actions propres sur cette période.

## 9.2.4 | Marché des titres Cegedim

### Indicateurs boursiers

#### L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, compartiment B.

**Code ISIN :** FR0000053506

**Ticker Reuters :** CGDM.PA

**Ticker Bloomberg :** CGM

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

### Performance boursière au 31 décembre 2023

L'action Cegedim a progressé de 22,7 % en 2023.

Le cours de clôture à fin décembre 2023 était de 17,86 €.

Le 2 janvier 2023, le cours a atteint son plus bas niveau à 14,82 € et son plus haut niveau le 6 juillet 2023 à 23,55 €.



### Performance boursière sur les quatre dernières années

janvier - décembre	2020	2021	2022	2023
Cours de clôture	€ 25,5	24,0	14,6	17,9
Moyenne sur la période	€ 27,0	25,2	20,9	19,0
Plus haut sur la période	€ 33,2	29,8	28,5	23,6
Plus bas sur la période	€ 19,1	21,4	13,9	14,8
Capitalisation boursière	m€ 357,0	335,9	203,8	250,0
Nombre de titre émis	m 14,0M	14,0M	14,0M	14,0M

### Contact actionnaire

#### Damien Buffet

Responsable de la communication financière

Tel : + 33 (0) 7 64 63 55 73

Email : damien.buffet@cegedim.com

Relations avec la communauté financière

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clés de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et semestriel.

À la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise un webcast.

Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en présentiel ou en virtuel selon les conditions sanitaires.

#### Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

### Agenda 2024

**25 avril après bourse :** Chiffre d'affaires du T1 2024

**14 juin :** Assemblée Générale

**25 juillet après bourse :** Chiffre d'affaires du T2 2024

**26 septembre après bourse :** Résultats du S1 2024

**24 octobre après bourse :** Chiffre d'affaires du T3 2024

## 9.2.5 | Opérations avec les apparentés

### Conventions règlementées

Les conventions règlementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 8 point 8.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La note 19 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

À ce jour, il n'a pas été autorisé des conventions nouvelles.

## 9.3 | Personnes responsables

### Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Jean-Claude Labrune,  
Président-Directeur Général de Cegedim SA.

### Responsable de l'information

Damien Buffet,  
Responsable de la communication financière

### Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés et annuels de Cegedim SA clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (au point 9.6.2 de ce chapitre) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG et Mazars une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce même document.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 3 avril 2024.

Jean-Claude Labrune | Président-Directeur Général | Cegedim SA

## 9.4 | Documents accessibles au public

### Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (compte annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuille de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Cegedim 129- 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt.

La rubrique « informations réglementées » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cegedim.fr/finance/documentation/reglementation/Pages/default.aspx>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Cegedim en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

### Modalités de diffusion de l'information réglementée

Conformément à l'application, depuis le 20 janvier 2007, des obligations de diffusion de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, la Direction de la Communication Financière de Cegedim s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée. Celle-ci est, au moment de sa diffusion, déposée auprès de l'AMF et archivée sur le site internet de Cegedim.

La diffusion effective et intégrale est réalisée par voie électronique en respectant les critères définis par le règlement général qui impose une diffusion auprès d'un large public au sein de l'Union européenne et selon des modalités garantissant la sécurité de la diffusion et de l'information. Pour ce faire, la Direction de la Communication Financière de Cegedim a choisi d'utiliser les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché et par le Règlement général de l'AMF. Le diffuseur figure sur la liste publiée par l'AMF et bénéficie par ce biais d'une présomption de diffusion effective et intégrale.

## 9.5 | Informations financières historiques

### Rapport 2023

Les comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2023 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2023 sont présentés respectivement au chapitre 5 point 5.4 et au chapitre 4 point 4.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

### Rapport 2022

Les rapports relatifs à l'exercice 2022 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2023 sous le numéro D.23-0266.

### Rapport 2021

Les rapports relatifs à l'exercice 2021 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1 avril 2022 sous le numéro D.22-0232.

Les rapports pour 2021 et 2022 et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

## 9.6 | Tables de concordance

### 9.6.1 | Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N° de chapitre et Rubrique	Section
<b>1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	<b>9.3</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>9.1</b>
<b>3. Facteurs de risques</b>	<b>3.1 / 3.6 / 4.6 note 3, 4, 8.1, 8.2, 8.3, 12 / 5.3.3 note 30 / 6.2 / 7.2</b>
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>	<b>9.1</b>
<b>5. Aperçu des activités</b>	
5.1 Principales activités	Panorama / 1.2 / 6.2
5.2 Principaux marchés	1.2
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1.2 / 3.6 / 3.7 / 4.6 note 3 et 4 et 20.4
5.4 Stratégie et objectifs	Panorama / 1.2 / 3.6 / 6.1
5.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveau procédé de fabrications	N/A
5.6 Position concurrentielle	1.2
5.7 Investissements	3.3 / 4.6 note 5.2, 5.3, 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4 / 5.3.3 note 1
<b>6. Structure organisationnelle</b>	
6.1 Description sommaire du groupe	1.1 / 1.2
6.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	1.1 / 1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
7.1 Situation financière	Panorama / 3.2 / chapitre 4 et 5
7.2 Résultat d'exploitation	Panorama / 3.2 / Chapitre 4 et 5
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	3.2.2 / 4.1 / 4.4
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	3.2.3 / 4.5 / 4.6
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	3.2.2.2 / 3.3 / 4.6 note 11
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	2.5 / 3.7
8.5 Sources de financement attendues	3.2.2.2 / 3.2.3 / 4.6 note 11
<b>9. Environnement réglementaire</b>	<b>1.2 / 7.2.1</b>
<b>10. Informations sur les tendances</b>	<b>3.6</b>
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>3.6</b>
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1 Conseil d'administration et Direction générale	2.2 / 2.2.6
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.2.6
13. Rémunération et avantages	
13.1 Rémunération et avantages en nature	2.3
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.3 / 4.6 note 8.3 et 19.1
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	2.2.2
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	2.3 / 4.6 note 19.1
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	2.2.2 / 2.2.3
14.4 Déclaration relative à la Conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	2.1
14.5 Incidence significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	2.3 / 2.5
<b>15. Salariés</b>	
15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	Panorama / 4.6 note 8.2 / 5.3.3 note 26 / 6.3
15.2 Participations et stock-options des Administrateurs	2.2.7 / 2.3.1
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2.4 / 4.6 note 8.3

N° de chapitre et Rubrique	Section
<b>16. Principaux actionnaires</b>	
16.1 Franchissements de seuils	9.2.2
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	2.5 / 5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.3 Contrôle de l'émetteur	5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	2.5 / 3.7 / 4.6 note 19 / 9.2.1
<b>17. Transactions avec les parties liées</b>	<b>2.2.6 / 4.6 note 19</b>
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
18.1 Informations financières historiques	3.2 / 3.2.2 / Chapitre 4 / 5.5 / 9.5
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	4.7 / 5.4
18.4 Informations financière pro forma	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	3.10 / 4.6 note 17
18.6 Procédure judiciaire et arbitrage	3.1 / 4.6 note 20,4
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A
<b>19. Informations complémentaires</b>	
19.1 Capital social	9.2.1
19.1.1 Capital souscrit	9.2.1
19.1.2 Autres actions	9.2.1
19.1.3 Actions autodétenues	9.2.3
19.1.4 Valeurs mobilières	5.3.4
19.1.5 Conditions d'acquisition	9.2.2
19.1.6 Options ou accords	2.3 tableau 4 à 9 / 2.5 / 4.6 note 8.3 / 9.2.1
19.1.7 Historique du capital	9.2.2
19.2 Acte constitutif et statuts	2.2.1 / 9.1
19.2.1 Object social	9.1
19.2.2 Droits et privilèges des actions	2.5
19.2.3 Eléments de changement de contrôle	2.5
<b>20. Contrats importants</b>	<b>3.7 / 4.6 note 20.3</b>
<b>21. Documents disponibles</b>	<b>9.4</b>

## 9.6.2 | Rapport de gestion

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 100 et suivants, L. 232- 1, II et R. 225- 102 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	3.8
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.8
Résultats	3.8
Activités en matière de Recherche et de Développement	3.9
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	5.3.3 note 31
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	3.2
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	7.2
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	2.3 / 2.4 / 4.6 note 8.3 / 5.3.3 note 20, 21 et 25

Information	Section
Activité des filiales de la Société	1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	5.3.5 / 5.3.4 / 5.3.3 note 30
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	9.2
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	3.10
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	N/A
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A
Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Chapitre 6
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	4.6 note 4 / 7.2.2.2
Indications prévues à l'article L. 225- 211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	9.2.3
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	2.2.7
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	5.5
Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI	5.3.3 note 19
Décomposition des dettes fournisseurs prévue par les articles L. 441- 6- 1 et D. 441- 4 du Code de commerce	3.9.1
Informations sur les délais de paiement prévues à l'article L. 441- 6- 1 du Code de commerce dans sa rédaction du décret n° 2015- 1553 au 27 novembre 2015, mis en œuvre par arrêté du 6 avril 2016	3.9.1
Inventaire des valeurs mobilières	5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
Contrôle interne et gestion des risques	7.1 / 7.4

### 9.6.3 | Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 37 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de direction est modifié)	2.1 / 2.2
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	2.2.5
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	2.3
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	N/A
Informations prévues à l'article L. 225- 37- 5 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	2.5 / 3.7 / 9.2.1
Assemblée Générale et modalités de participation	2.6
Droits liés aux actions	2.5

### 9.6.4 | Rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451- 1- 2 du Code monétaire et financier et 222- 3 du Règlement général de l'AMF.

Information	Section
Comptes consolidés du Groupe	Chapitre 4
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	4.7
Comptes annuels de la Société	Chapitre 5
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	5.4
Rapport de gestion	Cf. table de concordance 9.6.2
Attestation du responsable du rapport financier annuel	9.3
Honoraires des Commissaires aux Comptes	4.6 note 20.2



# 2023

Ce présent document a été imprimé sur du papier 100% FSC recyclé. Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre du programme de Développement Durable du Groupe Cegedim.

---

Conception & réalisation par la Direction de la Communication Financière de Cegedim.



[www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance)

